



Investment
Managers

A scenic landscape photograph of a mountain valley. In the foreground, a calm lake reflects the surrounding environment. The middle ground is dominated by dense forests of evergreen and deciduous trees, with some trees showing autumnal colors of yellow and orange. The background features majestic, rugged mountains with significant snow cover under a clear blue sky.

AXA IM – Rapport 2023
TCFD / Article 29

Table des matières

Explication de la structure du rapport	3
Bilan de l'année 2023	6
Chiffres clés en 2023	9
1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	10
1.1 Notre philosophie	10
1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	11
1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable	30
1.4 Notre communication d'informations ESG	43
1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise	46
2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG	56
2.1 Nos ressources humaines	56
2.2 Nos ressources internes en matière de formation et de renforcement des capacités	59
2.3 Nos moyens techniques	60
3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération	62
3.1 Notre gouvernance et nos comités en matière d'IR	62
3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	64
4- Notre stratégie d'engagement ESG	66
4.1 Engagement, collaboration et escalade	66
4.2 Vote	70
4.3 Engagement en matière de politiques publiques	71
5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles	75
5.1 Part verte des activités	75
5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	80
6- Notre stratégie climatique	87
6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	87
6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	92
6.3 Actionnariat actif	93
6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	94
6.5 Indicateurs climatiques prospectifs	99
7- Notre stratégie pour la biodiversité	112
7.1 Recherche et engagement	114
7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation	116
7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	117
8- Notre processus de gestion des risques ESG	124
8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	124
8.2 Contrôles internes et audits	129
8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière	131
Annexes	135
1. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	135
2. Liste des engagements ESG d'AXA IM	135
3. Réflexions d'AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l'IR en 2023	138
4. Enquêtes sur le secteur	139
5. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations du TCFD	141
6. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	147
7. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP	148

Explication de la structure du rapport

Le présent rapport vise à répondre aux exigences réglementaires définies par l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat de 2019 et à son décret d'application¹, à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) et à fournir un aperçu complet de l'approche d'AXA IM en matière de durabilité et d'investissement responsable (IR).

En outre, le rapport aborde certaines des exigences de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong concernant la gestion et la communication des risques liés au climat par les gérants de fonds. En ce qui concerne les récentes exigences de *reporting* climatique de la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, bien que le rapport couvre une partie des exigences, une publication dédiée est disponible sur le site Internet d'AXA IM UK².

Depuis 2023, le rapport suit la structure du décret d'application de l'article 29 de la Loi française, tel que demandé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme suit :

1. L'approche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
2. Les ressources et actions internes déployées par l'entité dédiée à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement ;
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité ;
4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ;
5. Part des actifs dans les secteurs et activités durables et fossiles ;
6. Stratégie climatique et alignement sur les objectifs climatiques à long terme tels que définis par l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
7. Stratégie de biodiversité et alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies ;
8. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques ;
9. Liste des produits financiers visés à l'article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR.

Les exigences réglementaires françaises, agissant comme un ensemble complémentaire d'exigences d'information du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR, en anglais) en France, figurent parmi les exigences de publication d'informations non financières les plus avancées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En plus de couvrir les principales caractéristiques des recommandations de la TCFD en matière de changement climatique, les règles françaises couvrent également les obligations d'information sur diverses questions ESG, notamment en ce qui concerne les incidences, les risques et les opportunités liés à la biodiversité, les politiques d'engagement et d'actionnariat actif, ainsi que l'intégration des critères ESG dans les pratiques de gouvernance.

Tous les indicateurs clés de performance (ICP) ESG indiqués dans le rapport sont basés sur les participations mondiales à fin 2022 et 2023 gérées par **AXA IM Paris**, **AXA REIM SGP** et **AXA IM Prime**, et couvrent les trois

¹ Voir plus sur Legifrance (en français uniquement) : [Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

² Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet d'AXA IM UK : [Nos politiques et rapports | AXA IM UK \(axa-im.co.uk\)](#)

principales unités opérationnelles d'AXA IM, AXA IM Core, AXA IM Alts et AXA IM Prime (voir graphique ci-dessous), réparties par principale classe d'actifs, à l'exception i) des progrès mesurés par rapport aux objectifs de zéro émission nette d'AXA IM, ii) de nos expositions aux combustibles fossiles dans les actifs alternatifs et autres actifs du marché privé qui sont mesurées dans toutes les entités d'AXA IM et iii) de tous les autres ICP déclarés par AXA IM Alts Alternative Credit (scores ESG et intensité carbone moyenne pondérée – *Weighted average carbon intensity*, WACI en anglais – en plus de l'exposition aux combustibles fossiles). Il comprend des fonds ouverts ainsi que des fonds dédiés et des mandats gérés par les entités respectives d'AXA IM :

- AXA REIM SGP : les investissements d'AXA IM en actifs réels, dont les chiffres correspondent presque entièrement à ceux indiqués à la suite dans le présent rapport concernant les actifs immobiliers et d'infrastructures ;
- AXA IM Prime : les investissements d'AXA IM en actifs privés et alternatifs, dont les chiffres correspondent à ceux indiqués concernant les actifs privés ;
- AXA IM Paris : Un ensemble plus hétérogène d'investissements d'AXA IM, comprenant :
 - o les actifs traditionnels gérés par l'unité opérationnelle AXA IM Core ;
 - o les autres actifs privés gérés par l'unité opérationnelle AXA IM Prime, qui ne relèvent pas de la catégorie de *reporting* des actifs privés. Cela concerne les fonds de fonds, les hedge funds dans le domaine de la dette privée et du *private equity* et des infrastructures, ainsi que les *hedge funds* thématiques ;
 - o les actifs réels et le crédit alternatif y compris privé, gérés par l'unité opérationnelle AXA IM Alts.

Ce rapport couvre AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime en tant qu'organisation unique. Les approches définies au sein d'AXA IM visent à être cohérentes et harmonisées, lorsque cela est possible, dans toutes les unités opérationnelles, tout en tenant compte des spécificités de chaque entité et classe d'actifs.

Comme pour l'exercice 2023, AXA IM Select France (ex-Architas France)³ publie un rapport autonome au titre de l'article 29 pour AXA IM Select France (ex-Architas France). Il a été intégré au sein du Groupe AXA IM en janvier 2024 et sera intégré dans le rapport d'AXA IM à partir de 2025 pour le rapport couvrant l'année civile 2024.

³ AXA IM Select est le multi-gestionnaire d'investissement spécialisé d'AXA IM, qui regroupe AXA IM Select France – filiale à 100 % d'AXA France – au service de l'ensemble des clients particuliers du Groupe AXA au travers de fonds ouverts actifs, de financements structurés, de fonds dédiés et de conseils financiers.

Fondées en
1994

844 Md€^{1 2}
d'encours sous gestion

2 822
Collaborateurs

23
Bureaux

AXA IM Core 501 Md€

Actifs sous gestion

Produits obligataires

Haut rendement
Crédit investment grade
Inflation
Marchés émergents
Obligations souveraines
Marchés monétaires

Actions

Mondiales
Régions et pays
Thématique
Durabilité et Impact

Multi-Asset

Résultat ciblé
(Croissance du capital, préservation du capital, production de revenus, inflation, impact)

AXA IM Alts 183 Md€

Actifs sous gestion

Dettes privée et crédit alternatif

Dettes immobilière
Dettes d'infrastructure
Crédit alternatif

Actions immobilières

Immobilier privé
Immobilier coté

Infrastructures et capital- investissement

Capital-investissement d'infrastructure
Capital-investissement à impact

AXA IM Prime 35 Md€

Actifs sous gestion

Actifs privés

Capital-investissement,
Capital d'infrastructure
Dettes privées
Financement sur VL
Prises de participations dans des GP

Stratégies alternatives liquides

Hedge Funds

Solutions

CIO externalisé
Mandat multi-actifs privés

AXA IM Select 30 Md€

Actifs sous gestion

Multi-gérants

Fonds de fonds
Conseil en investissement
Gestion de portefeuille discrétionnaire
Solutions de protection individualisées
Supervision des UC

Source : données AXA IM au 31/12/2023. (1) AXA IM - Actifs sous gestion (AuM) dont 97 milliards d'euros d'actifs sous distribution en coentreprises/chiffre d'affaires au 31/12/2023. (2) Le total des actifs sous gestion d'AXA IM inclut la contribution d'AXA IM Select et d'AXA IM Prime, à l'exclusion de la double comptabilisation entre les différentes unités opérationnelles. Les actifs d'AXA IM Alts comprennent également environ 4 milliards d'euros gérés par sa filiale de dette privée CAPZA.

Bilan de l'année 2023

Renforcement de nos politiques d'investissement responsable

En 2023, nous avons continué de renforcer et d'élargir nos politiques d'investissement responsable ainsi que l'intégration des facteurs ESG dans nos décisions d'investissement. Au premier trimestre 2023, nous avons lancé **AXA IM for Progress Monitor** pour mieux communiquer et présenter notre parcours vers l'objectif de zéro émission nette, qui rassemble un ensemble d'indicateurs existants de manière simple et transparente. Il est initialement composé de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution importante à notre objectif de zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050. Les indicateurs présentés représentent la manière dont nous savons que nous pouvons susciter des changements en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette : i) la décarbonation au sein des principales classes d'actifs et de nos propres opérations ; ii) l'importance de l'engagement actif en tant que gestionnaire d'actifs engagé, tant sur le plan interne qu'en externe ; iii) proposer des solutions afin d'encourager les clients à allouer consciemment des capitaux à des entreprises et des projets susceptibles d'accélérer la transition. Nos progrès vers ces objectifs intermédiaires feront l'objet d'un rapport annuel, avec la publication de la première mise à jour en juillet 2023, et l'AXA IM for Progress Monitor sera progressivement affiné au fil du temps pour refléter de plus en plus les engagements d'AXA IM vis-à-vis des critères E, S et G.

Notre ambition de devenir un leader de la durabilité nécessite que nous définissions clairement les lignes à ne pas franchir, autrement dit les pratiques ou activités que nous estimons incompatibles avec la transition vers un monde plus durable. Nous avons renforcé nos **exclusions** dans le cadre de notre **politique relative aux risques climatiques** en renforçant nos critères d'exclusion du **charbon** et des **sables bitumineux** début 2023. En matière d'**engagement**, en 2023, nous avons maintenu le même accent sur les thèmes ESG qu'en 2022 : le changement climatique, la gouvernance d'entreprise et les ressources et écosystèmes ont été en 2023 les principaux thèmes abordés par notre engagement avec objectifs. Nous avons continué de renforcer nos efforts pour créer une dynamique d'engagement par le biais d'initiatives collaboratives telles que **Nature Action 100 (NA100)**. Dans l'ensemble, les techniques d'escalade ont été plus souvent utilisées en 2023, lors de l'analyse des chiffres absolus, pour pousser les entreprises à atteindre leurs objectifs d'engagement. Nous avons également lancé un pilote de la **Task-force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature)** sur les secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile.

Enfin, [la structure de gouvernance de la durabilité d'AXA IM](#) a été encore revue en novembre 2023 afin de renforcer l'intégration de deux nouvelles unités opérationnelles, AXA IM Prime et AXA IM Select (ex-Architas). Les capacités d'investissement responsable (IR) sont désormais organisées avec un Centre IR transversal qui travaille en collaboration avec des équipes dédiées à la durabilité au sein d'AXA IM Core, AXA IM Alts, AXA IM Prime et AXA IM Select, et rend compte au Président exécutif. Cette organisation vise à garantir une intégration ESG solide et des fondations communes, le cas échéant, entre les unités opérationnelles, en maintenant le statut d'acteur « avancé » d'AXA IM dans l'univers de l'investissement responsable, en permettant une innovation et une collaboration fructueuses, tout en tenant compte des spécificités de chaque classe d'actifs et en s'attaquant correctement aux risques d'écoblanchiment.

Faits marquants de l'innovation produit dans les classes d'actifs traditionnels

Au niveau des produits, nous nous sommes appuyés sur notre longue expérience de l'IR et sur l'intérêt croissant de nos clients pour continuer de développer et de renforcer notre offre de fonds IR. Cela se fait principalement

par le biais de notre gamme de fonds ACT, les plus avancés en termes de mise en œuvre de la durabilité, conjointement à des **ETF axés sur l'ESG** tels que USD Credit Paris-Aligned Benchmark (PAB). Notre offre de fonds nous permet désormais de couvrir un large éventail de thèmes, qui vont des énergies propres à la préservation de la biodiversité, en passant par le progrès social ainsi que les obligations à impact (obligations vertes et sociales), à la fois via des stratégies actives et passives.

Mettre en œuvre et contribuer à façonner des politiques efficaces en matière de finance durable

En 2023 l'entrée en vigueur de nouvelles exigences dans le cadre des récentes évolutions de la politique de finance durable a continué de mobiliser les équipes d'AXA IM :

- La première année de publication d'informations au titre du **SFDR**, avec les **premières déclarations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité (Principal adverse impacts – PAI, en anglais)** pour certaines entités d'AXA IM EU⁴, ainsi que l'examen des informations fournies par AXA IM au niveau de l'entité au titre du SFDR afin de mieux préciser nos approches en matière i) de risques en matière de durabilité et ii) de PAI, et concernant les la **publication des premières informations précontractuelles relatives aux produits, sur les sites internet ainsi que dans les rapports périodiques**, qui précisent divers aspects relatifs i) au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », ii) aux indicateurs de durabilité et aux principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI), et iii) à la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable. Nous avons publié début 2023 notre **approche d'investissement durable (« ID ») pour les actifs d'entreprises cotés** et nous avons travaillé sur la définition de l'investissement durable d'autres classes d'actifs, en particulier les investissements à impact sur les marchés privés et les actions immobilières⁵ ;
- La première année de publication en vertu des **règles de la FCA britannique sur les exigences de reporting climatique**, avec un premier rapport TCFD au niveau de l'entité spécifique d'AXA IM UK Ltd en juin 2023⁶ en conjonction avec ce rapport et nos premiers rapports TCFD au niveau des produits ;

Nous avons également lancé le *reporting* sur le ratio d'éligibilité à la **taxonomie de l'UE** en 2023, avec la **publication pour la première fois de notre ratio d'alignement sur la taxonomie de l'UE dans ce rapport et à partir de 2024**, qui nous permet de recueillir des données, de commencer à évaluer leur qualité et de les utiliser notamment pour alimenter certaines discussions d'engagement. Même si nous pensons que la taxonomie de l'UE sera un cadre unificateur très utile au sein de l'UE, l'absence d'une approche robuste des estimations fait qu'il est difficile à ce stade de fixer des objectifs associés au niveau du portefeuille, ce dernier étant souvent investi à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, AXA IM a poursuivi ses **efforts de plaidoyer** sur les politiques de finance durable, en visant, par le biais de celles-ci, à garantir l'adoption de règles en matière de publication d'informations et de définition des notions de « vert » ou de « durable » qui soient non seulement solides, comparables et fondées sur des données scientifiques dans la mesure du possible, mais qui puissent également être utilisées par le secteur financier et les entreprises, et être compréhensibles pour tous les types d'investisseurs⁷. Nous avons participé à plusieurs groupes de travail du secteur, dont la **Plateforme européenne sur la finance durable (PSF)** pour aider à remédier aux lacunes actuelles de la réglementation et garantir qu'elle

⁴ AXA IM Paris, AXA REIM SGP, AXA IM Deutschland et AXA Funds Management pour l'exercice de *reporting* 2023 sur l'année civile 2022.

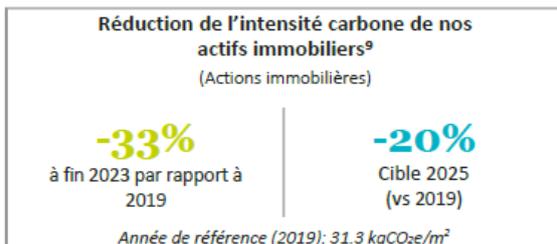
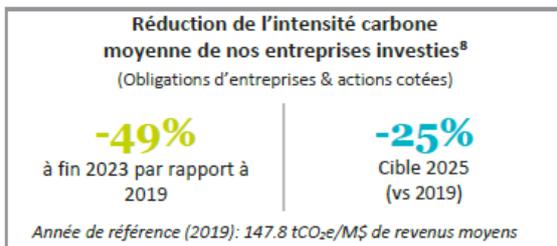
⁵ Pour en savoir plus sur la publications d'informations au titre du SFDR, consultez le site Internet d'AXA IM : [Finance durable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶ Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet d'AXA IM UK : [Nos politiques et rapports | AXA IM UK \(axa-im.co.uk\)](#)

⁷ Voir la section « Politiques publiques » de notre rapport d'actionnariat actif 2023, pp. 40-41 : [Actionnariat actif et engagement | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

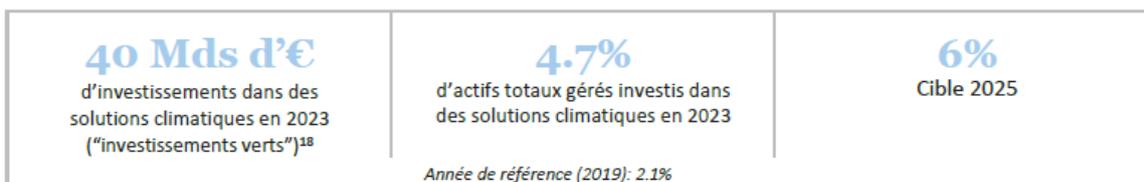
puisse atteindre son objectif final, lequel est bien aligné sur notre propre ambition qui consiste à accompagner la transition vers un monde plus durable. Nous nous sommes également efforcés d'aider nos clients et parties prenantes à comprendre les réglementations ESG dans l'UE, au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis, entre autres, leurs objectifs ainsi que leurs différentes exigences.

Chiffres clés en 2023



Exposition aux énergies fossiles¹⁴
(Obligations d'entreprises et d'Etat & actions cotées)

	(Mds €)	(% d'actifs listés totaux)
Charbon	1.2	0.39%
Pétrole & gas	5.3	1.76%
dont non-conventionnels	2.9	0.97%



⁸ Scope 1 et 2 uniquement.

⁹ *Idem.*

¹⁰ Incluant les émetteurs classés comme "Dark blue" (net zero), "Blue" (alignés sur une trajectoire net zero) et "Light blue" (alignés sur une trajectoire net zero d'ici 2040) selon le cadre de couleurs climatiques d'AXA IM décrit dans le rapport (voir section 6.4), et basé sur le Net Zero Investment Framework (NZIF) V1.0.

¹¹ La température implicite des portefeuilles représente leur alignement avec les objectifs de globaux en matière de changement climatique, estimant l'augmentation de la température globale d'ici 2100. La méthode utilisée pour les actions cotées et les obligations d'entreprise est le modèle ITR de MSCI, tandis que celui utilisé pour les obligations souveraines est le modèle CLAIM de Beyond Ratings.

¹² Les deux indices de référence mondiaux pour les entreprises cotées utilisés à des fins de comparaison sont l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) et l'indice ICE BofA Global Broad Market Corporate (tous deux équipondérés).

¹³ L'indice de référence souverain mondial utilisé à des fins de comparaison est le JP Morgan GBI Global Govies.

¹⁴ L'exposition d'AXA IM aux activités liées aux combustibles fossiles repose sur les bases de données de S&P Trucost et d'Urgewald, comptabilisant l'ensemble de notre exposition à tout émetteur dont le moindre revenu (>0\$) provient de ces activités.

¹⁵ Les scores ESG des actifs traditionnels sont basés sur le modèle de notation ESG de MSCI associé à une analyse qualitative d'AXA IM.

¹⁶ Les trois indices de référence mondiaux utilisés à des fins de comparaison sont le MSCI All Country World Index (ACWI), l'ICE BofA Global Broad Market Corporate et le JP Morgan GBI Global Govies (tous trois équipondérés).

¹⁷ Les activités d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, à ainsi que les émissions soumises à un engagement collaboratif initié par Climate Action 100+, en ligne avec les recommandations de la NZIF.

¹⁸ Basé sur la définition des investissements verts d'AXA IM telle que décrite dans ce rapport (voir section 5.1 pour plus de détails).

1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

1.1 Notre philosophie

Impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM est activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact. Selon nous, les facteurs ESG doivent influencer non seulement la gestion de nos portefeuilles d'investissement à travers les classes d'actifs, les secteurs, les entreprises et les régions, mais également les intérêts de nos clients et des autres parties prenantes.

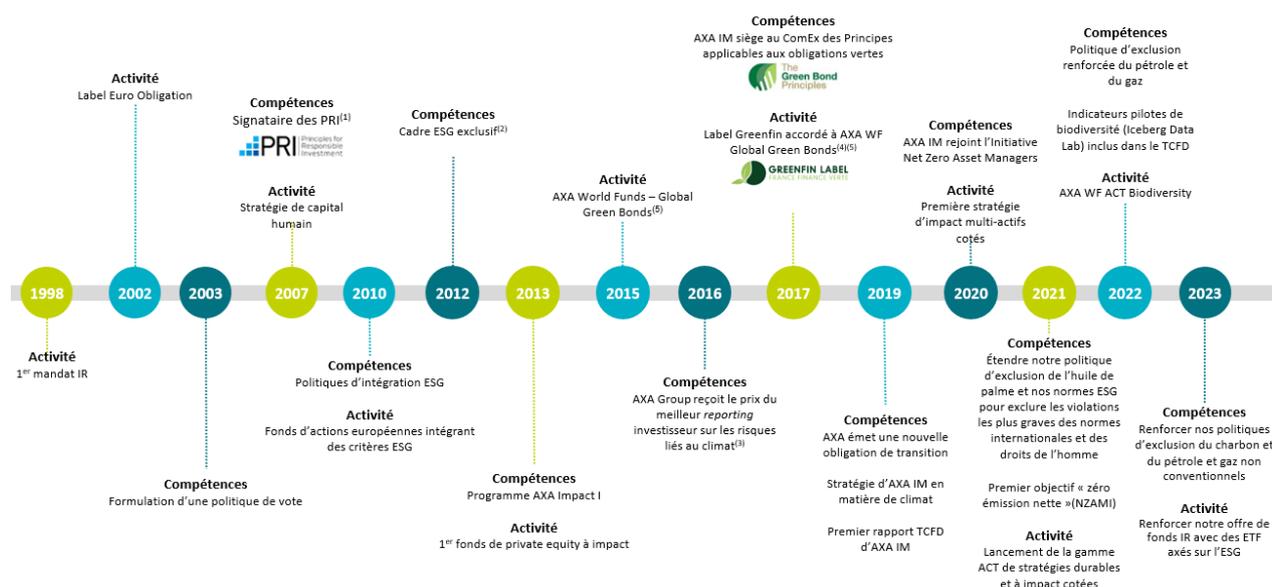
Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les problématiques de croissance durable constituent un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que l'association de « facteurs non financiers » clés avec les critères financiers classiques nous permettra de constituer des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. L'approche extra-financière est en effet devenue nécessaire, et ce à plusieurs titres :

- Elle est déterminante pour éliminer les sociétés et les investissements exposant les portefeuilles à des risques ESG élevés, ce qui affecterait à terme la performance financière ;
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leur comportement responsable, nous semblent mieux armés pour répondre aux grands défis de l'avenir ;
- Elle est susceptible de favoriser une amélioration de la performance, grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements, et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus d'IR d'AXA IM sont conçus pour prendre en compte ces deux impacts, à des degrés divers selon le niveau d'intégration de nos produits – conformément aux principes du règlement SFDR de l'UE.



Source : AXA IM, 2023.



Source : AXA IM au 30/06/2023. (1) Principes pour l'investissement responsable. 2) Plateforme interne dédiée à l'investissement responsable (3) Récompense décernée par le Ministère de la Transition Ecologique en 2016. (4) Source : Novethic. Lancé fin 2015 à la suite de la COP21 par le Ministère de la Transition Écologique, le label Greenfin permet de respecter l'engagement d'un fonds en faveur du financement de l'économie verte. Le Ministère de l'Environnement précise la part des activités vertes à détenir pour revendiquer le label¹⁹.

1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

AXA IM est un investisseur responsable axé sur le long terme, qui vise à générer des performances durables pour ses clients. Nous poursuivons cet objectif par le biais de recherches approfondies, de solides analyses de données et d'une construction de portefeuilles visant à optimiser les facteurs financiers et non financiers. Notre processus d'investissement reflète notre conviction profonde selon laquelle l'accent mis sur la durabilité permet d'obtenir de solides performances économiques et financières à long terme.

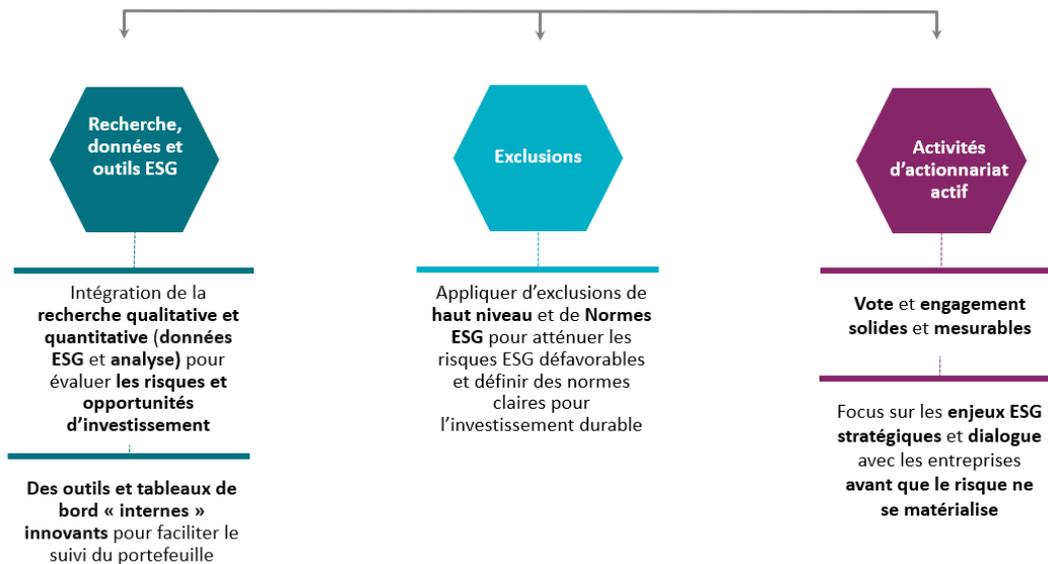
Notre approche d'IR repose sur **trois piliers** :

1. [La recherche ESG quantitative et qualitative](#) ;
2. [Des politiques d'exclusion normatives et sectorielles](#) ;
3. [Une stratégie d'actionnariat actif](#).

Notre **recherche ESG quantitative et qualitative** nous aide à mieux comprendre la matérialité des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays. Ces recherches alimentent nos stratégies d'intégration et d'exclusion ESG en identifiant les actifs susceptibles d'être exposés à des risques ESG pouvant avoir un effet préjudiciable et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur la durabilité mondiale à long terme. Nos **exclusions normatives et sectorielles** définissent les lignes à ne pas franchir et envoient un message clair aux entreprises et, le cas échéant, aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable sur le plan ESG. En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif d'accompagner les émetteurs dans leur processus de transition. En ce qui concerne plus précisément les engagements assortis d'objectifs, notre **stratégie d'actionnariat actif** nous amène à définir des objectifs significatifs qui sont clairement communiqués à la direction de l'émetteur en engageant des dialogues. Nous organisons ensuite des réunions avec ces émetteurs afin de

¹⁹ Les références à des classements et des récompenses ne sont pas indicatives des classements ou récompenses futurs.

vérifier et d'évaluer leurs progrès en matière d'ESG et nous votons avec conviction ou, le cas échéant, nous appliquons d'autres techniques d'escalade. En cas d'échec grave des actions d'engagement (par exemple, lorsque les engagements pris par les entreprises en portefeuille – ou les progrès convenus – n'ont pas été respectés), ce processus peut aboutir à un désinvestissement.



Source : AXA IM, 2023.

La recherche ESG quantitative et qualitative

Méthodologies de notation ESG

Nos méthodologies de notation ESG aident les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement en évaluant la performance ESG de nos actifs. Ces méthodologies reposent sur les données communiquées par les entreprises, qui sont encore hétérogènes en raison de l'absence de normes mondiales obligatoires en matière de *reporting* sur le développement durable. Autrement dit, ces données doivent donc être utilisées avec prudence. Via nos efforts de sensibilisation, nous soutenons l'évolution en cours concernant le *reporting* en matière de durabilité, au niveau de l'UE avec la nouvelle directive CSRD et au niveau mondial avec le travail de l'ISSB. Nous plaçons en particulier pour une intégration proportionnée du principe de double matérialité et une interopérabilité efficace entre les différentes normes de durabilité actuellement en cours d'élaboration.

L'un des défis auxquels sont confrontés les gestionnaires d'investissement lors de l'intégration des risques de durabilité ou des incidences négatives dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, les entreprises en portefeuille ou les locataires ou, lorsqu'elles sont communiquées, peuvent être incomplètes ou suivre diverses méthodologies. La plupart des informations utilisées pour établir les listes d'exclusions ou déterminer les facteurs ESG se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques ESG futurs des investissements.

Les méthodologies des politiques d'exclusions et de notation ESG appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données, des méthodologies utilisées

par les émetteurs ou des différents cadres spécifiques pour publier des informations ESG, mais rien ne garantit que ces méthodologies ESG réussiront à capter tous les facteurs ESG.

Pour les **classes d'actifs traditionnels (c.-à-d., les émetteurs privés et souverains)** gérées par AXA IM Core :

- AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse propre à AXA IM. Baptisée Q² (Qual and Quant) cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit une note structurée. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM effectuent une analyse ESG fondamentale documentée, qui se traduit par une notation ESG quantitative suivant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notations – ces notations ESG améliorant la couverture sont appelées « Qual » + « Quant ». Lorsque MSCI couvre un émetteur, mais que les analystes ESG d'AXA IM ne sont pas d'accord avec l'évaluation ESG de MSCI (par exemple, quand l'évaluation repose sur des données limitées et/ou obsolètes), une analyse ESG fondamentale documentée peut être soumise au Comité d'engagement et de suivi ESG, présidé par le responsable de la recherche d'AXA IM. Si ce comité valide l'analyse, celle-ci se traduit par une notation ESG quantitative qui remplace la notation MSCI préexistante.
- Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence par MSCI dans son modèle pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
- Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES), le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
- Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Pour les **classes d'actifs alternatives** gérées par AXA IM Alts, un ensemble spécifique de méthodologies a été élaboré à l'aide d'évaluations quantitatives et qualitatives pour les différentes classes d'actifs où nous sommes souvent confrontés à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur de nombreux marchés. Cela inclut notamment (i) l'évaluation des risques de durabilité dans toutes les classes d'actifs par le biais de la due diligence ESG et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG exclusives (y compris la notation ESG ou le suivi des facteurs ESG). Ces méthodologies évaluent les facteurs ESG des pays, des contreparties et des actifs/projets. Dans de nombreux cas, ces méthodologies ne constituent qu'une partie d'une évaluation plus large des risques de durabilité pour un investissement donné. Plus précisément :

- Pour les **biens immobiliers directs** : La méthodologie de notation ESG est un outil propriétaire, développé en 2016 et régulièrement mis à jour pour être en conformité avec les exigences de la réglementation et des référentiels sectoriels tels que la certification BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) In-Use et le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), afin d'intégrer les attentes des principales parties prenantes et de garantir la cohérence des actions menées au niveau des actifs. L'évaluation est liée à la performance d'un immeuble sur une période définie et prend donc en compte les critères qui peuvent être

mesurés au niveau de l'actif. Tous les piliers E, S et G sont liés au bâtiment lui-même ou à son mode de gestion et sont définis pour permettre l'évaluation de tout type d'actif immobilier physique, quelle que soit sa classe d'actifs (résidentiel, bureaux, hôtel, etc.). Une première évaluation est effectuée au cours du processus d'acquisition, afin d'intégrer les critères ESG dans la souscription des actifs, puis est mise à jour chaque année afin de suivre l'impact de notre gestion active.

- Pour la **dettes immobilière commerciale (CRE) et les actions et dettes d'infrastructures** : Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de due diligence et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie exclusive de notation spécifique à ces classes d'actifs a été développée en 2017 afin d'attribuer un score ESG, avec différents ensembles d'indicateurs et d'évaluations pour chaque classe d'actifs.
- Pour les **prêts à effet de levier et la dette privée** : Pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notées par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de notation est mise en place, fondée sur le fournisseur de données Ethifinance. En 2023, la méthodologie sera examinée pour intégrer la solution Findox ESGx.
- Pour les **autres classes d'actifs alternatives (c.-à-d., titres de créance garantis par des prêts (CLO), titres adossés à des actifs (ABS), prêts hypothécaires, prêts non performants (NPL), titres liés à l'assurance (ILS) et RegCap)**: des méthodologies de notation ESG exclusives capturant leurs spécificités au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et d'une évaluation associée ont été développées en 2021.

Pour les **autres classes d'actifs privées**, comme pour les **fonds de fonds** gérés par AXA IM Prime, une méthodologie dédiée a été développée et s'appuie sur les cadres sectoriels pertinents tels que les PRI des Nations Unies, Invest Europe et le règlement SFDR pour les investissements dans les fonds primaires. L'évaluation ESG repose sur les réponses apportées par le gérant de fonds à un questionnaire ESG divisé en deux parties :

- i) le gérant de fonds en tant qu'entreprise (responsabilité de l'entreprise), qui évalue la gouvernance et la politique ESG de l'entreprise, ainsi que les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance spécifiques ;
- ii) le fonds spécifique dans lequel l'investissement est réalisé (responsabilité du fonds), qui évalue l'intégration des critères ESG dans le cycle d'investissement (pré-investissement, actionnariat, transparence).

Un score ESG distinct est calculé à chaque niveau et classé de 1 à 10. Le résultat de l'évaluation ESG est triple en garantissant la conformité de l'investissement avec i) les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM, ii) les critères ESG minimaux et iii) le score ESG minimum (au niveau de l'entreprise et du fonds). Une approche spécifique avec des questionnaires distincts a été développée pour les investissements secondaires et les co-investissements afin de tenir compte des spécificités de ces investissements. Pour tous les investissements, l'évaluation ESG est réalisée avant l'investissement et mise à jour annuellement au cours de la détention.

Dans l'ensemble, à travers nos différentes classes d'actifs, certaines de nos stratégies appliquent des critères contraignants liés à la notation ESG. Ces critères sont décrits dans la documentation légale associée.

Toutes les méthodologies ESG par classe d'actifs sont couvertes dans notre **Manuel des méthodologies ESG**, disponible sur le site Internet d'AXA IM : [Politiques et rapports de durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Mises à jour de 2023

Au cours de l'année 2023, nous avons consolidé notre méthodologie de notation ESG des entreprises cotées afin d'améliorer la couverture, étant donné que les sous-secteurs GICS se sont améliorés, que deux scores d'enjeux clés obsolètes ont été supprimés, que la carte de matérialité sectorielle de MSCI

a été revue comme à l'accoutumée chaque année et que MSCI a ajouté environ 480 émetteurs directement notés à sa couverture.

Tableau de bord ESG d'AXA IM

Tableau de bord ESG 2023 des actifs cotés

Nous produisons annuellement un tableau de bord ESG au niveau d'AXA IM, pour résumer la contribution des classes d'actifs au score ESG global. À l'aide de la méthodologie Q², le tableau de bord ci-dessous repose sur les positions d'AXA IM à travers le monde, en se concentrant sur les classes d'actifs traditionnels – actions, obligations souveraines et obligations d'entreprise – à la fin 2023²⁰.

		Actifs sous gestion (AuM) en fin d'année ²¹ [en M€]	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[0-10]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
Actifs traditionnels d'AXA IM ²²	2022	388 479	6,74	6,12	6,33	6,33	98 %
	2023	344 480	6,86	6,20	6,18	6,30	94 %
Actions	2022	59 358	7,37	6,84	5,54	6,04	98 %
	2023	48 693	7,59	6,92	5,56	6,05	96 %
Obligations d'entreprise	2022	161 192	7,08	7,32	5,20	5,84	97 %
	2023	153 648	7,43	7,66	5,27	5,92	92 %
Obligations souveraines	2022	169 457	6,21	4,79	7,64	6,87	100 %
	2023	142 139	6,03	4,45	7,33	6,79	100 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		6,70	6,54	5,24	6,04	100 %
	2023		6,78	6,62	5,13	5,63	100 %
ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		6,67	7,16	5,07	5,77	96 %
	2023		6,78	7,19	4,98	5,72	96 %
JP Morgan GBI Global Govies	2022		5,96	5,09	7,88	6,41	100 %
	2023		5,97	4,79	7,34	6,37	100 %

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

²⁰ Participations gérées par AXA IM Paris uniquement.

²¹ Alors qu'en 2022, les actifs sous gestion (AuM) comptabilisés correspondent à la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustée pour tenir compte de la double comptabilisation (c-à-d., les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des carve-outs, en 2023, les actifs comptabilisés sont limités à ceux d'AXA IM Paris pour les actifs traditionnels. Pour les deux années, l'approche comptable des actifs est alignée sur l'approche adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²² Certains actifs assimilés à des actifs souverains, tels que les entreprises publiques (comme la SNCF par exemple), sont considérés comme des entreprises dans nos calculs, et les actifs souverains (par exemple les obligations d'État) et les actifs supranationaux (par exemple les obligations des banques multilatérales de développement) sont tous deux inclus dans la ligne "obligations souveraines" de ce rapport, conformément à la définition prévue par SFDR pour les PAI. Les actifs infranationaux (par exemple, les obligations municipales ou de collectivités) ne sont pas inclus dans ce rapport.

▪ 2022 - 2023

Au cours de l'année 2023, nous avons consolidé notre méthodologie de notation ESG des entreprises cotées afin d'améliorer la couverture, étant donné que les sous-secteurs GICS se sont améliorés, que deux scores d'enjeux clés obsolètes ont été supprimés, que la carte de matérialité sectorielle de MSCI a été revue comme à l'accoutumée chaque année et que MSCI a ajouté environ 480 émetteurs directement notés à sa couverture.

Par rapport à 2022, nous faisons état d'une augmentation globale de nos scores ESG pour les actions cotées et les obligations d'entreprise, qui est la conséquence à la fois des mouvements structurels du marché concernant les critères ESG (en tenant compte également de l'augmentation des scores E, S et G entre 2022 et 2023 pour les indices de référence, en particulier pour les obligations d'entreprise) et de la mise en œuvre du cadre IR d'AXA IM, y compris en relation avec la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires avec l'entrée en vigueur du SFDR niveau 2, qui nous a conduits à renforcer les approches ESG pour plusieurs fonds.

Nous signalons également une légère baisse de la couverture des données, en particulier pour les obligations d'entreprise cotées, qui peut être due à la fois à une diminution de l'univers couvert des indices actions MSCI²³ et de l'univers des petites et moyennes capitalisations d'Ethifinance. Il convient également de noter que les évaluations qualitatives d'AXA IM ont augmenté de 98 scores ESG supplémentaires sur la base d'une analyse qualitative (« Qual-to-Quant ») par rapport à 2022. Dans l'ensemble, les scores ESG des entreprises restent supérieurs à ceux de l'indice de référence, aussi bien pour les actions que pour les obligations.

Concernant les obligations souveraines, les scores ESG pondérés ont diminué en 2023 par rapport à 2022, ce qui est notamment dû à la dégradation de la notation par MSCI de plusieurs pays émergents (14 pays dégradés contre 1 pays rehaussé), et, concernant le pilier E, à la prise en compte de nouveaux facteurs plus stricts liés au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution grâce à de meilleures données). Dans le même temps, les scores ESG pondérés de l'indice de référence publié sont restés stables. On notera également une baisse significative du pilier S.

Tableau de bord ESG 2023 des actifs alternatifs

Comme indiqué précédemment, AXA IM Alts a développé à partir de 2016 des méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mise en œuvre de ces méthodologies, toutes notées de 0 à 10 pour chaque pilier et les scores ESG agrégés :

²³ En décembre 2023, 60 millions d'euros de l'univers des actions cotées d'AXA IM ont été retirés des indices actions MSCI dans le cadre du processus régulier de rééquilibrage des indices. Une part restante des actions cotées et des obligations d'entreprise d'AXA IM n'est toujours pas couverte par la définition standard de MSCI.

		Actifs sous gestion en fin d'exercice ²⁴	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
AXA IM Actifs alternatifs ²⁵	2022	88 310	5,83	5,79	5,71	6,08	94%
	2023	109 131	5,82	5,89	5,42	6,11	98%
i) Immobilier et infrastructures ^{26,27}	2022	41 819	6,30	6,51	5,75	6,64	92%
	2023	61 900	5,87	5,84	4,98	6,23	98%
Immobilier	2022	28 730	6,24	6,08	5,85	6,53	89%
	2023	30 322	5,71	5,71	5,00	6,25	98%
Infrastructures	2022	13 089	6,43	7,46	5,52	6,88	100%
	2023	12 963	6,26	6,13	4,92	6,19	98%
ii) Crédit alternatif ²⁸	2022	46 491	5,40	5,14	5,67	5,58	95%
	2023	47 275	5,75	5,96	6,00	5,95	97%

Source : AXA IM, MSCI, FinDox, 2023.

▪ 2022 - 2023

Au total, le score moyen d'évaluation ESG des actifs alternatifs a augmenté de 3 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par la tendance sur mesure des classes d'actifs, à la fois liée à l'affinement de la méthodologie et au déploiement des mesures d'amélioration ESG.

Concernant l'immobilier, le score moyen a diminué d'environ 13 % par rapport à 2022, en raison d'une évolution de la méthodologie de notation propriétaire de la dette immobilière commerciale (CRE), qui vise à s'aligner davantage sur les pratiques les plus avancées du marché. Cette baisse était attendue, car cette évolution conduit à des exigences plus spécifiques et nécessite des données sur de nouveaux thèmes ESG. Certains emprunteurs (notamment ceux proches de la maturité) n'étaient pas en mesure de fournir toutes les informations requises, ce qui a eu un impact négatif sur le score des actifs. Plus généralement, ce résultat reflète la maturité plus faible du marché de la dette immobilière commerciale (CRE) répondant aux critères ESG, ainsi que le principal défi que représente la collecte de données cohérentes au niveau des actifs. Nous pensons toutefois que ce score moyen s'améliorera au fil du temps, grâce à une communication active et à un engagement accru auprès de nos

²⁴ Les actifs sous gestion comptabilisés (AuM) correspondent à la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustée pour tenir compte de la double comptabilisation (i.e. pour les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des carve-outs. Ils sont alignés sur l'approche adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²⁵ Les chiffres agrégés sur les actifs alternatifs correspondent la somme des actifs immobiliers et d'infrastructures mondiaux gérés par AXA REIM SGP uniquement et des actifs de crédit alternatif, de capital naturel et d'impact sur les actifs mondiaux gérés par toutes les entités d'AXA IM (voir notes de bas de page suivantes).

²⁶ Données sur les participations mondiales gérées par AXA REIM SGP uniquement à fin 2022 et fin 2023 à partir des données collectées, hors immobilier coté (environ 4,2 milliards d'euros d'AuM à fin 2023, c. 8% du total des AuM gérés par AXA REIM SGP).

²⁷ Pour les actifs immobiliers et d'infrastructures, comme pour 2022 et 2023, les scores E, S, G et ESG ont été calculés en tenant compte des scores des actifs non cotés et cotés. Pour le périmètre immobilier, les fonds d'actifs réels et les poches d'actifs cotés d'ASI et d'ASIS ont été inclus. En ce qui concerne le périmètre des infrastructures, des poches d'actifs cotés d'AXA Avenir Infrastructure ont été prises en compte. Les scores ont été calculés en fonction de la pondération des actifs de chaque portefeuille. Ces actifs cotés n'étaient pas inclus dans les chiffres de 2021 dans nos précédents rapports.

²⁸ Participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris).

emprunteurs, à l'intégration des contraintes de *reporting* ESG dans notre documentation de prêt et à une maturité globale accrue du marché.

Au contraire, le score ESG moyen du portefeuille AXA REIM Real Estate Equity a continué d'augmenter, reflétant la forte intégration de la performance ESG dans la planification stratégique des actifs, ainsi que le déploiement des plans d'action dans l'ensemble de nos portefeuilles. Les méthodologies et processus développés au cours des 2 dernières années se sont révélés efficaces pour soutenir notre ambition d'améliorer la performance ESG des actifs immobiliers que nous gérons. La méthodologie de notation continuera d'évoluer au fil du temps pour refléter les exigences et les meilleures pratiques du marché, dans le but de continuer d'améliorer la performance des actifs entre l'acquisition et la cession.

La note ESG moyenne 2023 de nos investissements en infrastructures (actions et dette) a augmenté de près de 12 % par rapport à 2022, passant de 6,4 à 7,2 sur 10. Cette évolution s'explique par l'ajout de deux entreprises bien notées au portefeuille d'actions d'infrastructures en 2023, ainsi que par un changement méthodologique dans notre notation ESG de la dette d'infrastructures. Une amélioration de la méthodologie de notation ESG a été mise en place afin de mieux prendre en compte les risques ESG les plus importants au niveau des projets et des sponsors²⁹ pour nos investissements en dette d'infrastructures. Des enquêtes ont été diffusées aux sponsors et emprunteurs en vue de saisir correctement les informations ESG et les ICP pertinents liés aux risques ESG les plus importants pour nos investissements en dette d'infrastructures. Par conséquent, nous avons renforcé l'exhaustivité et l'exhaustivité de nos données ESG collectées et avons été en mesure de réévaluer l'ensemble de notre portefeuille de dette d'infrastructures sur la base de la méthodologie mise à jour, ce qui s'est traduit dans l'ensemble par une amélioration des notations ESG.

En ce qui concerne le métier Crédit alternatif (dont Capital naturel et Investissements à impact), par rapport à 2022, 2023 a marqué une hausse significative des scores ESG des actifs et sur chaque pilier ESG. La couverture des données a également été consolidée par rapport à 2022, atteignant presque 100 % de la couverture des données.

Recherche thématique IR

Recherche thématique IR à des fins de gestion des connaissances et d'engagement

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses IR sur des thèmes clés tels que le changement climatique et la transition juste, la biodiversité, la diversité de genre et le capital humain, les droits de l'homme, la Tech responsable, ou encore la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet³⁰ dédiée à l'Institut d'investissement et présentées dans la suite du présent rapport. ([consulter l'annexe 5](#)). Ces recherches nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, ainsi que l'impact de nos investissements en matière environnementale et sociale. Les principales conclusions de ces recherches permettent également d'ajuster nos stratégies de gestion responsable et d'exclusion. Les documents de recherche thématique d'AXA IM sont publiés sur la page dédiée à notre Institut d'investissement.

²⁹ De plus amples informations sur la méthodologie de notation ESG de la dette d'infrastructures mise à jour sont fournies dans le **Manuel des méthodologies ESG** d'AXA IM, disponible sur le site Internet d'AXA IM : [Politiques et rapports de durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

³⁰ [Durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Thèmes de recherche ESG



Changement climatique

- Objectifs zéro émission nette / Action à court terme
- Evaluation des trajectoires de transition
- Technologies de rupture
- Actifs verts et contribution à la transition énergétique
- Risques carbone et réglementation



Biodiversité

- Impact des activités de l'entreprise
- Dépendances dans les secteurs les plus touchés par la perte de biodiversité
- Empreinte et mesure de la biodiversité
- Opportunités



Questions sociales et santé publique

- Conditions de travail, Santé et Sécurité
- Diversité, salaires minimaux vitaux
- Droits de l'homme
- Accessibilité et éducation
- Accès aux médicaments
- Transition juste



Technologie responsable

- Pratiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données
- Intelligence artificielle responsable
- Droits numériques et droits de l'Homme



Gouvernance

- Rémunération des dirigeants et Éthique de travail
- Structure et composition des CA
- Transparence et contrôles

Source : AXA IM, 2023. À titre d'illustration uniquement.

Les défis inhérents à la transition vers une économie faible en carbone sont massifs, mondiaux, multidimensionnels et touchent à la nature même de la durabilité. L'objectif de la recherche IR est d'identifier les principaux thèmes en jeu dans le domaine de l'investissement responsable, afin d'alimenter les réflexions, d'anticiper et de gérer ces risques et opportunités importants, en éclairant à la fois les politiques et les décisions d'investissement.

Les thèmes habituels que sont le climat et la biodiversité doivent être complétés par de nouveaux thèmes sociaux tels que les droits de l'homme et la transition juste, lesquels constituent des dimensions transversales qui doivent être intégrées à tous les aspects de la transition.

Concrètement, les publications de la Recherche IR 2023 se sont concentrées sur des domaines variés, en renforçant les engagements de différentes manières : en ce qui concerne le climat, la découverte d'évolutions technologiques prometteuses, mais encore limitées à grande échelle nous a permis d'évaluer l'évolution des entreprises de certains secteurs fortement émetteurs et d'améliorer leurs stratégies climatiques. Plus récemment, notre analyse des données de Scope 3 du CDP a permis de cerner les contours de ce segment très examiné des politiques climatiques, en soulignant comment les entreprises peuvent contribuer à l'évolution nécessaire de l'écosystème dans son ensemble, malgré le manque de contrôle qu'elles ont, et comment, en tant que gestionnaires d'actifs et catalyseur d'engagement, nous pouvons les influencer afin qu'elles jouent un rôle actif.

En ce qui concerne la biodiversité, nous avons poursuivi nos efforts au-delà de la déforestation, en nous concentrant sur des facteurs spécifiques ayant un impact sur la biodiversité tels que les plastiques et les déchets, mais également les produits chimiques dangereux et la pollution, en participant à deux nouvelles initiatives d'engagement collaboratif (avec ChemScore et FAIRR), afin d'établir une vue d'ensemble des zones de risques, mais également des opportunités. L'utilisation généralisée d'Iceberg Data Lab (IDL) a favorisé des engagements affinés dans de nombreux secteurs, y compris l'alimentation. Les actions d'engagement par le biais de Nature 100 débiteront en 2024, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives sur les secteurs et les entreprises importants.

Dans le segment transversal plus large du social, nous avons poursuivi l'analyse des risques liés aux droits de l'homme, en rassemblant les points de vue d'experts sur le terrain dans le domaine du travail des enfants et du travail forcé, en vue de sensibiliser les entreprises aux premières mesures à prendre pour limiter les risques pour

la personne, ce qui implique logiquement de commencer par dresser une cartographie de la plupart des activités à risque et des zones géographiques. Cela nous permettra d'accentuer la pression sur les entreprises trop lentes pour améliorer leurs pratiques en matière de développement durable et d'accompagner celles qui sont réellement disposées à améliorer leurs pratiques. Comme nous le savons tous, ces efforts sont d'une importance cruciale dans certains secteurs comme l'exploitation minière ou les technologies, qui restent toutefois essentiels à la transition.

La gouvernance d'entreprise est restée un thème clé avec de multiples interconnexions avec les questions E et S. En 2023, nous avons également concentré notre recherche et notre engagement auprès des entreprises sur les thèmes qui ont façonné la saison 2023, notamment la rémunération des dirigeants et la notion d'acceptabilité sociale, en tenant compte des points de vue et de l'expérience des salariés lors de la discussion sur la rémunération des dirigeants en période de crise économique et du coût de la vie ; la gouvernance de la durabilité, en assurant une supervision efficace des questions de durabilité au sein du conseil d'administration tout en tenant compte des points de vue contradictoires sur les questions ESG dans un monde de plus en plus polarisé et en protégeant les droits des actionnaires dans le cadre de l'évolution potentielle du format des assemblées générales annuelles des entreprises.

2024 exigera sans aucun doute des efforts soutenus sur tous ces fronts et sur de nouveaux également, afin de nous attaquer aux chaînes d'approvisionnement et d'engager des entreprises des marchés émergents dans notre parcours. Quelle que soit la thématique retenue, la nécessité d'une transition juste continue de se poser avec acuité et les efforts devront être renforcés.

Focus sur notre approche de mise en œuvre d'une « transition juste »

En 2023, nous avons continué à travailler sur le thème de la « transition juste » afin d'atténuer les risques sociaux induits par la transition complexe vers une économie faible en carbone. Le passage au bas carbone dans les domaines de l'énergie, du bâtiment, des moyens de transport et de la production industrielle imposera des ajustements et des défis considérables pour les pays et les industries, mais aussi automatiquement pour les travailleurs et leurs communautés. Le fait de ne pas anticiper les conséquences sociales de ces défis risque de freiner les progrès en matière de lutte contre le changement climatique et de contribuer à renforcer l'instabilité politique en raison d'un accroissement des inégalités. Cela risquerait de perturber le fragile équilibre entre économies en développement et économies développées.

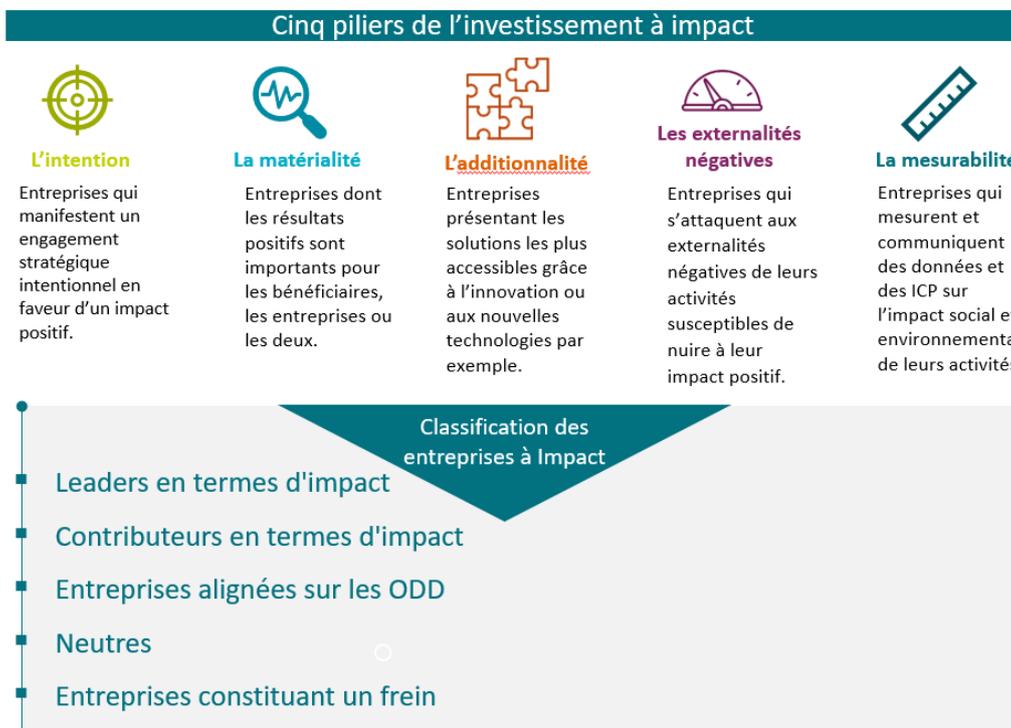
Nous avons poursuivi nos travaux avec l'Institut de la Finance Durable (IFD) qui a pour objectif de s'assurer que les implications sociales de la transition vers une économie faible en carbone sont suffisamment anticipées par les entreprises dans quatre secteurs : l'énergie, la construction, les transports et l'agroalimentaire. AXA IM est l'un des leaders du groupe de travail des investisseurs du secteur de l'énergie depuis 2022 et a rejoint en 2023 le groupe de travail du secteur agricole et alimentaire.

Nous abordons également de plus en plus ce thème par le biais de dialogues avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous pensons que la question de la transition juste englobe toutes sortes de risques sociaux qui doivent être surveillés de près, notamment les troubles sociaux, les grèves, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la baisse de l'engagement des salariés. Malgré le niveau de maturité certes plus faible sur ce sujet, nous encourageons les entreprises

particulièrement exposées à ces risques à prendre en compte la notion de transition juste dans leur stratégie climatique, comme formalisé dans les attentes de notre [Politique de gouvernance d'entreprise et de vote](#) 2024.

Recherche ESG qualitative pour la prise de décision d'investissement : cadre « d'investissement à impact des actifs cotés » d'AXA IM Core

AXA IM utilise un cadre exclusif « d'investissement à impact des actifs cotés »³¹ pour identifier les entreprises qui lui paraissent avoir un impact positif significatif sur la société et l'environnement et contribuent à la réalisation des ODD des Nations Unis. Sur la base de cinq piliers de l'investissement à impact, le cadre note les entreprises des « leaders en termes d'impact » aux « freins ».



Source : AXA IM, 2023. À titre d'illustration uniquement.

Nous étendons sans cesse notre couverture. Vous trouverez ci-dessous deux exemples d'entreprises que nous considérons comme des « leaders en termes d'impact ».

³¹ Voir le cadre « d'investissement à impact des actifs cotés » d'AXA IM sur le site Internet d'AXA IM Core (voir « Produire un impact au sein des actifs cotés ») : [L'ESG dans la pratique | AXA IM Core \(axa-im.com\)](#)

Leader en termes d'impact

Clicks Group Ltd

Clicks Group exploite le plus grand réseau de pharmacies d'Afrique du Sud, avec 848 pharmacies en magasin. Elle exploite également un grossiste pharmaceutique et 199 cliniques privées.

L'Afrique du Sud est confrontée à des indicateurs de santé plus faibles que ceux des pays à des niveaux de développement similaires, en raison d'un lourd fardeau de maladies évitables et de décès prématurés. Les pharmaciens jouent un rôle clé pour parvenir à un bon niveau de santé dans les pays en développement, car ils fournissent des médicaments et assurent leur administration sûre et efficace, tout en fournissant des soins de santé primaires. C'est particulièrement vrai en Afrique du Sud, où il existe une pénurie de professionnels de santé.

Clicks Group apporte une contribution positive à l'ODD 3.8 en distribuant des médicaments en Afrique du Sud et dans les pays voisins d'Afrique australe par le biais de son vaste réseau de pharmacies et de son activité de vente en gros de produits pharmaceutiques. La société démontre son engagement à améliorer l'accès à des soins de santé abordables grâce à sa large portée géographique, à la distribution de médicaments génériques et à bas prix, ainsi qu'à des services de soins primaires gratuits pour divers problèmes de santé.

Leader en termes d'impact

EDP Renovaveis SA

Renovaveis SA (EDPR) est une société spécialisée dans les énergies renouvelables, dont l'activité est axée autour du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens terrestres et offshore ainsi que de centrales solaires. Il s'agit d'une filiale d'Energias de Portugal, la plus grande société portugaise de services aux collectivités. Elle produit de l'énergie à partir de sources renouvelables sur plusieurs sites, avec un portefeuille de 14,8 GW en Amérique du Nord (7,2 GW), en Amérique du Sud (1,1 GW), en Europe (7,2 GW) et dans la région Asie-Pacifique (0,8 GW).

En tant que spécialiste du secteur des énergies renouvelables, EDPR apporte une contribution claire à l'ODD 7.2 en produisant de l'énergie à partir de l'éolien et du solaire, contribuant ainsi à la transition énergétique sur de nombreux marchés à travers le monde. La société a des plans ambitieux d'expansion des énergies renouvelables et fait preuve d'un fort engagement à tirer parti de l'innovation pour faire progresser le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale.

Source : AXA IM, 2023. À titre d'illustration uniquement.

Obligations vertes, sociales, durables, liées au développement durable et de transition

▪ Obligations vertes, sociales et durables

AXA IM a développé son propre cadre d'évaluation des obligations vertes. Sur cette base, nous avons ainsi élaboré de nouveaux cadres pour les obligations sociales et durables. Leur structure est très similaire, mais certains aspects diffèrent en raison des spécificités que présentent les obligations sociales et durables. À la fois rigoureuse et en constante évolution, cette approche vise à remplir trois objectifs principaux :

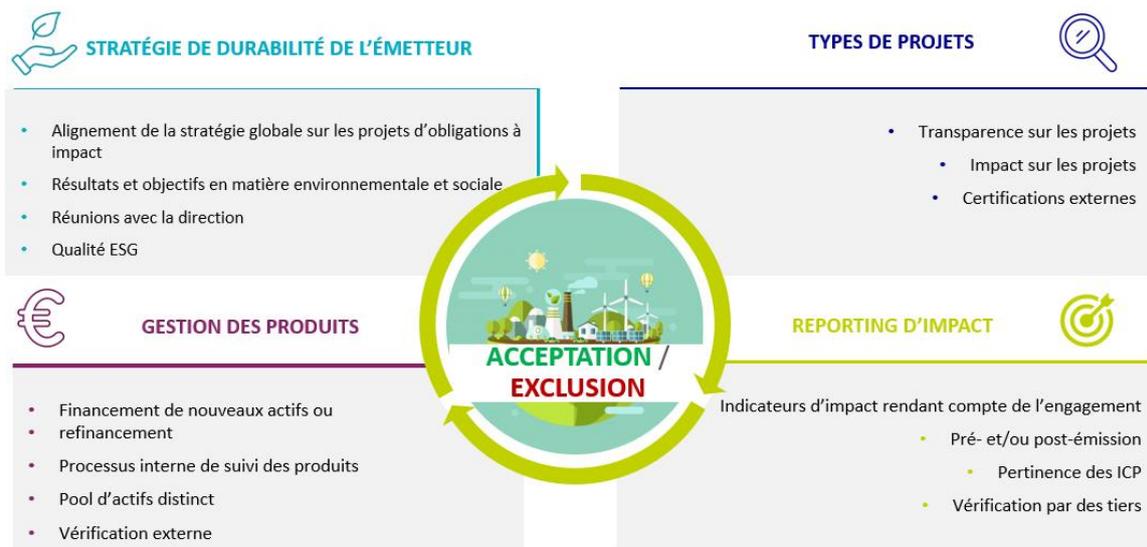
- Orienter les investissements vers des actifs verts et des projets sociaux authentiques et à fort impact
- Rehausser les normes d'intégrité et de transparence du marché des obligations vertes, sociales et durables (VSD) ;
- Veiller à ce que les émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables s'engagent à lutter contre le changement climatique et à répondre aux enjeux du développement durable, et à ce que cet engagement se reflète dans leurs pratiques et activités commerciales.

La vigilance en termes de sélection est essentielle pour s'assurer que seuls les projets environnementaux et sociaux les plus pertinents et les plus efficaces seront financés. Ce cadre repose sur l'évaluation qualitative

effectuée par l'équipe de Recherche IR dans les cadres de notation Q² et sur la base de données Bloomberg, qu'il s'agisse d'obligations d'entreprises ou d'obligations souveraines, afin de produire une notation ESG améliorée pour les émissions d'obligations VSD. Il est utilisé de manière systématique pour nos stratégies d'obligations vertes et d'obligations sociales, et sert également à éclairer les décisions des gérants de portefeuille pour d'autres stratégies, mais ne s'applique pas de manière systématique. . Globalement, depuis 2014, notre cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables (VSD) nous a menés à exclure environ 20 % des obligations qui nous étaient présentées comme vertes, sociales ou durables.

Le cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI), repose sur quatre piliers (voir le graphique ci-dessous) :

1. La qualité de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sa stratégie en la matière ;
2. L'utilisation des produits et le processus de sélection des projets ;
3. La gestion des produits ;
4. Les rapports d'impact.



Source : AXA IM, 2023. À titre d'illustration uniquement.

Pour chaque pilier, nos analystes procèdent à l'examen, à l'évaluation et au suivi de plusieurs critères bien définis, dont beaucoup sont obligatoires. Au minimum, l'émetteur doit dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation verte, sociale ou durable répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations vertes, sociales et durables. Les facteurs décrits ci-dessous sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela s'explique principalement par le fait que les obligations susmentionnées peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des critères subjectifs, comme c'est toujours le cas dans les analyses qualitatives.

Chez AXA IM, nous pensons que l'utilisation du produit d'une obligation verte doit refléter les efforts de l'émetteur pour améliorer sa stratégie environnementale globale et son alignement avec l'Accord de Paris sur le changement climatique. Sur le plan social, l'émetteur doit également afficher clairement son ambition d'obtenir

des résultats positifs. Une transparence concernant les projets financés et le suivi des produits est donc essentielle à notre évaluation. Nous accordons une attention particulière aux rapports d'impact, dans lesquels des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont attendus.

Pour en savoir plus sur notre [Cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables \(VSD\)](#).

BPIfrance



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

BPI a établi son plan climat en 2020 et l'a mis à jour depuis. Il s'articule autour de 3 grands axes d'action : financer la transition de ses clients vers une économie faible en carbone - BPI s'engage à fournir 7 Mds€ pour financer la transformation des entreprises d'ici 2024 ; doubler son financement dédié aux énergies renouvelables pour atteindre 8,6 Mds€ de financement d'ici 2024 ; accompagner financièrement les greentechs avec un engagement de financement de 4,2 Mds€ d'ici 2024. Nous notons également que BPI n'est pas directement exposée aux secteurs des combustibles fossiles, du pétrole et du gaz, et a mis en place des politiques d'exclusion pour les entreprises charbonnières. BPI travaille actuellement sur ses émissions financées relevant du Scope 3 et s'engage auprès de ses clients pour collecter des données - elle s'engage fortement à les mesurer et à fixer des objectifs dès que possible.

Types de projets

Le produit financera les activités éligibles suivantes : projets d'énergies renouvelables (48 %) conformes aux exigences de la taxonomie de l'UE - y compris principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) et garanties minimales ; bâtiments verts (38 %) conformes à la norme RT 2012 - alignée sur la taxonomie de l'UE jusqu'en 2025. Après 2025, BPI ne financera que les bâtiments alignés sur la RT 2020 qui sont également alignés sur la taxonomie de l'UE ; Greentech (14 %) : les prêts éligibles sont sélectionnés selon 1) la définition interne de BPI, 2) la méthodologie Iceberg tensoriel externe et 3) l'alignement « best-in-class » sur la taxonomie de l'UE. Nous apprécions les aspects innovants de la catégorie greentech, ainsi que l'alignement de 86 % sur la taxonomie de l'UE.

Gestion des produits

Le produit sera affecté au compte général de BPI avec une période de lookback de 3 ans, et l'allocation sera soumise à un audit externe.

Reporting d'impact

BPI fournira un reporting d'impact annuel et publiera les ICP suivants : Capacité ENR produite et installée, émissions de GES évitées, nombre de projets verts, nombre d'emplois soutenus.

KBC



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

Au-delà de son profil environnemental et de sa stratégie robuste – cf. les analyses de KBC sur les obligations vertes –, la banque est également engagée sur les enjeux sociaux à travers ses activités de financement durable. KBC a notamment fourni environ 7 milliards d'euros de financement à impact social en 2021, par le biais d'activités de santé, d'éducation et de microfinance. Notons toutefois que la banque n'a pas d'objectifs liés au financement social - cela dit, c'est assez courant dans le secteur financier. Dans l'ensemble, nous voyons une cohérence avec ce lien social.

Types de projets

100 % du produit financera des projets d'accès à la santé. Dans le détail, il s'agit d'hôpitaux publics et privés - qui fonctionnent en tant qu'organisations à but non lucratif en Belgique -, ainsi que du financement de centres de soins aux personnes âgées, des soins aux personnes handicapées et de soins résidentiels. Nous sommes satisfaits des projets éligibles, car les hôpitaux belges jouent un rôle clé dans l'accès à la santé pour les résidents belges et étrangers.

La sélection est effectuée par un comité dédié.

Gestion des produits

Le produit sera géré par le biais des systèmes internes de KBC, sans séparation appropriée. L'allocation sera revue en externe.

Reporting d'impact

KBC publiera un rapport d'impact annuel et fournira les indicateurs clés de performance suivants : nombre de lits d'hôpitaux, nombre d'établissements de soins et de lits.

Source : AXA IM, 2023. À titre purement indicatif.

► Transaction sur le marché des obligations VSD : collaboration avec SG-FORGE

En décembre 2023, AXA IM a annoncé la réalisation de sa première transaction sur le marché des obligations VSD en utilisant des stablecoins – CoinVertible (EURCV) émis par SG – FORGE – dans le cadre d'une nouvelle expérimentation conjointe. S'inscrivant dans le cadre des engagements d'AXA IM et de SG en matière d'innovation et d'adaptation aux évolutions technologiques au service de leurs clients, cette initiative a été réalisée en deux phases distinctes :

- Le rachat par AXA IM pour le compte d'un Fonds dédié AXA France auprès de SG – FORGE de 5 millions d'euros de stablecoins CoinVertible (EURCV), un actif numérique déployé sur la blockchain publique Ethereum et arrimé à l'euro ;
- Un investissement de 5 millions d'euros d'AXA IM pour le compte d'un Fonds dédié AXA France dans une obligation verte émise par SG sous forme de « jetons de sécurité » sur la blockchain publique Ethereum, utilisant les stablecoins CoinVertible (EURCV) acquis dans la première phase. L'obligation verte donne notamment accès au reporting sur l'impact de l'empreinte carbone de l'infrastructure de la chaîne d'émission de titres.

▪ Obligations liées au développement durable

Chez AXA IM, nous sommes convaincus que les investisseurs seront mieux positionnés s'ils prennent en compte le changement climatique et la durabilité dans leurs portefeuilles. Cela nous a incités à surveiller de près l'arrivée

d'un nouveau type de classe d'actifs obligataire : les obligations liées au développement durable (obligations LDD).

Les obligations LDD diffèrent des obligations VSD, un marché sur lequel nous nous efforçons d'acquérir une position de leader depuis plusieurs années. Contrairement à leurs homologues VSD, les obligations LDD ne sont pas des instruments fondés sur « l'utilisation du produit » ; au même titre que la dette conventionnelle, ce sont des obligations à usage général. Cependant, elles représentent une nouvelle opportunité de financer la transition climatique, ainsi que d'autres défis environnementaux et sociaux. Elles ont également le potentiel de générer une performance durable à long terme pour nos clients.

La principale différence entre les obligations LDD et les obligations classiques est que les premières intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon les principes énoncés par l'International Capital Market Association (ICMA), il s'agit de :

« ... tout type d'instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité/ESG. Ces objectifs sont (i) mesurés par des indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis et (ii) évalués par rapport à des objectifs de performance en matière de durabilité (OPD) prédéfinis.³² »

En d'autres termes, un émetteur d'obligations LDD devra payer davantage à ses investisseurs s'il ne parvient pas à atteindre les OPD prédéfinis – mais son coupon restera inchangé s'il y parvient. Cependant, les investisseurs intéressés ne sont pas des acteurs cupides espérant que les émetteurs échoueront dans leurs ambitions en matière de développement durable. Au contraire, ce sont des investisseurs responsables, comme AXA IM, qui utilisent les obligations LDD pour inciter les entreprises à adopter un comportement qui sera bénéfique à tous sur le long terme.

Les obligations LDD constituent donc un outil puissant, notamment (mais pas seulement) pour les acteurs à fortes émissions de carbone désirant financer leur transition vers un modèle plus durable. Alors que les obligations VSD se concentrent sur le financement de projets et d'actifs spécifiques, les obligations LDD établissent un lien entre les ambitions ESG de l'émetteur et les caractéristiques financières de l'obligation. Si la stratégie de développement durable d'un émetteur peut être intégrée dans notre processus d'évaluation des obligations VSD, elle devient la caractéristique principale pour les obligations LDD. Malgré les différences, ces deux types d'instruments sont confrontés au même défi : il n'existe pas de consensus sur ce qu'est une obligation LDD de haute qualité. AXA IM a donc décidé de définir son propre cadre d'évaluation des obligations LDD, et nous exposons notre méthodologie et nos critères dans le document téléchargeable ci-dessous.

Nous tenons à souligner que les obligations LDD ne feront pas partie de nos investissements verts et à impact – contrairement aux obligations VSD – mais plutôt de nos investissements de transition. Les obligations VSD et les obligations de transition avec affectation du produit sont deux instruments de financement de la transition, qui permettront à AXA IM de jouer un rôle actif dans cette transition – parallèlement à nos stratégies d'investissement vert et à impact par le biais des obligations VSD.

Le cadre d'AXA IM applicable aux obligations LDD repose sur quatre piliers :

1. Stratégie de développement durable de l'émetteur, pertinence et matérialité des ICP ;
2. Ambition des OPD ;

³² Source : Climate Bonds Initiative

3. Caractéristiques de l'obligation ;
4. Suivi et *reporting* des OPD.

Pour chaque pilier, l'émetteur doit au minimum dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation LDD répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations LLD. L'ensemble de ces critères est présenté pour chaque pilier ci-dessous. Les facteurs décrits sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela est principalement dû au fait que les obligations LDD peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des facteurs propres à chaque entreprise, ce qui est accepté dans les approches d'analyse qualitative.

► Prévisions et projets pour 2024

Si la quantité est importante, voire essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la croissance du marché des obligations vertes ne doit pas se faire au détriment de sa qualité. Le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM est conçu pour garantir que nos attentes vis-à-vis des émetteurs d'obligations vertes sont satisfaites. Nos analystes visent à sélectionner les obligations vertes qui sont en accord avec les stratégies environnementales ambitieuses de nos clients. En 2024, nous visons à mettre à jour notre cadre d'évaluation des obligations VSD afin de tenir compte des dernières évolutions de nos critères d'éligibilité et de notre méthodologie d'évaluation, notamment la taxonomie européenne pour les activités durables, les critères spécifiques pour les émetteurs souverains d'obligations VSD et l'inclusion du cadre de couleur climatique d'AXA IM (voir section 6.4).

L'appel d'AXA IM en faveur des obligations de transition (2019) reflète notre point de vue selon lequel le marché des obligations vertes doit conserver ses exigences de qualité et d'intégrité, tout en proposant des solutions pour accompagner les émetteurs dans leur parcours de transition. Depuis, le marché des obligations de transition n'a pas vraiment décollé. Toutefois, en 2023 nous avons eu de nombreuses discussions avec des acteurs du marché sur le sujet et nous voyons de l'intérêt de leur part pour explorer le concept. Nous avons notamment eu des discussions approfondies avec le gouvernement japonais au sujet de son cadre d'obligations de transition. Nous saluons également l'émergence récente des obligations liées au développement durable, qui sont des outils innovants pour financer la transition vers une économie plus durable. Nous avons d'ailleurs publié, en 2021, notre cadre d'évaluation des obligations LDD. Nous avons mis à jour notre cadre d'évaluation des LDD en 2023, compte tenu de la révision à la hausse de nos anticipations sur ce marché.

En 2024, nous continuerons à jouer notre rôle dans le financement de la transition au travers d'instruments de dette labellisés ESG. Selon nous, les obligations VSD, les obligations LDD et les obligations de transition peuvent toutes être des outils pertinents et complémentaires pour accompagner les émetteurs dans leur transition.

La norme européenne pour les obligations vertes

Applicable sur la base du volontariat et juridiquement non contraignante, la norme pour les obligations vertes (GBS) édictée par l'UE vise à renforcer l'efficacité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité du marché des obligations vertes et à encourager les acteurs du marché à émettre et à investir dans des obligations vertes européennes. S'appuyant notamment sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA, la GBS repose sur quatre éléments clés :

1. L'alignement des projets/actifs verts sur la taxonomie de l'UE pour les activités durables ;
2. La publication obligatoire d'un cadre d'évaluation des obligations vertes ;
3. Un *reporting* obligatoire concernant l'affectation du produit et l'impact environnemental ;
4. La vérification obligatoire i) du cadre d'évaluation des obligations vertes et ii) du rapport d'allocation par un examinateur externe.

Nous saluons cette initiative, car elle apportera des exigences obligatoires et de qualité pour les émetteurs d'obligations vertes qui visent la certification GBS. La GBS est similaire au cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM sur de nombreux points, notamment la haute qualité des projets verts ou le *reporting* obligatoire. Cela étant dit, nous continuerons à utiliser notre méthodologie interne, notamment parce que nous souhaitons exclure les projets liés aux combustibles fossiles et au nucléaire de nos investissements en obligations vertes, alors que le gaz et le nucléaire être éligibles au titre de la taxonomie de l'UE. En outre, bien que la GBS exige des émetteurs qu'ils publient un plan de transition, elle ne traite pas de sa qualité ni de son niveau d'ambition, qui est un aspect clé de notre cadre d'évaluation. Enfin, en tant qu'investisseur mondial, nous ne pouvons nous fier uniquement à cette norme, qui ciblera principalement les émetteurs d'obligations vertes de l'UE.

Le 20 décembre 2023, le règlement de l'UE sur les obligations vertes est entré en vigueur et sera applicable en décembre 2024.

Nous nous félicitons de l'évolution de la GBS de l'UE qui, selon nous, relève les normes volontaires dans la bonne direction. Les éléments qui ont été communiqués jusqu'à présent et tout au long des négociations sont généralement en ligne avec les normes générales que nous souhaitons voir sur le marché des obligations vertes – normes qui sont déjà reflétées dans notre cadre et notre approche interne.

La création de la GBS de l'UE, même si elle devrait avoir un impact global neutre sur notre analyse interne, devrait néanmoins faciliter notre analyse et nos conversations avec les émetteurs au fur et à mesure de l'élévation des normes. Son entrée en vigueur devrait créer des « niveaux de vert » plus perceptibles sur l'ensemble du marché, la GBS de l'UE étant positionnée comme une norme de premier ordre dont l'adoption dépendra probablement de la lourdeur de la conformité et des incitations.

Politiques d'exclusion

Fondées sur nos recherches quantitatives et qualitatives ESG, nos politiques d'exclusion normatives et sectorielles définissent les normes minimales que nous appliquons aux entreprises et aux États en ce qui concerne leurs efforts climatiques et sociaux. Les émetteurs qui satisfont à cette norme minimale sont soumis à notre stratégie de vote et d'engagement, dans le but d'accompagner leur transition vers de meilleures pratiques ESG ([voir section 4 sur notre Stratégie d'engagement](#)). Notre stratégie d'actionnariat actif nous amène à communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, à organiser des réunions régulières pour vérifier

et évaluer les progrès accomplis, mais aussi à voter avec conviction ou à recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire.

Nos [politiques d'exclusion de haut niveau](#), qui s'appliquent à la majorité des actifs sous gestion³³, sont régulièrement mises à jour pour refléter nos convictions et se conformer aux dernières évolutions réglementaires, notamment le règlement SFDR³⁴ ainsi que le Règlement européen sur la taxonomie. En excluant certaines activités ou pratiques, nos politiques d'exclusion nous aident à faire face aux risques de durabilité dans les deux aspects de la double matérialité, c'est-à-dire, les risques financiers et la réduction de l'impact.

Dans l'ensemble, la majorité des actifs d'AXA IM³⁵ ont mis en œuvre les exclusions sectorielles relatives aux politiques d'AXA IM suivantes, qui sont détaillées plus en détail dans le tableau ci-dessous :

- **Politique de risques climatiques d'AXA IM ;**
- **Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux armes controversées.**

Ces politiques sont également proposées à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non. Les produits financiers d'AXA IM qui présentent des caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif d'investir durablement (c'est-à-dire les fonds article 8 et 9 du SFDR, y compris notre gamme de fonds durables/ACT et nos investissements à impact) ont mis en œuvre des exclusions ESG supplémentaires conformément à la **Politique d'AXA IM relative aux normes ESG**. Cette politique est également proposée à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non.

Politiques d'exclusion	Part des actifs sous gestion de tiers appliquant la politique ³⁶
Politique relative aux risques climatiques	85 %
Politique protection des écosystèmes et déforestation	85 %
Politique relative aux matières premières agricoles	85 %
Politique sur les armes controversées	99 %
Politique relative aux normes ESG	57 %

Source : AXA IM, au 31/12/2023.

³³ Concernant les fonds indiciels gérés par AXA IM, la politique relative aux matières premières agricoles s'applique à condition que cela ne compromette pas l'objectif du fonds. La politique de risques climatiques ne s'applique pas aux fonds de fonds comprenant des fonds non gérés par AXA IM, aux fonds indiciels ni aux fonds de hedge funds. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les actifs alternatifs (actifs réels, actifs financiers structurés), les politiques d'exclusion d'AXA IM sont adaptées et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs et indirects.

³⁴ Nous utilisons nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives pour i) tenir compte du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » comme pour définir l'investissement durable conformément à l'article 2(17) du SFDR, ii) intégrer les risques de durabilité conformément à son article 3, et iii) tenir compte des impacts négatifs en matière de durabilité conformément à son article 4.

³⁵ À fin 2023, 85 % des actifs gérés pour compte de tiers appliquent l'ensemble de nos politiques d'exclusion sectorielles. Les 15 % restants comprennent des stratégies qui sont hors du champ d'application de la politique pour des motifs techniques (par exemple, les fonds indiciels, les fonds de hedge funds) ou en raison de l'option de retrait du client ou d'exemptions. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

³⁶ Nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives s'appliquent à tous les investissements directs de produits sous gestion d'AXA IM, à l'exclusion – pour des raisons techniques – des fonds de fonds composés de fonds qui ne sont pas gérés par AXA IM, les fonds indiciels, les fonds de hedge funds, ainsi que les locataires de portefeuilles immobiliers. Elles s'appliquent à AXA IM et à l'ensemble de ses filiales dans le monde, aux coentreprises où la participation d'AXA IM est supérieure ou égale à 50 % ainsi qu'aux fonds dont la gestion est déléguée à l'une de nos coentreprises. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées. Les actifs gérés pour le Groupe AXA (soit 416 milliards d'euros d'actifs à fin 2023) sont exclus de ce calcul, le Groupe AXA appliquant ses propres Politiques d'investissement responsable. Il en résulte 331 milliards d'euros d'actifs de tiers comptabilisés.

En résumé, nos politiques d'exclusion couvrent les domaines suivants :

Ensemble de politiques	Politiques sectorielles IR d'AXA IM	Normes ESG d'AXA IM
Enjeux environnementaux	Climat (exploitation du charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique)	
	Protection des écosystèmes et déforestation / Biodiversité (huile de palme et dérivés, farine de soja, huile et dérivés, produits de viande bovine, produits du bois)	
Enjeux sociaux	Droits de l'homme (armes controversées)	Santé (producteurs de tabac)
	Matières premières agricoles (dérivés sur denrées alimentaires)	Travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées)
Enjeux de gouvernance		Éthique de travail (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)
		Corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)

Source : AXA IM, 2023.

AXA IM peut occasionnellement exempter les émetteurs qui tombent juste en dessous du seuil d'exclusion et qui mettent en œuvre avec succès un plan de transition solide. Ce processus de dérogation est supervisé par un comité de gouvernance IR, les demandes étant examinées au cas par cas.

Mises à jour de 2023

En avril 2023, nous avons renforcé les critères d'exclusion sur le charbon, le pétrole et le gaz non conventionnels :

- Sur le charbon :
 - o Imposition d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité du charbon thermique, contre 30 % auparavant ; réduction du seuil à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE ;
 - o Exclusion de toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité ou des projets d'expansion ;
- Sur les sables bitumineux : imposition d'un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de sables bitumineux uniquement (hors transport, c'est-à-dire pipelines), contre 20 % auparavant.

1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable

Dans un environnement où les régulateurs mettent en place de nouvelles normes et exigences pour répondre spécifiquement aux préoccupations liées au greenwashing, en particulier dans l'UE et dans certains pays (par ex., la France, le Luxembourg, la Belgique), AXA IM améliore continuellement ses catégories et son offre de produits IR afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences réglementaires (c'est-à-dire, qu'elles sont conformes notamment au règlement SFDR et à la doctrine de l'AMF³⁷) et qu'elles sont claires et compréhensibles par les clients. Ce système de classification continuera d'évoluer dans les années à venir pour intégrer les nouvelles exigences des réglementations existantes et à venir en matière de durabilité. Au-delà des définitions réglementaires, les normes de marché demeurent³⁸ et, chez AXA IM, nous continuons de plaider pour des définitions plus claires et mieux articulées, afin de favoriser une meilleure compréhension, en particulier pour les clients particuliers, et de faciliter la canalisation des flux vers un investissement durable.

Catégories de produits IR d'AXA IM

Classification des produits SFDR

En mars 2021, le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne est entré en vigueur. Le SFDR est conçu pour aider les investisseurs institutionnels et les clients particuliers à comprendre, comparer et surveiller les caractéristiques de durabilité des produits financiers en normalisant les informations sur la durabilité. L'un des moyens utilisés consiste à exiger des gestionnaires d'actifs qu'ils classent leurs produits financiers en indiquant, entre autres, s'ils comportent un objectif d'investissement durable (appelé produit financier « article 9 ») ou promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (appelé produit financier « article 8 »).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Niveau 2 du règlement SFDR est applicable. À ce jour, les règles – notamment en ce qui concerne la classification SFDR et la définition d'« investissement durable » – restent hétérogènes. Malgré les clarifications réglementaires apportées par le SFDR, la définition de l'investissement durable est restée sujette à interprétation et a fait l'objet de conseils externes. Nous continuons de soutenir l'objectif à long terme de l'Union européenne d'améliorer la transparence en matière d'investissement durable et sommes activement impliqués dans des groupes sectoriels qui visent à influencer positivement les investisseurs et, en fin de compte, à canaliser les flux vers des actifs durables. Selon nous, la disponibilité de données comparables permettra aux investisseurs de développer un cadre ESG cohérent et transparent. Cela nécessite des efforts supplémentaires,

³⁷ Autorité des Marchés Financiers », le régulateur français, qui a publié sa position-recommandation 2020-03 en mars 2020 [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières | AMF \(amf-france.org\)](https://www.amf-france.org/fr/informations-a-fournir-par-les-placements-collectifs-integrant-des-approches-extra-financieres)

³⁸ Chiffres non audités. Selon les **catégories de produits d'investissement durable du S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)**, à fin 2023, un **total de 480 milliards d'€ de nos encours intégraient les risques de durabilité et atténuaient les principaux effets négatifs en matière de durabilité**, notamment grâce à la mise en œuvre des politiques d'exclusion sectorielles et normatives ESG d'AXA IM. – ou équivalent appliqué par le client –, une gestion proactive et l'intégration des informations ESG dans la décision d'investissement (représentant environ **57 %** du total des actifs sous gestion gérés par AXA IM à cette date). Dans ce périmètre de fonds intégrant des critères ESG, c. 9 % des encours totaux vont plus loin en appartenant à la catégorie des fonds « **non significativement engageants** » selon la Doctrine AMF 2020-03 (c'est-à-dire les fonds qui s'engagent à surperformer le score ESG de leur indice de référence). A cette date, au sein de l'encours total ESG Intégré, c. **46 milliards d'€** (représentant environ **5,4 %** des encours totaux) faisaient partie de la **catégorie « Best-in-Class »**. Ces fonds suivent des objectifs ESG spécifiques en ciblant un ou plusieurs objectifs spécifiques liés aux questions ESG (par exemple, sur leur empreinte carbone ou leur score ESG) afin d'affiner davantage l'univers d'investissement (c'est-à-dire des types d'approches de sélectivité telles que best-in-class, best -dans l'univers, ou mise à niveau de la notation ESG). Au sein de l'ensemble de ces fonds, la part distribuée en France à la clientèle de détail est classée comme « **significativement engageant** » selon la doctrine de l'AMF. Enfin, à cette date, notre **catégorie « Impact »** – qui cible les entreprises et les projets pouvant avoir un impact intentionnel, positif, mesurable et durable sur la société et/ou l'environnement et qui rend compte de critères d'impact alignés sur des ODD spécifiques de l'ONU – représentait environ **4,2 milliards d'€** provenant des classes d'actifs cotées et alternatives.

et AXA IM continuera à les défendre, à y contribuer et à surveiller les pratiques de marché et les orientations réglementaires/prudentielles. À ce titre, notre interprétation des niveaux 1 et 2 du SFDR peut évoluer au fil du temps pour refléter les orientations réglementaires et/ou les opinions du marché.

Dans ce contexte, nous avons divulgué la **méthodologie utilisée par AXA IM Core pour les actifs d'entreprises cotés** afin de qualifier un émetteur de « durable » en vertu du règlement SFDR dans le cas de produits financiers relevant de l'article 9 qui investissent 100 % des actifs éligibles dans des investissements durables³⁹ et dans le cas de produits financiers relevant de l'article 8 qui peuvent investir en partie dans des investissements durables⁴⁰. Des méthodologies d'investissement durable ont également été développées pour l'immobilier et les investissements d'impact sur les marchés privés.

La mise en œuvre du règlement SFDR niveau 2 a conduit à ce que les chiffres suivants des fonds et stratégies éligibles soient classés en article 8 ou 9 :

Unités opérationnelles d'AXA IM	Au 31 décembre 2023		
	Actifs sous gestion nets gérés par les unités opérationnelles	Actifs sous gestion nets gérés dans le cadre de la classification SFDR	Actifs sous gestion nets des fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR ⁴¹
AXA IM Core (actifs traditionnels)	501 Md€	407 Md€	323 Md€
AXA IM Alts (classes d'actifs réels)	128 Md€	59,7 Md€	19,8 Md€
AXA IM Alts (crédit alternatif, capital naturel et impact)	50 Md€	27,6 Md€	4,6 Md€
AXA IM Prime (fonds de fonds du marché privé) ⁴²	35 Md€	n/a	n/a ⁴³

Source : AXA IM, décembre 2023.

Dans le cadre de l'application de l'article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat (« Article 29 LEC »), les gestionnaires d'actifs sont tenus de publier sur leur site Internet la liste des produits financiers relevant de l'article 8 et à l'article 9 du règlement SFDR. Cette liste est disponible ci-dessous ([voir annexe 7](#)) et sur Fund Center d'AXA IM⁴⁴.

Catégories SFDR pour AXA IM Core

Fin 2023, **79 % des actifs d'AXA IM Core relevant du champ d'application du règlement SFDR (323 milliards d'euros d'actifs sous gestion)** promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou démontrent

³⁹ Les actifs éligibles excluent les investissements utilisés à des fins de couverture ou liés aux liquidités détenues à titre accessoire.

⁴⁰ [Finance durable | SFDR | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁴¹ Chiffres non audités. La classification au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications, dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué. AXA IM se réserve le droit, dans le respect et dans les limites de la réglementation applicable et de la documentation juridique des Fonds, de modifier de temps à autre la classification des Fonds afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou règlements liés au SFDR ou des règlements délégués actuellement applicables, des communications des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

⁴² En 2023, AXA IM Prime a commencé à travailler sur le déploiement de nouveaux fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR, avec un nouveau fonds lancé en 2023 relevant de l'article 8. La valeur nette d'inventaire de ce fonds à fin 2023 était nulle.

⁴³ Pas d'actifs sous gestion comptabilisés classés article 8 ou 9 à fin 2023 (voir note de bas de page précédente).

⁴⁴ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](#)

un objectif durable et sont donc classés respectivement sous l'article 8 ou l'article 9, contre 78 % (318 milliards d'euros d'actifs sous gestion) fin 2022.

Les 21 % restants des actifs d'AXA IM Core relevant du champ d'application du règlement SFDR intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ni avoir un objectif d'investissement durable (84 milliards d'euros d'actifs sous gestion classés comme relevant de l'article 6).

Catégories SFDR pour AXA IM Alts

Fin 2023, **28 % du total des actifs sous gestion d'AXA IM Alts relevant du champ d'application du règlement SFDR (24,4 milliards d'euros)** promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou démontrent un objectif durable et sont donc classés sous l'article 8 ou l'article 9 en 2023, ce qui représente un progrès significatif depuis 2021 (13 % en 2021 et 18 % en 2022).

En raison de l'absence ou de l'incohérence des données disponibles, la plupart des produits financiers d'Alts intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ou sans avoir d'objectif d'investissement durable. Les fonds d'AXA IM Alts classés sous les articles 8 ou 9 concernent les produits suivants :

- Pour l'immobilier et les infrastructures : **19,8 milliards d'euros** des produits des métiers promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont classés comme relevant de l'article 8 (**33 % du total des actifs sous gestion relevant du champ d'application**) ;
- Pour le crédit alternatif et le capital naturel et l'impact : **4,6 milliards d'euros** de produits financiers promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont classés comme relevant de l'article 8 ou sont des fonds à impact ayant un objectif d'investissement durable et sont donc classés comme relevant de l'article 9 (**17 % du total des actifs sous gestion relevant du champ d'application**).

Labels liés au développement durable

AXA IM, qui soutient le développement de labels liés au développement durable dans les pays européens, gère à fin décembre 2023 environ **41 milliards d'euros d'actifs sous gestion ayant obtenu au moins un label lié au développement durable**. En tant que gestionnaire d'actifs distribuant des produits financiers dans plusieurs pays et dans un contexte global caractérisé par la complexité et l'hétérogénéité des cadres et outils de référence, nous accordons une attention particulière à la clarté pour l'investisseur final en favorisant la cohérence et l'harmonisation globales des cadres et réglementations.

Depuis l'impulsion donnée par l'Accord de Paris en 2015, les labels de finance durable sont devenus un outil important pour aider les clients à s'orienter au sein de l'offre d'investissement responsable des gestionnaires d'actifs. Sous l'impulsion d'initiatives locales, des labels liés au développement durable ont été créés en France (label ISR, label Greenfin et Finansol), ainsi qu'en Belgique (label Towards Sustainability) et sur les marchés germanophones (FNG-Siegel), tous avec leurs propres exigences et objectifs adaptés à leurs marchés. Bien que les labels participent à l'évolution des pratiques de finance durable, leur fragmentation dans plusieurs régions combinée aux spécificités de chacune d'elles complexifie la navigation et la compréhension de l'offre d'investissement durable pour les investisseurs finaux.

Plusieurs fonds gérés par AXA IM ont obtenu des labels liés au développement durable. Ces fonds respectent les exigences définies par chacun des règlements du label et sont soumis à un audit annuel par des auditeurs

externes. Les codes de transparence disponibles sur le Fund Center⁴⁵ d'AXA IM fournissent de plus amples informations sur les processus mis en place pour ces fonds.

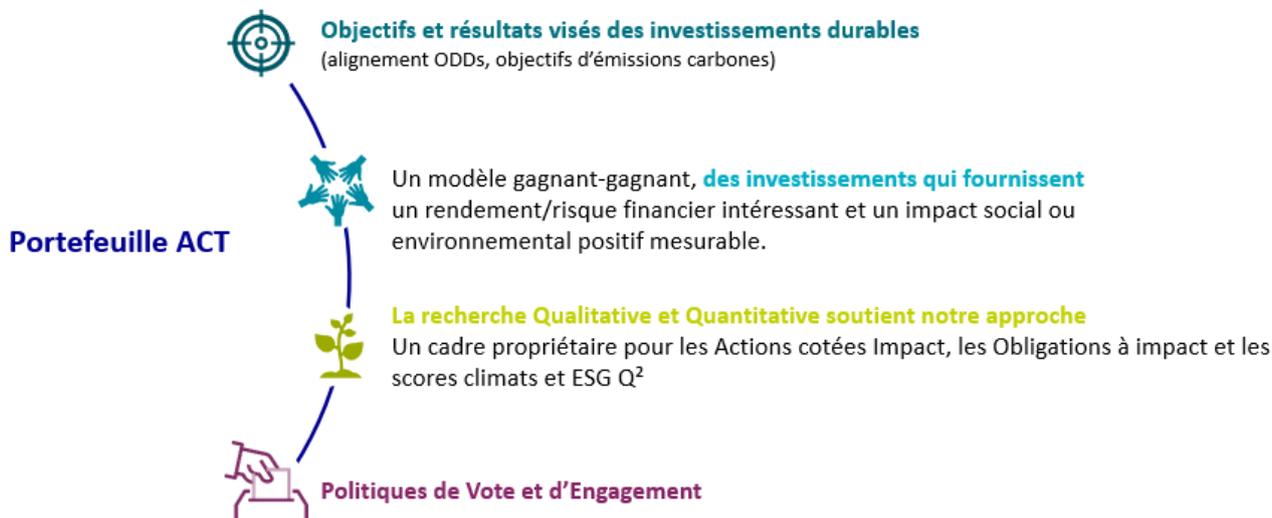
Labels liés au développement durable	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés
Label ISR ⁴⁶	72	36 495	70	29 869	36	13 598
Greenfin ⁴⁷	3	1 633	3	1 495	1	658
Towards Sustainability ⁴⁸	19	7 780	23	8 110	11	3 841
FNG ⁴⁹	0	n/a	0	n/a	1	852

Source : AXA IM, 2023. Veuillez noter que les règles que nos fonds doivent respecter en vertu des labels liés au développement durable sont susceptibles d'être modifiées, ce qui pourrait entraîner l'évolution du nombre de nos fonds labellisés au fil du temps.

Gamme de fonds durables

Focus sur notre gamme de fonds ACT sur les marchés cotés

Notre gamme ACT est conçue pour aider les clients à cibler des objectifs ESG spécifiques autour de questions telles que le changement climatique et les inégalités, tout en continuant à adopter l'approche renforcée des risques de durabilité et des pratiques de bonne gouvernance décrite ci-dessus. À fin 2023, **5,9 milliards d'euros** de nos actifs sous gestion font partie de notre gamme de fonds ACT⁵⁰.



Source : AXA IM, au 31/12/2023, à titre indicatif uniquement.

⁴⁵ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

⁴⁶ [Label ISR - Pour des placements durables et responsables \(lelabelisr.fr\)](https://www.lelabelisr.fr)

⁴⁷ [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr)

⁴⁸ [Towards Sustainability Initiative](#) | [Towards Sustainability](#)

⁴⁹ [Application – FNG-Siegel](#)

⁵⁰ La famille de fonds ACT peut ne pas investir tous ses actifs dans des actifs durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR (c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit de fonds relevant de l'article 8). Le pourcentage d'investissement durable de nos fonds est précisé dans la documentation juridique des fonds.

Notre gamme de fonds suit différentes approches et comporte différentes classes d'actifs comme suit :

	Planet	People	People & Planet
Actions	Clean Economy Carbon offset/Climate Equity Biodiversity	Social progress Human Capital	Global People & Planet Euro/Europe
Obligations	Green Bonds Low Carbon Carbon Transition	Social Bonds	Emerging Markets
Multi-Actifs			Optimal Impact
ETF	Biodiversity Climate		

Source : AXA IM, au 31/12/2023, à titre indicatif uniquement.

Stratégie ⁵¹	Thème d'investissement sous-jacent	Labels (à fin 2023)	ODD associés ⁵²
Clean Economy (Actions)	En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie vise à investir dans des entreprises susceptibles, de l'avis d'AXA IM, de générer un rendement financier solide et d'avoir un impact environnemental positif grâce à leurs modèles économiques et/ou leurs pratiques opérationnelles (« Best-in-class »), en se concentrant ainsi, pour la plus grande part, sur des entreprises actives dans l'économie propre, notamment dans des domaines tels que le transport durable, les énergies renouvelables, l'agriculture responsable, la production et l'approvisionnement en nourriture et en eau, ainsi que le recyclage et la production de déchets.		   
Carbon offset (Actions)	La stratégie vise à construire un portefeuille à faible volatilité et de haute qualité selon les normes d'AXA IM et à faible empreinte carbone, en investissant dans des entreprises qui soutiennent les objectifs de l'Accord de Paris par le biais de leurs produits et services ou de leur engagement à réduire leurs propres émissions pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050 . Les contrats de compensation carbone sont utilisés pour compenser partiellement les émissions restantes du portefeuille du Fonds tout en soutenant des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux à long terme de l'Accord de Paris .		

⁵¹ Les produits ci-dessus peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre pays.

⁵² AXA IM soutient les Objectifs de développement durable (ODD). Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

<p>Biodiversité (Actions)</p>	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie se concentre sur les entreprises qui cherchent à protéger et préserver la biodiversité par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs pratiques opérationnelles « Best-in-class » et qui peuvent générer de solides rendements financiers selon AXA IM ainsi qu'un impact positif mesurable, en mettant l'accent sur les ODD 6 (Eau propre et assainissement), 12 (Consommation et production responsables), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre).</p>		
<p>Green Bonds (Obligations)</p>	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie vise à générer un rendement financier et à contribuer à une économie plus durable et à faible émission de carbone en investissant principalement dans des obligations finançant des projets environnementaux – en particulier ceux qui mettent l'accent sur des thèmes environnementaux (bâtiments verts, transport à faible émission de carbone, solutions énergétiques intelligentes, écosystème durable, etc.) et dont le produit est affecté à des projets qui soutiennent une économie à faible émission de carbone ou les besoins fondamentaux des populations et communautés mal desservies, comme les énergies renouvelables, la prévention de la pollution, l'accès aux soins de santé, le logement abordable et l'autonomisation des femmes.</p>		
<p>Low Carbon (Obligations)</p>	<p>Objectif : générer des rendements d'investissement tout en maintenant une intensité carbone moyenne pondérée (WACI) et une intensité en eau⁵³ inférieures de 30 % à celles de l'univers.</p>	<p>n/a</p>	
<p>Carbon transition (Obligations)</p>	<p>Vise à générer un revenu et un rendement du capital à long terme, et à maintenir sa WACI inférieure à l'indice de référence du fonds en matière d'émissions. L'indice de référence en matière d'émissions est calculé initialement comme une réduction de 30 % de la WACI de l'Indice au 31 décembre 2021. Par la suite, l'indice de référence en matière d'émissions sera calculé comme une réduction supplémentaire de 7 % de la WACI de l'indice de référence en matière d'émissions par an, sur la base de la WACI de l'année précédente</p>	<p>n/a</p>	

⁵³ Pour les actifs d'entreprises, l'intensité hydrique est fournie par S&P Trucost et représente la consommation d'eau, c'est-à-dire la quantité d'eau (en mètres cubes) de toutes sources détournée pour utilisation par l'organisation, y compris sans s'y limiter, les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux salées et les réseaux municipaux. Inclut l'eau de refroidissement. Pour les actifs souverains, l'indicateur est fourni par la Banque mondiale et représente le stress hydrique, c'est-à-dire un ratio entre le total des ressources en eau douce prélevées par tous les grands secteurs (agriculture, sylviculture et pêche, industrie manufacturière, industrie électrique et services) et le total des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en eau. L'indicateur est calculé pour chaque catégorie de type d'actifs (d'entreprise ou souverains) sous la forme d'une moyenne pondérée de ces actifs.

<p>Social Progress (Actions)</p>	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie se concentre sur les entreprises qui, par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs pratiques opérationnelles « Best-in-class » génèrent de solides rendements financiers selon l'évaluation d'AXA IM et créent de la valeur sociétale en favorisant le progrès social dans des domaines mis en évidence par les ODD tels que le logement et les infrastructures essentielles, l'inclusion financière et technologique, les solutions de santé, le bien-être et la sécurité, l'éducation et l'entrepreneuriat.</p>		
<p>Human Capital (Actions)</p>	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie se concentre sur les entreprises qui, par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs pratiques opérationnelles « Best-in-class », créent de la valeur financière et sociétale, en particulier en servant de meilleures pratiques en matière de gestion du capital humain telles que la stabilité et la création d'emplois, la formation et le développement, la gestion de la performance et les systèmes de rémunération, ainsi que la précarité et le taux de rotation.</p>		
<p>Social Bonds (obligations)</p>	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie se concentre sur les entreprises qui, par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs pratiques opérationnelles « Best-in-class », génèrent de solides rendements financiers selon l'évaluation d'AXA IM et génèrent un impact social positif en se concentrant sur les thèmes mis en évidence par les ODD tels que la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé, la création d'emplois, l'avancement et l'autonomisation socio-économiques, l'accès à l'éducation et l'inclusion grâce à l'accès à un logement abordable, aux services financiers et aux infrastructures de base. Il investit ainsi au moins 75 % de son actif net dans des obligations sociales et des obligations durables émises par des émetteurs dotés de stratégies durables crédibles qui financent des projets sociaux significatifs.</p>		
<p>Marchés émergents (Obligations)</p>	<p>La stratégie vise à générer une croissance des revenus et à soutenir les ODD à long terme en mettant l'accent sur les thèmes environnementaux (bâtiments verts, transport à faible émission de carbone, solutions énergétiques intelligentes, écosystème durable, etc.) et sociaux (autonomisation, inclusion, santé et sécurité, etc.), en investissant dans des titres de créance émis par des entreprises et des émetteurs (quasi-)publics de pays émergents qui, de l'avis d'AXA IM, respectent des normes ESG minimales pour les investissements durables et/ou sont des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables.</p>		
<p>People & Planet (Actions)</p>	<p>Vise à tirer parti du leadership de cette région en matière de durabilité pour investir dans des entreprises répondant à des questions environnementales et sociales telles que l'énergie propre, l'utilisation des ressources et les besoins sociaux de base dans des domaines tels que l'inclusion, la santé et la sécurité, la stratégie se concentre sur les entreprises fournissant des produits et services ayant un avantage environnemental ou social pour les populations et/ou la planète et apportant (ou ayant le potentiel d'apporter) une contribution positive</p>	<p>n/a</p>	<p>Tous les ODD ciblés</p>

	<p>significative aux objectifs fixés par les Nations Unies et à la réalisation d'un ou plusieurs de ces ODD des Nations Unies. Les entreprises fournissent généralement des produits et des services dans des secteurs tels que la santé, les transports, la production d'énergie durable, l'éducation et la fabrication alimentaire qui contribuent à résoudre des problèmes sociétaux et environnementaux urgents et importants reflétés dans les ODD des Nations Unies et leurs objectifs.</p> <p>Cela comprend une stratégie globale People & Planet gérée conformément à l'approche Impact d'AXA IM, ainsi que 2 stratégies régionales (Euro/Europe) classifiées Article 9.</p>		
Optimal Impact (multi-actifs)	<p>En s'appuyant sur le cadre d'impact exclusif d'AXA IM, la stratégie se concentre sur la croissance de l'investissement à long terme ainsi que sur l'objectif d'investissement durable d'investir dans des sociétés dont les modèles économiques et/ou les pratiques opérationnelles sont alignés sur les objectifs définis par un ou plusieurs ODD, et en investissant sur un ensemble diversifié de classes d'actifs dans des titres qui présentent un impact social et environnemental positif.</p>		Tous les ODD ciblés
Climate (ETF)	<p>Un mélange unique d'informations qualitatives et quantitatives pour identifier les entreprises qui agissent positivement pour le climat en réduisant et/ou limitant l'impact du réchauffement climatique sur les économies et les sociétés, en contribuant positivement à au moins un ODD.</p>	n/a	
Biodiversity (ETF)	<p>Un mélange unique d'informations qualitatives et quantitatives pour identifier les entreprises qui agissent positivement pour la biodiversité en réduisant et/ou limitant l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité, en contribuant à au moins un ODD – en mettant l'accent sur l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 12 (Consommation responsable), l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie terrestre).</p>	n/a	

Focus sur nos ETF Climate

En 2022, AXA IM a lancé une gamme d'ETF actifs, composée notamment d'ETF Climate et PAB actifs, qui a ensuite été étendue aux ETF passifs Paris-Aligned lancés en 2023 afin de répondre aux clients qui souhaitent atteindre leurs objectifs en utilisant le cadre PAB au sein d'un « wrapper » ETF.

À fin décembre 2023, près de **60 % de la gamme d'ETF** était couverte par des critères d'exclusion liés aux enjeux ESG. La gamme d'ETF (actifs & passifs) gérés par AXA IM représentait plus d'1,6 Md€ à fin 2023.

Focus sur l'investissement à impact sur les marchés alternatifs

AXA IM s'appuie sur une présence ancienne dans le domaine de l'investissement à impact sur les marchés privés, avec un premier fonds lancé en 2013. Les stratégies d'investissement concernées visent à générer, parallèlement aux rendements financiers, des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et intentionnels, les deux aspects étant intégrés dans la rémunération variable des équipes de gestion.

Notre toute première stratégie, dotée de 200 millions d’euros d’actifs sous gestion, était axée sur l’inclusion financière, l’accès aux soins de santé et l’éducation. En 2016, nos clients ont alloué 150 millions d’euros à une nouvelle stratégie pour investir dans la génération d’impacts environnementaux et sociaux.

En 2019, nous avons lancé notre troisième stratégie d’investissement à impact, axée sur le climat et la biodiversité. Avec 250 millions de dollars (USD) d’actifs sous gestion, cette stratégie cible les acteurs proposant des solutions face au changement climatique et à la perte de biodiversité (voir ci-dessous). En 2020, nos clients ont alloué 103 millions de dollars (USD) supplémentaires à un fonds favorisant l’inclusion financière et l’accès aux soins de santé pour les bénéficiaires mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

- **Stratégie pour la santé**

En 2022, nous avons lancé une stratégie mondiale pour la santé⁵⁴, dont la mission est de garantir des vies saines, de promouvoir le bien-être et de remédier aux inégalités d’accès à des soins de santé de qualité. Cette stratégie contribuera de manière tangible aux objectifs de l’ODD 3 en augmentant la disponibilité de produits et services innovants ciblant le fardeau mondial des maladies. Elle vise à proposer des solutions à des prix accessibles en s’adressant aux marchés de masse à fort volume, pour répondre aux besoins de santé du plus grand nombre et non de quelques-uns.

La stratégie atteindra son objectif en investissant dans des entreprises axées sur le développement clinique ou la commercialisation précoce des produits suivants : Appareils médicaux, produits biopharmaceutiques, vaccins et instruments de diagnostic produisant des résultats intentionnels, mesurables et positifs en matière de santé par rapport aux piliers prioritaires de la stratégie : les femmes, les mères et les enfants ; la vision ; les maladies infectieuses ; le diabète et l’obésité ; ainsi que d’autres problèmes de santé prévalant sur des marchés à fort volume.

Au 31 décembre 2023, cette stratégie représente environ 314 millions d’euros d’engagements de la part du Groupe AXA et de clients tiers.

- **Stratégie Natural Capital**

La stratégie Natural Capital constitue une réponse aux préoccupations croissantes concernant le changement climatique, son impact sur la nature et la perte de biodiversité qui en découle.

En 2022, nous avons lancé cette stratégie Natural Capital, qui a pour mission non seulement de protéger la biodiversité, mais également de faire face à la crise climatique en mettant l’accent sur l’évitement et l’élimination du CO₂ obtenu grâce à la protection de la nature. Cette urgence et ce plan d’action à travers des solutions fondées sur la nature ont été repris par les dirigeants de la conférence des parties 26 (COP26) de Glasgow :

« Nous, les dirigeants des pays identifiés ci-dessous, soulignons les rôles critiques et interdépendants des forêts de tous types, de la biodiversité et de l’utilisation durable des terres pour permettre au monde d’atteindre ses objectifs de développement durable ; contribuer à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et l’élimination par les puits ; nous adapter au changement climatique et maintenir d’autres services écosystémiques »

Les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols sont responsables, au total, d’environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Au-delà de leur contribution essentielle à l’atténuation et à l’adaptation au changement climatique, les forêts jouent un rôle fondamental dans l’approvisionnement en eau, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.

⁵⁴ [AXA IM Alts lance une stratégie de 500 millions de dollars de capital-investissement dans le secteur de la santé et annonce deux nominations importantes – AXA IM Real Assets \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/actualites/2022/09/20/axa-im-altis-lance-une-strategie-de-500-millions-de-dollars-de-capital-investissement-dans-le-secteur-de-la-sante-et-annonce-deux-nominations-importantes)

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche volontariste consistant à allouer des capitaux à des entreprises et à des projets qui conservent, protègent et restaurent le capital naturel – les forêts –, en préservant la capacité de la nature à agir elle-même comme une solution climatique et en protégeant les habitats de grande valeur nécessaires à la conservation et à la biodiversité. Nos investissements ont permis de relever ces défis via divers moyens :

- Le financement de la protection directe du capital naturel primaire – p.ex., les terres forestières, les tourbières, les mangroves ;
- La mise en œuvre de programmes d'utilisation durable des sols qui réduisent les incursions dans le capital naturel primaire protégé et améliorent les moyens de subsistance des communautés concernées – p.ex., les petits exploitants agricoles ;
- La contribution à l'atténuation du changement climatique, comme en témoigne l'émission de crédits de réduction des émissions vérifiés et d'autres crédits de services écosystémiques. Ces crédits constituent un moyen durable pour les propriétaires fonciers de monétiser les avantages environnementaux fournis par leurs forêts, tout en préservant les résultats environnementaux, sociaux et de biodiversité significatifs fournis par les forêts sur pied.

Nous avons traduit notre mission en activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale. Nos actions incluent notamment les éléments suivants :

- Le reboisement des terres dégradées de l'Amazonie brésilienne, à l'aide d'arbres d'espèces indigènes, apportant des avantages en matière d'atténuation du changement climatique
- La protection et la restauration de tourbières dégradées en Indonésie, empêchant la libération du CO₂ stocké dans ces tourbières ;
- La lutte contre la déforestation de zones protégées au Guatemala et la protection du corridor de biodiversité mésoaméricain ;
- La promotion de pratiques agroforestières durables à Madagascar en vue de protéger une biodiversité riche et unique, notamment quatre espèces de lémuriers figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN ;
- 60 500 hectares de terres sous gestion durable, dont 83 000 hectares sont des habitats essentiels, gérés par notre stratégie Natural Capital.

Notre stratégie, qui met intentionnellement l'accent sur le capital naturel, renforce significativement les bienfaits de la nature sur l'environnement, la biodiversité et la société.

La stratégie Natural Capital tient sa promesse de financer des solutions crédibles, dans lesquelles on peut investir en vue de générer des résultats positifs. À ce jour, la stratégie a réalisé un certain nombre d'investissements dans le cadre de sa mission. Voici quelques exemples de nos investissements :

Investissements	Description de l'activité	Impact attendu/Exemples d'investissements
Forest Carbon Indonésie	Forest Carbon est un développeur de projets spécialisé dans la conservation et la restauration de forêts tropicales dégradées, de tourbières et d'écosystèmes de zones humides en Indonésie, en Malaisie et au Cambodge. L'entreprise opère depuis plus de dix ans et son action la plus remarquable à ce jour est le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie. Ce projet a permis la restauration de plus de 22 000 hectares de tourbières, la réduction de près de 7 millions de tonnes d'émissions de CO ₂ (comme en témoignent la production et la vente de crédits carbone volontaires vérifiés), ainsi que le renforcement et la conservation de plus de 20 espèces.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 74 000 hectares de tourbières, de mangroves et de forêts tropicales conservés/restaurés • 26 millions de tonnes de réduction d'émissions de GES • 22 millions de crédits carbone vérifiés et • Protection d'au moins 10 espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN, dont l'orang-outan de Bornéo, le singe à trompe, le tigre de Sumatra et le dauphin de l'Irrawaddy.
Mombak	Mombak est une entreprise d'élimination du carbone fondée sur la nature qui se concentre sur la restauration des forêts indigènes de l'Amazonie brésilienne. L'entreprise restaure les pâturages dégradés au Brésil et entreprend une combinaison de plantation complète, de régénération naturelle assistée et de régénération naturelle pour établir des forêts de conservation qui seront gérées pendant 50 ans avant d'être légalement converties en forêts protégées	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 10 500 hectares de terres transformés en écosystème dynamiques / remis en état d'utilisation productive • 3,1 millions de crédits carbone vérifiés
Madecasse	Madecasse est une entreprise de fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao qui travaille avec des petits exploitants agricoles, principalement à Madagascar, pour mettre en œuvre des pratiques agroforestières durables permettant la conservation des habitats afin de soutenir la biodiversité unique de Madagascar – 85 % des espèces végétales et animales de l'île ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 2900 hectares d'habitats essentiels pour la biodiversité conservés
Fundaeco	Les activités de Fundaeco se concentrent sur la création, la gestion et la conservation de zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique significative au niveau mondial, car elles servent d'habitat à des espèces essentielles et offrent une solution naturelle de séquestration du carbone, comme en témoigne l'émission de crédits carbone vérifiés.	Objectifs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • 60 500 hectares de terres sous gestion durable • 4,6 millions de tonnes d'émissions de carbone évitées • 4,1 millions de crédits carbone vérifiés
Sistema Bio	Sistema travaille avec des petits exploitants agricoles en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est pour lutter contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs exploitations. Les biodigesteurs de Sistema proposent une solution durable pour le traitement des déchets organiques, séquestrant le méthane du fumier qui serait autrement émis dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants récupérés fournissent aux agriculteurs une alternative bas carbone aux produits dérivés des combustibles fossiles.	Objectifs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • 5 millions de tonnes de déchets traités • 200 millions de mètres cubes de biogaz produits • 16 millions de tonnes de biofertilisants produits • 1,8 million de tonnes d'émissions de carbone évitées

Au 31 décembre 2023, cette stratégie représentait 400 millions de dollars d'engagements de la part du Groupe AXA, avec un accord en vue d'atteindre 500 millions de dollars d'ici 2024.

- **Notre cadre de performance en matière d'impact**

Notre cadre de gestion et de mesure de l'impact couvre l'appréciation initiale, l'évaluation, la *due diligence*, l'investissement, le suivi et le désinvestissement. L'objectif est de s'assurer que la génération d'impact est intentionnelle, ciblée, et qu'elle constitue un moteur clé pour les décisions d'investissement et la gestion sur la période d'investissement.

Le tableau ci-dessous montre les contributions de notre plateforme aux principaux défis environnementaux et sociaux alignés sur la mission de nos stratégies :

Thème	ICP d'impact
Atténuation du changement climatique et résilience	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions évitées (tCO₂e) - Déchets évités (tonnes)
Inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des personnes - Autonomisation des petites et moyennes entreprises
Santé mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Solutions de soins de santé développées - Avantages pour les PRFM - Vies sauvées ou améliorées
Capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Terres sous gestion durable (hectares) - Habitats essentiels protégés/restaurés (hectares) - Autonomisation des petites et moyennes entreprises

AXA IM est également un signataire fondateur des Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact (Principes de l'impact). AXA IM publie une déclaration annuelle affirmant l'alignement du système de mesure et de gestion de l'impact de la stratégie d'investissement à impact d'AXA IM Alts sur les Principes de l'impact. Une vérification indépendante de nos systèmes de gestion de l'impact, menée par EY Associates en 2023, a confirmé l'alignement sur ces principes.

Focus sur le Mécanisme de Philanthropie à impact d'AXA IM

Début 2020, pour continuer à avoir un impact positif sur la société sur le long terme, AXA IM a mis en œuvre un mécanisme philanthropique innovant pour sa gamme de fonds à impact, couvrant les marchés cotés et les marchés privés.

5 % des commissions de gestion dans cette gamme sont aujourd'hui utilisés pour financer des projets supplémentaires visant à développer des solutions avec un impact sociétal. Ces projets sont axés sur des thèmes se trouvant au cœur des stratégies de responsabilité d'entreprise et d'investissement responsable d'AXA IM et alignés sur une sélection d'ODD des Nations unies :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 – Vie terrestre

Des partenariats avec cinq organisations caritatives ont été mis en place grâce à ce mécanisme :

Mission	ODD	
	<p>Améliorer les conditions de santé des communautés les plus vulnérables d'Afrique subsaharienne grâce à la coopération avec des hôpitaux, des centres de santé, des villages et des universités au niveau local.</p>	
	<p>La mise en œuvre de projets nationaux de restauration pour les oiseaux les plus menacés en France, ainsi que la gestion de la réintroduction d'espèces menacées.</p>	
	<p>Favoriser l'accès de chaque enfant et de chaque jeune à la sécurité, à l'autonomisation et à l'égalité des chances en catalysant et en surveillant la contribution des organisations d'impact existantes.</p>	
	<p>Transformer l'écosystème de la santé en motivant et en mobilisant les entreprises pour qu'elles élargissent l'accès à leurs produits médicaux essentiels aux pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires.</p>	
	<p>Protéger les habitats les plus importants sur le plan biologique et les plus menacés à l'échelle mondiale grâce à la création de réserves et à la protection permanente des habitats et de la faune.</p>	

Source : AXA IM, 2023.

Alors que ce programme touche à sa fin en 2024, nous évaluons actuellement les prochaines étapes de notre engagement à produire un impact sociétal maximal par le biais de la philanthropie.

Systèmes de certification de biens immobiliers directs

GRESB

GRESB est une organisation qui s'engage à évaluer la performance ESG des portefeuilles immobiliers (publics, privés et directs) dans le monde entier. Son objectif est de fournir une référence dynamique pour aider les investisseurs institutionnels à s'engager dans leurs investissements et à améliorer la performance ESG de leur portefeuille d'investissement. Les entités se voient attribuer une note GRESB qui mesure leur performance ESG en termes absolus, ainsi qu'une note GRESB qui les classe parmi leurs pairs. Les participants reçoivent également une analyse sommaire de la performance, montrant les forces et les faiblesses dans différentes catégories telles que le leadership, les politiques, la gestion des risques, la santé et la sécurité, les émissions de gaz à effet de serre, les certifications de bâtiments et l'engagement des parties prenantes.

AXA IM Alts participe au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) depuis 2011 et joue un rôle actif au sein du Comité GRESB Benchmark. En 2023, nous avons soumis un périmètre d'actifs supérieur à la moyenne à GRESB (environ 40 milliards d'euros d'actifs sous gestion au total, contre 3,3 milliards de dollars en moyenne pour notre groupe de pairs), dans 19 fonds, au sein de secteurs diversifiés.

Nous avons maintenu notre performance par rapport à notre objectif d'entreprise pour obtenir le statut de 4 étoiles et augmenté notre score moyen à 87/100 (+5 points par rapport à 2022, +18 points par rapport à 2020), qui reflète bien notre position de leader en matière d'ESG. 11 fonds ont obtenu 5 étoiles, soit le statut de performance le plus élevé, 15 fonds ont augmenté leur score et 10 ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande

échelle dans nos portefeuilles immobiliers et nos efforts continus pour améliorer la performance ESG de nos actifs.

Autres certifications de durabilité immobilière

En 2021, AXA IM a lancé un programme de certification à grande échelle, dont l'objectif est d'abord d'évaluer la possibilité de certifier en priorité des actifs hautement performants et de déployer des plans d'action pertinents pour atteindre un niveau élevé de certification sur d'autres.

Il est maintenant démontré que la certification contribue à l'amélioration de la valeur financière d'un actif. Par exemple, CBRE a démontré que lorsque l'on tient compte des effets de la taille, de la localisation, de l'âge et de l'historique de rénovation des bâtiments, les immeubles de bureaux bénéficiant d'une certification de durabilité justifient une prime de location de 7 %⁵⁵. La certification est donc un indicateur important de la performance à long terme et devient une norme du marché. Elle peut également être bénéfique pour les locataires, qui ont tendance à bénéficier de coûts professionnels moins élevés et d'un meilleur confort de construction. Enfin, le processus de certification présente des avantages positifs, car il rassemble toutes les parties prenantes d'un actif, sensibilisant ainsi aux enjeux et opportunités de durabilité.

Les équipes de gestion d'actifs sélectionnent les certifications les plus pertinentes pour leur pays et leur type d'actifs. La majorité de nos certifications sont délivrées par BREEAM. Nous utilisons également le LEED et des certifications locales respectées telles que HQE en France et Minergie en Suisse, qui sont la norme dans leur pays d'origine. Le reste de nos certifications sont composées de certifications propres à des questions spécifiques ou locales.

Fin 2023, 66,5 % des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP étaient certifiés. Nous avons mis en place une feuille de route pour atteindre les jalons dans chaque pays, avec un objectif final de certification de 75 % de nos actifs sous gestion d'ici 2030.

1.4 Notre communication d'informations ESG

Nous pensons qu'il est essentiel de communiquer avec les clients de la manière la plus transparente et la plus complète possible en ce qui concerne les actifs qui intègrent des considérations ESG, afin de leur offrir une analyse exhaustive de notre cadre IR et de les aider à comprendre les enjeux associés et leur importance. L'ensemble des principales informations financières et non financières, pour chaque fonds qui a intégré des critères ESG dans son processus d'investissement, est disponible sur notre Fund Centre. Ces informations sont conformes aux réglementations européennes et locales.

Comme indiqué en détail ci-après, nous publions des rapports d'IR au niveau des entités et des fonds., pour les produits qui intègrent les considérations ESG de manière substantielle et significative (c'est-à-dire classés comme « significativement engageants » par l'AMF).

Nous observons depuis quelques années un intérêt croissant de la part des clients en faveur d'un *reporting* ESG plus complet et plus détaillé. Le rapport ESG d'AXA IM comprend un large éventail d'indicateurs clés de performance environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris des indicateurs liés au climat et à la biodiversité, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et aux exigences de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC), et inclura également des indicateurs de vote

⁵⁵ Étude CBRE « Is Sustainability Certification in Real Estate Worth it ? » Novembre 2023 Le rapport couvre 19 pays européens et 40 villes. CBRE a étudié 19 400 baux – dont 6 100 baux dans des bâtiments certifiés et 13 300 baux dans des bâtiments non certifiés.

et d'engagement. Un Rapport d'impact spécifique (version de notre Rapport ESG enrichie d'indicateurs quantitatifs et d'informations qualitatives sur l'impact) a également été déployé pour notre gamme en plein essor de fonds à impact sur les marchés cotés. Ces rapports visent à assurer la transparence d'une série d'indicateurs, dont certains sont susceptibles d'être spécifiquement intégrés dans le processus d'investissement comme indiqué dans la documentation réglementaire le cas échéant.

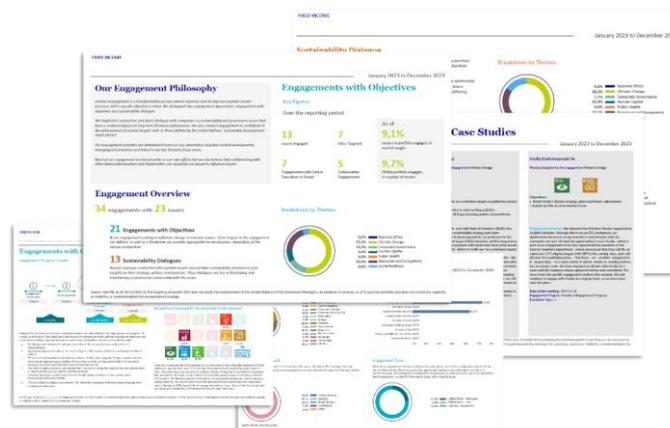
Rapport ESG : profil environnemental

En partenariat avec S&P Trucost, AXA IM publie l'intensité carbone des portefeuilles dans la section climat du *reporting* ESG de ses fonds IR, et dans le *reporting* standard de tous les portefeuilles, parallèlement au score ESG. L'intensité carbone du portefeuille par rapport à l'indice de référence est analysée en faisant la distinction entre un effet d'allocation sectorielle et un effet de sélection de l'émetteur. Les intensités carbone sont déterminées en se concentrant sur les émissions directes (Scope 1), les émissions des fournisseurs d'électricité (Scope 2) et les émissions des déplacements professionnels (Scope 3).

Depuis 2022, le *reporting* ESG disponible pour les fonds qui intègrent des considérations ESG classés comme « significativement engageants » par l'AMF, comprend une section climat améliorée, qui combine des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scope 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment l'augmentation implicite des températures et la proportion d'entreprises au sein du portefeuille ayant validé des objectifs basés sur la science ou s'étant engagées à les réaliser).

AXA IM est désormais en mesure de fournir un ensemble complet de rapports IR composés d'un rapport ESG, d'un rapport d'engagement dédié et d'un rapport de vote, en français et en anglais, disponibles sur Fund Center d'AXA IM⁵⁶ pour sa gamme de fonds Sustainable et ACT⁵⁷.

Le périmètre de production du Rapport d'engagement a été étendu à l'ensemble des fonds de nos gammes ESG Intégré et ACT, et, depuis fin 2022, les rapports de vote ont été déployés sur ces mêmes gammes. En 2024, AXA IM prévoit de publier sa version améliorée de son Rapport d'engagement au niveau des fonds. Il fournira des informations détaillées sur les actions d'engagement couvrant les objectifs et les dialogues sur la durabilité, ainsi que des études de cas sur les positions du portefeuille.



⁵⁶ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

⁵⁷ Pour les classes d'actifs traditionnels.

Le *reporting* ESG reste une priorité et nous continuerons à œuvrer à son amélioration et à sa personnalisation, notamment grâce à l'intégration croissante des données ESG dans les systèmes de données, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

Interactions, contributions et attentes des clients

En tant que gestionnaire actif, nous dialoguons en permanence avec nos clients pour comprendre leurs besoins et savoir comment nous pouvons les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à investir dans un avenir durable. Nous veillons à répondre à toutes leurs interrogations, qu'elles concernent les mouvements de marché, les évolutions réglementaires, l'allocation d'actifs ou les tendances futures. Nous le faisons par le biais d'enquêtes, d'échanges lors de nos propres événements ou lors d'événements réunissant les acteurs du secteur, ainsi que via des interactions régulières avec nos équipes de vente. Cela nous permet d'améliorer notre offre de produits et de nous assurer que nous proposons le contenu et les communications nécessaires pour rester en phase avec les besoins changeants des clients et répondre aux questions qui les préoccupent.

Nous offrons ainsi à nos clients des segments institutionnels, de gros et de détail les moyens d'investir en toute confiance pour une planète, une société et une économie plus durables. Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux clients des informations pertinentes en temps opportun. Nous y parvenons grâce à notre leadership intellectuel, en fournissant des commentaires de marché et du contenu éducatif sous différents formats – notes et articles de recherche, webinaires, événements, vidéos et infographies – afin de permettre aux clients d'accéder à nos experts en investissement, au niveau de détail qu'ils souhaitent. Ce contenu est ensuite partagé par le biais de divers canaux, tels que notre site Internet, des courriels, des médias sociaux et les sites Internet de tiers auxquels les clients peuvent accéder.

Nos experts en IR échangent régulièrement avec nos clients institutionnels, y compris dans le cadre de réunions conjointes avec nos équipes d'investissement si des informations spécifiques sont requises. En outre, nos clients nous envoient régulièrement des questionnaires de due diligence, grâce auxquels nous pouvons identifier de nouvelles tendances et exigences.

Chez AXA IM, nous nous efforçons d'être très attentifs aux besoins du marché et des clients, aux meilleures pratiques et aux nouvelles attentes. Ces interactions avec les diverses parties prenantes sont l'un des moyens grâce auxquels nous identifions nos domaines d'amélioration potentiels.

Informations au niveau des entreprises

Les documents suivants sont disponibles sur notre site Internet :

- [Rapport annuel d'actionnariat actif](#) ;
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#) ;
- [Politiques d'exclusion](#) ;
- [Informations relatives au règlement SFDR](#).

En ce qui concerne plus précisément nos activités d'actionnariat actif, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif et l'engagement, tant internes qu'externes. Les activités d'actionnariat actif d'AXA IM font l'objet de communications et sont accessibles au public. Nos registres de vote complets sont publics et détaillent notre activité de vote aux assemblées générales des entreprises détenues pour le compte de nos clients. En outre, nous publions un rapport annuel d'actionnariat actif, qui inclut des informations sur les enjeux IR et le dialogue avec les entreprises, les registres de vote agrégés ainsi que des détails sur notre approche de lobbying politique pour l'année concernée.

Nous proposons également des rapports sur mesure, adaptés aux demandes spécifiques des clients. Il appartient alors au client de décider si ces rapports doivent être rendus publics ou demeurer privés. Ces rapports comprennent un aperçu statistique et une analyse des actions d'engagement, mais aussi une répartition en fonction des thèmes et des ODD des Nations unies. Ils incluent également des informations sur les progrès réalisés grâce à l'engagement, et des précisions sur les cas dans lesquels notre action s'est avérée payante. Nous fournissons enfin une liste des émetteurs avec qui nous avons échangé, ainsi que les thèmes abordés.

Information au niveau des fonds

Nous avons déjà évoqué la situation des fonds de manière générale. Pour certains produits financiers, notamment les fonds Sustainable et ACT appartenant à la gamme AXA IM, les éléments suivants sont mis à la disposition des clients sur notre Fund Centre⁵⁸ :

- Code de transparence (uniquement pour les fonds labellisés Sustainable) ;
- Rapport de vote (uniquement pour les fonds actions et les fonds multi-actifs) incluant les AGA auxquelles nous avons voté et les motifs des éventuels votes contre la direction ;
- Rapport ESG (le cas échéant) ;
- Rapport d'impact pour notre gamme de fonds à impact cotés en bourse ;
- Rapport d'engagement ;
- Documentation juridique :
 - Prospectus ou mémorandum d'offre ;
 - Document d'informations clés ;
 - Rapports annuels et semestriels (incluant les inventaires des fonds) ;
- Commentaires mensuels du gérant de portefeuille.

1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise

Chez AXA IM, tout ce que nous entreprenons est dicté par notre raison d'être : « agir en faveur du progrès humain en investissant dans ce qui compte vraiment ». Ce principe directeur dicte non seulement notre action en tant qu'investisseurs, mais définit également notre identité d'organisation et d'employeur. Nous sommes conscients de l'impact profond que peuvent avoir les entreprises pour relever les défis les plus urgents de la société, aujourd'hui comme demain. En tant qu'investisseur responsable, nous comprenons l'importance que revêt l'intégration des considérations ESG dans nos décisions d'investissement. Tout aussi important est notre engagement à respecter ces normes au sein de nos propres opérations et en tant qu'employeur. En adoptant le même cadre ESG qui guide nos stratégies d'investissement, nous garantissons la cohérence et l'alignement sur tous les aspects de notre activité.

Environnement

Dans le cadre du pilier Environnement, nous nous sommes fixé pour objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, reflétant notre engagement à lutter contre le changement climatique et à contribuer à un avenir plus durable. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place un programme complet en trois étapes pour nos émissions : Mesurer, réduire et compenser. Ce programme couvre l'ensemble de nos opérations, en veillant à évaluer systématiquement nos émissions, à mettre en œuvre des mesures pour les

⁵⁸ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

réduire et à compenser les émissions restantes grâce à des projets de compensation carbone vérifiés. En 2023, nous avons continué à progresser dans notre stratégie de durabilité opérationnelle.

Mesurer

AXA IM mesure son empreinte sur les Scope 1, 2 et les déplacements professionnels des bureaux de plus de 50 ETP dans le cadre de la campagne annuelle de *reporting* environnemental du Groupe AXA depuis 2012. À partir de 2021, nous avons élargi cette initiative de mesure pour inclure toutes nos implantations mondiales et tous les scopes d'émissions, y compris les émissions de Scope 3 de notre chaîne d'approvisionnement (émissions indirectes de GES, y compris notre achat de tous les biens et services). Pour réaliser notre étude annuelle de mesure des émissions de CO₂éq., nous travaillons en partenariat avec la société de *reporting* environnemental ClimateSeed, en nous appuyant sur la méthodologie de la norme d'entreprise du protocole relatif aux gaz à effet de serre (GES), le GHG Protocol Corporate Standard, pour un *reporting* précis et fiable des données. Cet effort de mesure élargi nous permet non seulement de suivre nos émissions, mais également de prendre des mesures significatives pour réduire notre impact sur l'environnement. Enfin, elle souligne nos attentes en matière de transparence et de responsabilité de la part des entreprises dans lesquelles nous investissons, en ligne avec notre engagement en faveur de pratiques d'investissement responsable.

Réduire

Conformément à son engagement à réduire ses émissions, AXA IM s'est engagée dans des plans ambitieux visant à réduire les émissions et la consommation d'ici 2025, comme indiqué dans le Rapport d'avancement sur le climat (« Climate Progress Report ») d'AXA IM. Ces objectifs, fixés par rapport à une base de référence de 2019, visent à obtenir des résultats tangibles, avec des progrès mesurés et rapportés en externe sur une base annuelle. En outre, afin d'améliorer nos capacités de réduction, nous avons désormais intégré ClimatePartner, un cabinet de conseil environnemental, afin de concevoir une nouvelle feuille de route « zéro émission nette » pour toutes nos opérations dans le monde, de s'attaquer aux émissions de la chaîne d'approvisionnement Scope 3 et d'impliquer plus efficacement les salariés dans notre parcours. Ce partenariat stratégique nous permettra de renforcer nos initiatives en matière de durabilité et d'aligner nos efforts sur les meilleures pratiques.

Indicateur	Puissance (tCO ₂ éq.)	Déplacements professionnels (tCO ₂ éq)	Flotte automobile (tCO ₂ éq.)	Documents marketing (kg/ETP)	Documents de bureau (kg/ETP)	Eau (m ³ /ETP)	Déchets non triés (kg/ETP)
Cible de réduction en 2025 (%)	36%	25%	15%	20%	20%	10%	10%

Énergie

En 2023, AXA IM a poursuivi ses progrès en matière de durabilité énergétique. En faisant passer nos six plus grands bureaux à 100 % d'électricité renouvelable, nous avons directement approvisionné quatre bureaux et obtenu des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour les deux autres. Notre engagement s'est étendu à la sélection de bâtiments durables dotés de technologies avancées économes en énergie, contribuant ainsi à réduire la consommation d'énergie. La mise en œuvre des plans de sobriété énergétique a inclus la régulation de la température des bureaux et la fermeture d'étages pour optimiser la consommation d'énergie. Enfin, des initiatives d'engagement ont favorisé des changements de comportement des salariés, en les incitant à éteindre les lumières et à débrancher les appareils électroniques. En 2024 et au-delà, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos équipes internes, nos propriétaires et nos fournisseurs d'énergie pour mettre en œuvre de nouvelles réductions d'énergie dans l'ensemble de nos opérations et explorer d'autres moyens d'optimiser la consommation d'énergie. L'accent sera mis sur l'extension de l'approvisionnement en électricité renouvelable à un plus grand nombre de nos installations, y compris les centres de données, dans le cadre de notre engagement en faveur de la transition vers des sources d'énergie propres.

Flotte automobile

En 2023, une nouvelle politique de flotte automobile a été déployée dans nos implantations françaises, privilégiant les véhicules moins émetteurs et imposant uniquement des véhicules hybrides/électriques pour les nouvelles acquisitions. Par ailleurs, des règles plus strictes ont été mises en place pour l'obtention d'une voiture de société. En outre, les efforts visant à réduire la taille globale du parc automobile ont été couronnés de succès dans certains bureaux à travers le monde, contribuant ainsi davantage à nos objectifs environnementaux. À l'horizon 2024 et au-delà, nous donnerons la priorité au renforcement de la mise en œuvre de la nouvelle politique de flotte automobile dans tous les sites concernés, en collaborant étroitement avec notre COO mondial et les COO locaux pour garantir la cohérence et l'efficacité. En outre, nous poursuivrons nos efforts pour réduire le nombre de voitures dans notre flotte.

Déplacements professionnels

Bien que les réunions en face à face soient essentielles, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'optimiser les déplacements professionnels, qui sont une source élevée d'émissions chez AXA IM. Dans ce contexte, notre empreinte liée aux déplacements a été beaucoup plus faible au cours de la période 2020-2022 en raison de la pandémie, mais nous souhaitons tirer parti de l'évolution ultérieure de nos outils numériques et de la progression du travail à domicile pour donner la priorité aux seuls voyages essentiels, tout en étudiant la possibilité de réduire encore notre objectif initial. C'est pourquoi notre politique interne en matière de déplacements a été adaptée pour garantir que les déplacements ne soient envisagés que lorsque cela est nécessaire et entrepris de la manière la plus durable possible. Il s'agit par exemple de prendre des trains uniquement pour des trajets de moins de 3 heures et de réduire les déplacements professionnels de longue distance, en tirant parti des solutions numériques pour remplacer certaines des réunions en face à face. À l'horizon 2024 et au-delà, nous prévoyons d'examiner et de mettre à jour notre politique en matière de déplacements professionnels, en intégrant des lignes directrices améliorées en matière de pratiques de déplacements durables. Nous renforcerons l'efficacité des politiques grâce à la communication de la direction, au lancement d'un tableau de bord des déplacements pour suivre les émissions et au partenariat avec notre agence de voyages pour explorer des options de voyage durables, y compris le carburant d'aviation durable.

Des normes de durabilité pour compléter nos actions

Nous avons mis en place des normes de durabilité pour nos opérations. L'une de ces normes est la Sustainable Events Standard (« Norme des événements durables »), conçue pour réduire l'impact environnemental associé à la gestion, à la planification et à la participation aux événements. Cette norme encourage des pratiques telles que la réutilisation des supports de marque, la réduction des déplacements liés aux événements et la priorisation de menus végétariens avec des ingrédients locaux. En outre, nous avons introduit la Corporate Gifts Standard (« Norme sur les cadeaux d'entreprise »), qui met fin à la distribution de cadeaux d'entreprise afin de minimiser l'impact environnemental des processus de fabrication, de distribution et de fin de vie. Au lieu de cela, les fonds sont réorientés vers des dons caritatifs, en ligne avec notre engagement en matière de responsabilité sociale. En 2023, les fonds ont été versés à l'un de nos partenaires de philanthropie à impact sélectionnés : Doctors with Africa CUAMM.

Lutter contre les émissions de Scope 3 de notre chaîne d'approvisionnement

Nos émissions de Scope 3 englobent également l'empreinte générée par les activités des prestataires et fournisseurs d'AXA IM. Nous l'incluons dans notre mesure et nous nous engageons à en réduire l'impact en dialoguant activement avec nos partenaires pour encourager des pratiques durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Conscients du fait que les chaînes d'approvisionnement sont la principale source d'émissions de carbone chez AXA IM et qu'elles sont essentielles à la transition vers un monde durable, nous travaillons actuellement avec nos consultants de ClimatePartner pour concevoir et mettre en œuvre un programme de durabilité de la chaîne d'approvisionnement. L'une des principales actions consiste à dialoguer – comme nous le faisons en tant qu'investisseur – avec nos fournisseurs et prestataires de services les plus importants afin de comprendre leurs engagements et leurs efforts en matière de durabilité. Grâce à ces engagements, nous visons à améliorer la précision et la granularité des données sur les émissions de nos fournisseurs et à les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres stratégies de réduction des émissions. Cette approche collaborative nous aide non seulement à examiner et confirmer les plans de réduction spécifiques aux fournisseurs, mais nous permet également de renforcer les capacités de leurs stratégies de durabilité. Tout au long de ce programme, nous visons à améliorer notre impact positif sur le climat et à accélérer l'action climatique le long de l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Compensation

Enfin, nous compensons les émissions que nous ne pouvons pas encore éliminer. Bien que la compensation carbone ne soit pas considérée comme une solution autonome, nous reconnaissons que certaines émissions peuvent être inévitables dans le cadre de notre activité. En 2023, AXA IM a poursuivi son engagement en faveur de la neutralité carbone en achetant des crédits carbone pour compenser les émissions générées dans l'ensemble de nos opérations (toute notre empreinte hors émissions provenant des services achetés). Ces crédits ont permis de financer le projet Conservation Coast dans les Caraïbes guatémaltèques. Ce projet protège les forêts qui constituent un corridor migratoire critique pour la biodiversité, y compris des centaines d'espèces d'oiseaux qui voyagent entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. En investissant dans ce projet de compensation carbone, nous cherchons à atténuer l'impact environnemental de nos opérations tout en travaillant activement à la réduction de notre empreinte carbone globale.

En 2024, notre priorité sera de repenser notre stratégie de compensation des émissions de carbone afin d'assurer l'alignement sur nos objectifs de durabilité et de maximiser l'efficacité pour avoir un impact positif sur l'environnement. Cela passe notamment par l'exploration et l'évaluation de projets et de nouvelles technologies qui contribuent efficacement à la transition vers la neutralité carbone.

Inventaire des GES 2023 d'AXA IM – Format du Protocole relatif aux GES

Pour rendre compte avec précision de nos émissions de carbone, nous travaillons en partenariat avec ClimateSeed et adhérons à la méthodologie de la Norme d'entreprise du protocole relatif aux GES (« GHG Protocol Corporate Standard »). Largement reconnu comme le principal outil international de comptabilisation des GES, le Protocole relatif aux GES joue un rôle essentiel pour les gouvernements et les entreprises dans la compréhension, la quantification et la gestion complètes des émissions de GES. Il sert de base à de nombreuses normes et programmes de GES à l'échelle mondiale et est utilisé dans la préparation de centaines d'inventaires de GES par les entreprises du monde entier.

Le Protocole relatif aux GES définit deux méthodes distinctes pour le *reporting* d'une empreinte carbone : l'approche basée sur la localisation et l'approche basée sur le marché. Dans le cadre de l'approche basée sur la localisation, les émissions de Scope 2 sont calculées sur la base de l'intensité des émissions de la zone du réseau local où la consommation d'électricité a lieu. En revanche, la méthode basée sur le marché calcule les émissions de Scope 2 sur la base de l'achat d'instruments de marché spécifiques, tels que les certificats d'énergie renouvelable (REC). Pour plus de transparence et de cohérence, nous adoptons une double approche de *reporting*, dans laquelle nous déclarons les émissions en utilisant à la fois des méthodes basées sur la localisation et des méthodes basées sur le marché. Cette double stratégie de *reporting* garantit une information complète et permet aux parties prenantes d'évaluer notre performance environnementale à partir de multiples perspectives. En fournissant des informations par le biais de ces deux méthodes, nous visons à répondre aux diverses attentes des parties prenantes tout en respectant notre engagement envers la transparence dans le *reporting* des émissions.

Pour 2023, ClimateSeed a calculé les émissions des bureaux d'AXA IM à 34 936 tCO₂éq., en tenant compte d'une approche basée sur la localisation. Selon une approche basée sur le marché, les émissions totales s'élèvent à 34 135 tCO₂éq.

Il est important de souligner que certaines sous-catégories d'émissions sont exclues de notre inventaire des GES car elles ne sont pas pertinentes pour les opérations d'AXA IM. Ces exclusions englobent généralement les activités ou les sources d'émissions qui ne sont pas représentatives pour les sociétés de services financiers comme AXA IM. Par exemple, la catégorie 3-12 couvre les émissions associées à l'élimination des déchets et au traitement des produits vendus par une entreprise. Compte tenu de la nature principalement axée sur les services d'AXA IM, l'implication directe dans ces activités est minime ou inexistante. Par conséquent, les émissions provenant de ces activités spécifiques ne sont pas incluses dans notre inventaire.

Catégorie d'émissions	Sous-catégorie	Sources d'émissions	Émissions totales de GES (tCO ₂ éq.)
Scope 1	1-1	Émissions directes provenant de sources de combustion stationnaires	55
	1-2	Émissions directes provenant de sources mobiles avec moteur à combustion	515
	1-4	Émissions fugitives directes	121
Scope 2	2-1 (basée sur la localisation)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	485
	2-1 (basée sur le marché)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	174
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de refroidissement	15
Scope 3	3-1	Biens ou services achetés	21 623
	3-2	Biens d'équipement	2230
	3-3 (basée sur la localisation)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	673
	3-3 (basée sur le marché)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	183
	3-5	Déchets générés par les opérations	65
	3-6	Déplacements professionnels	6 704
	3-7	Déplacements domicile-travail des collaborateurs	2 450
TOTAL (approche basée sur la localisation)			34 936
TOTAL (approche basée sur le marché)			34 135

Source : AXA IM, ClimateSeed, 2024.

Enjeux sociaux

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons de favoriser leur progression en offrant un environnement de travail dans lequel ils peuvent réaliser leur potentiel et donner vie à notre raison d'être chaque jour.

L'autonomisation et l'inclusion sont au cœur de la culture que nous voulons créer chez AXA IM

Nous voulons offrir à nos collaborateurs talentueux la possibilité de développer leur potentiel, de choisir leur mode de travail grâce à la flexibilité et au travail hybride et de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée où les idées, les origines et la diversité des points de vue sont encouragées. Nous écoutons activement nos employés, afin de comprendre ce qu'ils pensent du travail que nous faisons et de leur rôle dans la réalisation de notre objectif en tant qu'organisation. Nous menons deux à trois enquêtes d'engagement par an pour mesurer le « Score de recommandation net » des collaborateurs (ENPs – Employee Net Promoter Score), et nous avons constaté une hausse régulière de ce score depuis 2017. Déterminés à soutenir une culture de retour d'information ouverte sur des sujets tels que le genre, le handicap et l'ethnicité, nous avons mené notre première « enquête sur l'inclusion » en 2021.

AXA IM s'engage à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux, y compris au sein des équipes de direction et des personnes prenant des décisions d'investissement. En décembre 2023, le pourcentage de femmes au sein de notre Conseil d'administration était de 45 %. Conformément à la loi Rixain, nous nous sommes engagés à améliorer la représentation des femmes parmi les preneurs/preneuses de décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030.

Les thèmes liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) comptent parmi nos priorités stratégiques depuis de nombreuses années. Nous plaçons la durabilité au cœur de nos priorités en vue de renforcer le rôle que joue AXA IM dans la société en tant qu'investisseur, employeur et entreprise. En tant qu'employeur, le développement d'une culture inclusive est au centre de nos priorités. Cela s'inscrit dans notre « promesse d'employeur » visant à créer un environnement dans lequel chacun se sent à sa place, intégré et en mesure de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée. Notre [politique globale en matière de diversité et d'inclusion](#) résume notre engagement et nos domaines de préoccupation prioritaires. Nous avons pris des mesures concrètes pour créer un lieu de travail plus diversifié et inclusif, tant en interne qu'en externe. Nous avons notamment :

- Fait en sorte que tous nos salariés bénéficient des **mêmes dispositions minimales en matière de congé parental** à l'échelle mondiale et avons déployé des **pratiques de travail « intelligentes »** à l'échelle mondiale ;
- Lancé des **groupes-ressources pour nos collaborateurs**, parrainés par des membres du Comité de direction, et avons conclu des partenariats avec des tiers afin de progresser sur les questions de diversité et d'inclusion liées au sexe, à l'origine ethnique, à la mobilité sociale, à l'âge, aux handicaps ou encore à l'orientation sexuelle ;
- Soutenu des **méthodes de travail flexibles** pour aider à éliminer les barrières et être plus adaptables et réactives à la situation de chacun ;
- Utilisé notre **enquête mondiale annuelle sur l'inclusion** pour analyser la perception qu'ont nos collaborateurs de l'inclusion, de l'appartenance et de l'égalité des chances, les données pouvant être analysées sous différents aspects de la diversité, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap/la santé, le milieu socioéconomique ou encore l'orientation sexuelle ;
- Obtenu la **certification EDGE (Equity Diversity and Gender Equality) Move** en reconnaissance des progrès significatifs réalisés par l'entreprise en matière d'égalité des sexes sur le lieu de travail.
- Introduit un **objectif de développement** lié à l'inclusion et à la diversité pour tous les collaborateurs afin que chacun œuvre en faveur de la promotion et de l'avancement actifs d'une **culture de l'inclusion** — par le biais d'efforts délibérés, positifs et conscients ;
- Proposé des parcours de développement axés sur les compétences et les comportements de leadership inclusifs par le biais de nos **programmes de la Managers Academy et de Leadership** qui aident nos dirigeants à accroître leur impact, à favoriser la diversité des équipes et à créer une communauté ;
- introduit l'objectif d'inclure **plus d'une femme dans les listes de présélection pour les postes de direction** ;
- Appliqué notre **politique de vote en faveur de la diversité** pour inciter d'autres entreprises à agir dans ce domaine.

Pour traduire notre solide engagement à créer un lieu de travail inclusif et diversifié, **tous les membres de notre Comité de direction mondial ont des objectifs concrets visant à améliorer la représentation et l'inclusion au sein d'AXA IM.**

La discrimination, les comportements non inclusifs et le harcèlement n'ont pas leur place au sein d'AXA IM. Nous avons adopté une norme mondiale sur le harcèlement qui s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs, consultants, fournisseurs et clients. Une formation obligatoire est dispensée à tous nos collaborateurs sur la manière d'identifier et de signaler tout comportement contraire à notre norme mondiale.

Nous sommes conscients de la nécessité pour le secteur financier de progresser plus rapidement en matière d'inclusion et de diversité afin de répondre aux attentes croissantes des salariés, des clients, des organismes de réglementation et des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. Nous jouons un rôle actif dans les initiatives interprofessionnelles visant à relever conjointement certains des défis intrinsèques liés à la

création d'un environnement réellement diversifié et inclusif dans le monde de l'entreprise en général et dans le secteur financier en particulier. Voici trois exemples d'initiatives externes auxquelles nous avons contribué en 2023 :

- AXA IM et sept autres gestionnaires d'actifs sont devenus **membres fondateurs du Diversity Project Europe**, une initiative transfrontalière visant à encourager un secteur de la gestion monétaire plus inclusif dans la région ;
- AXA IM a lancé son **partenariat avec Investment20/20** afin d'accéder à un vivier diversifié de diplômés, d'étudiants et de diplômés d'université qui reflètent mieux les personnes et les communautés que nous servons ;
- AXA IM est devenue **gold sponsor de Women in ETF**, une communauté qui rassemble des acteurs du secteur des fonds indiciels cotés à travers le monde pour défendre notre objectif de choix actif de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion ;
- AXA IM a lancé un **partenariat avec Hey Girls** au Royaume-Uni pour fournir des produits d'hygiène féminine respectueux de l'environnement dans ses bureaux. Pour chaque produit commandé par AXA IM, un produit similaire est offert aux personnes qui en ont besoin en vue d'éradiquer la précarité menstruelle.

En tant que signataire de la charte **Women in Finance**, nous nous étions fixé comme objectif d'atteindre un tiers des femmes dans notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s d'ici 2025. En 2021, ce nombre s'élevait à 26 %. En juin 2023, les femmes représentaient 34 % de notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s, atteignant notre objectif plus tôt que prévu. Nous souhaitons maintenir cette dynamique et nous avons donc fixé un nouvel objectif en d'atteindre 35 % de femmes au sein de notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s d'ici 2025.

AXA IM est également signataire d'un certain nombre de chartes et d'engagements externes, dont la [charte Women in Finance](#), les [Principes d'autonomisation des femmes](#), les [Normes de conduite LGBTI des Nations unies à l'intention des entreprises](#), le [30 % Club](#), la [charte du Club Landoy](#), la [Coalition d'action sur la violence fondée sur le sexe dans le cadre du forum Génération égalité sous l'égide d'ONU Femmes](#) et la [charte de l'Autre Cercle](#) en France.

Protéger les droits de tous ceux qui travaillent avec nous

Nous nous engageons à divulguer les informations requises par la réglementation, dans toutes les régions où nous sommes présents. Cela inclut la loi sur l'esclavage moderne (Royaume-Uni) et toute autre loi relative à la DEI ou aux droits de l'homme.

Notre rôle de soutien et de protection des personnes qui travaillent à nos côtés s'étend également à notre chaîne logistique. Nous avons mis en place un processus garantissant que nos partenaires et fournisseurs agissent envers leurs propres employés et fournisseurs en appliquant des principes d'intégrité, de responsabilité et de durabilité similaires à ceux que nous exigeons de nous-mêmes en tant qu'entreprise.

Étendre notre raison d'être à nos communautés

Si nous sommes déterminés à « investir dans ce qui compte vraiment » pour nos clients et nos collaborateurs, cet engagement s'étend également à nos communautés locales, que nous aidons à se développer et à prospérer à nos côtés. Nous nous concentrons sur des projets ayant un impact sociétal tangible, dans les domaines du changement climatique/de la biodiversité, de l'éducation et de la santé.

AXA IM reverse à un certain nombre d'organisations qui s'alignent sur nos priorités 5 % des commissions de certains de ses fonds à impact. Au sein de ces organisations caritatives, nous soutenons plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies.

Notre communauté de bénévoles AXA – Cœurs en action permet en outre à nos collaborateurs de mettre leur temps et leur expertise au service d'organisations caritatives locales qui soutiennent des projets liés au climat et d'autres actions ayant un impact sociétal positif. Notre calendrier d'activités s'étend sur toute l'année, mais culmine avec une semaine réservée à nos collaborateurs (AXA Week for Good), consacrée à la sensibilisation, l'engagement et la participation à des activités liées au changement climatique et à la biodiversité.

Nous sommes également engagés sur le thème de l'éducation financière et demeurons associés à un certain nombre de programmes de sensibilisation dans les écoles. Ensemble, notre objectif est d'aider les écoliers et les jeunes à développer leurs compétences en matière de finance et à comprendre la valeur de l'épargne.

Nous avons également lancé une nouvelle politique de bénévolat au Royaume-Uni en 2022. L'objectif de cette politique est d'aider les collaborateurs qui souhaitent exercer un travail bénévole lorsqu'ils sont employés par AXA IM au Royaume-Uni. Le soutien à nos communautés est un élément important du cadre de responsabilité d'entreprise d'AXA IM et nous pensons que le fait d'offrir à nos collaborateurs la possibilité de faire don de leur temps et/ou de leurs compétences à une organisation caritative enregistrée qui a une signification personnelle peut apporter une grande valeur, à la fois à nos collaborateurs et aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Tous les collaborateurs éligibles peuvent demander à prendre jusqu'à deux jours par année civile pour faire du bénévolat à titre individuel, ou aux côtés d'autres collègues d'AXA IM UK, auprès d'une organisation caritative enregistrée auprès du UK Charities Register. Ces deux journées s'ajoutent à la journée de bénévolat AXA Hearts in Action, organisée chaque année dans le cadre de l'AXA Week for Good. La politique est désormais étendue à tous les pays.

Gouvernance

Maintenir une activité robuste, résiliente et durable sur le long terme

Nous pensons qu'une entreprise responsable et résiliente se trouve dans une position optimale pour être performante sur le long terme, ce qui nous incite à aider nos clients, nos collaborateurs et les communautés qui nous entourent à se développer à nos côtés. En tant qu'investisseur responsable, nous recourons activement au dialogue avec les dirigeants et à l'exercice des droits de vote pour influencer positivement les comportements des entreprises, afin de favoriser une croissance durable à long terme. De même, en tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'entretenir une relation de responsabilité, de sécurité, de transparence et de confiance avec nos clients, nos collaborateurs et tous ceux qui s'engagent et s'associent avec nous.

Respecter les normes les plus strictes en matière de comportement et de conduite

Gagner et conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires est essentiel. Notre cadre normatif énonce en détail les politiques et procédures qui doivent être suivies par tous les collaborateurs d'AXA IM, afin de nous assurer que nous gérons les risques avec fermeté et exerçons nos activités avec éthique et transparence pour toutes les parties prenantes. Les normes d'AXA IM sont révisées chaque année, en vue de garantir leur respect par toutes les équipes.

Notre code de conduite prévoit les procédures à suivre sur des thèmes tels que la lutte contre la corruption, le lancement d'alerte et le traitement des données, lesdits thèmes étant approfondis par une communication régulière et la formation des collaborateurs. Enfin, notre personnel est tenu de suivre régulièrement des

formations pour s'assurer qu'il comprend ses responsabilités en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence de nos opérations en tant qu'organisation.

Comprendre, évaluer et atténuer les risques

En tant qu'entreprise ayant une perspective de long terme, nous avons la responsabilité de croître et de nous adapter aux nouveaux défis qui se présentent, en explorant continuellement les risques émergents et les enjeux essentiels. Nous opérons dans un cadre global de Gestion des Risques qui évalue et traite tous les risques clés que nous supportons, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. La cybersécurité est identifiée comme un risque majeur et notre personnel suit des formations et des contrôles réguliers, afin de s'assurer que chacun comprend sa propre responsabilité dans la conservation et la sécurité des informations et des renseignements qui nous sont confiés. Nous disposons de plans de reprise des activités, régulièrement révisés et mis à jour, afin de garantir la continuité de nos services à nos parties prenantes en cas de scénario imprévu.

Enfin, nous avons mis en place des processus visant à protéger la confidentialité et le caractère privé de toutes les données que nous sélectionnons, traitons ou communiquons, dans le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux données.

2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG

2.1 Nos ressources humaines

Depuis 2020, nos capacités en matière d'IR sont intégrées dans chaque unité opérationnelle d'AXA IM, notamment AXA IM Core pour les classes d'actifs traditionnels (actions d'entreprises cotées et dette souveraine), AXA IM Alts pour les classes d'actifs alternatives (actions et dette immobilières, actions et dette d'infrastructures, crédit alternatif, capital naturel et impact), et AXA IM Prime pour les actifs privés (private equity, dette privée, actions d'infrastructures et hedge funds), chacune de ces équipes réalisant quotidiennement ses propres activités liées à l'IR. Les équipes Core, Alts et Prime d'AXA IM collaborent à la mise en œuvre de la stratégie IR d'AXA IM décrite dans le présent rapport, qui vise notamment un objectif « zéro émission nette » pour l'ensemble des actifs sous gestion d'ici 2050. Fin 2022, environ **2 %** des collaborateurs d'AXA IM⁵⁹ sont entièrement dédiés aux thèmes IR (à l'exclusion des collaborateurs qui contribuent partiellement à ces thèmes au quotidien).

Fin 2023, nous avons révisé la structure organisationnelle de notre expertise IR afin d'accroître l'alignement entre les unités opérationnelles et d'assurer une intégration efficace et robuste des risques et opportunités ESG au sein de nos équipes. L'équipe de Recherche IR d'AXA IM Core et l'équipe de coordination et de gouvernance IR ont été réorganisées au sein d'un **Centre IR** dédié composé de 14 collaborateurs, qui joue un rôle d'acteur transversal facilitant l'intégration des considérations ESG dans chaque unité opérationnelle et pilotant la stratégie globale d'actionnariat actif, qui dicte notre implication auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. En outre, les deux équipes ont les responsabilités individuelles suivantes :

- **L'équipe de recherche IR**, qui dirige l'engagement actionnarial dans le cadre de notre Stratégie d'engagement actif, et produit des recherches sur les principaux thèmes E et S, allant du climat et de la biodiversité aux droits humains en passant par le capital humain. Les enseignements tirés de la recherche sont intégrés dans les décisions d'investissement des unités opérationnelles et utilisés par l'équipe pour mener l'engagement actionnarial dans le cadre de la stratégie d'actionnariat actif ;
- **L'équipe de Coordination et de gouvernance IR**, qui est responsable de la mise en œuvre des politiques IR d'AXA IM en matière d'exclusion et d'actionnariat actif, des projets IR transversaux dans l'ensemble des unités opérationnelles ainsi que du plaidoyer en faveur des politiques de finance durable au niveau de l'UE et de la France. Au sein de la stratégie d'actionnariat actif, l'équipe de Gouvernance d'entreprise et d'actionnariat actif est responsable de la recherche et de l'engagement en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que de la proposition des politiques de vote et d'engagement d'AXA IM.

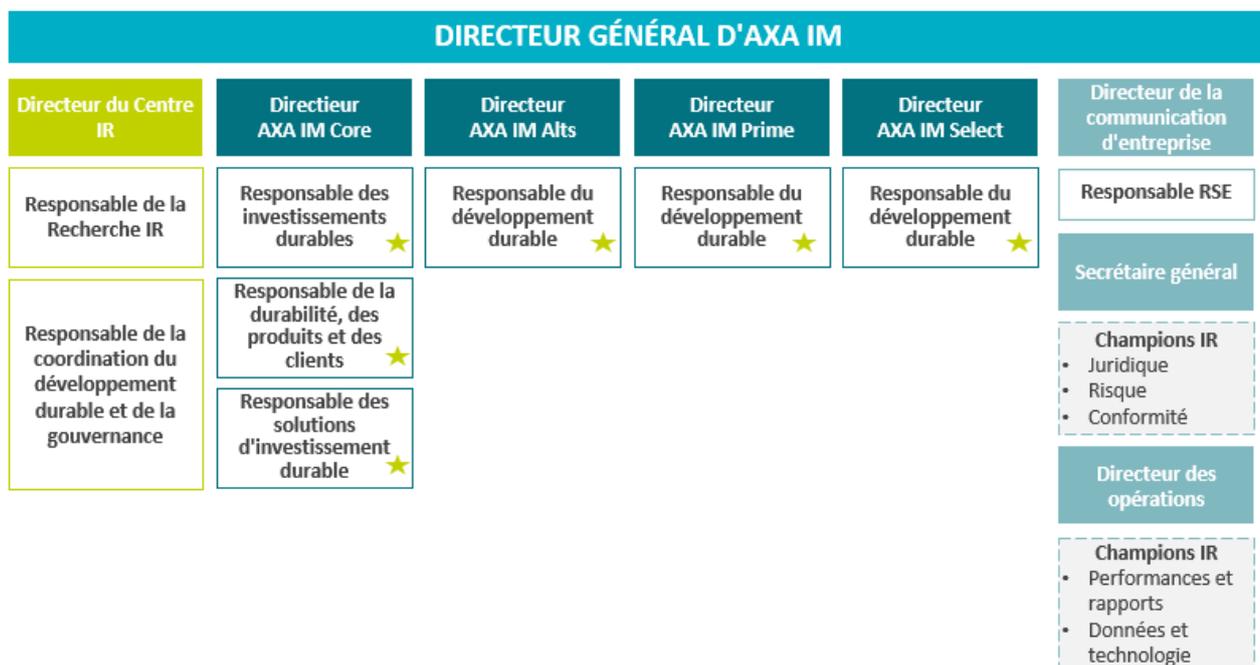
Le centre IR travaille en étroite collaboration avec plusieurs experts au sein des unités opérationnelles. Premièrement, chaque unité opérationnelle possède son/sa propre responsable de la durabilité, chargé(e) de coordonner les projets liés à l'investissement responsable au sein de sa/ses plateforme(s), d'intégrer les critères ESG dans le processus décisionnel, de soutenir les équipes d'investissement sur les enjeux IR et de faire le lien entre les équipes IR dédiées et les équipes d'investissement.

Outre ces équipes, 8 collaborateurs des fonctions opérationnelles au sein du Secrétariat général et du département COO monde sont entièrement dédiés aux enjeux ESG, afin d'assurer l'adaptation de notre cadre

⁵⁹Au 31 décembre 2023, AXA IM comptait 63 collaborateurs entièrement dédiés aux thèmes IR (hors collaborateurs contribuant partiellement aux thèmes IR) sur un total de 2 700 collaborateurs en CDI et CDD et hors stage. Le dernier chiffre inclut les collaborateurs d'AXA IM Paris, d'AXA REIM SGP et d'AXA IM Prime.

opérationnel et informatique à l'intégration ESG et de garantir un niveau approprié de supervision des fonctions de contrôle.

Enfin, AXA IM dispose d'une équipe dédiée à la responsabilité d'entreprise de 4 collaborateurs qui échange activement avec tous les départements de l'entreprise afin d'explorer les marges de progression sur les principaux piliers ESG et d'assurer que nous agissons conformément à notre discours et que nous faisons nous-mêmes ce que nous exigeons des autres. Elle bénéficie également de l'appui de notre société mère, le Groupe AXA, un acteur majeur du secteur très engagé sur des sujets tels que le changement climatique et l'inclusion sociale.



Source : AXA IM, 2023. ★ = lien hiérarchique en pointillés pour les responsables de la Durabilité au sein des 4 unités opérationnelles d'AXA IM à l'égard du responsable du Centre IR.

Pour AXA IM Core

AXA IM Core travaille avec un nombre dédié de collaborateurs IR issus de différents horizons professionnels, notamment la gestion de fonds, la recherche sell-side, l'analyse quantitative, la stratégie et la gestion de projets, afin d'intégrer les facteurs ESG dans le processus décisionnel de leurs plateformes d'investissement (obligations, actions et multi-actifs). Les équipes durabilité, produits et clients développent la stratégie d'AXA IM Core concernant son offre de produits IR. Les équipes de solutions d'investissement durable travaillent sur l'aspect quantitatif de l'intégration ESG chez AXA IM Core, en développant et en mettant en œuvre les méthodologies nécessaires et en dirigeant les processus opérationnels. À l'aide de ces méthodologies, l'équipe Investissements durables intègre les directives IR et les considérations ESG dans les processus d'investissement et la construction des portefeuilles. Elle analyse également l'offre d'obligations vertes, sociales et durables (VSD) d'AXA IM Core. L'équipe de recherche ESG et d'impact complète ses efforts en effectuant des recherches ESG et d'impact sur les entreprises en portefeuille et en dialoguant avec elles sur les questions ESG et d'impact importantes. Outre ces **17 spécialistes IR dédiés**, AXA IM Core accueille de nombreux experts d'autres domaines – allant de l'investissement aux équipes clients – dont les responsabilités quotidiennes englobent les questions ESG.

Pour AXA IM Alts

AXA IM Alts dispose d'experts IR entièrement dédiés à l'intégration des risques et opportunités ESG dans sa plateforme d'investissement spécifique, dont **14 employés à temps plein** dédiés aux sujets ESG. Côté immobilier, l'équipe d'Investissement responsable immobilier coordonne un réseau de responsables ESG et d'experts ESG en charge du déploiement opérationnel de la stratégie ESG d'AXA IM Alts au sein des actifs immobiliers. Ces experts se consacrent au déploiement approprié de notre stratégie ESG au niveau local et travaillent au sein des équipes locales de gestion d'actifs sur l'aspect opérationnel, en supervisant l'intégration des critères ESG dans les actifs immobiliers dans leur zone géographique et en menant des projets locaux liés au développement durable, y compris le suivi de la performance ESG des actifs et des risques climatiques. Du côté du capital naturel et impact et du crédit alternatif, une équipe d'investissement à impact dédiée analyse et sélectionne des projets d'impact dans des actifs alternatifs tels que le *private equity*, le capital-risque, la dette privée, les actifs réels et le financement de projets, dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes défavorisées dans le monde, tout en protégeant l'environnement naturel et en contribuant aux ODD des Nations unies.

Pour AXA IM Prime

Conscient de l'importance de l'engagement avec toutes les fonctions commerciales sur les questions ESG, AXA IM Prime a adopté une approche décentralisée de son expertise en matière d'IR et d'ESG. Premièrement, une équipe ESG dédiée de **4 employés à temps plein** accompagne les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de leur stratégie ESG.

AXA IM Prime dispose de son propre comité de pilotage IR qui supervise tous les aspects de la stratégie et de la mise en œuvre ESG d'AXA IM Prime, composé de tous les membres du Comité exécutif, de représentants senior des fonctions juridique, conformité et risque et de l'équipe ESG. L'équipe Prime ESG soutient les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de la stratégie ESG globale, en étroite collaboration avec les champions ESG. Chaque équipe d'investissement et fonction support a au moins un champion ESG désigné, qui est chargé de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie ESG dans le travail quotidien de ses équipes. L'équipe ESG leur fournit une expertise en la matière ainsi qu'une formation et des conseils sur les principaux enjeux ESG, ce qui permet aux champions ESG de travailler de manière optimale. Au moins une fois par mois, les deux groupes discutent des meilleures pratiques, partagent leurs connaissances et travaillent sur des questions opérationnelles liées à l'intégration ESG au sein d'AXA IM Prime.

2.2 Nos ressources internes en matière de formation et de renforcement des capacités

Notre offre pédagogique concernant les questions ESG et IR comprend des opportunités d'engagement et de formation visant à aider nos collaborateurs à :

- **Comprendre et participer à la transition d'AXA vers la durabilité :**

AXA IM participe au programme AXA Climate Academy (AXA Académie du climat) à l'échelle du Groupe AXA, lancé en octobre 2021 pour soutenir un effort collectif en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique. AXA IM s'est engagée à former l'intégralité de son personnel d'ici à 2023 dans le cadre de son plan AXA IM For Progress Monitor (AXA IM Pour progress monitor). Pendant plusieurs heures, les collaborateurs apprennent pourquoi le climat est de plus en plus important pour nos clients ; quels sont les principaux risques associés au changement climatique ; comment le changement climatique a un impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur des sociétés d'assurance et d'investissement ; et comment ils peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone d'AXA IM par le biais de leurs pratiques professionnelles et personnelles. Fin 2023, 99 % des collaborateurs d'AXA IM ont été certifiés par le programme AXA Climate Academy⁶⁰. Pour aller plus loin, AXA IM continue de s'appuyer sur le programme AXA Climate Academy depuis 2023 avec la « *playlist* ACT » de l'AXA Climate School (AXA Ecole du climat), qui aide les collaborateurs de diverses fonctions, notamment les fonctions RH, technologie, finance et juridique, à comprendre l'impact de la durabilité sur leur travail grâce des contenus spécifiques aux différents rôles.

- **Développer une expertise technique en matière d'ESG et d'investissement responsable**

En dehors des supports disponibles au niveau du Groupe AXA, AXA IM propose à ses collaborateurs un parcours d'apprentissage dédié comprenant des cours en ligne ESG & IR ainsi que des formations en partenariat avec des prestataires externes, disponibles à la fois aux niveaux intermédiaire et avancé. Grâce à ce parcours d'apprentissage, les collaborateurs d'AXA IM ont également la possibilité d'apprendre à partir de l'expérience d'autres professionnels et d'obtenir des certifications de premier plan dans le domaine de l'investissement ESG et climatique. La formation des équipes au sein de l'entreprise sur les questions d'IR et de climat est une priorité depuis quatre ans, comme en témoignent les exemples suivants :

Formation ESG et climat 2019 – 2023

L'AXA IM ESG Academy a été lancée en 2020 pour permettre à tous les collaborateurs de développer leurs compétences ESG. La même année, plusieurs grandes associations d'analystes ont introduit des certifications ESG pour le secteur financier, notamment le Certificat ESG de l'Institut des analystes financiers agréés (CFA) ainsi que le programme de Certification d'analyse ESG (CESGA) de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFAS). L'accès généralisé à cette formation et à ces certifications externes à travers AXA IM a été mis en place en 2020, avec un accent particulier sur la participation des équipes Core investments et Core Client group (Core Groupe client). Ce processus de développement des compétences a été accéléré par des séances en direct, dispensées en partenariat avec des organismes de formation externes entre 2020 et 2023, ainsi que par la volonté des professionnels de l'investissement, de la recherche et de la vente de progresser vers l'obtention des principales qualifications professionnelles du secteur, notamment le nouveau « Certificate in Climate and Investing » (Certificat sur le Climat et l'investissement) de l'institut CFA.

■ **Une formation fondamentale sur l'ESG dans l'immobilier** a été lancée au quatrième trimestre 2022. Développée exclusivement pour AXA IM par le prestataire de formation Hillbreak en coopération avec l'équipe

⁶⁰ Tous les collaborateurs actifs à fin novembre 2023 certifiés d'ici fin 2023 (hors coentreprises, intérimaires, stagiaires/apprentis, consultants, sous-traitants).

interne d'Investissement responsable et l'équipe de Développement des talents, ce cours de 3 heures vise à améliorer la connaissance et la compréhension de l'ordre du jour dynamique, en évolution rapide et critique de l'ESG sur les marchés de l'investissement immobilier pour tous les collaborateurs liés à l'investissement immobilier : 320 collaborateurs ont suivi la formation fondamentale sur l'ESG dans l'immobilier entre 2022 et 2023⁶¹.

■ **L'objectif de développement ESG** a été introduit en 2023 auprès de l'ensemble des collaborateurs, avec l'ambition d'alimenter notre stratégie ESG par l'apprentissage. Les collaborateurs ont la possibilité de participer à diverses initiatives d'apprentissage liées aux enjeux ESG, au climat et à la biodiversité, en fonction de leurs besoins et intérêts d'apprentissage. Cet objectif ESG est intégré dans les objectifs individuels annuels de chaque collaborateur.

Comprendre et participer aux politiques internes d'IR d'AXA IM

Enfin, les équipes IR continuent d'organiser régulièrement des formations sur les questions ESG pour le personnel d'AXA IM. Ces sessions couvrent notamment les réglementations durables et la stratégie IR d'AXA IM (par exemple, l'engagement et les méthodologies « zéro émission nette », les méthodologies de notation, ou encore les activités d'engagement et de vote). Enfin, nous utilisons *Workplace* et *SharePoint* pour partager toute mise à jour de l'IR en interne. Nous disposons d'un *SharePoint* d'IR et de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dédié accessible à tous les collaborateurs d'AXA IM, qui détaille notre stratégie ESG, les actions mises en œuvre et inclut tous les supports que nous produisons (par exemple, les normes, les politiques, les présentations). Nous communiquons régulièrement sur divers groupes *Workplace*, y compris des groupes dédiés aux bureaux locaux (par exemple, Paris, Londres, Greenwich) avec des centaines de collaborateurs d'AXA IM dans le monde entier sur notre cadre IR et sur les actions que nous entreprenons pour atteindre nos objectifs de zéro émission nette.

2.3 Nos moyens techniques

Les spécialistes produits et quantitatifs ESG fondent les modèles d'analyse d'AXA IM sur une série de sources de données tant internes qu'externes : des travaux de recherche des agences de notation et des courtiers sur les questions ESG, ainsi que les publications des entreprises et des médias. En 2023, AXA IM a dépensé plus de **2,55 millions d'euros** en produits et services ESG tiers (environ **6 %** du total des dépenses de données de marché en 2023⁶²), contre 2,36 millions d'euros en 2022, y compris des données sur plusieurs sujets ESG spécifiques, provenant des fournisseurs de données suivants :

⁶¹ Collaborateurs actifs à fin décembre 2023

⁶² Le total des dépenses de données de marché représente 43 millions d'euros hors taxes sur la valeur ajoutée (TVA) en 2023, hors actifs réels Alts.



Source : AXA IM, 2023

Afin de suivre l'évolution des pratiques de marché, qui deviennent de plus en plus exigeantes en matière d'évaluation ESG tant du point de vue du client que du point de vue réglementaire, AXA IM surveille en permanence les méthodologies ESG et les affine afin de faciliter une meilleure intégration au sein des équipes d'investissement.

À cet égard, nous surveillons la qualité et les offres de services de tous les fournisseurs de données ESG sur le marché, et nous échangeons régulièrement avec eux pour comprendre et questionner, le cas échéant, les méthodologies et les mises à jour. En tant qu'investisseurs, nous recherchons les meilleures informations possibles, ce qui nécessite de faire appel à différents fournisseurs de données ESG en tirant parti de leurs atouts dans des domaines spécifiques.

Nous affrontons notamment les défis suivants :

- Méthodologies de collecte de données : le développement de méthodologies faciles à utiliser, par exemple dans le domaine du climat et de l'alignement ESG, est toujours en cours. Les données ESG reposant sur ces méthodologies peuvent donc faire l'objet de critiques et de changements. Elles sont dès lors plus difficiles à intégrer dans la décision d'investissement que des informations financières traditionnelles, fondées sur des normes bien connues et partagées ;
- Hétérogénéité et coûts des données ESG : les initiatives visant à encourager les émetteurs à rendre compte de manière plus homogène, transparente et utilisable – telles que l'initiative TCFD sur les données climatiques, le TNFD sur les données de biodiversité, etc. – se multiplient, avec de nouvelles normes de durabilité en préparation au niveau des responsables politiques.

3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération

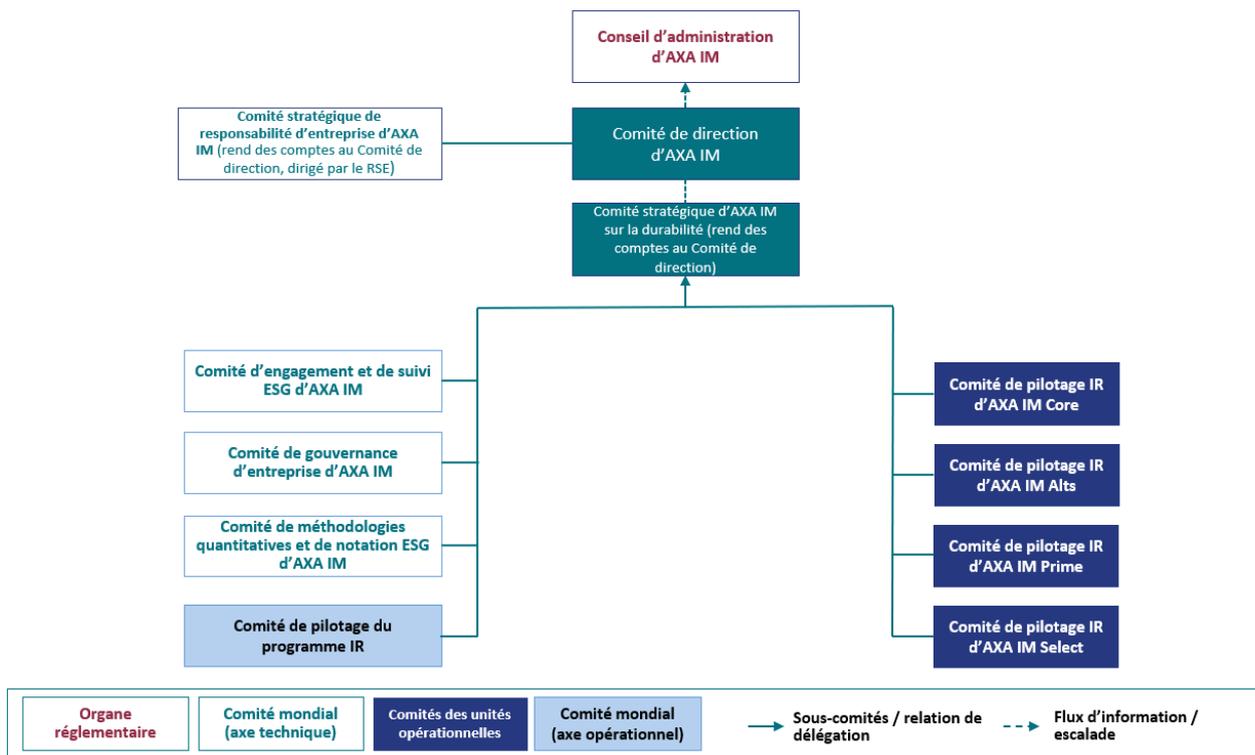
3.1 Notre gouvernance et nos comités en matière d'IR

La structure de gouvernance IR d'AXA IM a été examinée à l'automne 2023, notamment dans le cadre de l'intégration des deux nouvelles lignes métiers d'AXA IM Prime et Select. La nouvelle organisation permet à AXA IM de :

- Redéfinir et renforcer sa stratégie IR dans l'ensemble de ses activités, en couvrant à la fois les classes d'actifs traditionnelles et alternatives ;
- Améliorer la collaboration et les synergies entre nos différentes unités opérationnelles et mieux prendre en compte les spécificités de chaque classe d'actifs ;
- Assurer l'alignement avec nos propres opérations et pratiques grâce à un travail conjoint avec l'équipe de Responsabilité entreprise (RE).

La structure de gouvernance permet à AXA IM de veiller à ce que l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement soit suffisamment robuste et transparente pour l'ensemble de ses clients et parties prenantes externes.

Gouvernance Comités d'AXA IM en matière d'IR



Source : AXA IM, novembre 2023.

Principaux comités et fréquence des réunions	Objectifs
Conseil d'administration d'AXA IM <i>(Au moins cinq fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les composantes clés de la stratégie IR d'AXA IM au niveau du Groupe AXA IM et de la réglementation directement ou par l'intermédiaire des sous-comités du Conseil d'administration (Comité d'audit et des risques / Comité de rémunération et de nomination), y compris les rapports réglementaires de durabilité au niveau de l'entité et les engagements pris à l'échelle de l'entité.
Comité de direction d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie IR d'AXA IM ainsi que les modifications apportées aux politiques d'IR (exclusion, vote, engagement), l'engagement à l'échelle d'AXA IM et le <i>reporting</i> réglementaire en matière de durabilité au niveau de l'entité.
Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la stratégie IR d'AXA IM et contrôle sa mise en œuvre, y compris les politiques IR, les engagements à l'échelle d'AXA IM, les composantes d'investissement du Monitor et la rémunération liée aux critères ESG. • Valide : <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologies quantitatives importantes (par exemple, notation ESG, Investissement durable SFDR, empreinte carbone) et choix des fournisseurs de données ESG significatifs ; ○ Cadres de produits IR avec une optique réglementaire ; ○ Priorités en matière d'engagement actionnarial (thèmes, liste de priorités, y compris les retardataires climatiques) ; ○ Positions sur les consultations importantes en matière de finance durable. • Consulté sur la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial. • Dans ces contextes, ce comité examine également les interactions entre la stratégie de durabilité d'AXA IM et celle du Groupe AXA
Comité de méthodologies quantitatives et de notation ESG d'AXA IM <i>(Bimensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les méthodologies quantitatives moins importantes, les spécifications commerciales pour les indicateurs ESG et la mise à jour régulière des scores ESG et des ensembles de données d'investissement durable SFDR. • Examine annuellement la qualité de service des fournisseurs de données ESG.
Comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM <i>(Trois fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM. • Valide les décisions de vote sur des résolutions sélectionnées (pour les comptes qui suivent la politique d'AXA IM).
Comité d'engagement et de suivi ESG d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les mises à jour des listes d'interdiction. • Valide les scores ESG et les dérogations aux investissements durables SFDR. • Examine l'avancement des activités d'engagement.
Comités de pilotage IR des unités opérationnelles <i>(au moins une fois par trimestre)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial. • Recommande le cadre de produits IR avec une optique réglementaire, ainsi que des méthodologies et des indicateurs quantitatifs. • Consulté sur d'autres sujets pertinents avant le SSC.
Comité de pilotage du programme IR <i>(Toutes les 6 semaines)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille l'état d'avancement des projets liés à l'IR en mettant l'accent sur l'aspect opérationnel
Comité des risques globaux <i>(Hebdomadaire)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulté sur le cadre des produits IR et les politiques d'exclusion dans une optique opérationnelle. • Informé du <i>reporting</i> réglementaire au niveau de l'entité.

En tant que collaborateurs d'AXA IM, les membres des comités IR sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes (voir [section 2.2](#)). Le président et les secrétaires des comités énumérés ci-dessus ont des rôles liés à l'IR, et des représentants de haut niveau de l'équipe d'experts IR participent à ces comités aux côtés d'autres équipes, garantissant ainsi une intégration efficace des critères ESG dans les considérations d'entreprise. Tous les membres des comités sont sélectionnés en fonction de leur expertise en matière d'IR (par exemple, gérants de portefeuille représentés par les champions IR de leurs classes d'actifs respectives : voir la [section 2.1](#)).

3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG

Les enjeux ESG et liés à IR font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris des équipes d'investissement responsable dédiées. Depuis 2018, tous les responsables de plateformes d'investissement d'AXA IM ont des objectifs ESG inclus dans la lettre d'objectifs qui sont transmis aux équipes concernées de leur division. Depuis janvier 2021, les objectifs individuels et collectifs des équipes d'investissement incluent également des éléments liés au cadre de risque de durabilité, ainsi qu'aux processus d'investissement actualisés qui intègrent le suivi de ces risques. Ainsi, le montant individuel de la part variable de la rémunération dépendra de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs individuels, ainsi que de critères de performance collectifs.

Chez AXA IM, nous pensons que la rémunération variable doit tenir compte de critères qualitatifs appropriés, tels qu'une gestion des risques saine et efficace (incluant la conformité réglementaire) et un service à la clientèle produisant des résultats équitables et de qualité. Dans la mesure où la rémunération variable d'AXA IM est potentiellement composée de liquidités et d'une rémunération variable différée, la partie différée de la rémunération variable est indexée à compter de 2023 sur un indice de performance ESG, aligné sur l'ambition « net zéro » d'AXA IM⁶³. Depuis 2023, la rémunération différée d'environ 400 personnes versée en 2024 intègre, en plus des critères existants, les indicateurs ESG suivants, ajustés en fonction du domaine d'activité et des attributions du collaborateur :

- L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) doit atteindre l'objectif de réduction de 25 % de l'intensité carbone pour le portefeuille corporate d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Core et 37,5 % pour les collaborateurs des fonctions transversales concernés ;
- L'objectif d'aligner 50 % des actifs sous gestion directe des portefeuilles immobiliers sur les trajectoires du Carbon Risk Real Estate Monitor (moniteur immobilier du risque carbone - CRREM⁶⁴) d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Alts et 37,5 % des collaborateurs des fonctions transversales concernés ;
- La réduction des émissions opérationnelles de GES des entreprises, pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de 26 % d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 25 % pour l'ensemble des collaborateurs d'AXA IM Core, d'AXA IM Alts et des fonctions transversales concernées.

⁶³ [AXA IM aligne la rémunération des dirigeants sur ses ambitions ESG | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶⁴ Le CRREM a pour objectif de développer un outil permettant aux investisseurs et aux propriétaires immobiliers d'évaluer l'exposition de leurs actifs aux risques d'inutilisabilité en fonction des données sur l'énergie et les émissions et de l'analyse des exigences réglementaires. En établissant des trajectoires de réduction des émissions de carbone basées sur la science, le CRREM doit relever le défi d'estimer le risque et l'incertitude liés à la décarbonation de l'immobilier commercial, d'établir une instance méthodologique et de quantifier empiriquement les différents scénarios et leur impact sur les portefeuilles d'investisseurs. Plus d'informations sur le site du CRREM : [Projet CRREM](#)

Cette nouvelle politique se reflète dans l'**AXA IM for Progress Monitor**⁶⁵, lancé début 2023, un ensemble d'indicateurs sélectionnés en raison de leur contribution significative à l'ambition d'AXA IM de devenir un gestionnaire d'actifs responsable de premier plan. AXA IM for Progress Monitor rassemble une sélection d'indicateurs existants de manière simple et transparente, afin de mieux communiquer et de mettre en avant notre parcours vers l'objectif de zéro émission nette.

Initialement composé de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution importante à notre objectif de zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050, AXA IM for Progress Monitor représente la manière dont nous savons que nous pouvons susciter des changements en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette :

- La **décarbonation** au sein des principales classes d'actifs et de nos propres opérations ;
- L'importance de l'**engagement actif** en tant que gestionnaire d'actifs engagé, tant sur le plan interne qu'en externe ;
- **Proposer des solutions afin d'encourager les clients à allouer des capitaux** à des entreprises et à des projets qui peuvent accélérer la transition.

AXA IM for Progress Monitor évoluera au fil du temps pour tenir compte des engagements d'AXA IM en matière de critères E, S et G. Les progrès que nous avons réalisés pour atteindre ces objectifs intermédiaires sont communiqués chaque année, la première mise à jour ayant été publiée en juillet 2023.

Enfin, depuis 2023, chaque collaborateur d'AXA IM doit partager un objectif de développement ESG individuel sur lequel il accepte de travailler au cours de l'année à venir. L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs d'AXA IM et d'ancrer en eux le sens des responsabilités. Par exemple, les équipes de gestion d'actifs en actions immobilières se voient attribuer des objectifs ESG individuels, qui ciblent la couverture de la collecte de données, la certification des actifs et les mesures de décarbonation.

Tous les principes liés à la rémunération sont énoncés dans la **Politique de rémunération d'AXA IM**⁶⁶, qui définit les principes relatifs à la rémunération, lesquels tiennent compte de la stratégie commerciale d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et collaborateurs. Elle vise également à garantir une gestion des risques et un comportement sains et efficaces, conformes au profil de risque, à la stratégie, aux objectifs et aux valeurs des portefeuilles gérés.

⁶⁵ [AXA IM For Progress Monitor | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶⁶ [Rémunération | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

4- Notre stratégie d'engagement ESG

Nous avons notamment pour principal objectif de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition vers un monde plus vert et plus durable. Cela implique notamment d'encourager les entreprises et les principales parties prenantes dans leur démarche de transition, via un engagement ciblé en tant que partie prenante et un dialogue ouvert permettant le changement. À travers nos stratégies de vote et d'engagement, nous utilisons notre influence pour susciter un changement plus large, bénéfique pour la société aussi bien que pour la planète. Comme il s'agit d'un pilier central de l'investissement responsable chez AXA IM, nous étudions en permanence les moyens de rendre ce dialogue aussi efficace que possible.

S'agissant des **classes d'actifs traditionnels**, trois moyens d'action essentiels s'offrent à nous : i) communiquer des objectifs clairs et pertinents à la direction, ii) organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, et iii) voter avec conviction – ou recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire. Notre dialogue actif avec les entreprises nous permet de suivre efficacement nos investissements et de maintenir des échanges fructueux, susceptibles d'entraîner des évolutions positives pour la société, la planète – et finalement nos clients.

S'agissant des **actifs immobiliers**, nous dialoguons directement avec le locataire de nos actifs immobiliers par différents moyens, dans l'optique de l'informer et de l'impliquer dans notre stratégie.

S'agissant des autres **actifs privés** (crédit alternatif et fonds de fonds de marché privé), en fonction du type d'investissement, nous dialoguons directement avec le fonds ou le partenaire général (General Partner - GP en anglais) tout au long de dialogues structurés dans la phase d'investissement. Nos stratégies globales de vote et d'engagement et le résultat de leur mise en œuvre figurent dans les documents ci-dessous :

- ▶ [Politique de gouvernance d'entreprise et de vote](#)
- ▶ [Politique d'engagement](#)
- ▶ [Rapport d'actionariat actif 2023](#)
- ▶ [Historique complet des votes](#)

4.1 Engagement, collaboration et escalade

Engagement sur les marchés cotés en 2023 : faits marquants et données⁶⁷

Le secteur financier est soumis à une surveillance croissante quant à son approche des enjeux liés au changement climatique et aux défis sociétaux de la planète. Nos **politiques d'exclusion fixent des lignes claires à ne pas franchir** et adressent un message fort aux entreprises concernant les pratiques et les activités que nous considérons comme étant non durables, **mais nous misons également sur notre stratégie d'actionariat actif pour inciter nos entreprises en portefeuille à tenir compte des principaux risques ESG et à mettre en œuvre les meilleures pratiques.**

Depuis 2022, AXA IM distingue l'« engagement assorti d'objectifs » et les « dialogues sur la durabilité ». Le premier vise à influencer le changement au sein des entreprises en portefeuille, en définissant des objectifs ciblés liés aux principaux enjeux ESG de l'entreprise ciblée. Ces questions ont trait aux principaux thèmes étudiés par l'équipe de recherche IR, notamment le changement climatique, la biodiversité, la technologie responsable, le capital humain et les droits de l'homme ainsi que la gouvernance. L'équipe de recherche IR dirige ces actions d'engagement en collaboration avec les équipes de recherche sur la gouvernance d'entreprise et souvent avec

⁶⁷ Les chiffres de cette partie sont susceptibles d'être arrondis.

la participation des unités opérationnelles. L'autre forme d'engagement, désignée sous le nom de « dialogues sur la durabilité », vise à mieux comprendre le profil de risque lié à la durabilité d'une position détenue en portefeuille, et susceptible d'alimenter un futur engagement ciblé. Ils sont souvent menés par les équipes d'investissement.

En 2023, nous avons mené un total de 681 actions d'engagement auprès de 503 entités, ce qui représente une augmentation de 14 % des actions d'engagement par rapport à 2022, soulignant l'importance de l'actionnariat actif dans notre stratégie d'investissement responsable et son approche intégrée. L'augmentation a été observée pour les deux catégories d'engagement, l'« engagement assorti d'objectifs » atteignant 298 engagements auprès de 207 émetteurs, soit une augmentation de 44 % par rapport à 2022, et le « dialogue sur la durabilité » étant constitué de 383 dialogues avec 328 émetteurs, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2022. Dans l'ensemble, les thèmes les plus ciblés étaient le changement climatique (37 %), la gouvernance d'entreprise et le capital humain (17 %), et les ressources et écosystèmes (16 %).

En ce qui concerne l'engagement assorti d'objectifs, AXA IM croit en la collaboration avec des parties prenantes et des investisseurs partageant les mêmes idées et faisant entendre collectivement leur voix. Dans ce contexte, 27 % des actions d'engagement ont été menées en collaboration avec d'autres investisseurs, en hausse par rapport à 2022. AXA IM a joué un rôle de premier plan dans plusieurs d'entre elles, en cadrant et en définissant les objectifs et en sélectionnant préalablement les premiers émetteurs ciblés pour les actions d'engagement. Nous avons également démontré ce rôle en lançant le groupe d'investisseurs Nature Action 100 (NA100), qui vise à engager les entreprises dans des secteurs clés pour la préservation de la nature et la perte de biodiversité d'ici 2030.

Dans le cadre des dialogues sur la durabilité, un nombre croissant d'équipes d'investissement dialoguent avec les entreprises pour obtenir des informations supplémentaires sur leur stratégie de durabilité, qui sont ensuite utilisées pour compléter les données ESG externes dans l'analyse ESG des entreprises. Ces dialogues sont également utilisés pour mieux comprendre les émissions de GES des entreprises, ce qui est impératif pour atteindre les objectifs de nos stratégies « zéro émission nette ». Enfin, les équipes d'investissement dialoguent avec certains émetteurs d'obligations VSD sélectionnés avant et après l'émission.

Engagement immobilier

L'engagement des parties prenantes est au cœur de la stratégie ESG d'AXA IM, car l'entreprise est profondément convaincue que les objectifs ESG généraux et spécifiques qu'elle s'est fixés seront atteints grâce à une meilleure connaissance et une plus grande écoute de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ses actifs, et plus particulièrement des locataires qui occupent ses immeubles. Face au double défi des crises énergétiques et climatiques, AXA IM a renforcé son engagement auprès des locataires et des parties prenantes pour s'assurer de sa conformité aux réglementations locales, à l'instar du Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) en France.

En tant qu'utilisateurs de ces actifs, les locataires des biens immobiliers sous gestion sont des acteurs clés dans la réalisation des objectifs de la stratégie ESG. Nous dialoguons activement avec eux, convaincus que cette collaboration est une condition nécessaire à la mise en œuvre de mesures pertinentes et efficaces sur le long terme. Il est établi que la bonne utilisation des installations d'un bâtiment est un facteur clé dans la réduction de son impact sur l'environnement. C'est pourquoi il est indispensable d'agir de manière proactive auprès des locataires pour les aider à faire bon usage de ces installations et leur donner des conseils quant aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Nos efforts d'engagement auprès des locataires s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'apprentissage : sensibiliser nos locataires sur les enjeux ESG afin d'influencer leur comportement et d'améliorer leur adhésion ;
- Le *monitoring* : recueillir des données sur l'actif et les exploiter pour la création des solutions concrètes ;
- La liaison : maintenir le dialogue avec nos locataires pour comprendre leurs besoins actuels et futurs.

En ce qui concerne notre plateforme dédiée à la dette immobilière commerciale, nous avons cherché à améliorer activement le niveau de visibilité des données relatives aux actifs sous-jacents afin de mieux éclairer notre perception des risques environnementaux. L'accès à ces données sur les marchés privés ou secondaires est habituellement limité, ce qui entrave la visibilité quant à l'efficacité ou à la performance ESG sous-jacente des actifs. Pour améliorer cette situation, nous avons adopté une approche en deux étapes. Tout d'abord, nous avons fait appel à un fournisseur de données indépendant afin de nous aider à évaluer les émissions de CO₂ sur la base d'une estimation des émissions par mètre carré des différents types d'actifs dans différents pays. Cela nous a permis de produire une estimation de l'empreinte carbone du portefeuille. Les limites naturelles de ce corpus de données ont été comblées par l'inclusion d'une deuxième étape impliquant un dialogue structurel avec nos emprunteurs par le biais d'une enquête pour collecter différentes informations ESG et des ICP comprenant la consommation d'énergie.

2023 marque la troisième année consécutive de diffusion de l'enquête annuelle. Plus de 40 emprunteurs, représentant 58 prêts d'une valeur de 9 milliards d'euros, y ont participé. Nous avons reçu un taux de réponse de 90 %, représentant environ 8 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023, soit une hausse de 42 % sur un an.

Les informations échangées depuis 2021 nous ont par exemple permis d'approfondir notre compréhension des risques liés au carbone et à l'efficacité énergétique dans nos portefeuilles, parallèlement au développement de notre base de connaissances sur les risques physiques et transitoires. Ces informations apporteront un éclairage supplémentaire sur les opportunités de refinancement et sur notre capacité à travailler plus étroitement avec les emprunteurs et les actifs sous-jacents dans le cadre de notre cheminement vers l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.

Enfin, en ce qui concerne notre investissement en immobilier coté, nous menons depuis 2021 une enquête annuelle dans le cadre de l'actionnariat actif de notre plateforme d'investissement en immobilier coté. Un questionnaire d'enquête est envoyé à toutes les sociétés immobilières cotées européennes afin de mieux comprendre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs associés aux pratiques ESG (y compris la biodiversité et les risques sociaux) et à la performance au sein de chaque entreprise. Ces données nous permettent de mieux comprendre les risques ESG au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons dans nos portefeuilles d'investissement et, au fil du temps, de mieux comprendre l'alignement entre la performance des actifs des investissements sous-jacents et les aspirations de nos clients et de notre organisation.

Engagement des fonds de fonds sur les marchés privés

Objectifs d'engagement

AXA IM Prime a pour objectif de créer de la valeur durable en encourageant et en influençant le développement des meilleures pratiques ESG et climatiques sur les marchés privés, malgré le positionnement indirect des investisseurs.

Formes d'engagement

Le processus de due diligence ESG d'AXA IM Prime avant investissement est construit autour de trois volets : le respect des politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM, des critères ESG minimaux et le score ESG des capacités des cibles. AXA IM Prime reconnaît que la phase d'investissement/de détention constitue une opportunité importante de dialogue avec les General Partners et les gérants tiers. Nous avons donc mis en place une approche structurée du suivi et de l'engagement ESG, en vue de contribuer à la gestion des risques et à la création de valeur durable pendant la phase d'actionnariat/détention :

- Les activités de suivi et d'engagement sont menées directement par l'équipe d'investissement en collaboration avec l'équipe ESG si nécessaire, y compris dans le cadre des réunions annuelles pour suivre et mettre à jour les scores ESG calculés dans le cadre de la phase de due diligence ESG avant investissement ;
- Un dialogue structuré a également lieu pour garantir le respect de l'approche et des clauses d'intégration ESG d'AXA IM Prime, évaluer le positionnement par rapport aux exigences réglementaires, l'innovation et les tendances ESG, discuter des attentes en matière de *reporting* des données ESG au niveau des entités et des portefeuilles, et identifier les opportunités d'investissement.

En 2024, AXA IM Prime continuera de déployer sa stratégie ESG et de développer davantage le cadre d'engagement, y compris le suivi et le *reporting*.

► Vision pour 2024

Cette année sera exceptionnelle sur le plan politique, dans la mesure où plus de 60 pays se rendront aux urnes. Ce contexte aura sans aucun doute un impact sur l'évolution de la finance durable. La polarisation autour des principaux enjeux ESG devrait donc s'accroître à l'échelle mondiale, faisant planer une incertitude sur les politiques climatiques.

En 2024, l'actionnariat actif restera l'une des grandes priorités de notre feuille de route en matière d'investissement responsable. Nous visons à axer notre engagement sur les points suivants :

- **Plans de transition** : À ce titre, l'accent mis sur la transition suscitera une attention particulière sur l'engagement, faisant écho à une volonté plus large d'empêcher l'« engagement washing ». Les gérants d'actifs devront davantage partager leur évaluation des plans de transition, les points sur lesquels ils se concentrent et la manière dont ils adaptent leur approche aux différents secteurs et réglementations. Cette année devrait donc marquer un tournant dans le domaine de l'évaluation/de l'engagement climatique avec le début d'une deuxième phase au cours de laquelle nous passerons de la fixation des objectifs à leur réalisation et à l'historique des premiers objectifs intermédiaires. Cela entraînera sans aucun doute des changements dans les évaluations et les investissements, car les investisseurs seront surveillés de près sur la manière dont leurs actions d'engagement portent leurs fruits ;
- **Perte de biodiversité** : au-delà du climat, la vulnérabilité des écosystèmes et la perte de biodiversité devraient figurer à l'ordre du jour des investisseurs, soutenues par la publication du cadre du TNFD et l'entrée en vigueur du règlement de l'UE sur la déforestation qui commencera à s'appliquer à partir de fin 2024. La déforestation, l'eau, les déchets ainsi que la pollution devraient donc être les principaux aspects abordés par les investisseurs et les intervenants, y compris en tant que risque potentiel de litige. Sur le plan sectoriel, l'industrie alimentaire devrait faire l'objet d'une surveillance accrue, en raison de sa contribution à la dégradation de l'environnement et de son interaction avec le changement climatique, comme l'a rappelé la COP28. Il représente des risques, mais également des opportunités pour les entreprises qui ciblent des activités spécifiques dans le domaine de l'agriculture régénérative par exemple, mais

aussi divers segments tels que le suivi de la consommation d'eau, l'évitement des déchets et le recyclage ;

- **Droits de l'homme et des travailleurs :** Enfin, les aspects sociaux et plus particulièrement les droits de l'homme et des travailleurs devraient continuer de gagner du terrain, sous l'effet des ramifications des plans de transition, des réglementations en matière de due diligence et de la demande des clients concernant les revendications plus larges en matière de durabilité. Les salaires décents, les conditions de travail, la syndicalisation et le dialogue social sont des questions structurelles qui ont été dans une certaine mesure éclipsées par les préoccupations climatiques jusqu'à récemment. Toutefois, aujourd'hui, les investisseurs commencent à les prendre en compte plus sérieusement. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que l'accent mis sur les droits de l'homme continuera de s'intensifier en 2024, conjointement à la pression réglementaire. Un examen qualitatif des controverses et des enjeux est nécessaire, car en fin de compte, les investisseurs devront former leur propre opinion sur la gravité des cas, les lignes rouges à ne pas franchir et, en dernier lieu, la nécessité d'exclure ou d'entreprendre des actions d'engagement. Loin de réduire cet examen à un simple exercice de cases à cocher dans le cadre d'un code de conduite et au-delà de l'existence de mécanismes de traitement réclamations, ce qui nous importe, c'est la preuve concrète de ce qui est fait sur le terrain par les entreprises pour prévenir, atténuer et remédier aux problèmes en jeu.

De manière plus générale, l'IR devrait élargir son champ d'action, en passant d'une approche « zéro émission nette » à une perspective plus holistique de la durabilité, en intégrant les différentes externalités négatives environnementales et sociales induites par la transition.

Pour plus de détails sur nos activités d'engagement sur les thèmes ESG et notre processus d'engagement, veuillez consulter notre [Rapport d'actionnariat actif 2023](#)⁶⁸.

4.2 Vote

Le vote est un élément essentiel des efforts d'AXA IM pour intégrer les préoccupations ESG dans les processus d'investissement et un pilier de notre approche d'actionnariat actif. Il est guidé par notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote, qui est mise à jour au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire pour renforcer le lien avec nos engagements thématiques. S'agissant de clients dans le cadre de mandats distincts, nous adaptons également notre politique de vote à leurs préférences ESG ou à la réglementation pertinente du marché. Quel que soit le type de fonds, chaque société en portefeuille a sa propre trajectoire. Au lieu d'adopter une approche « universelle », AXA IM cherche donc à prendre ses décisions de vote sur la base d'un niveau élevé d'informations sur l'entreprise détenue, d'un dialogue régulier et de ses propres recherches.

En 2023, les résolutions liées à l'ESG représentaient 1 % des 54 782 propositions que nous avons votées. Dans l'ensemble, nous considérons le soutien aux résolutions d'actionnaires ESG comme un outil efficace d'escalade lorsqu'une entreprise ne réalise pas les progrès souhaités. En 2023, nous avons soutenu 68 % de ces résolutions, après un examen minutieux du bien-fondé de chaque proposition. Les 32 % restants des résolutions n'ont pas été soutenues pour diverses raisons, notamment lorsque nous pensions que les demandes les plus importantes de la proposition avaient déjà été communiquées par la société, lorsqu'elles interféraient avec les responsabilités

⁶⁸ [Actionnariat actif et engagement | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

du conseil d'administration ou lorsqu'elles n'étaient pas dans le meilleur intérêt de nos clients ou de la société dans son ensemble.

En ce qui concerne nos propositions d'actionnaires ESG en particulier, la répartition pour 2023 était la suivante :

- 55 % concernaient des questions de gouvernance d'entreprise ; AXA IM en a soutenu 76 % ;
- 28 % concernaient des questions sociales ; AXA IM en a soutenu 53 % ;
- 17 % concernaient des questions environnementales ; AXA IM en a soutenu 63 %.

Au total, AXA IM a voté 58 propositions environnementales à l'initiative des équipes de direction, dont 33 relatives aux rapports de durabilité et 24 aux rapports d'avancement sur le climat. Bien que ce nombre reste modeste au regard du nombre total de votes, nous pensons qu'il augmentera à l'avenir, en particulier en Europe avec la généralisation de la Directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Social Responsibility Directive – CSRD en anglais) de l'UE concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Pour les résolutions relatives aux rapports d'avancement sur le climat – les résolutions dites « *say on climate* » (déclaration sur le climat), nous nous référons aux attentes détaillées dans la Politique relative aux risques climatiques et la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM⁶⁹.

► Vision pour 2024

Notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote a été mise à jour fin 2023 afin de mettre l'accent sur nos attentes en matière d'ESG avant la saison des votes. Alors que nous nous rapprochons d'un scénario « maintenant ou jamais » pour le climat et que la défiance politique à l'égard de la réglementation climatique s'intensifie, nous cherchons à faire porter notre voix contre le lobbying climatique. Plus précisément, un vote dissident contre des résolutions pertinentes peut être émis contre les entreprises les plus émettrices qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique.

En outre, afin d'assurer le plus haut niveau de transparence à l'ensemble de ses parties prenantes, AXA IM commencera à communiquer la justification de tous les votes contre les propositions d'actionnaires liées aux critères ESG.

Pour plus de détails sur nos activités de vote en 2023, notre processus d'exercice des droits de vote et nos priorités de vote pour 2024, veuillez consulter notre [Rapport d'actionariat actif 2023](#).

4.3 Engagement en matière de politiques publiques : implication auprès des groupes sectoriels et des décideurs politiques

Chez AXA IM, nous adhérons aux principes, normes et codes qui régissent les politiques et pratiques des marchés sur lesquels nous sommes actifs. Face aux approches divergentes en matière d'intégration et de *reporting* ESG, nous cherchons à offrir de la transparence sur nos approches et sur les défis auxquels nous sommes confrontés pour les développer.

⁶⁹ Pour plus d'informations sur les deux politiques, veuillez consulter le lien suivant : [Politiques et rapports de durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Ces dernières années, d'importantes politiques de finance durable sont entrées en vigueur dans de nombreuses régions où AXA IM opère. Les réglementations de l'UE telles que le Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier et la taxonomie de l'UE ont des impacts significatifs sur les établissements financiers, non seulement en termes d'exigences de publication, mais également en termes de conception des produits. Ces impacts seront encore plus importants en 2024, à mesure que d'autres régions commenceront à élaborer des législations similaires à la taxonomie de l'UE et que la Directive de l'UE concernant la CSRD entrera en vigueur.

À chaque nouvelle vague de réglementations s'ajoutent de nouveaux défis, non seulement liés à leur mise en œuvre au niveau de l'entreprise, mais également à leur facilité d'utilisation globale. Néanmoins, AXA IM est convaincue que ces législations permettront à terme d'allouer des capitaux aux efforts de décarbonation des secteurs à fort impact ainsi qu'aux solutions innovantes et durables nécessaires à la création d'une économie faible en carbone. Avec la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD) qui sera probablement adoptée cette année, la taxonomie de l'UE et la CSRD de l'UE nous permettront en outre de mettre en œuvre plus efficacement les objectifs de zéro émission nette d'AXA IM. Cela est également souligné dans le rapport de la Plateforme européenne sur la finance durable (Platform on Sustainable Finance – PSF en anglais), *A Compendium of Market Practices* (Un compendium des pratiques de marché), auquel AXA IM a contribué en tant que membre et co-rapporteur du sous-groupe « Usability & Data » (Utilisabilité et données) de la PSF.⁷⁰ Dans le même temps, nous reconnaissons les coûts et les difficultés que rencontrent actuellement les investisseurs dans l'interprétation de la législation. Voilà pourquoi nous préconisons que les questions de facilité d'utilisation soient traitées en temps opportun et de manière ordonnée. Nous pensons également que, pour favoriser efficacement une véritable transition vers des pratiques durables, cette législation devrait s'accompagner de politiques appropriées en matière d'économie réelle.

Guidés par cette position, nos efforts de plaidoyer en 2023 se sont concentrés sur les points suivants :

- **Remédier aux lacunes actuelles du SFDR au sein de l'écosystème européen de la finance durable.** Bien que nous soyons favorables à son objectif principal, qui consiste à offrir une transparence accrue et de meilleurs outils de comparaison à nos clients, nous estimons également que certains concepts clés n'ont pas été suffisamment expliqués, ce qui contribue à des pratiques de marché inégales. Des orientations sur ce que constitue un investissement durable, complétées par un régime de catégorisation avec des critères minimaux clairs basés sur les PAI du SFDR et de la taxonomie de l'UE, devraient contribuer à clarifier le marché et à combler le manque de capital nécessaire pour atteindre les objectifs de zéro émission nette de l'UE. Nous encourageons en outre la facilité d'utilisation du SFDR en réduisant la complexité des modèles SFDR et en veillant à ce que les futures révisions du SFDR complètent le cadre des préférences en matière de durabilité introduit dans le Règlement européen sur les marchés d'instruments financiers (Markets in Financial Instruments Directive – MiFID en anglais) d'août 2022 ;
- Nous avons abordé ces points au sein de la **PSF de l'UE**, ainsi que dans **divers groupes sectoriels** qui ont eu lieu dans le cadre de la révision des normes techniques de réglementation et de la révision du règlement de Niveau 1. Ils ont également été évoqués dans le cadre d'**engagements individuels** avec la Direction générale du Trésor et certaines autorités de supervision locales. Au Royaume-Uni, nous avons également contribué à la position des groupes sectoriels sur la Directive concernant les droits des actionnaires (Sustainability Disclosure Requirements – SDR en anglais) et nous avons dialogué directement avec les décideurs politiques

⁷⁰ Plateforme européenne sur la finance durable (PSF) - [A Compendium of Market Practices](#), publié le 29 janvier 2024.

sur ce règlement. Nous nous félicitons de l'introduction de règles plus claires dans cette région, qui nous a donné la possibilité de partager notre expérience au niveau de l'UE ;

- **Promouvoir un environnement réglementaire favorable à l'engagement des actionnaires et voter en faveur d'un impact efficace sur les stratégies de gouvernance et de durabilité des entreprises en portefeuille.** Nous continuons d'apporter notre contribution sur la législation liée et à d'autres initiatives visant à résoudre les obstacles techniques auxquels les investisseurs sont confrontés dans l'exercice effectif de leurs droits de vote. Nous avons répondu à l'appel à témoignages lancé par la Commission européenne à la lumière de l'**étude d'évaluation d'impact de SRD II**, qui nous a permis de faire part de nos préoccupations concernant l'actuelle directive européenne sur les droits des actionnaires II et de contribuer à sa révision. Une autre réglementation sur laquelle nous avons concentré nos efforts en 2023 a été la révision de la **Loi relative à la cotation en bourse**, qui, selon nous, introduit un risque d'effet de dilution résultant des actions à deux catégories d'actions, ce qui pourrait compromettre le niveau de responsabilité du conseil d'administration vis-à-vis des préoccupations soulevées par les actionnaires minoritaires. Enfin, nous avons plaidé en faveur de davantage d'orientations au sein de l'UE sur le **reporting des actions d'engagement au niveau de l'entité**, à l'instar des orientations fournies par le Stewardship Code (Code d'intendance) britannique. Plus spécifiquement, en 2024, nous continuerons de préconiser la définition d'un *reporting* réalisable sur le plan pratique et compréhensible par les acteurs des marchés financiers (Financial Market Participants – FMP en anglais), les entreprises et les investisseurs finaux. Concernant plus largement la gouvernance d'entreprise, nous avons également fait part de nos commentaires au Financial Reporting Council (Conseil du *reporting* financier – FRC) dans le cadre de la consultation publique sur la mise à jour du Code britannique de gouvernance d'entreprise. **Continuer à motiver les émetteurs à adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de durabilité.** En tant que membre du **Comité mondial sur les politiques de gouvernance du Réseau international de la gouvernance d'entreprise**, nous avons contribué à la publication d'avis sur les assemblées générales virtuelles et les pratiques de gouvernance des conseils d'administration en matière de durabilité. Nous avons également été co-signataires d'une déclaration publiée début 2024 contre la régression des droits et protections des actionnaires au Royaume-Uni, qui pourrait nuire aux normes élevées de gouvernance d'entreprise du pays⁷¹.
- **Élargir le périmètre des émetteurs sur lesquels des informations pertinentes et comparables sur la durabilité sont disponibles.** Nous pensons que ces informations sont essentielles pour intégrer solidement les questions ESG dans les décisions d'investissement, permettant ainsi un *reporting* significatif et exhaustif aux clients et aux organismes de réglementation. En 2023, nous avons concentré nos efforts pour nous assurer que les données ESG distribuées par des **fournisseurs de données externes** sont suffisamment robustes, cohérentes et fiables, tout en mettant en évidence l'approche de double matérialité.

Élargir le périmètre des émetteurs sur lesquels des informations pertinentes et comparables sur la durabilité sont disponibles. Nous pensons que ces informations sont essentielles pour intégrer solidement les questions ESG dans les décisions d'investissement, permettant ainsi un *reporting* significatif et exhaustif aux clients et aux organismes de réglementation. En 2023, nous avons concentré nos efforts pour nous assurer que les données ESG distribuées par des **fournisseurs de données externes** sont suffisamment robustes, cohérentes et fiables, tout en mettant en évidence l'approche de double matérialité.

⁷¹ Voir [ICGN Statement on High Standards of Corporate Governance and Investor Protections as Pre-requisites for UK Capital Market Competitiveness and Growth](#) | ICGN

Vision pour 2024

En ce début d'année 2024, nous surveillerons de près l'impact que les prochaines élections, y compris aux États-Unis et dans l'UE, pourraient avoir sur le paysage politique. En ce qui concerne la finance durable, mais également les politiques relatives à l'économie réelle, nous reconnaissons qu'une approche plus proportionnée et ciblée peut s'avérer bénéfique sur quelques questions ciblées, sur la base des enseignements tirés des premières années de mise en œuvre, notamment concernant la publication d'informations en matière de durabilité – par exemple avec des informations au niveau des fonds adaptées aux objectifs des fonds. Au-delà, pour être en mesure d'atteindre leurs engagements en matière de zéro émission nette, mais aussi de mettre en œuvre les exigences réglementaires qui leur sont applicables, par exemple dans le cadre de l'article 29 de la Loi Énergie Climat, les investisseurs ont besoin du maintien de la dynamique du pacte vert au niveau de l'UE et des politiques similaires au niveau mondial, qui envisagent la finance durable et l'économie réelle de manière complémentaire.

Dans un environnement rendu plus complexe par les prochaines élections, nous pensons qu'il est plus que jamais nécessaire pour les parties prenantes de se réunir et de se regrouper pour trouver ces solutions « robustes et réalisables », qu'il s'agisse des gestionnaires d'actifs, des entreprises, des auditeurs, des consultants, des décideurs politiques ou des autorités de tutelle. C'est essentiel pour permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs climatiques pour 2040 et pour nous permettre de continuer de progresser efficacement dans la mise en œuvre de nos engagements en faveur de l'objectif de « zéro émission nette ».

Nous espérons voir se poursuivre la dynamique des politiques relatives à l'économie réelle, tout en reconnaissant l'impact et l'influence des événements macroéconomiques. Nous comptons poursuivre notre engagement auprès de notre base d'investisseurs, en leur fournissant des informations sur ces politiques importantes et en constante évolution afin de les aider à comprendre en quoi elles sont susceptibles de modifier nos modes de travail et la nature des investissements en portefeuille. Nous adoptons une approche sélective dans le choix des initiatives auxquelles nous participons ou que nous soutenons, en nous concentrant sur des thèmes et des groupes dans lesquels notre participation est susceptible d'avoir un impact significatif. L'impact est souvent plus important lorsqu'on s'associe à d'autres investisseurs et parties prenantes, et notre engagement en matière de politique publique s'effectue par le biais d'un dialogue direct avec les responsables politiques et les instances de réglementation, d'une participation à des groupes de travail sectoriels et de réponses aux consultations.

5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles

5.1 Part verte des activités

Part durable des activités selon la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables

Depuis 2022, les entreprises publient l'éligibilité et l'alignement de leurs activités sur la Taxonomie de l'UE⁷². La Taxonomie de l'UE établit les critères des activités économiques durables à travers six objectifs environnementaux, offrant ainsi aux entreprises et aux acteurs financiers un outil pour communiquer leurs contributions à la transition vers une économie durable. À ce titre, elle devrait protéger les investisseurs contre les entreprises pratiquant le *greenwashing*, atténuer la fragmentation du marché et aider à orienter les investissements vers des activités plus durables⁷³. À compter du 1^{er} janvier 2024, les entreprises financières doivent publier la proportion du total de leurs actifs sous gestion conforme aux critères de la Taxonomie de l'UE⁷⁴.

À ce jour, AXA IM a décidé de ne pas utiliser d'estimations aux fins de ses publications en vertu de la Taxonomie de l'UE (c'est-à-dire des estimations calculées par les fournisseurs de données ESG sur la base de données complémentaires communiquées par les entreprises ou par le biais de modèles), dans l'attente de directives réglementaires plus claires⁷⁵. Cela limite considérablement le ratio d'alignement, car les entreprises en portefeuille hors UE ne peuvent pas être couvertes.

Fin 2023, sur la base des données déclarées par les émetteurs et collectées par nos fournisseurs de données, nous déclarons l'exposition suivante aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE s'agissant des actifs cotés gérés par AXA IM Core (AXA IM Paris uniquement) :

	Année	Actifs sous gestion à la fin de l'année	Exposition à des actifs alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base du chiffre d'affaires)		Couverture	Exposition à des actifs alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base des dépenses d'investissement)		Couverture
		[M€]	[M€]	[%]		[%]	[M€]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	2 954	1.46%	21%	7 868	3.89%	15%
Actions	2023	48693	1 055	2.17%	21%	1 839	3.78%	23%
Obligations d'entreprise	2023	153648	1 899	1.24%	21%	6 028	3.92%	12%
Indices de référence								

⁷² L'alignement désigne une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, tout en ne causant aucun préjudice important aux objectifs restants et en respectant les normes minimales en matière de droits humains et de normes du travail, telles que définies par le Règlement Taxonomie de l'UE.

⁷³ Source : [Taxonomie de l'UE concernant les activités durables \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e300042f-323c-47e1-9957-3d1b00c70000/asset/document/Taxonomie_de_l'UE_concernant_les_activites_durables_europa.eu)

⁷⁴ Source : [Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 de la Commission](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:32021R2178)

⁷⁵ Voir question 10 dans la section VII des Questions et réponses consolidées (Q&R) sur le Règlement SFDR (règlement [UE] 2019/2088) et le Règlement délégué SFDR (Règlement délégué [UE] 2022/1288 de la Commission) : [JC 2023 18 – Consolidated JC SFDR Q&As \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e300042f-323c-47e1-9957-3d1b00c70000/asset/document/JC_2023_18_-_Consolidated_JC_SFDR_Q&As_europa.eu)

Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023			0.40%	6%		0.90%	6%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023			0.75%	11%		2.41%	10%

Source : AXA IM, S&P Trusost, 2023.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base du chiffre d'affaires)			Couverture	Exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base des dépenses d'investissement)		Couverture
			[M€]	[M€]	[%]		[M€]	[%]	
AXA IM Core (actifs cotés)	2023	202 340	8616	4,26 %	22%	15267	7,55 %	16%	
Actions	2023	48693	2794	5,74 %	25%	4955	5,74 %	25%	
Obligations d'entreprise	2023	153648	5822	3,79 %	21%	10312	6,71 %	13%	
Indices de référence									
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023			1,50 %	7%		2,48 %	7%	
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023			3,01 %	12%		4,69 %	10%	

Source : AXA IM, S&P Trusost, 2023.

En l'absence d'ensembles de données fiables permettant de mesurer l'exposition aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les actifs alternatifs (actifs réels et crédit alternatif) et les fonds de couverture et les fonds de fonds des marchés privés, nous ne divulguons aucune exposition au titre de la Taxonomie de l'UE pour AXA REIM SGP et AXA Prime, comme cela était le cas pour 2023.

Part verte des activités selon l'approche d'AXA IM

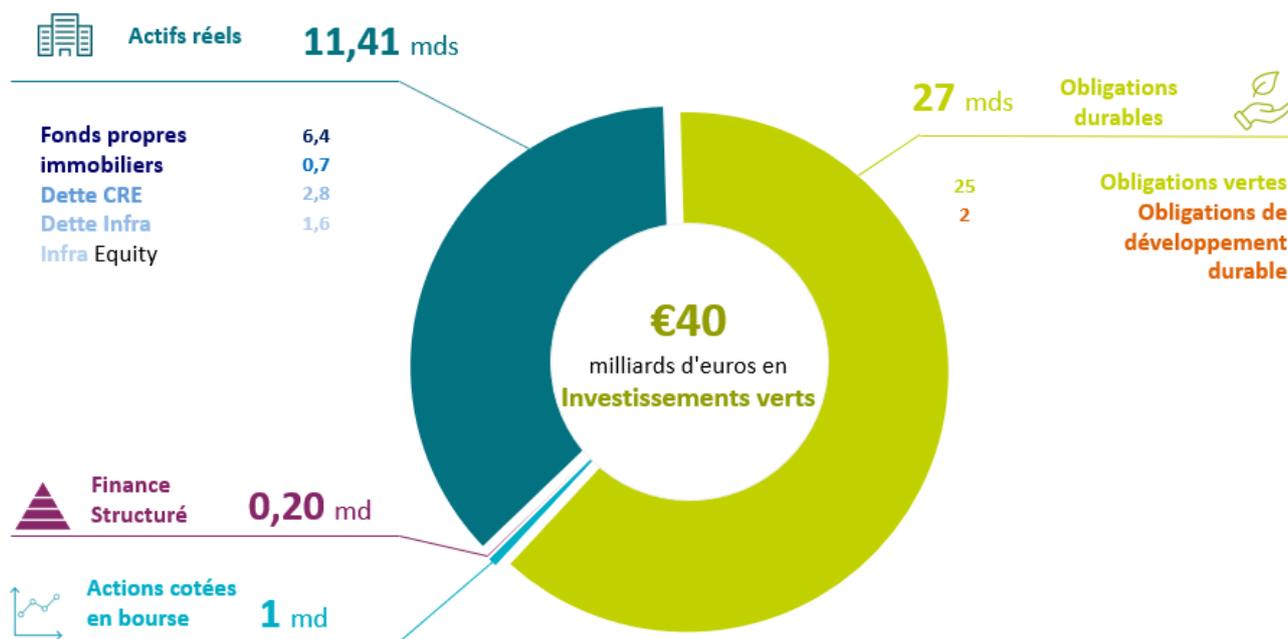
Outre la divulgation de notre alignement avec la Taxonomie de l'UE (activités), nous divulguons également nos activités vertes selon diverses approches d'investissement thématiques ou d'impact. La méthodologie que nous utilisons pour les entités d'AXA IM est cohérente et conforme à la définition établie par le Groupe AXA.

Investissements verts (part verte portée par un projet) : actifs sous gestion de 40 milliards d'euros⁷⁶

AXA IM est un investisseur actif dans les obligations vertes, les immeubles verts et les infrastructures vertes et joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative Green Investment, annoncée par le Groupe AXA en novembre 2019⁷⁷. Les investissements verts se répartissent en trois catégories : actifs réels, bâtiments verts et infrastructures, Obligations vertes et Actions thématiques vertes (c'est-à-dire issues de la gamme de fonds ACT). Voir ci-dessous pour de plus amples détails.

⁷⁶ Source : AXA IM au 31/12/2022.

⁷⁷ Voir AXA launches a new phase in its climate strategy to accelerate its contribution to a low-carbon and more resilient economy, AXA, 2019. [AXA launches a new phase in its climate strategy to accelerate...](#)



Source : AXA IM, au 31/12/2023. N.B. : le chiffre relatif aux Actions cotées comprend quatre fonds d'actions à capital variable « verts » gérés par AXA IM. Le chiffre relatif au Financement structuré (c'est-à-dire crédit alternatif, capital naturel et impact et la dette privée) comprend les actifs d'un fonds dédié géré par AXA IM. Les chiffres relatifs aux Obligations vertes et durables et aux Actifs réels regroupent l'ensemble des titres financiers mentionnés financés par des actifs gérés par AXA IM, quelle que soit la forme juridique du produit financier détenant l'investissement.

Investissements verts dans l'immobilier et les infrastructures

L'immobilier et les infrastructures représentent une part importante de l'effort d'investissement vert d'AXA. Seuls les actifs comptabilisés dans le cadre de l'engagement d'AXA sont comptabilisés en tant qu'investissements verts dans le cadre de l'approche d'AXA IM pour comptabiliser sa part d'activités vertes. Pour qu'un actif individuel soit qualifié de « Vert », certains critères doivent être remplis :

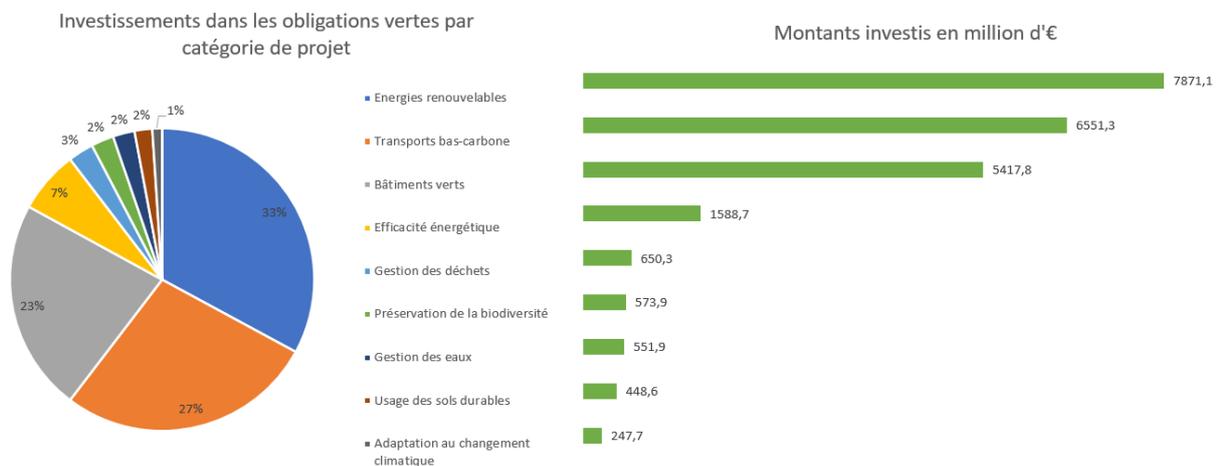
- **Immobilier** : pour les actifs immobiliers, notre définition est limitée aux actifs ayant un niveau élevé de certification environnementale indépendante par une tierce partie (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») et un Certificat de performance énergétique (CPE) de niveau minimum « B » ou équivalent pour les actifs non européens ;
- **Sylviculture** : la gestion durable des forêts doit faire l'objet d'une certification FSC ou PEFC ;
- **Dette immobilière commerciale** : pour la dette CRE, comme pour l'immobilier, nous considérons que les prêts titrisés sur des actifs uniques bénéficiant d'une certification (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») sont verts ;
- **Dette et capital d'infrastructure** : pour les infrastructures, la définition dérive d'approches reconnues et exigeantes, fondées sur les pratiques de marché. Nous nous appuyons sur la taxonomie de la CBI pour classer l'infrastructure comme verte.

Exemples d'investissements verts dans le portefeuille d'actifs réels :

Classe d'actifs	Exemple d'investissement
Immobilier	AXA IM Alts a finalisé le développement d'un gratte-ciel de 62 étages d'une hauteur de 278 mètres dans la City de Londres. Ce projet phare a obtenu un CPE de « A+ », ainsi que les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ». Dans le cadre de ses activités, le bâtiment utilise 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables et compense 100 % de sa consommation de gaz naturel. Pour accroître l'impact environnemental positif de l'actif, 98 % des déchets de construction ont été détournés de la mise en décharge. Enfin, 10 % de l'espace au sol est consacré à l'agrément et au bien-être des locataires.
Forêts	En décembre 2021, AXA Alts a acquis un portefeuille forestier de 24 800 ha certifié PEFC en Australie, dans une zone connue sous le nom de Triangle vert qui s'étend sur la frontière sud de la région de Victoria et de l'Australie du Sud. La gestion durable de l'investissement était au cœur de la stratégie d'intégration mise en place à la clôture. En 2022, selon les estimations, une séquestration nette (croissance naturelle moins récolte et mortalité) de plus de 400 000 tonnes d'équivalent CO ₂ a été réalisée.
Infrastructures	Sur une superficie offshore de 462 km ² située à environ 89 km au large de la côte du Yorkshire, au Royaume-Uni, Hornsea Two est l'un des plus grands parcs éoliens offshore au monde. Le gouvernement britannique s'est fixé un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone pour 2050 – Hornsea Two est un projet clé pour atteindre l'objectif clé de 40 GW de capacité éolienne <i>offshore</i> d'ici 2030. Hornsea a été construit et est exploité par Ørsted. En mars 2022, avec le soutien financier (investissement) d'AXA IM, AXA a acquis une participation de 18 % dans Hornsea Two. Le parc éolien était en construction en 2021. Une fois la construction achevée, la capacité installée a atteint 1 386 MW lorsque le parc éolien est devenu pleinement opérationnel en août 2022.

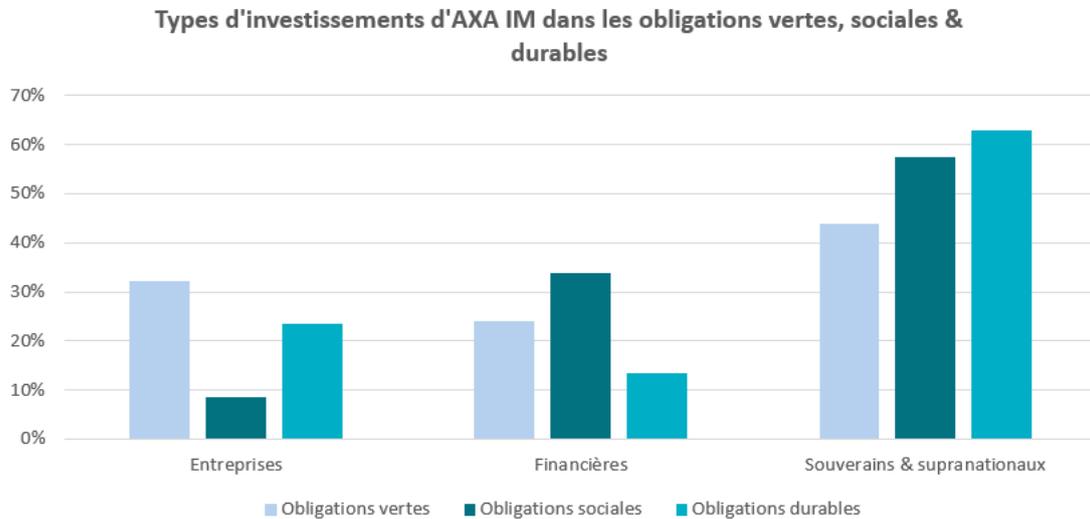
Obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD)

À fin 2023, AXA IM gérait environ **24,5 milliards d'euros** d'obligations vertes, une hausse de **33,8 %** par rapport à 2022. En outre, nous avons investi environ **1,5 milliard d'euros** dans des obligations durables.



Source : AXA IM, au 31/12/2023.

Nous investissons principalement dans des obligations VSD émises par des émetteurs souverains ou supranationaux et des agences :



Source : AXA IM, au 31/12/2023.

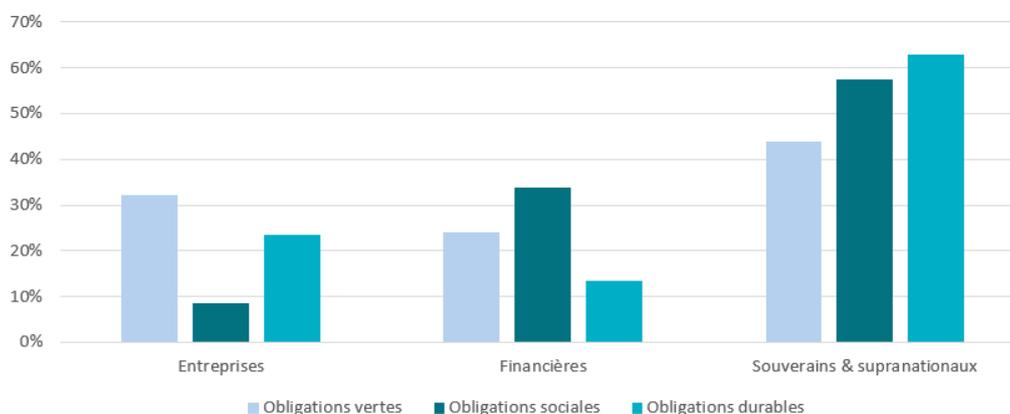
Aux termes du **cadre d'évaluation des obligations VSD d'AXA IM⁷⁸**, dans le cadre de notre analyse des obligations VSD, nous mesurons leur **contribution** et leur **alignement** sur les **ODD**. Il n'existe pas encore de consensus sur la manière d'aborder les ODD sur le marché des obligations VSD. Nous avons donc élaboré notre propre méthodologie et mis en correspondance les ODD avec notre taxonomie des obligations VSD. Ce faisant, nous avons établi une distinction entre les activités vertes et sociales qui contribuent directement à certains des ODD et celles qui sont simplement alignées. L'alignement représente une contribution indirecte à l'ODD. De fait, un projet peut avoir un impact positif indirect sur des ODD qui n'étaient pas initialement ciblés. Quelques exemples :

- Un projet de production d'énergie renouvelable contribue directement à la cible 7.2 de l'ODD 7 – « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial », tout en étant aligné sur la cible 3.9 de l'ODD 3 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » ;
- Un projet de transport bas carbone contribue directement à la cible 11.2 de l'ODD 11 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », tout en étant aligné sur la cible 9.1 de l'ODD 9 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

La contribution significative aux ODD 7, 8 et 11 s'explique par la place importante qu'occupent les projets liés aux énergies renouvelables – qui contribuent directement aux ODD 7 et 8 –, aux bâtiments verts et aux transports à faible émission de carbone – qui contribuent directement à l'ODD 11 – dans nos investissements en obligations vertes. L'alignement clair sur les ODD 3, 9, 11 et 13 s'explique lui aussi par la part significative des projets liés aux énergies renouvelables et aux transports bas carbone.

⁷⁸ [Obligations vertes | AXA IM Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

Types d'investissements d'AXA IM dans les obligations vertes, sociales & durables



Source : AXA IM, au 31/12/2023.

Notre univers éligible des OVSD est composé d'émissions conformes à nos cadres propriétaires et sur lesquelles nos analystes IR dédiés ont une opinion « neutre » ou « positive ». Pour toutes nos stratégies d'obligations vertes et sociales, les obligations VSB qui ne sont pas conformes à nos exigences internes sont systématiquement exclues de notre univers éligible. Le cadre est également utilisé pour éclairer les décisions d'investissement des gestionnaires de portefeuille d'autres stratégies (obligations non vertes ou sociales), sans toutefois exclure systématiquement les obligations VSB non approuvées.

Type d'obligation durable	Avis négatif	Avis neutre	Avis positif	Total
Obligations vertes	26 %	41 %	33 %	100 %
Obligations sociales	9 %	64 %	28 %	100 %
Obligations durables	22 %	61 %	17 %	100 %

Source : AXA IM, au 31/12/2023.

En 2023, nous avons attribué des avis négatifs essentiellement pour les raisons suivantes :

- Utilisation des produits non conforme à nos attentes – p. ex., manque de transparence, projets liés aux combustibles fossiles, développement d'aéroports, etc. ;
- Émetteurs dont la qualité et la stratégie ESG ne sont pas assez robustes – p. ex., émetteurs faisant l'objet d'une grave controverse, banques finançant les combustibles fossiles.

Par rapport aux années précédentes, nous avons constaté une amélioration des facteurs qui étaient à l'origine d'avis négatifs dans le passé, notamment en ce qui concerne l'engagement à fournir des rapports d'impact.

5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Notre exposition au charbon

Notre exposition aux activités d'extraction de charbon et de production d'électricité diminue progressivement depuis que nous avons commencé à la mesurer en 2018, à la fois en montant absolu investi et en quote-part du total des investissements, suite à l'exclusion d'entreprises en vertu de la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques et ses renforcements réguliers. Cette tendance est en ligne avec nos objectifs et notre stratégie climatique globale visant à réduire progressivement notre exposition au charbon et à liquider tous les

investissements associés, dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde d'ici 2040. Les progrès observés reflètent le renforcement progressif de nos critères d'exclusion et nos efforts, via l'engagement et le vote, pour encourager les entreprises à déployer des stratégies de transition.

AXA IM a calculé son exposition au charbon en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald Global Coal Exit List (GCEL). Les données de S&P Trucost servent également à compléter la base de données d'Urgewald que nous utilisons pour établir la liste d'exclusion de la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques pour le secteur du charbon. En effet, la base de données GCEL est alimentée sur la base de seuils d'importance relative, limitant ainsi l'exhaustivité des émetteurs couverts : dans la pratique, chaque année, certains émetteurs sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL s'ils respectent (ou ne respectent plus) certains critères d'importance relative (p. ex., seuils basés sur le chiffre d'affaires relatif ou sur la production absolue). Néanmoins, compte tenu de notre engagement à sortir du charbon dans les pays de l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au charbon : si une entreprise génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans les activités charbon, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements (100 %) dans cette société pour calculer son exposition globale au charbon. Quoi qu'il en soit, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer largement l'exposition réelle au charbon, en ne tenant pas compte de la part du chiffre d'affaires dans le charbon de nos sociétés en portefeuille qui y sont exposées pour calculer notre exposition au charbon, toujours sur la base de nos participations dans ces sociétés : p. ex., l'exposition totale aux services aux collectivités dont la part du chiffre d'affaires tiré du charbon est faible (<5 % du chiffre d'affaires total) sera prise en compte dans cette approche. Par conséquent, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette approche ne mesure pas la part du chiffre d'affaires tiré de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM d'une manière approximative.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique est ≥ 1 dollar américain						Nombre d'émetteurs exposés	Année des données sur le chiffre d'affaires « charbon » ⁷⁹
		Exposition totale		Exposition dans les pays de l'OCDE ⁸⁰		Exposition dans les pays hors OCDE			
		[M€]	[%] ⁸¹	[M€]	[%]	[M€]	[%]		
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2019	908	0.36%	805	0,32 %	103	0,04 %	80	2019
	2021	738	0.25%	655	0,22 %	83	0,03 %	49	2019
	2022	623	0.23%	555	0,21 %	68	0,03 %	46	2019
		842	0.31%	761	0,28 %	82	0,03 %	55	2022
	2023	619	0.20%	576	0,18 %	70	0,02 %	51	2019
		1223	0.39%	1 131	0,36 %	91	0,03 %	66	2023

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2023.

⁷⁹ La liste des pays de l'OCDE est basée sur les pays membres de l'OCDE à fin 2023.

⁸⁰ Dans la pratique, chaque année, certains émetteurs exposés au charbon sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL selon qu'ils satisfont ou non certains critères d'importance relative (chiffre d'affaires, production, etc.). Par conséquent, nous rapportons notre exposition au charbon à l'aide de diverses données sur le charbon issues des bases de données S&P Trucost et Urgewald, afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs pris en compte), en plus de divulguer le nombre d'émetteurs générant du chiffre d'affaires dans le charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

⁸¹ Par rapport à l'exposition totale aux actifs d'entreprise cotés gérés par toutes les unités opérationnelles d'AXA IM.

Comme nous nous appuyons sur les ensembles de données S&P Trucost et Urgewald, étant donné que la base de données GCEL d'Urgewald applique certains seuils aux facteurs d'importance relative comme expliqué ci-dessus, toute comparaison de l'exposition au charbon d'une année à l'autre en utilisant différents ensembles de données GCEL est trompeuse. Par conséquent, nous rapportons notre exposition au charbon à l'aide de diverses données sur le charbon issues des bases de données S&P Trucost et Urgewald, afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs pris en compte), en plus de divulguer le nombre d'émetteurs générant du chiffre d'affaires dans le charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

En utilisant les mêmes sources de données (données charbon 2019), nous observons une baisse d'environ un tiers de notre exposition aux 80 sociétés sur lesquelles nous avons des données en 2019 (de 908 à 619 millions d'euros, avec 29 émetteurs exposés en moins), dont la majorité était des émetteurs exclus aux termes de notre politique d'exclusion. Dans l'intervalle, à l'aide des données les plus récentes en notre possession, nous pouvons observer une augmentation de notre exposition absolue et relative au charbon au cours de l'année écoulée, dans ce cas en raison de la couverture accrue des données, avec des émetteurs comptabilisés en 2022 et 2023 qui ne faisaient pas partie des ensembles de données de 2019, et plus certainement de la surperformance du secteur suite au contexte géopolitique de 2022 marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise énergétique. Cette augmentation est principalement due à l'intégration de certaines sociétés de services aux collectivités très peu exposées au charbon, qui ne faisaient pas partie des ensembles de données GCEL 2019 et dans lesquelles nous avons investi de manière significative. L'augmentation de 2023 prenant en compte les ensembles de données sur le charbon 2023 est également due à une augmentation relative de la part de nos positions obligataires par rapport aux actions. Enfin, nous observons surtout une certaine sensibilité aux évolutions annuelles de notre exposition relative au charbon, car cette exposition est dans l'ensemble relativement faible.

Compte tenu de ces éléments, étant donné nous avons encore renforcé notre Politique relative aux risques climatiques sur le charbon début 2023 i) en appliquant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises tirant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique, contre 30 % auparavant (seuil qui sera encore réduit pour être porté à 10 % dans les pays de l'OCDE en 2026), et ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon, nous restons sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de sortie du charbon dans l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040.

Notre exposition au pétrole et au gaz – actifs cotés⁸²

Comme mentionné ci-dessus, lors de la COP26, AXA IM a annoncé l'extension de sa Politique relative aux risques climatiques au secteur du pétrole et du gaz. Cette nouvelle politique a été mise en œuvre en février 2022 et a fait l'objet d'une nouvelle révision en avril 2023, avec l'ajout de nouveaux critères sur les sables bitumineux (pour

⁸² L'exposition déclarée tient compte de l'exposition totale à tout émetteur dont les revenus provenant d'activités pétrolières et gazières ne dépassent pas 1 dollar (conformément à l'article 29 du décret visant à suivre l'approche comptable de la SFDR PAI 4). Cependant, les chiffres rapportés diffèrent de ceux de la déclaration PAI d'AXA IM Paris, car i) elle n'inclut que les activités pétrolières et gazières (ici séparées du charbon) et ii) elle inclut les émetteurs faisant partie du GOGEL d'Urgewald et de S&P Trucost, alors que pour la déclaration PAI nous ne nous basons que sur les données de S&P Trucost. En outre, les chiffres rapportés diffèrent également de ceux publiés par le Groupe AXA dans son rapport sur le climat et la biodiversité, qui isole plutôt les revenus provenant des activités liées aux combustibles fossiles des émetteurs et exclut également les compagnies de gaz réglementées de l'exposition comptabilisée. En outre, pour l'exposition des actifs cotés, AXA Group se base uniquement sur Urgewald, tandis qu'AXA IM se base sur Urgewald et sur les données de S&P Trucost.

plus de détails, voir la [section 6.2](#)), donnant lieu à des désinvestissements visibles par la réduction des expositions dans le tableau ci-dessous⁸³.

AXA IM a calculé son exposition au pétrole et au gaz en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald GOCEL. Comme les années précédentes, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au pétrole et au gaz et au pétrole et au gaz non conventionnels : si une société génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans des activités pétrolières et gazières globales ou non conventionnelles, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements dans cette société pour calculer ses expositions mondiales au pétrole et gaz et au pétrole et gaz non conventionnels. Néanmoins, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer l'exposition au pétrole et gaz, et en particulier au pétrole et au gaz non conventionnels (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)). Par conséquent, comme expliqué ci-dessus concernant l'exposition au charbon, cette approche ne mesure pas la part du chiffre d'affaires tiré de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM d'une manière approximative.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires tiré du pétrole et du gaz est ≥ 1\$	
		[M€]	[%] ⁸⁴
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés) ⁸⁵	2021	8014	2.92%
	2022	6241	2.82%
	2023	5306	1.76%
Actions	2021	1 362	1,56 %
	2022	1 690	2,85 %
	2023	1 379	2,06 %
Obligations d'entreprise	2021	6 652	3,56 %
	2022	4 551	2,85 %
	2023	3 916	1,67 %

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2023.

En utilisant cette approche, nous constatons globalement une diminution significative de notre exposition au secteur du pétrole et du gaz en valeur absolue entre 2021 et 2023, notamment du côté des obligations d'entreprises. Malgré la nouvelle mise en œuvre de nos critères d'exclusion sur le pétrole et le gaz non conventionnels, nous avons assisté à une forte surperformance du secteur du pétrole et du gaz en 2022 et 2023, certainement liée au contexte géopolitique marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise énergétique qui en a résulté. Cela s'est traduit par une augmentation de notre exposition globale au pétrole et au gaz s'agissant des actions cotées, en particulier au sein de nos stratégies à haut rendement en 2022, qui a depuis diminué.

⁸³ Bien que nous nous appuyions sur notre politique d'exclusion pour sortir progressivement du pétrole et du gaz non conventionnels, contrairement au charbon, nous n'avons défini aucun calendrier de liquidation des actifs liés au pétrole et au gaz non conventionnels.

⁸⁴ La couverture se réfère à l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur la base de l'encours sous gestion déclaré, et non sur le total de l'encours sous gestion d'AXA IM.

⁸⁵ Exposition d'AXA IM Paris.

		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (exposition totale comptable, à partir de 1 dollar américain de chiffre d'affaires)		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (ajustée au titre de la part du chiffre d'affaires tiré du pétrole et du gaz non conventionnels sur la base des données collectées) ⁸⁶	
		[M€]	[%] ⁸⁷	[M€]	[%] ⁸⁸
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés) ⁸⁹	2021	3 847	1,40 %	1 188	0,43 %
	2022	3 244	1,42 %	889	0,40 %
	2023	2 924	0,97 %	1 025	0,36 %
Actions	2021	963	1.10%	424	0.49%
	2022	1219	2.05%	344	0.58%
	2023	1065	1.59%	295	0.44%
Obligations d'entreprise	2021	2884	1.54%	764	0.41%
	2022	2025	1.27%	545	0.34%
	2023	1876	0.80%	727	0.31%

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2023.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz non conventionnels, en utilisant tant l'approche initiale qu'ajustée, nous rapportons une exposition suivant la même tendance que pour le pétrole et le gaz dans leur ensemble : nous observons une augmentation de notre exposition relative au pétrole et au gaz non conventionnels, qui peut être corrélée à la surperformance sectorielle de nos stratégies à haut rendement, en particulier en 2023. Cette tendance est partiellement compensée par la mise en œuvre de nos derniers critères d'exclusion sur certaines activités pétrolières et gazières non conventionnelles début 2023.

Notre exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs alternatifs et privés

Depuis 2022, nous déclarons également l'exposition aux combustibles fossiles de nos actifs alternatifs gérés par AXA IM Alts, et, pour la première fois, l'exposition aux combustibles fossiles d'AXA IM Prime. Dans les deux cas, les expositions rapportées sont presque entièrement liées au pétrole et au gaz (seuls trois actifs d'infrastructure énergétique gérés par AXA IM Alts ou AXA IM Prime transforment du charbon).

Tous les montants sont calculés conformément aux exigences de l'indicateur SFDR des principales incidences négatives (PIN) n° 4 (« Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles »)⁹⁰ ou n° 17 (« Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers »), c'est-à-dire à compter du premier

⁸⁶ Dans le cadre de cette approche, nous filtrons l'exposition en utilisant la classification sectorielle de Merrill Lynch.

⁸⁷ La couverture se réfère à l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur la base de l'encours sous gestion déclaré, et non sur le total de l'encours sous gestion d'AXA IM.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Exposition totale d'AXA IM Paris.

⁹⁰ Selon le Règlement délégué SFDR (2022/1288), l'expression « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » désigne les sociétés qui génèrent du chiffre d'affaires de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point (62), du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil

dollar de chiffre d'affaires comme indiqué ci-dessus pour les actifs cotés, ce qui constitue également l'approche la plus prudente possible pour les actifs alternatifs et les actifs du marché privé⁹¹.

En ce qui concerne les actifs réels (infrastructures uniquement ; en l'absence d'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs immobiliers), les données sont collectées directement auprès des entreprises en portefeuille et des emprunteurs et recoupées avec les données indirectes, ces dernières étant fournies par IDL sur la base du chiffre d'affaires, en concordance avec les codes NACE pertinents. En ce qui concerne les actifs « crédit alternatif, capital naturel et impact », nous nous appuyons sur les données collectées auprès de nos fournisseurs de données FinDox à partir des données directement déclarées au titre de l'article 4 du SFDR sur la PIN 4 (part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles). Enfin, eu égard aux fonds de fonds de marchés privés (infrastructure et capital-investissement), les données sont estimées sur la base d'un filtrage des activités GICS (c'est-à-dire capter les actifs majoritaires dans ces activités et non ceux générant le chiffre d'affaires le plus faible) et revues par les équipes d'investissement pour compléter la sélection en question et ainsi inclure les actifs générant un chiffre d'affaires relativement minoritaire dans l'un de ces secteurs, permettant de les aligner *in fine* avec l'approche de la PIN 4.

Nous avons remanié notre méthodologie de définition de l'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs d'infrastructure en 2024, afin d'assurer un alignement complet avec notre compréhension des exigences de l'indicateur des principales incidences négatives du SFDR (PAI 4), qui tient spécifiquement compte des actifs d'infrastructure qui utilisent des combustibles fossiles pour fournir des produits ou services à leurs clients, ainsi que de l'utilisation d'instruments dérivés de combustibles fossiles à des fins de couverture.

Ce changement méthodologique s'est traduit par un reclassement de l'ensemble de nos investissements en infrastructures, élargissant ainsi le groupe d'actifs exposés aux combustibles fossiles par rapport à 2023 dans le périmètre⁹². Aucun des nouveaux investissements réalisés au cours des douze derniers mois n'étant exposé aux combustibles fossiles, le reclassement des actifs précédemment détenus en portefeuille est l'une des principales raisons de l'évolution de l'exposition aux combustibles fossiles constatée entre 2023 et 2024. Par conséquent, l'exposition aux combustibles fossiles représentait 6,2 % de notre encours total en dette et capital d'infrastructure au moment de la rédaction du présent rapport, soit une dilution de 58 % par rapport au rapport TCFD/LEC 2023.

En ce qui concerne les actifs « crédit alternatif, capital naturel et impact », la majorité des chiffres publiés provient d'une estimation des expositions indirectes via des produits titrisés (CLO, ABS, SRT). Les expositions directes représenteraient 0,7 % de l'encours sous gestion.

Enfin, l'exposition d'AXA IM Prime aux combustibles fossiles se compose principalement d'investissements dans des actifs de stockage et de transport de pétrole et de gaz.

		Exposition aux sociétés générant du chiffre d'affaires en lien avec les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	
		[M€]	[%] ⁹³
AXA IM Alts (actifs alternatifs) ⁹⁴	2022	2760	3.00%
	2023	3298	2.96%
Immobilier ⁹⁵	2022	94 ⁹⁶	0,29 %
	2023	0	0 %
Infrastructures ⁹⁷	2022	1 831	14,71 %
	2023	1 311	9,89 %

Crédit alternatif, capital naturel et impact ⁹⁸	2022	967	1,92 %
	2023	988	2,06 %
AXA IM Prime (fonds de fonds de marchés privés)⁹⁹	2023	248	0.2%

Source : AXA IM, FinDox, S&P Trucost, 2023.

⁹¹ Dans son rapport Climat et Biodiversité, le Groupe AXA divulgue également son exposition aux combustibles fossiles, mais en suivant une approche relativement différente. D'un autre côté, le Groupe AXA tient uniquement compte de l'exposition aux émetteurs couverts par les bases de données Urgewald, tandis que nous complétons l'échantillon d'émetteurs d'Urgewald avec des données S&P Trucost sur les autres.

⁹² Fin 2023, les données ESG globales excluent certaines positions en dette d'infrastructure pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été communiquée et dont la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente. Plus précisément, les gazoducs qui n'ont pas été opérationnels tout au long de l'année 2023 ont été exclus du périmètre de cette année.

⁹³ La couverture se réfère à l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur la base de l'encours sous gestion déclaré (c'est-à-dire les actifs éligibles avec ou sans données), et non sur le total de l'encours sous gestion d'AXA IM ou de toute entité d'AXA IM. Toutefois, il convient de noter que, comme pour les Déclarations des PIN d'AXA IM, la PIN 4 est rapportée sur la base de l'ensemble de l'encours sous gestion de l'entité.

⁹⁴ Exposition totale d'AXA REIM SGP.

⁹⁵ Données sur les actifs totaux gérés par AXA REIM SGP uniquement à fin 2022 et fin 2023 à partir des données collectées, hors immobilier coté (c. 4,2 milliards d'euros d'AuM à fin 2023, c. 8% du total des AuM gérés par AXA REIM SGP).

⁹⁶ Un prêt a été signalé à tort comme exposé en 2022, en raison d'une mauvaise compréhension de la définition. La correction de cette erreur a conduit à la réduction de l'exposition déclarée à 0 en 2023.

⁹⁷ Fin 2023, les données ESG globales excluent certaines positions en dette d'infrastructure pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été communiquée et dont la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

⁹⁸ Données sur les participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris notamment les actifs d'AXA IM Paris) à fin 2023.

⁹⁹ Exposition totale d'AXA IM Prime.

6- Notre stratégie climatique

6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM

AXA IM s'engage à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050¹⁰⁰, tout en jouant un rôle clé pour aider nos clients à mieux comprendre le changement climatique et comment cela peut avoir un impact sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. Notre engagement est conforme aux cadres proposés par le [TCFD](#), le [Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique \(IIGCC\)](#) et l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#) coordonnée par ce dernier. Il se manifeste également via notre participation active à des initiatives internationales telles que l'Action pour le Climat 100+ ([Climate Action 100+ - CA 100+ en anglais](#)) et la [Climate Bonds Initiative \(Initiative sur les obligations climatiques\)](#). Nos engagements sont les suivants :

- **Objectifs « zéro émission nette »¹⁰¹ :**
 - AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative Net Zero Asset Managers (Gestionnaires d'actifs zéro émissions nette - NZAM).¹⁰² Cet objectif a été révisé en avril 2022¹⁰³ et couvre désormais **65 % de l'encours sous gestion**¹⁰⁴ (la couverture reste stable à fin 2023) ;
 - Des objectifs « zéro émission nette » spécifiques ont été fixés pour **les titres d'entreprise (revenu fixe et actions cotées)**, les **obligations souveraines** et les **actions immobilières (propriété directe)**, sur la base des normes du secteur.¹⁰⁵ Un cadre « zéro émission nette » est en cours d'élaboration pour nos investissements en **dette et capital d'infrastructure** ;
 - Depuis 2022, pour accompagner la mise en œuvre de ces objectifs, nous utilisons un cadre climatique avec code couleur intégrant des informations internes et externes afin de déterminer le profil « zéro émission nette » des actifs et d'éclairer les décisions d'investissement. Il continuera d'être amélioré au fil du temps à mesure que les informations et les plans de transition des entreprises s'amélioreront.
- **Actionnariat actif¹⁰⁶ :**
 - L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer leurs trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part importante de nos activités d'engagement actionnarial, avec en sus une politique d'engagement « **Après trois infractions, c'est l'exclusion** » axée sur les entreprises en retard du point de vue du climat (les « retardataires

¹⁰⁰ « Notre itinéraire vers la neutralité carbone », AXA Investment Managers : [Our Road to Net Zero | Sustainability | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁰¹ AXA IM a fixé une première étape de réduction des émissions de 25 % d'ici à 2025 par rapport à 2019 au niveau des entités et fixera prochainement un objectif climatique à l'horizon 2030, en ligne avec notre objectif « zéro émission nette 2050 » : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du rapport Climat 2022 d'AXA IM.

¹⁰² Voir Rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

¹⁰³ Voir Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

¹⁰⁴ À l'heure actuelle, ces objectifs ne couvrent pas les autres catégories d'actifs de crédit, de dette privée et d'autres classes d'actifs alternatifs (p. ex., les produits dérivés).

¹⁰⁵ Les [recommandations du TCFD relatives aux indicateurs et objectifs](#), le cadre d'investissement « Net Zero Investment Framework » de l'[IIGCC](#), les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

¹⁰⁶ Voir les politiques d'engagement et d'actionnariat actif d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

climatiques »). À ce titre, en utilisant une **liste prioritaire** d'entreprises, cela signifierait que, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous **désengagerons au bout de trois ans** ;

- Nous avons la possibilité de voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le président-directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie « zéro émission nette » assortie d'objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes. Il en irait de même si la rémunération des dirigeants n'était pas alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. Par ailleurs, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et leur demanderons de rendre compte des réalisations intermédiaires des objectifs lors des Assemblées générales annuelles ; Nous avons mis à jour cette politique de vote début 2024. Elle prévoit désormais la possibilité de voter contre les entreprises les plus émettrices qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique ;
- Des discussions sur les questions ESG ont également lieu avec les émetteurs souverains lors de réunions périodiques avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi qu'au cours du processus d'émission d'obligations vertes et sociales. Ces discussions permettent de plonger au cœur des programmes de dépenses publiques des émetteurs souverains en matière de durabilité et donc de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- **Exclusions :** ¹⁰⁷ AXA IM exclut les entreprises qui ne respectent pas certains critères liés au changement climatique, une attention particulière étant accordée au charbon et au pétrole et au gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière de charbon qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Cette politique a été étendue en 2023, en réduisant la part de chiffre d'affaires entraînant l'exclusion d'une entreprise, ainsi qu'en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'exploitation minière de charbon ou de production d'électricité à base de charbon. Depuis début 2022, nous excluons également certaines sociétés du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en mettant l'accent sur les sables bitumineux, le schiste, le pétrole et le gaz étanches (fracturation hydraulique), ainsi que la production pétrolière et gazière dans l'Arctique. Début 2023, nous avons renforcé certains de nos critères d'exclusion concernant le charbon et les sables bitumineux. Enfin, AXA IM s'est engagée à céder tous les investissements dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Cet engagement sera mis en œuvre au fil du temps, en ajustant progressivement nos critères d'exclusion, la prochaine étape étant l'abaissement du seuil d'exclusion relatif au chiffre d'affaires tiré du charbon thermique et de la production d'électricité à base de charbon de dans les pays de l'OCDE, qui passera de 15 à 10 % en 2026.

Les législations de différentes zones géographiques encourageant le secteur financier à jouer un rôle de premier plan dans la transition durable, par exemple l'article 29 de la loi Énergie-Climat de 2019 en France, nous ont donné la confiance nécessaire pour étendre nos engagements à des actifs que nous n'avions pas considérés comme éligibles à l'origine. Nous avons en outre délaissé la définition d'objectifs climatiques pour des fonds spécifiques pour adopter une approche descendante, en précisant des objectifs climatiques pour chaque classe d'actifs, en particulier pour les actifs tiers.

¹⁰⁷ Voir les politiques d'exclusion d'AXA IM : [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports)

Pour l'avenir, notre objectif est d'accroître la proportion d'actifs alignés sur l'objectif « zéro émission nette », à mesure que des méthodologies fiables deviennent disponibles pour toutes les classes d'actifs.

Objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM – Mise à jour fin 2023

À fin 2023, 548 milliards d'euros (593 milliards de dollars) d'actifs sous gestion sont couverts par nos objectifs « zéro émission nette », c'est-à-dire qu'ils sont gérés selon une trajectoire de zéro émission nette alignée sur l'Accord de Paris (65 % de l'encours total, 73 % de l'encours total hors co-entreprises).

L'objectif couvre :

- 100 % de l'exposition aux obligations d'entreprise cotées (y compris l'immobilier coté) et aux emprunts d'État ;
- Environ 86,9 % de l'encours en actions immobilières, c'est-à-dire toutes les actions immobilières sur lesquels AXA IM Alts peut agir directement pour déclencher une action climatique au niveau des actifs¹⁰⁸ ;

et ne couvre pas, à ce stade :

- **La dette et les actions d'infrastructure** : en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation, avec des travaux en cours sur la fixation des objectifs sur la base des orientations du Net Zero Investment Framework (Cadre d'investissement net zéro - NZIF) concernant les actifs d'infrastructure ;
- **La dette immobilier commercial (Commercial Real Estate (CRE) debt)**: en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation ;
- **Crédit alternatif, capital naturel et impact et autres classes d'actifs (p. ex., dérivés)** : en attente d'un cadre méthodologique et d'orientations appropriés.

Lors de l'élaboration de notre stratégie « zéro émission nette », nous avons été confrontés à plusieurs problèmes en lien avec l'accès à des données brutes et à des indicateurs fiables et tangibles. Bien que les initiatives encourageant les sociétés à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le *reporting*. Nous sommes ainsi tributaires des entreprises qui rendent compte de leurs données environnementales, des méthodologies développées par les fournisseurs de données externes et de la fréquence d'actualisation de ces données. Alors que les enjeux ESG suscitent un intérêt croissant des clients et des autorités de tutelle de toutes les régions, le besoin de normes communes, claires et utilisables devient une priorité absolue pour le secteur financier. Il s'agit d'un domaine essentiel pour notre engagement en matière de politiques publiques, et nous participons activement aux organes du secteur tout en interagissant avec les régulateurs.

En outre, dès le stade de la définition, nous envisageons la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie afin de nous assurer que nos engagements feront l'objet d'un suivi robuste et efficace.

¹⁰⁸ Les actions immobilières couvertes par nos objectifs « zéro émission nette » englobent tous les actifs pour lesquels AXA IM Alts peut déclencher la décarbonation, c'est-à-dire tous les actifs gérés directement avec ou sans contrôle opérationnel, ainsi que les actifs en développement (y compris les rénovations majeures) et les actifs forestiers. Ce périmètre exclut la dette immobilière et, comme pour les actions immobilières, les parkings, terrains, baux fonciers, stations-service, unités/cellules isolées et cas spécifiques, ainsi que les actifs sans mandat de gestion d'actifs.

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2022	Progression mesurée en 2023	Commentaires	
Entreprises (obligations et actions cotées)						
Réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)	-25 % d'ici 2025 et -50 % d'ici 2030	<i>tCO₂e/M USD de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille (+ X % par rapport à la référence)</i>	147,8 tCO ₂ éq. / M\$ de chiffre d'affaires à fin 2019	-28,1 % à fin 2022 (par rapport à 2019)	-48,6 % à fin 2023 (par rapport à 2019)	Périmètres 1 et 2 uniquement en raison de la qualité et de la disponibilité des données limitées sur les émissions du périmètre 3 : la couverture du périmètre 3 sera augmentée dans les années à venir, avec en conséquence une éventuelle révision de la référence également
Part des entreprises détenues dans des secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées ou alignées d'ici 2040	100 % d'ici 2040	<i>% des actifs sous gestion Entreprises « zéro émission nette » dans les secteurs essentiels,¹⁰⁹ déjà alignés ou en cours d'alignement selon le code couleurs climatique AXA IM</i>	36 % à fin 2021	69,3 % de l'encours sous gestion Actifs d'entreprises cotés à fin 2022	80 % des actifs sous gestion Entreprises à fin 2023	Cela englobe les émetteurs classés en « bleu foncé », « bleu » et « bleu clair » selon le code couleur climatique d'AXA IM décrit ci-dessous (voir la section 6.4) ¹¹⁰ . La progression significative par rapport à 2021 est imputable à une forte augmentation i) des entreprises ayant des objectifs Science Based Target initiative (l'initiative sur les cibles fondées sur la science - SBTi) (environ 32 % des actifs sous gestion avec des objectifs validés à fin 2023) et ii) dans la couverture des entreprises émettrices avec couleurs dans notre code (p. ex., évaluations qualitatives avec couleurs réalisées en interne : c. 2100 émetteurs à fin février 2023).
Part des actifs sous gestion dédiée aux solutions climatiques	6 % d'ici 2025	<i>% du total des actifs gérés par AXA IM investis dans des solutions climatiques</i>	2,1 % du total des actifs sous gestion dédiés aux solutions climatiques (données à fin 2019)	4,0 % du total des actifs sous gestion à fin 2022	4,7 % du total des actifs sous gestion à fin 2023	D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir la section 5.1). L'approche méthodologique pourrait évoluer à mesure que la couverture des données sur l'alignement avec la Taxonomie de l'UE augmentera dans les années à venir. Cela pourrait nous amener à réviser notre objectif.
Part des émissions financées dans des entreprises de secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées	50 % d'ici 2025	<i>% des émissions financées par les entreprises opérant dans des secteurs essentiels déjà « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif selon le code couleur climatique AXA IM</i>	46 % des émissions financées à fin 2021 (réévalué) 29,5 % des émissions financées à fin 2021	42 % des émissions financées à fin 2022 (réévalué) 30,5 % des émissions financées à fin 2022	31 % des émissions financées à fin 2023 (réévalué) 30 % des émissions financées à fin 2023	Cela correspond aux émetteurs classés dans les catégories « bleu foncé » ou « bleu » selon le code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après (voir la section 6.4). Les chiffres publiés excluent les émetteurs sans données carbone (c'est-à-dire en « gris » selon notre code couleur). Comme en 2022 notre couverture des données a considérablement augmenté (c'est-à-dire avec moins d'émetteurs en « gris »), la progression en 2023 est proportionnellement plus faible. En incluant les émetteurs en « gris » dans le calcul (au dénominateur), on aboutit à une part stable en 2023 par rapport à 2021, à 30 % (contre 29,5 % fin 2021). Cette absence de progrès s'explique en grande partie par la réduction significative du nombre d'émetteurs sans données au cours des dernières années.
Part des émissions financées dans des entreprises de secteurs matériels faisant l'objet d'actions d'engagement	70 % d'ici 2025 90 % d'ici 2030	<i>% des émissions financées dans des entreprises opérant dans des secteurs essentiels faisant l'objet d'actions d'engagement direct ou collectif et d'actionnariat actif</i>	52 % des émissions financées à fin 2021 (42 % en engagement collectif ¹¹¹ et 38 % en engagement direct)	57 % des émissions financées à fin 2022	68,9 % des émissions financées à fin 2023 (42,4 % en engagement collectif et 42,6 % en engagement direct)	Les actions d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, de même que les émissions faisant l'objet d'un engagement collaboratif, même si AXA IM ne participe pas systématiquement, conformément au cadre NZIF. L'engagement collectif comprend uniquement la liste d'engagement Climate Action 100+.

¹⁰⁹ Les secteurs essentiels sont les secteurs NACE considérés comme des « secteurs à fort impact climatique » (tels que définis par le règlement de l'UE relatif aux indices de référence bas carbone [BMR]), c'est-à-dire tous les secteurs des sections A à H et L.

¹¹⁰ Le code couleur climatique d'AXA IM repose sur le cadre d'investissement « zéro émission nette » mis au point par l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#).

¹¹¹ L'initiative d'engagement collaboratif utilisée pour ce calcul est la liste d'engagement Climate Action 100+.

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2022	Progression mesurée en 2023	Commentaires	
Emetteurs souverains						
Battre l'indice de référence global	Battre le score de l'indice de performance en matière de changement climatique – (CCPI) ¹¹² de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond à la fin de chaque année	Score sur 100	Score CCPI de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond = 48/100 fin 2023	52,6/100 à fin 2022 (contre 43,4/100 pour l'indice ICE BofA World Sovereign Bond)	56,2/100 à fin 2023	Les progrès sont mesurés par rapport à l'indice de référence et non par rapport aux données historiques, selon les directives de fixation d'objectifs recommandées par le cadre NZIF. La surperformance par rapport à l'indice de référence s'explique par la concentration des obligations souveraines de pays ayant un score élevé (France notamment).
Immobilier						
Réduction de l'intensité carbone	-20 % de réduction de l'intensité carbone opérationnelle des bailleurs d'ici 2025	kgCO ₂ e/m ² (+X % par rapport à l'année de référence)	31,3 kgCO ₂ e q. / m ² à fin 2019	[Mise à jour] -25,5 % ¹¹³ à fin 2022 par rapport à 2019	-32,6 % à fin 2023 par rapport à 2019	À périmètre courant, l'intensité des Scope 1 et 2 pour 2023 a diminué d'environ 32,6 % par rapport à 2019. Entre 2022 et 2023, les émissions des Scope 1 et 2 ont diminué de 9,5 % et les kWh associés de 10,9 %. Cette performance reflète la politique active d'AXA IM Alt visant à optimiser la consommation énergétique des bâtiments et à minimiser les émissions de carbone, en agissant sur trois axes complémentaires, à savoir : 1) Amélioration de la performance de l'actif, 2) Transition vers des sources d'énergie moins émettrices et 3) Optimisation de l'utilisation des bâtiments et dialogue avec les locataires ¹¹⁴ .
Alignement sur la trajectoire du CRREM	50 % des actifs immobiliers directs sous gestion conformes à la trajectoire du CRREM ¹¹⁵ d'ici 2025	% d'encours en actions immobilières directes aligné sur la trajectoire 1,5 °C du CRREM	54 % des actifs sous gestion à fin 2022 (sur la base des données de l'exercice 2021)	N/A	69 % à fin 2023 (sur la base des données de l'exercice 2022)	Référence basée sur un portefeuille de référence par rapport à la méthodologie CRREM V1 composé de 80 actifs situés dans les cinq principales zones géographiques de l'UE (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique). Le taux 2023 est mesuré en suivant la méthodologie CRREM V2 et couvre 23,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Les actifs sont inclus dans l'ICP uniquement si les données relatives à l'ensemble du bâtiment sont disponibles avec des données réelles (données complètes) ou en comblant les lacunes et en procédant à des extrapolations (estimations de bonne qualité). Il représente environ 35 % du total des actifs sous gestion visés par cet objectif. Aucune donnée n'est disponible pour la Suisse, les États-Unis, l'Australie et le Japon, ce qui pourrait influencer sensiblement les résultats futurs si la couverture de ces pays était améliorée.

Source : AXA IM, 2023.

¹¹² [Indice de performance en matière de changement climatique](#)

¹¹³ Le taux pour 2022 a été mis à jour, du fait de l'accès accru à certaines données et de la poursuite des travaux sur la qualité des données. Le taux actualisé couvre 8 millions de m², alors qu'il n'en couvrait que 5,1 millions dans le rapport de l'année dernière. Cela s'explique par les efforts déployés en vue de collecter les données 2022 manquantes au cours du second semestre 2023 (y compris pour les actifs australiens qui étaient précédemment exclus) et d'améliorer la qualité des données relatives aux actifs non européens.

¹¹⁴ Avertissement : il convient toutefois de noter que le périmètre des propriétaires n'est pas stable dans le temps, en ce qu'il est affecté par l'évolution des loyers, les surfaces vacantes étant considérées comme des surfaces locatives et les surfaces contrôlées évoluant en fonction de l'accord avec les locataires. Par ailleurs, nous avons modifié significativement notre processus de collecte des données en 2021 et considérablement élargi la couverture au fil du temps (46 % des m² contrôlés par les propriétaires en 2019, 77 % en 2022 et 79 % en 2023¹¹⁴). Par conséquent, la comparaison avec les données 2019 doit être envisagée avec prudence.

¹¹⁵ [Trajectoires de décarbonation – CRREM Global](#)

Comme nous nous y sommes engagés en 2022, nous rendons compte chaque année depuis 2023 de l'avancement de ces objectifs dans ce rapport.

En plus de faire partie du groupe de travail IIGCC sur le cadre NZIF, AXA IM continue également de travailler en étroite collaboration avec sa maison mère au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance (Alliance des propriétaires d'actifs net zéro - NZAOA), dans le but de définir comment les stratégies d'investissement soutiendront le passage de l'économie vers une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous attendons également la mise en œuvre du cadre NZIF 2.0 une fois finalisé par l'IIGCC, en vue d'intensifier notre engagement, en particulier s'agissant des actifs d'infrastructure et de capital-investissement.

6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques

Dans le cadre de notre processus d'intégration ESG, nous excluons les entreprises qui ne répondent pas aux critères en matière de changement climatique prévus par notre politique relative aux risques climatiques¹¹⁶. Les efforts d'exclusion se concentrent sur les entreprises des secteurs qui contribuent clairement au réchauffement de la planète – **charbon et pétrole et gaz non conventionnels** – et qui sont incompatibles avec la transition de l'écosystème énergétique ou qui ne souhaitent pas s'adapter.

En 2017, AXA IM a commencé à exclure **les sociétés de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière** tirant une part importante de leur chiffre d'affaires du **charbon**, ainsi que celles disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon suffisamment importante. En avril 2023, le pourcentage plafond du chiffre d'affaires et de l'activité de production d'électricité à partir du charbon a été abaissé de 30 à 15 %. Dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon de tous les pays de l'OCDE d'ici 2030, il a été convenu d'abaisser encore ce seuil à 10 % en 2026. En outre, nous avons mis en place des plafonds sur les tonnes maximales de charbon qu'une entreprise peut produire, ainsi que sur la quantité maximale de gigawatt (GW) qu'elle peut dériver du charbon : à ce jour, il s'agit des entreprises qui ont une part de charbon de 15 % ou plus dans la production d'électricité ou des entreprises de production d'électricité ayant plus de 10 GW de capacités installées à partir de charbon. Enfin, depuis début 2023, les entreprises qui prévoient de développer de nouvelles mines de charbon ou d'augmenter leur capacité actuelle de production d'électricité à partir de charbon sont exclues.

Les efforts visant à exclure les activités de **pétrole et gaz non conventionnels** – les formes de production de pétrole et de gaz qui ont un impact surdimensionné sur l'environnement du fait de leur situation géographique ou de leurs méthodes d'extraction – ont débuté en 2017 et ont été officiellement repris dans la politique relative aux risques climatiques en 2021. En 2017, AXA IM a commencé à exclure les producteurs de pétrole et de gaz ayant des activités liées aux **sables bitumineux**, sur la base d'une part de production maximale de 20 %. Tout au long des années 2022 et 2023, de nouvelles exclusions ont été ajoutées s'agissant du pétrole et du gaz extraits par des méthodes de **schiste et de fracturation hydraulique**, ainsi que du pétrole et du gaz extraits **de l'Arctique**. En avril 2023, le seuil pour les sables bitumineux a également été abaissé. Aujourd'hui, les entreprises qui produisent moins de 100 mille barils d'équivalent pétrole par jour (Mbep/j) et qui tirent plus de 30 % de leur pétrole et de leur gaz de la fracturation hydraulique sont exclues, de même que les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur production de sables bitumineux (ou contribuent à la production mondiale de sables bitumineux à concurrence de plus de 5 %) et les entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production du forage en Arctique.

Notre liste d'exclusion liée au charbon s'appuie sur la Global Coal Exit List (Liste mondiale de retrait du charbon - GCEL) établie par l'ONG allemande Urgewald. La GCEL comprend les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs

¹¹⁶ [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

revenus du charbon, les services publics dont la part de la production d'électricité à partir du charbon est égale ou supérieure à 10 %, les entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité au charbon installée supérieure à 5 GW. Urgewald inclut également les entreprises ayant des projets liés au charbon dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production d'électricité et des infrastructures. Les seuils propres à AXA IM sont superposés à ceux de la base de données GCEL. Pour construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, applicable à partir de février 2022, nous utilisons la Global Oil & Gas Exit List (Liste mondiale de retrait du pétrole et gaz - GOGEL), également établie par Urgewald. La GOGEL fournit des informations sur les entreprises opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle indique notamment les noms des entreprises impliquées dans la partie amont de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la production de pétrole et de gaz, sans seuil de taille. Ces données incluent une ventilation détaillée des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Dans la GOGEL, le pétrole et le gaz non conventionnels sont classés comme suit : fracturation hydraulique (en pratique, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches), sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique. AXA IM a choisi de se concentrer sur les segments de la fracturation hydraulique, des sables bitumineux et de l'Arctique, car nous pensons qu'ils présentent des caractéristiques spécifiques qui justifient une plus grande attention.

Fin 2023, **85 %** de l'ensemble des actifs tiers d'AXA IM (c'est-à-dire les actifs traditionnels et alternatifs) appliquent la politique relative aux risques climatiques ([voir la section dédiée aux politiques d'exclusion](#) pour plus de détails).

6.3 Actionnariat actif

Depuis début 2022, nous avons considérablement amélioré notre politique relative aux risques climatiques, afin de fournir davantage de détails sur notre engagement vis-à-vis des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, en couvrant désormais les stratégies et la fixation d'objectifs, la transparence, y compris sur les dépenses d'investissement, ainsi que la gouvernance et le lobbying. Début 2023, nous avons également précisé nos attentes concernant les mesures des émissions du Scope 3, en demandant aux entreprises d'intégrer leur chaîne de valeur – en amont et surtout en aval – dans leur stratégie climatique, étape nécessaire pour atteindre l'objectif « zéro émission nette » sur le plan des émissions du Scope 3.

Le défi de l'objectif 1,5 °C pour les gestionnaires d'actifs

Olivier Eugène, Directeur de la recherche sur le climat chez AXA IM

« Les émissions mondiales de GES devraient atteindre un pic entre 2020 et (au plus tard) 2025 dans les trajectoires modélisées mondiales qui limitent le réchauffement à 1,5 °C (probabilité > 50 %) avec un dépassement nul ou limité, comme dans celles qui limitent le réchauffement à 2 °C (probabilité > 67 %) et supposent une action immédiate. Dans les deux types de trajectoires modélisées, des réductions rapides et importantes des émissions de GES se produisent en 2030, 2040 et 2050 (forte probabilité). Cependant, si les politiques ne sont pas renforcées au-delà de celles mises en œuvre à la fin 2020, les émissions de GES devraient augmenter au-delà de 2025, entraînant un réchauffement planétaire médian de 3,2 °C d'ici 2100 »¹¹⁷.

Nous nous excusons de commencer par une longue – et peut-être obscure – citation du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais le constat effectué permet de

¹¹⁷ [IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf](#)

planter le décor. Il souligne notamment l'écart croissant entre ce que dit le consensus scientifique et ce que font les sociétés humaines, en ce qui concerne le changement climatique et ses impacts.

En réalité, le GIEC souligne que les émissions de GES ne devraient pas diminuer à un rythme compatible avec un scénario de 1,5 °C, voire de 2 °C. En effet, les émissions de GES ont continué d'augmenter au cours de la dernière décennie, et les émissions de CO₂ ont très probablement atteint un record historique en 2021¹¹⁸.

Chez AXA IM, nous nous sommes engagés à être un gestionnaire d'actifs « zéro émission nette » et à aligner nos investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, l'atteinte du résultat en matière de température est une situation binaire – échec ou succès –, qui ne peut reposer que sur un effort collectif. Par exemple, toute partie prenante dans le domaine du climat – qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un investisseur, d'un citoyen ou d'un pays – ne peut à elle seule réaliser l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C, mais elle peut y contribuer.

À cet égard, l'avertissement du GIEC selon lequel le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C – sachant que la fenêtre pour atteindre cet objectif se referme rapidement – constitue également un avertissement pour les investisseurs. L'élaboration de stratégies d'investissement axées sur l'objectif de 1,5 °C risque malheureusement de devenir de plus en plus difficile. Il est certes essentiel de maintenir un niveau d'ambition élevé, mais il pourrait s'avérer inévitable de faire face à la dure réalité, si les objectifs fixés devaient se heurter à celle-ci.

6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »

Approche particulière d'AXA IM Core

Ces dernières années, nous avons assisté à un accroissement de l'intérêt pour l'investissement « zéro émission nette »/aligné sur l'Accord de Paris dans les classes d'actifs traditionnels et sur les marchés cotés. De nouvelles initiatives et de nouveaux cadres de travail ont émergé, constituant le fondement de nouvelles approches plus conscientes des enjeux climatiques, et l'industrie financière a exprimé une volonté accrue d'intégrer ces objectifs au sein de ses processus de prise de décisions d'investissement. Nous sommes optimistes quant à la capacité de cette industrie à tirer profit de l'abondance des outils et des données disponibles.

Chez AXA IM, nous nous engageons à évaluer et à intégrer les modèles climatiques, mais aussi à dialoguer avec les fournisseurs de données et les groupes de travail sectoriels pour affiner ces méthodologies. Alors que les gestionnaires d'actifs commencent à passer des engagements aux actions concrètes, ils doivent prendre des décisions importantes concernant les outils à utiliser et la manière de les déployer. L'alignement des portefeuilles découle d'un ensemble de principes qui guident notre prise de décision et encadrent la sélection des outils et des ICP. Ces principes nous permettent de naviguer très efficacement dans un environnement en constante évolution et de relever le défi que constitue l'alignement de nos stratégies sur l'Accord de Paris.

Code couleur climatique d'AXA IM

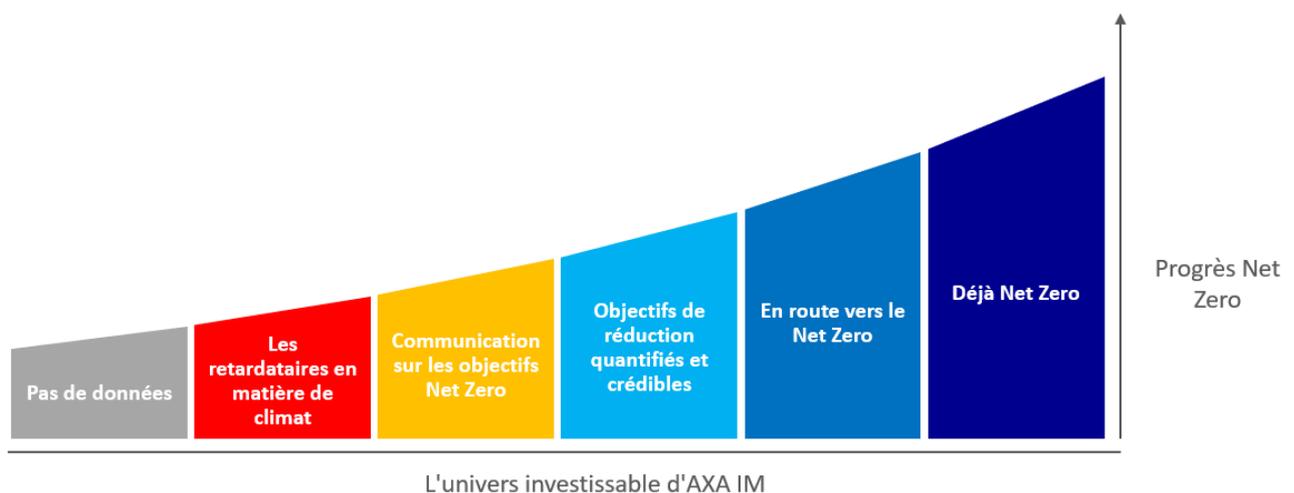
Les entreprises qui s'engagent dans une voie de décarbonation robuste contribuent positivement à la durabilité environnementale, d'une manière compatible avec un avenir « zéro émission nette ». Dans cette perspective et pour soutenir la mise en œuvre de son engagement « zéro émission nette », AXA IM a développé en 2021 un « code couleur climatique » inspiré du Cadre d'investissement « zéro émission nette » formalisé par les directives

¹¹⁸ [Bilan énergétique mondial : émissions de CO₂ en 2021](#)

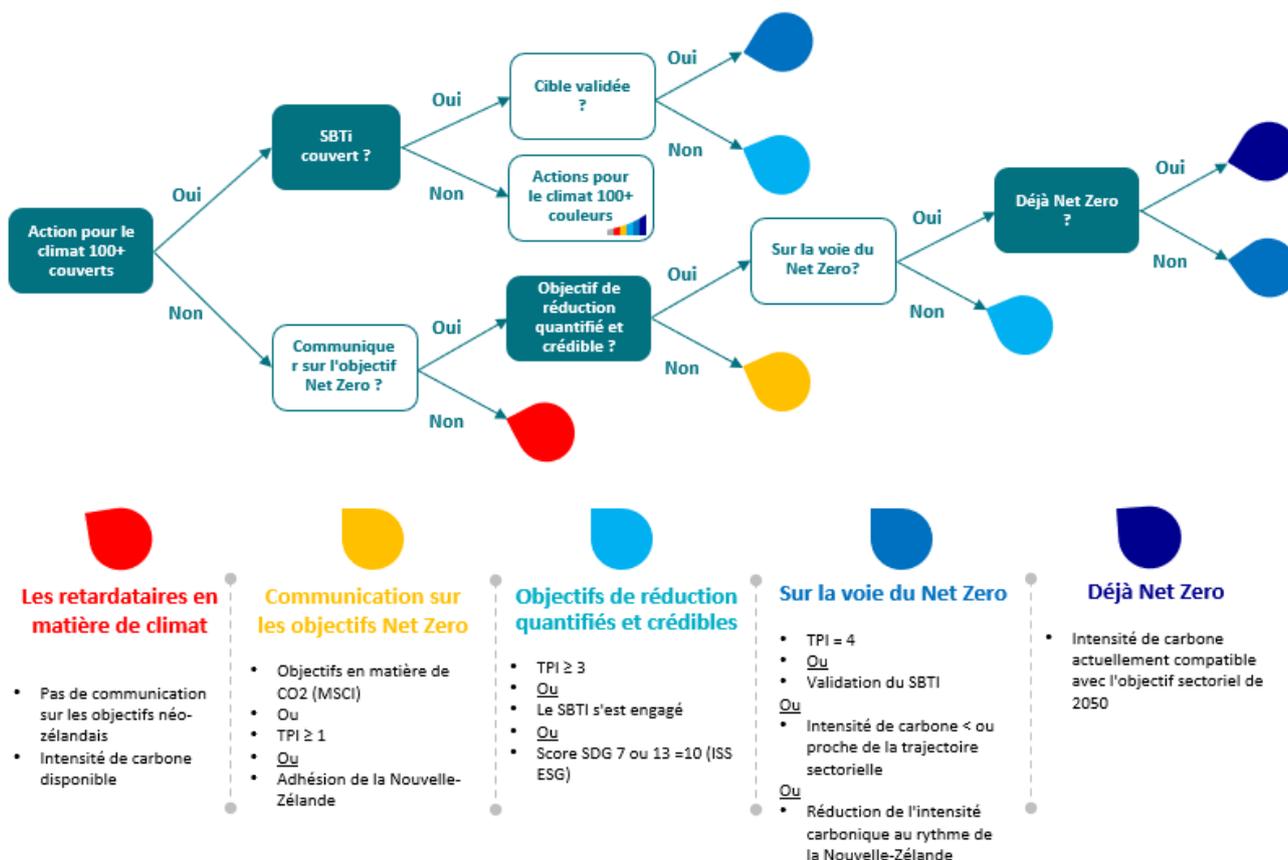
de fixation d'objectifs du cadre NZIF¹¹⁹. Ce cadre, qui vise à être enrichi en 2024, montera progressivement en puissance au fil du temps en vue d'une mise en œuvre future. Il sera utilisé pour informer les gérants de portefeuille et contiendra des critères contraignants pour les stratégies « zéro émission nette » au niveau des fonds (voir ci-dessous). Il s'agit d'un pilier essentiel de la mise en œuvre de notre stratégie « zéro émission nette ».

Notre approche vise à évaluer la maturité des stratégies climat des entreprises, en utilisant des informations quantitatives sur la stratégie climat des émetteurs (SBTi, Transition Pathway Initiative [Initiative sur la trajectoire de transition - TPI], tendance des indicateurs climatiques, etc.), combinées à une analyse qualitative pour confirmer la crédibilité des stratégies. Sur la base de cette analyse, les émetteurs sont classés selon les « couleurs » suivantes :

- Les entreprises déjà bien positionnées pour atteindre la neutralité carbone, avec une intensité carbone actuellement conforme à l'objectif sectoriel 2050, sont « **bleu foncé** » ;
- Viennent ensuite les entreprises qui sont sur la bonne voie par rapport à leur secteur. Elles ont des objectifs carbone approuvés par la SBTi, ou sont bien notées par la TPI, ou atteignent une intensité carbone proche de la trajectoire de décarbonation du secteur, ou encore voient leur intensité carbone diminuer à un rythme compatible avec l'objectif « zéro émission nette ». Ces entreprises sont classées dans la catégorie « **bleu** » ;
- Les entreprises qui ont des objectifs de décarbonation crédibles et/ou sont engagées dans l'initiative SBTi sont classées dans la catégorie « **bleu clair** ». Les fournisseurs de solutions climatiques sont également classés dans la catégorie « **bleu clair** » ;
- Les entreprises qui affichent la volonté d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », mais n'ont pas fourni d'informations suffisantes et crédibles sur la trajectoire envisagée sont classées dans la catégorie « **orange** » ; et
- Enfin, les entreprises qui n'ont pas fixé d'objectifs sont classées dans la catégorie « **rouge** ».
- Les entreprises non couvertes ou sans données carbone sont classées dans la catégorie « **gris** ».



¹¹⁹ [NZIF_IIGCC-Target-Setting-Guidance.pdf](#)



Source : Code couleur climatique d'AXA IM, basé sur le cadre NZIF mis au point par la PAII, 2023. À titre d'illustration uniquement.

Approche d'AXA IM Alts

Étant donné que nous sommes l'un des plus grands gestionnaires d'actifs réels au monde, nous estimons que les décisions d'investissement que nous prenons font bien plus que générer des rendements financiers. Nous pouvons contribuer à un avenir durable, en minimisant l'impact environnemental de nos actifs, en les protégeant contre les effets du changement climatique et en contribuant, de manière collaborative, à libérer le potentiel de transformation de notre ingéniosité.

Nous investissons activement dans un avenir à faibles émissions de carbone, que ce soit par la création d'infrastructures d'énergies renouvelables, le développement de biens immobiliers « best-in-class » (meilleurs de leur classe) ou la rénovation et la transformation des ensembles immobiliers susceptibles d'avoir une place dans un avenir bas carbone.

Chez AXA IM Alts, nous observons un intérêt croissant pour les solutions qui investissent dans l'innovation. Ce domaine va du capital naturel et des solutions liées à la nature à la production et l'utilisation d'énergie propre, en passant par la réduction de la dépendance à l'égard des sources d'énergie à forte intensité de carbone, qui nuisent à l'environnement.

Programme interne visant à accélérer notre contribution à la décarbonation

Depuis 2022, nous accélérons notre parcours de décarbonation, nous avons lancé un programme interne visant à exploiter le potentiel de nos différentes plateformes d'investissement pour générer un impact significatif. Ce programme s'appuiera sur trois grands piliers complémentaires :

- **Réduire les émissions de carbone** : l'immobilier génère environ 39 % des émissions mondiales de GES. L'objectif est de réduire activement les émissions générées par plus de 2 400 bâtiments gérés à l'échelle mondiale, grâce à l'optimisation de la consommation d'énergie, à la rénovation des bâtiments, au passage à des sources de chaleur ou de combustible décarbonées et à continuer à dialoguer avec nos locataires pour améliorer ensemble la performance des bâtiments sous-jacents ;
- **Éviter les émissions de carbone** : nous visons à investir dans des infrastructures bas carbone telles que la production d'énergie renouvelable et les réseaux électriques, le transport vert et les systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés ;
- **Séquestration du carbone** : la consommation de bois sera multipliée par 2,7 d'ici 2050. La sylviculture joue un rôle clé dans la séquestration du carbone et devrait permettre au bois d'ingénierie de remplacer l'acier, à forte intensité de carbone, dans la consommation des bâtiments. Par le biais de nos investissements dans le capital naturel, notre stratégie consiste à optimiser la séquestration du carbone tout en améliorant la biodiversité grâce à notre portefeuille forestier (>80 000 ha), à développer le bois et à investir dans de nouvelles entreprises de produits de bois.

Immobilier

Pour ce qui est de la définition de nos trajectoires de décarbonation et de nos objectifs de réduction, nous avons en premier lieu porté notre attention sur la plateforme d'actions immobilières, compte tenu de notre position de leader en Europe et du potentiel de décarbonation de cette classe d'actifs.

En 2022, nous avons travaillé à l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation au niveau du portefeuille basée sur un portefeuille de référence européen représentatif. L'objectif était d'appréhender le potentiel de décarbonation au sein de nos portefeuilles immobiliers et les impacts financiers associés. Forts des connaissances acquises grâce à cette analyse préliminaire, nous avons lancé début 2023 un programme de transformation interne parrainé par le Conseil d'administration d'AXA IM Alts, dans le but d'intégrer de manière cohérente notre ambition de décarbonation à nos activités d'investissement immobilier. Le programme s'articule autour des axes de travail suivants :

- Politiques et lignes directrices ;
- Optimisation énergétique ;
- Définition de la référence et de la trajectoire ;
- Gestion des données, *reporting* et suivi ;
- Formation et autonomisation des collaborateurs.

Des progrès ont été réalisés sur ces cinq axes de travail tout au long de l'année 2023, afin de définir progressivement une feuille de route et des processus clairs en vue de la réduction significative des émissions de GES générées par nos portefeuilles immobiliers, conformément à l'Accord de Paris.

Politiques et lignes directrices

L'équipe d'investissement responsable d'AXA IM Alts travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour développer des processus clairs d'intégration de la décarbonation dans leurs rôles et responsabilités, ainsi que pour élaborer des méthodologies et des lignes directrices pour soutenir le déploiement. En 2023, l'accent a été mis sur le renforcement de notre processus d'intégration ESG dans le cadre des transactions et sur l'élaboration d'une stratégie ESG avancée pour nos activités de développement. Avec le concours d'experts externes, nous avons œuvré à la définition d'outils et de méthodologies permettant de mesurer et de comptabiliser correctement la performance énergétique et carbone des bâtiments.

En outre, nous avons développé un outil CRREM, qui fournit une première évaluation du risque d'inutilisabilité des acquisitions ciblées et des investissements associés, sur la base des premières informations disponibles. Nous avons également défini de nombreuses exigences en matière de diligence raisonnable, notamment l'évaluation en regard de notre score ESG exclusif et la définition d'un plan d'action pour atteindre un niveau élevé de performance ESG.

Enfin, nous avons parrainé la Low Carbon Building Initiative (Initiative pour des bâtiments à faible émission de carbone - LCBI), dont l'objectif est de créer le premier label bas carbone pan-européen mesurant l'empreinte carbone des biens immobiliers sur la base d'une analyse du cycle de vie. La LCBI a mis sur pied une méthodologie commune de calcul du contenu carbonique, du carbone biogénique et du carbone opérationnel, qui a été testée sur seize projets de développement, dont quatre sites gérés par AXA IM (situés en Belgique, en France, en Allemagne et en Espagne). Sur la base des questions soulevées au cours des projets pilotes – adaptations aux réseaux électriques nationaux, accès aux données quantitatives et établissement d'un périmètre minimal d'évaluation –, les calculs et les paramètres de la méthodologie ont été affinés et une première version du label a été lancée. AXA IM utilisera ces recommandations pour fixer des objectifs internes et assurer une mesure cohérente dans l'ensemble de ses portefeuilles.

Optimisation énergétique

Afin de réduire les émissions de GES de nos portefeuilles, nous sommes en train de concevoir un programme visant à minimiser la consommation d'énergie. Sur la base de projets pilotes évaluant le potentiel d'optimisation énergétique, nous avons rédigé un « protocole d'excellence opérationnelle » visant à inclure des exigences supplémentaires dans le mandat de nos gestionnaires immobiliers, afin de garantir le déploiement des meilleures pratiques au niveau des actifs. Ces lignes directrices couvrent les principaux paramètres de consommation d'énergie des bâtiments, tels que la surveillance des bâtiments, l'optimisation des réglages de l'équipement, les réglages de température, le remplacement des équipements légers et l'engagement des locataires, l'étendue des exigences étant ajustée par secteur. Nous visons à déployer progressivement cet outil à partir de 2024 une fois que les exigences seront intégrées par les gestionnaires immobiliers et officiellement incluses dans leurs mandats.

Définition de la référence et de la trajectoire

Conformément à notre engagement à l'égard de Net Zero Asset Managers Initiative (Initiative des gestionnaires d'actifs zéro émissions nette – NZAMI), nous œuvrons à placer nos portefeuilles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Afin de bien évaluer les risques transitoires inhérents à nos actifs, nous avons décidé, dans la mesure du possible, de découpler la performance du bâtiment de son utilisation. Pour obtenir une telle visibilité, nous sommes en train d'élaborer une méthodologie basée sur des données normalisées sur l'énergie et le carbone des bâtiments, minimisant ainsi la dépendance aux données réelles lorsque nous sommes confrontés à un accès limité et à un manque d'exhaustivité et/ou de qualité. Elle sera déployée à l'échelle

mondiale pour permettre une évaluation cohérente des risques et de la performance des actifs afin de prioriser les actions.

Gestion des données, reporting et suivi

Afin de suivre et de déclarer correctement la consommation et les émissions de nos portefeuilles, nous intégrons les données ESG collectées au niveau des actifs dans la base de données de *reporting* interne, qui est mise à jour automatiquement et régulièrement. Les définitions des indicateurs et les règles de calcul ont été documentées, conformément aux cadres clés, à l’instar de ceux du Partnership for Carbon Accounting Financials (Partenariat pour la comptabilité carbone – PCAF) et de GHG Protocol (Protocole GES), afin de garantir une parfaite cohérence des informations partagées avec nos investisseurs. Dans l’optique d’assurer la fiabilité des informations consolidées, des contrôles sont effectués à plusieurs étapes du processus.

Formation et autonomisation des collaborateurs

Nous sommes convaincus que chaque collaborateur joue un rôle crucial dans la bonne intégration des critères ESG et de la décarbonation dans nos activités d’investissement, c’est pourquoi nous actualisons en permanence notre offre de formation. Outre le programme de formation à l’échelle de l’entreprise décrit à la section 2.2 du présent rapport, nous avons développé, avec le concours d’un partenaire externe, une formation de trois heures sur l’ESG destinée aux collaborateurs de l’ensemble de nos bureaux impliqués dans l’investissement immobilier. Cette formation vise à garantir que tous les employés partagent un contexte et un langage ESG communs et comprennent le contexte et les exigences de l’immobilier à l’aune des critères ESG (p. ex. trajectoire du CRREM, risques transitoires, risques physiques climatiques, etc.). Entre 2022 et 2023, 320 collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de l’ESG dans l’immobilier.

6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Au cours des dernières années, le secteur financier a accompli de nouveaux progrès pour illustrer la matérialité du changement climatique et mesurer l’alignement des investissements. Au cours des deux dernières années, certaines initiatives emblématiques ont abouti à des dispositifs concrets. Il s’agit notamment de la publication des directives pour la mise en œuvre de la trajectoire de 1,5°C du NZIF¹²⁰, de la NZAOA convoquée par les Nations unies et du cadre du SBTi pour les institutions financières. Les investisseurs se tournent désormais vers de nouveaux types d’analyses et indicateurs correspondants, qui analysent plus précisément ce que signifie la notion d’investisseur « aligné sur l’Accord de Paris ».

Dans ce contexte, AXA IM a exploré ces dernières années des indicateurs prospectifs. En 2022, et grâce à notre collaboration avec MSCI, Beyond Ratings et IDL, nous avons poursuivi l’étude des indicateurs prospectifs innovants pour mesurer l’exposition de nos investissements aux risques de transition et physiques et leur potentiel de réchauffement climatique. Bien que ces indicateurs prospectifs soient essentiels et pertinents pour les objectifs climatiques, d’importants défis demeurent en raison de la complexité du modèle.

¹²⁰ Voir *Net Zero Investment Framework 1.5°C Implementation Guide*, Paris Aligned Investment, 2021 : [PAIL-Net-Zero-Investment-Framework-Implementation-Guide.pdf \(parisalignedassetowners.org\)](https://parisalignedassetowners.org/PAIL-Net-Zero-Investment-Framework-Implementation-Guide.pdf)

Quantifier le potentiel de réchauffement climatique de nos investissements : mesure de la hausse implicite de la température (HIT)

Méthodologie de mesure de la HIT des obligations et des actions d'entreprises

Depuis 2021, AXA IM utilise l'indicateur « Implied Temperature Rise » (hausse implicite de la température [HIT]) de MSCI pour évaluer l'alignement des portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'actions cotées d'AXA IM avec les objectifs de température mondiale.

Le modèle HIT estime l'augmentation de la température mondiale d'ici à 2100 si l'économie dans son ensemble devait dépasser ou ne pas réaliser son budget carbone, de la même manière qu'une entreprise ou un portefeuille en particulier. L'indicateur, exprimé en °C, est donc un indicateur prospectif et basé sur l'extrapolation. À l'heure actuelle, la méthodologie HIT s'applique uniquement aux actifs des entreprises et est revue chaque année.

Le budget carbone mondial représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre que l'humanité peut émettre pour limiter le réchauffement climatique à +1,55 °C à l'horizon 2100. Depuis 2023, il repose sur le scénario Network for Greening the Financial System (Réseau pour le verdissement du système financier – NGFS) Remind Net Zero 2050. Sur la base de ce scénario climatique, MSCI affecte les budgets carbone et les trajectoires à chaque entreprise par le biais d'une méthode descendante, qui utilise le chiffre d'affaires pour répartir équitablement le budget entre toutes les entreprises figurant dans sa base de données. S'agissant des émissions des Scope 1 et 2, les trajectoires sont fonction de la région et du secteur, grâce à la granularité du scénario NGFS. Les trajectoires des émissions du Scope 3 sont uniquement fonction du secteur, car les sociétés figurant dans la base de données MSCI sont de grandes multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement et leurs ventes sont mondiales.

Le modèle HIT estime les émissions futures des entreprises jusqu'en 2050, en tenant compte de leur niveau actuel d'émissions et des objectifs de réduction des émissions qu'elles ont déclarés. Les spécificités quant au traitement, par le modèle, des émissions de carbone actuelles de l'entreprise sont les suivantes :

- Scope 1 et 2 : les émissions déclarées sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles ; dans le cas contraire, des estimations sont utilisées ;
- Scope 3 : le modèle HIT utilise les émissions estimées de MSCI au lieu de s'appuyer sur les émissions déclarées par les entreprises, en raison d'incohérences dans les rapports des entreprises.

En outre, les objectifs de réduction des émissions déclarés ne sont plus pris au pied de la lettre. Depuis 2023, ils sont pénalisés par un score de crédibilité, appliqué séparément pour chaque périmètre de GES. Les émissions projetées par l'entreprise peuvent être pénalisées à concurrence d'une augmentation absolue des émissions de 2 % par an, si le score de crédibilité est à son niveau le plus bas. Ce score s'appuie sur la présence ou l'absence d'objectifs à court terme, sur les résultats obtenus dans le passé, sur la possibilité d'atteindre les objectifs à venir et sur l'existence d'objectifs vérifiés par des tiers.

HIT des actifs souverains

AXA IM s'appuie sur le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings pour évaluer la température de ses portefeuilles d'investissement dédiés aux émetteurs souverains. Ce modèle utilise les **engagements nationaux pris par les gouvernements** vis-à-vis du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la température théorique des actifs souverains. L'approche de Beyond Ratings permet de déduire un budget carbone national conforme à l'objectif de 2 °C en s'appuyant sur « l'équation de Kaya » présentée ci-dessous, qui relie les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone.

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris – et mises à jour lors des COP de l'UNFCCC – sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings traduit les intensités des engagements nationaux en matière de carbone d'ici 2030 en hausse théorique de la température. Au cours de la dernière COP, les participants ont publié et mis à jour leurs CDN (112 CDN mises à jour, dont celles de l'Australie, du Japon, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Chine, etc.). Ce modèle évalue la température des émetteurs souverains à la lumière de ces nouveaux engagements.

Contrairement à la méthodologie de mesure de la HIT de la dette et des actions des entreprises, cette méthodologie n'applique pas de score de crédibilité aux CDN des pays.

Quantification des risques climatiques : le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique)

Outre la HIT, qui évalue l'impact que pourraient avoir nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également être effectuée sous l'angle des risques d'investissement, afin d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pourrait impacter les rendements des investissements.

AXA IM s'appuie sur le modèle de valeur exposée au risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle **estime l'impact potentiel** (hausse ou baisse) **des risques de politique/transition climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprise, actions cotées et immobilier commercial.** Déjà applicable aux actifs d'entreprise et à l'immobilier commercial, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains. Les mises à jour annuelles du modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat mesurés pour les investissements d'AXA IM, et de les évaluer plus précisément.

Vue d'ensemble de la méthodologie relative à la VaR climatique

Il est important de reconnaître que la VaR climatique diffère du concept traditionnel de valeur exposée au risque utilisé dans la gestion des risques. Contrairement à l'approche conventionnelle, la VaR climatique ne tient pas compte de la distribution des rendements et calcule un percentile bas sur cette base. En lieu et place, les valeurs de VaR climatique sont dérivées d'hypothèses connues sous le nom de scénarios climatiques, ainsi que d'indicateurs macroéconomiques déduits. À cet égard, elle ressemble davantage à une attente qu'à un percentile. Les trois composantes de la VaR climatique sont définies ci-après. La VaR climatique globale agrège ces trois composantes.

Composante « risques de transition »

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. La **mesure liée au risque de transition** évalue comment les réglementations découlant des CDN affectent une entreprise dont les activités produisent directement (Scope 1) et indirectement (périmètres 2 et 3) des GES. Cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles des entreprises si elles ne parviennent pas à adapter leurs activités en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

Composante « opportunités technologiques »

La transition vers une économie bas carbone peut offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. L'**indicateur lié aux opportunités technologiques** évalue les revenus futurs potentiels que les entreprises peuvent générer à partir de ces opportunités vertes. Cet indicateur s'appuie principalement sur les brevets verts de la société et les revenus actuels bas carbone à des fins d'analyse. En conséquence, il évalue les rendements économiques potentiels des entreprises qui sont sur la bonne voie vers la décarbonation, sur la base d'un scénario climatique spécifique (tel que le scénario 1,5 °C, 2°C ou 3 °C) et des trajectoires de transition associées. L'opportunité technologique est une composante haussière de la VaR climatique.

Composante « risques physiques »

Les risques physiques définissent les conséquences potentielles liées au climat résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les conséquences financières qui en découlent (à la fois les charges et les opportunités) pour les entreprises et les investisseurs. L'**indicateur lié aux risques physiques** évalue le niveau d'exposition et la vulnérabilité des entreprises à des événements météorologiques extrêmes, plus fréquents et plus graves, en tenant compte de facteurs tels que la localisation géographique, la taille des actifs et la valeur des actifs. Il se concentre uniquement sur les actifs détenus par une entreprise en particulier et ne tient pas compte de la durabilité de l'infrastructure, des réseaux ou d'autres composants nécessaires qui permettent à ces actifs de fonctionner et de générer des revenus pour l'entreprise.

Cet indicateur combine les **risques climatiques chroniques**, qui impliquent des changements à long terme dans les modèles climatiques tels que la chaleur extrême, le froid extrême, les fortes précipitations, les fortes chutes de neige et les vents forts, ainsi que les **risques climatiques aigus**, qui sont des risques physiques liés à des événements tels que les inondations côtières, les inondations fluviales, les cyclones tropicaux, les faibles débits des rivières et les incendies de forêt. Par conséquent, cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles que les entreprises peuvent subir dans un environnement climatique changeant sur la base d'un scénario climatique spécifique.

Il convient de souligner que l'indicateur lié aux risques physiques est actuellement équivalent à un Scope 1 partiel de l'estimation du risque de transition. En effet, l'impact des événements climatiques extrêmes est estimé uniquement au niveau de l'actif physique d'une entreprise. Il ne reflète pas l'impact d'une météo extrême préjudiciable au fournisseur d'énergie de cet actif physique, ni à un élément de sa chaîne de valeur essentiel à son bon fonctionnement. Il reste donc à ce jour fortement sous-estimé, contrairement au Risque de transition.

Scénarios climatiques liés à la VaR climatique

Depuis 2023, les scénarios climatiques liés à la VaR climatique de MSCI sont issus d'autres modèles et sont appelés les scénarios du NGFS. Le NGFS est un réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers créé en 2017, qui vise à accélérer la montée en puissance de la finance verte et à élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales en matière de changement climatique. Les scénarios du NGFS reposent sur les trois modèles d'évaluation intégrée (MEI) : REMIND-MAGPIE (du Potsdam Institute for Climate Impact Research), GCAM (de l'Université du Maryland) et MESSAGEix-GLOBIOM (de l'International Institute for Applied Systems Analysis). Leurs résultats ont été intégrés au modèle NiGEM (Institut national de recherche économique et sociale), pour mener d'autres analyses macroéconomiques sur l'inflation ou le chômage. En outre, les données climatiques fournies par Climate Analytics et l'ETH Zurich sont publiées. Cinq scénarios NGFS ont été sélectionnés, de manière à englober une fourchette de hausses de température allant de +1,5 °C à +3°C

d'ici 2100. Ces scénarios tiennent également compte de deux approches distinctes de la transition vers une économie bas carbone : une transition ordonnée et une transition désordonnée.

Nom du scénario	Nom MSCI	Commentaires
Net Zero 2050	1.5°C REMIND NGFS Orderly	Les deux scénarios REMIND NGFS 1,5°C sont très similaires en termes de trajectoires d'émissions et de hausse de température. Là où ils diffèrent, c'est au niveau de l'utilisation de technologies bas carbone, le scénario Désordonné (<i>Disorderly</i>) utilisant des sources technologiques plus bas carbone dans différents secteurs et le scénario Ordonné (<i>Orderly</i>) utilisant un peu plus de séquestration du carbone.
Divergent Net Zero	1.5°C REMIND NGFS Disorderly	
Below 2°C	2°C REMIND NGFS Orderly	Les scénarios REMIND NGFS 2°C sont similaires aux scénarios 1,5 °C en termes de mix combustible pour la production d'électricité en 2050 et, pour le scénario 2°C ordonné, en termes d'utilisation de la séquestration du carbone. Les divergences portent sur la rapidité de la transition, l'année où les émissions atteindront le niveau zéro et les prix du carbone prévus pour atteindre l'objectif de température.
Delayed Transition	2°C REMIND NGFS Disorderly	
NDC	3°C REMIND NGFS	Le scénario 3 °C suppose un rythme de décarbonation plus lent par rapport à des scénarios plus ambitieux et repose uniquement sur les CDN actuelles de chaque pays.

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs

Coût du changement climatique

VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	-8.89%	-9.39%	+2.65%	-2.20%	74,5 %
Actions	2023	48693	-7.36%	-7,79 %	+2,49 %	-2,11 %	93.1%
Obligations d'entreprise	2023	153648	-9.55%	-10,08 %	+2,71 %	-2,24 %	68.6%
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-10.35%	-9,62 %	+1,40 %	-2,15 %	98.8%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-13.66%	-13,46 %	+2,21 %	-2,38 %	86.7%

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)				Couverture
			<u>VaR climatique</u>	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	-9.36%	-10.97%	+3.77%	-2.20%	74,5 %
Actions	2023	48693	-7.67%	-8,96 %	+3,38 %	-2,11 %	93.1%
Obligations d'entreprise	2023	153648	-10.09%	-11,84 %	+3,93 %	-2,24 %	68.6%
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-11.59%	-11,44 %	+1,99 %	-2,15 %	98.8%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-15.66%	-16,39 %	+3,15 %	-2,38 %	86.7%

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)				Couverture
			<u>VaR climatique</u>	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	-4.25%	-1.73%	+0.58%	-3.12%	74,5 %
Actions	2023	48693	-3.67%	-1,41 %	+0,58 %	-2,87 %	93.1%
Obligations d'entreprise	2023	153648	-4.50%	-1,87 %	+0,58 %	-3,23 %	68.6%
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-4.82%	-2,12 %	+0,30 %	-3,01 %	98.8%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-5.78%	-2,90 %	+0,46 %	-3,34 %	86.7%

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)				Couverture
			<u>VaR climatique</u>	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	-6.33%	-3.99%	+0.77%	-3.15%	74,5 %
Actions	2023	48693	-5.27%	-3,19 %	+0,76 %	-2,90 %	93.1%
Obligations d'entreprise	2023	153648	-6.79%	-4,34 %	+0,78 %	-3,25 %	68.6%
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-6.83%	-4,20 %	+0,41 %	-3,05 %	98.8%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-8.83%	-6,08 %	+0,62 %	-3,37 %	86.7%

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

VaR climatique (scénario 3 °C)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 3 °C)				Couverture
			<u>VaR climatique</u>	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2023	202 340	-5.11%	-1.71%	+0.40%	-3.82%	74,5 %
Actions	2023	48693	-4.28%	-1,32 %	+0,42 %	-3,41 %	93.1%
Obligations d'entreprise	2023	153648	-5.46%	-1,88 %	+0,39 %	-3,99 %	68.6%
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-5.46%	-2,01 %	+0,23 %	-3,68 %	98.8%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-6.88%	-3,05 %	+0,31 %	-4,14 %	86.7%

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

Nous avons utilisé le modèle de la VaR climatique pour évaluer les coûts/avantages potentiels futurs des investissements d'AXA IM dans des actifs traditionnels dans le cadre de différents scénarios climatiques (1,5 °C, 2 °C ou 3 °C). Pour rappel, ce modèle combine risques de transition, opportunités technologiques et risques physiques. Les tableaux ci-dessus présentent des résultats détaillés pour chaque scénario NGFS.

S'agissant du scénario le plus optimiste (1,5 °C ordonné), les risques climatiques agrégés pourraient se traduire par un coût potentiel futur de **-7,4 %** (actions AXA IM) et de **-9,6 %** (obligations d'entreprise AXA IM), alors que les indices de référence affichent **-10,4 %** (MSCI ACWI) et **-13,7 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). Qui plus

est, dans le cadre du scénario le plus pessimiste (3 °C), les taux passent à **-4,3 %** (actions AXA IM) et **-5,5 %** (obligations d'entreprise AXA IM), contre **-5,5 %** (MSCI ACWI) et **-6,9 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). Globalement, cela peut révéler une certaine résilience des portefeuilles Entreprises cotées d'AXA IM par rapport à la moyenne du marché.

S'agissant des résultats en eux-mêmes, il serait toutefois erroné de conclure qu'un scénario 3 °C est financièrement préférable pour les investissements d'AXA IM, la VaR climatique restant constamment inférieure à celle du scénario 1,5 °C. En réalité, le scénario 3 °C a moins d'impact immédiat qu'un scénario 1,5 °C, ce dernier nécessitant une augmentation rapide et substantielle de la tarification du carbone. En revanche, un scénario 3 °C est principalement associé à des risques physiques à plus long terme, reflétés dans le taux systématiquement plus faible des risques physiques dans le scénario 3 °C que dans le scénario 1,5 °C, qui bénéficient de coûts plus élevés à long terme. En outre, il convient de souligner que, si le modèle estime le risque physique comme étant les coûts associés à un ensemble spécifique d'événements météorologiques extrêmes non exhaustifs, il ne reflète pas pour autant l'impact des événements météorologiques extrêmes au niveau macroéconomique, ce qui pourrait entraîner des risques financiers beaucoup plus importants à moyen et long termes.

Par conséquent, AXA IM n'utilise pas cet indicateur complexe et évolutif dans ses opérations d'investissement quotidiennes, mais plutôt à des fins de renforcement des capacités internes en vue d'une gestion des actifs plus résiliente et plus durable : cet indicateur fournit des informations annuelles très pertinentes sur les actifs les plus vulnérables aux effets du changement climatique et sur la manière dont AXA IM gère ces risques.

Température climatique

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Hausse implicite de la température	Couverture
		[M€]	[°C]	[%]
Actifs cotés d'AXA IM Core	2022	388 479	2,14 °C	89 %
	2023	344 480	2,09 °C	90 %
Actions	2022	59358	2,36 °C	97%
	2023	48693	2,14 °C	94%
Obligations d'entreprise	2022	161192	2,29 °C	82%
	2023	153648	2,16 °C	83%
Obligations souveraines ¹²¹	2022	169457	1,94 °C	93%
	2023	142139	2,00 °C	96%
Indices de référence				
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		2,56 °C	100%
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		2,33 °C	93%
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2023		2,47 °C	100%

Sources : AXA IM, MSCI, Beyond Ratings, 2023.

¹²¹ Alors que la HIT publiée pour les actions cotées et les obligations d'entreprise utilise le modèle MSCI, celle pour les obligations souveraines utilise le modèle « Warming Potentiel » (potentiel de réchauffement) de Beyond Ratings.

Nous avons utilisé la méthodologie HIT de MSCI pour évaluer l’alignement des investissements d’AXA IM dans les actions cotées et les obligations d’entreprise sur le plan de la hausse de la température. Les résultats indiquent que la HIT est désormais estimée à **2,14 °C** pour les actions cotées et à **2,16 °C** pour les obligations d’entreprises, marquant une baisse importante en un an par rapport à 2022, que l’on retrouve également chez les indices de référence : **2,56 °C** pour l’indice ACWI (contre 2,94 °C en 2022) et **2,33 °C** pour l’indice ICE BofA Global Broad Market Corp (contre 2,63 °C en 2022). Comme en 2022, la HIT des actifs d’entreprise cotés d’AXA IM est inférieure à celle des indices de référence.

Pour ce qui est des actifs souverains, selon le modèle de Beyond Ratings, le « potentiel de réchauffement climatique » des investissements en obligations souveraines d’AXA IM a stagné pour ressortir à **2,00 °C** en 2023 (contre 1,94 °C en 2022), une baisse importante de 0,4 °C entre 2020 et 2022. La légère hausse entre 2022 et 2023 s’explique par trois facteurs clés :

1. Actualisation des paramètres macroéconomiques du modèle :
 - Budget mondial 2 °C révisé et abaissé par le GIEC à environ 1 350 Gt d’équivalent CO₂,
 - Augmentation du réchauffement actuel estimé depuis l’ère préindustrielle, de +1,03 °C précédemment à +1,13 °C,
 - Coefficient de réponse climatique transitoire aux émissions cumulées de dioxyde de carbone (TCRE) liant les émissions de GES au réchauffement) révisé par le GIEC ;
2. Actualisation des budgets carbone nationaux :
 - Les émissions prévues liées aux CDN tiennent compte de la réforme du système d’échange de quotas d’émission « FIT for 55 » de l’UE,
 - Les émissions liées à l’utilisation des terres, aux changements d’affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) sont à présent ajoutées aux émissions historiques ;
3. Mise à jour du modèle pour tenir compte des émissions supplémentaires de GES autres que de CO₂.

Dans l’ensemble, la température de nos actifs souverains reste nettement inférieure à celle de l’indice de référence, JP Morgan GBI Global Govies, qui atteint 2,47 °C fin 2023 (contre 2,48 °C en 2022).

Intensité carbone

Nous rendons compte de l’intensité carbone moyenne pondérée (WACI) par le chiffre d’affaires de nos actifs. L’intensité carbone par tranche de chiffre d’affaires, représentée par la lettre « P », est exprimée en tonnes d’équivalent CO₂ par million USD de chiffre d’affaires des émissions de GES des Scope 1 et 2 de chaque société détenue et pondérée comme indiqué ci-dessous :

$$\text{Intensité carbone selon les revenus} = \sum_i \omega_i \times \frac{\text{Emissions de GES}_i^{\text{Scope 1+2+3}}}{\text{Revenus}_i}$$

où $\omega_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in I} AuM_i}$. ω_i est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de I , le sous-ensemble de l’univers des instruments investis appartenant à une classe d’actifs particulière (p. ex. actions cotées) pour lequel des données sur l’intensité carbone numérique sont disponibles.

Pour ce qui est de l’intensité carbone des actifs souverains, nous nous appuyons sur les données de la Banque mondiale, qui comptabilisent les émissions de GES produites lors de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que du brûlage de gaz. Elle est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million USD de parité de pouvoir d’achat (PIB PPA) et pondérée par la part de nos participations dans tous les pays, comme suit :

$$\text{Intensité carbone selon le PIB} = \sum_i \omega_i' \times \frac{\text{Emissions de GES}}{\text{PIB ajusté au pouvoir d'achat (PPA)}}$$

où $\omega_i' = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in S} AuM_i}$. ω_i' est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de S, le sous-ensemble d'instruments appartenant à l'univers souverain.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année [M€]	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)		Couverture [%]	
			Scope 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	Scope 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de PIB PPA]		
Tous les actifs cotés d'AXA IM ¹²²	2021	329 294	123		80 %	
	2022	251 868	106		88 %	
	2023	202 340	76		83 %	
Actions	2022	59 358	85		98%	
	2023	66 989	65		96%	
Obligations d'entreprise	2022	161 193	103		84%	
	2023	234 494	79		79%	
Obligations souveraines	2022	169 457			137	88%
	2023	142 139			133	96%
Indices de référence						
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2022		163		99%	
	2023		130		100%	
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2022		229		92%	
	2023		198		92%	
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2022			205	100%	
	2023			191	100%	

Source : AXA IM, S&P Trucost, Beyond Ratings, Banque mondiale, 2023.

La WACI des actifs d'entreprises cotés d'AXA IM est de 76 tCO₂éq./M\$ de chiffre d'affaires en 2023, contre 106 tCO₂éq. en 2022, soit une baisse de -28,3 %. Les secteurs les plus contributeurs restent les mêmes que pour les années précédentes : les services aux collectivités, les matériaux et les valeurs industrielles, et les trois secteurs représentent environ le même pourcentage de la WACI sur les deux années (69 % en 2022, contre 68 % en 2023). À périmètre constant, le principal moteur de la baisse globale de la WACI est l'effet de marché. Toujours à périmètre constant, les émissions de carbone absolues augmentent légèrement (impact de +3 tCO₂éq./M\$ de chiffre d'affaires). Pourtant, le chiffre d'affaires – le dénominateur – a augmenté en raison de l'inflation générale, ce qui a un effet réducteur sur la WACI (-13 tCO₂éq./M\$ de chiffre d'affaires). Les mêmes tendances peuvent être observées dans l'indice MSCI All Country World (ACWI), ce qui atténue l'effet des politiques d'investissement responsable d'AXA IM dans cette progression annuelle significative (sans pour autant être un facteur marginal).

¹²² Les données communiquées sur les actifs d'entreprises cotés sont basées sur le même périmètre que la réduction de l'intensité carbone déclarée de nos objectifs « zéro émission nette » (pour plus de détails, voir la section 6.1). Sont également inclus les actifs Entreprises des plateformes alternatives, ainsi que les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Core (comme pour AXA IM Paris), mais aussi les actifs d'entreprise cotés d'autres entités d'AXA IM.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	Scope 1 + 2 [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Immobilier et Infrastructure ^{123,124,125}	2022	46 962	N.A.	89 %
	2023	65 192	N.A.	93 %
Immobilier	2022	34 563	71	61%
	2023	21 912	45	71%
Infrastructures	2022	12 399	143	90%
	2023	12 583	71	95 %

Source : AXA IM, MSCI, Iceberg Data Lab, 2023.

Analyse des données sur les actifs alternatifs

AXA IM Alts publie pour la deuxième année la WACI de son portefeuille d'investissements immobiliers et d'infrastructures. L'agrégation de la WACI des investissements en actifs réels a été difficile, en raison de la rareté des données carbone – en particulier pour le portefeuille de dette privée –, ainsi que des différences et spécificités de la comptabilité carbone entre les classes d'actifs en question. Par exemple, l'approche de calcul de la WACI des portefeuilles immobiliers et de dette CRE et immobilière était moins simple que celle de leurs pairs, car l'intensité carbone pondérée dans les deux classes d'actifs prenait traditionnellement en compte la surface au sol (en m²) et non les recettes locatives ou les loyers comme dénominateur.

La WACI 2023 des investissements immobiliers (immobilier en propriété directe et dette CRE) s'élevait à 45 tCO₂/M\$ avec un taux de couverture de 71 % à décembre 2023. Celle des portefeuilles d'investissement en infrastructures était de 71 tCO₂/M\$ à fin 2023.

L'évaluation et l'interprétation de la WACI de l'immobilier privé et des infrastructures sont un exercice très nuancé, en particulier compte tenu de l'absence de références bien établies. Chaque année, nous continuerons à affiner notre analyse à mesure que les données et les méthodologies du marché s'amélioreront, conformément à notre engagement à investir dans des actifs bas carbone ou dans des actifs dont l'intensité carbone s'améliore.

S'agissant de l'immobilier, la baisse observée peut s'expliquer à la fois par l'amélioration opérationnelle (veuillez vous référer à la section 6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM du présent rapport) et par le changement méthodologique (inclusion des facteurs d'attribution).

Suite à l'amélioration du processus de collecte et d'analyse des données ESG relatif aux investissements en infrastructures, nous disposons d'un accès accru aux données sur les émissions de GES des entreprises en portefeuille et des emprunteurs (Scope 1 et 2) en 2023. La couverture des émissions de GES a augmenté de 9,2 % par rapport à l'année précédente (de 90 % en 2022 à 99,2 % en 2023), en utilisant soit des données provenant

¹²³ Données sur AXA REIM SGP uniquement à fin 2022 et fin 2023 issues des données collectées, à l'exclusion de l'immobilier coté (environ 4,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023, soit 8% du total d'encours gérés) et de certaines participations en dette d'infrastructure pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie et dont la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

¹²⁴ S'agissant des actions immobilières, les Scope 1 et 2 représentent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (c'est-à-dire les parties communes de l'immeuble), tandis que le Scope 3 représente les émissions attribuables aux locataires.

¹²⁵ S'agissant de l'immobilier et des infrastructures, la couverture porte sur les actifs dont les données sur le chiffre d'affaires des émetteurs sous-jacents sont disponibles. La couverture des actifs immobiliers en valeur absolue est alors limitée, et la couverture globale est donc fortement axée sur les actifs d'infrastructure.

directement des entreprises en portefeuille ou des emprunteurs, soit d'Iceberg Datalab¹²⁶ lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles.

L'évaluation 2023 des émissions de carbone de nos portefeuilles de dette et actions d'infrastructure s'est traduite par une WACI des Scope 1 et 2 de 70 tCO₂/M\$ de chiffre d'affaires, soit une baisse d'environ 51 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux :

- Un meilleur accès et une utilisation accrue des données réelles sur les émissions de GES reçues des entreprises en portefeuille et des emprunteurs, grâce à l'amélioration de notre processus de collecte de données ESG et à notre engagement ;
- Une contribution moyenne de nos nouveaux investissements à la WACI Scope 1 et 2 plus faible.

Source et définitions

Pour ce qui est des actifs immobiliers en propriété directe, les émissions des Scope 1 et 2 correspondent aux émissions contrôlées par le propriétaire de chaque actif, tandis que les émissions du Scope 3 correspondent aux émissions contrôlées par les locataires. Pour être inclus dans la couverture déclarée, les actifs doivent avoir une couverture supérieure à 90 % (en surface et en mois de données) de tous les services publics qu'ils couvrent. Bien que cela réduise la couverture perçue de l'indicateur, cette approche garantit une meilleure qualité et fiabilité des données déclarées. En outre, conformément au « principe de précaution » décrit dans les lignes directrices 2023 du PCAF, en l'absence d'affectation mesurée des émissions attribuables à un locataire (p. ex., pour le chauffage d'un actif), les émissions résultantes sont reflétées dans les émissions des Scope 1 et 2 liées au propriétaire. Cette approche peut surestimer le total des émissions des Scope 1 et 2 déclarées et, partant, AXA IM peut réaffecter ces émissions, le cas échéant, si une réaffectation appropriée peut être effectuée à l'avenir.

S'agissant de l'immobilier indirect (c.-à-d. la dette CRE), les émissions de GES sont calculées sur la proportion de l'encours du prêt par rapport à la valeur initiale de l'investissement. Les estimations des émissions de GES des actifs sous-jacents sont communiquées par des fournisseurs de données tiers, dérivées de références fonction de la typologie et de la localisation et appliquées à la surface au sol d'un actif.

Pour les infrastructures, les émissions reposent sur un mélange de données modélisées (transmises par un fournisseur de données tiers) et de données directement divulguées (collectées auprès de l'emprunteur ou des sociétés en portefeuille). Dans le cas des données modélisées, la couverture est basée sur les actifs dont les données sont disponibles en utilisant une approche de modélisation reposant sur les flux de revenus des émetteurs sous-jacents associés à des codes spécifiques de la nomenclature des activités économiques (NACE).

Par conséquent, les indicateurs communiqués reflètent une couverture limitée des actifs immobiliers en valeur absolue.

¹²⁶ La qualité des données de substitution est évaluée et ces dernières sont utilisées pour compléter les données réelles reçues des sociétés en portefeuille uniquement si elles sont jugées de qualité satisfaisante. Dans le cas contraire, en l'absence de données réelles, les investissements sont exclus du périmètre de *reporting*.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	Scope 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Crédit alternatif, capital naturel et impact¹²⁷	2023	47 951	85	74%
Crédit alternatif	2023	47 275	86	74%
Capital naturel et impact	2023	676	47	42%

Source : AXA IM, FinDox, S&P Trucost, ClimateSeed, sondages, 2023.

S'agissant des actifs crédit alternatif, capital naturel et impact, la WACI a été établie à l'aide des indicateurs carbone des emprunteurs provenant du fournisseur de données tiers Findox pour les univers des prêts à effet de levier, de la dette privée et des CLO, ainsi que des données carbone de l'initiateur des actifs sous-jacents provenant du fournisseur de données tiers Trucost pour les univers ABS, SRT et ILS.

AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le *reporting* par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront au second semestre 2024.

¹²⁷ Données éligibles sur les participations mondiales à fin 2023 gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris).

7- Notre stratégie pour la biodiversité

En 2023, nous avons encore intensifié nos efforts pour mieux intégrer les considérations de biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que :

- La perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements :
 - Toute activité économique dépend en fin de compte de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles nous investissons, et représente donc un risque pour le rendement de nos investissements ;
 - Le risque se chiffre à 1,5 fois le PIB mondial : estimée à 150 000 milliards USD par an¹²⁸, la perte des biens et services liés aux écosystèmes représente un risque sous-estimé pour les investisseurs et les entreprises ;
- La lutte contre la perte de biodiversité représente l'un des plus grands défis, mais aussi l'une des plus grandes opportunités de la transition :
 - Pour sauver la biodiversité, environ 200 à 300 milliards USD devraient être alloués chaque année aux solutions permettant sa préservation¹²⁹ ;
- Au-delà des considérations financières, la biodiversité est à la base du développement durable :
 - La biodiversité assure le fonctionnement des services écosystémiques, qui sous-tendent le bien-être humain et les moyens de subsistance indispensables à la réalisation de la plupart des ODD.

De par son importance fondamentale pour la société et les économies humaines, la biodiversité est liée directement ou indirectement à tous les Objectifs de développement durable (ODD) 2030, et plus particulièrement aux suivants :
ODD 14 et ODD 15, mais aussi **ODD 12, ODD 13, ODD 6, ODD 3 et ODD 2**.

En juin 2021, AXA IM a signé l'engagement Finance for Biodiversity (Financement de la biodiversité - FfB)¹³⁰. De ce fait, AXA IM s'est engagé à collaborer et partager ses connaissances, à interagir avec les entreprises, à évaluer l'impact, à fixer des objectifs et à rendre compte publiquement d'ici 2024, ce qui oriente également notre stratégie pour la biodiversité.

Nous considérons que les investisseurs ont un rôle à jouer pour :

- Mieux comprendre les facteurs de perte de biodiversité et les impacts des différentes activités économiques sur la biodiversité, ainsi que les dépendances des industries vis-à-vis du capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie, afin de réduire leurs impacts négatifs et d'augmenter leurs contributions positives ;
- Intégrer des critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et opportunités dans le cadre de l'analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs et le capital direct pour remédier à la perte de biodiversité, y compris la promotion d'investissements ayant un impact plus positif sur la nature, que ce soit dans des solutions habilitantes ou dans le capital naturel.

¹²⁸ [The Biodiversity Crisis Is a Business Crisis | BCG](#)

¹²⁹ Crédit Suisse et WWF Suisse, « Financement de la conservation : passer de la philanthropie à une approche axée sur les investisseurs », 2014 : [g-private-wwf.pdf \(cbd.int\)](#)

¹³⁰ [Signataires – Engagement « Finance for Biodiversity »](#)

Nous pensons que le développement continu d'outils et de cadres pour les institutions financières, ainsi que l'intensification de l'action et de la divulgation des entreprises, seront déterminants pour nous permettre de remplir progressivement ce rôle, en entreprenant une intégration plus poussée au fil du temps à mesure que les lignes directrices, les outils et les pratiques arriveront à maturité.

Dans cet esprit, un certain nombre de développements clés nous aideront à avancer collectivement. Le TNFD a publié ses recommandations finales en septembre 2023. Le TNFD a également publié une version préliminaire des Lignes directrices pour les institutions financières, dont la version finale est attendue en 2024. D'autres lignes directrices seront publiées en 2024 : le Science Based Targets Network (Réseau de cibles fondées sur la science - SBTN) devrait publier des lignes directrices initiales pour le secteur financier, et la FfB Foundation publiera les lignes directrices complètes de son Cadre de fixation des objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs et les détenteurs d'actifs. Pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, l'entrée en vigueur de la CSRD basée sur les normes Européennes en matière de *reporting* sur la durabilité (European Sustainability Reporting Standard – ESRS en anglais) publiées fin 2023 constituera une étape importante. Ces évolutions illustrent le fait que le secteur se trouve dans une phase de transition.

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif à l'horizon 2030 pour la biodiversité, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat, étant donné que les lignes directrices basées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les buts du Cadre mondial pour la biodiversité sont toujours en cours de développement et que nous manquons encore de développements méthodologiques basés sur le marché connexes pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale. Nous commencerons toutefois à fixer des objectifs en matière de biodiversité, en accord avec notre engagement FfB. Ainsi, à ce stade, notre stratégie pour la biodiversité repose sur une démarche d'amélioration continue, en ligne avec les attentes de l'industrie financière. Notre approche actuelle de la biodiversité est composée des éléments suivants :

1. **Recherche et engagement** : nous cherchons à comprendre et à identifier les facteurs de perte de biodiversité et la contribution des différents secteurs à la dégradation du capital naturel, ainsi qu'à dialoguer avec les secteurs et émetteurs concernés en conséquence. Nous publions des recherches thématiques sur la biodiversité, afin d'éclairer les processus d'investissement et de mener des actions d'engagement, à la fois de manière individuelle et collective. Les discussions peuvent porter sur des pressions en particulier, comme la déforestation et la conversion et la pollution, ou être plus larges et aborder le développement d'approches robustes en matière de biodiversité, qui peuvent inclure des informations tirées du pilotage des données d'IDL relatives aux empreintes. Nous pouvons également utiliser nos droits de vote en sus de l'engagement pour soutenir la transition des entreprises afin qu'elles aient un impact plus positif sur la nature, comme précisé dans la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM, qui inclut désormais des considérations liées à la biodiversité.
2. **Exclusion** : nous intégrons des exclusions spécifiques par le biais de la politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de déforestation, que nous mettons à jour périodiquement. Elle a été mise à jour pour la dernière fois en 2023, afin de préciser notre ambition en matière d'engagement sur les thèmes de la biodiversité et de la déforestation¹³¹.
3. **Soutien au développement d'indicateurs** : nous continuons à soutenir le développement d'outils et de données permettant de mesurer les impacts et les dépendances des émetteurs eu égard à la biodiversité, grâce notamment à notre partenariat avec IDL, avec qui nous travaillons sur le développement continu

¹³¹ [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

d'outils. Nous utilisons actuellement l'outil d'Empreinte biodiversité des entreprises (Corporate Biodiversity Footprint – CBF en anglais) d'IDL, comme décrit ci-dessous¹³². Nous faisons part nos conclusions et de notre expérience afin de favoriser un meilleur partage d'informations sur l'utilisation et les limites de ces outils. Nous pouvons également utiliser d'autres outils au sein de nos plateformes, en vue de générer des informations différentes. Qui plus est, nous pouvons participer à l'élaboration d'outils plus larges et à des cas d'utilisation au sein de l'industrie par le biais de processus de consultation.

4. **Financement des contributions positives** : par le biais de notre [gamme de fonds à impact sur la biodiversité](#), qui soutient les entreprises proposant des produits et services basés sur des solutions, ainsi que de notre stratégie en matière de capital naturel (voir « Stratégie en matière de capital naturel » à la section 1.3 du présent rapport).

7.1 Recherche et engagement

Nos initiatives en matière de recherche et d'engagement s'inscrivent dans le cadre des travaux d'AXA IM visant à s'aligner sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité du Global Biodiversity Framework (Cadre mondial pour la biodiversité – GBF) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) des Nations unies. Le GBF définit une feuille de route pour atteindre la vision globale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050, avec 23 objectifs à horizon 2030. Le GBF incarne une approche sociétale globale, appelant tous les acteurs, y compris le secteur privé, à contribuer à inverser la perte de biodiversité. En particulier, l'objectif 14 appelle à l'alignement progressif de tous les flux financiers sur le GBF, et l'objectif 15 appelle, entre autres, à permettre aux entreprises et aux institutions financières de publier des informations sur la biodiversité afin de soutenir la transition vers des modes de production durables.

La recherche et l'engagement sont des piliers essentiels en faveur de cette démarche. La recherche, y compris l'utilisation de données et d'indicateurs nouveaux et évolutifs spécifiques à la biodiversité pour identifier les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités, aidera à terme les investisseurs à intégrer les défis de la biodiversité dans nos décisions d'investissement et à améliorer le financement de la protection et de la conservation des zones naturelles, conformément aux ambitions du GBF. Il en est de même pour la recherche thématique, qui approfondit notre compréhension de la relation entre les activités économiques que nous finançons et la nature et les leviers que les investisseurs doivent actionner pour minimiser les impacts et accroître les contributions positives. Les activités d'engagement peuvent non seulement soutenir la gestion des risques d'investissement, mais également contribuer à faire évoluer les pratiques dans l'économie réelle si nous parvenons à influencer sur les actions des entreprises dans lesquelles nous investissons.

¹³² À l'époque, en raison de la valeur approximative de l'indicateur, des multiples hypothèses du modèle, de la prédominance des données sectorielles sur les données locales et de l'absence d'orientations techniques, aucun objectif d'investissement ne pouvait être fixé sur la base de l'outil CBF. AXA IM va poursuivre ses efforts de recherche et d'engagement, notamment auprès des fournisseurs de données, afin de progresser dans la mesure et la compréhension de notre empreinte biodiversité.

Progrès accomplis en matière de biodiversité en 2023

Engagement	Recherche et expertise
<p>En 2023, nous avons poursuivi nos programmes d'engagement en ciblant des pressions spécifiques sur la nature telles que la déforestation et la conversion des écosystèmes dans le prolongement de notre politique, ainsi que la pollution, par le biais d'engagements collectifs ciblant le secteur chimique via l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals (initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux) soutenue par ChemSec et l'initiative Waste & Pollution (déchets et pollution) soutenue par FAIRR.</p> <p>En outre, cette même année, nous avons continué à tester l'utilisation des données d'IDL sur les empreintes biodiversité, pour nous aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises ayant des impacts potentiels significatifs sur la biodiversité et orienter nos efforts d'engagement en conséquence.</p>	<p>Nous avons publié plusieurs nouveaux articles de recherche sur la biodiversité en 2023. Ces articles ont permis d'explorer les défis propres au secteur et la relation entre le climat et la biodiversité, ainsi que de contribuer à l'éducation générale des investisseurs sur la biodiversité. Nous vous présentons ci-après nos publications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Biodiversity Q&A: Understanding a powerful new investment theme</i> (Q&R sur la biodiversité : comprendre un nouvel investissement puissant) ; • Comment bien intégrer la biodiversité dans un portefeuille obligataire ? ; • <i>Feeding the World and Protecting the planet: A biodiversity and climate challenge for investors</i> (Nourrir le monde et protéger la planète : Un défi pour les investisseurs en matière de biodiversité et de climat) ; • <i>Sustainability Challenges Facing the Chemical Industry: What Investors Need to Know</i> (Défis en matière de développement durable auxquels est confrontée l'industrie chimique : ce que les investisseurs doivent savoir).
<p>En 2023, a notamment été lancée l'initiative NA100, une initiative collaborative axée sur l'ambition et l'action des entreprises pour réduire la perte de nature et de biodiversité. Nous menons des actions d'engagement avec un certain nombre d'entreprises et restons également membres du groupe de pilotage du NA100.</p> <p>Les activités d'engagement que nous avons menées en 2023 sont décrites en détail dans le Rapport d'actionariat actif d'AXA IM¹³³.</p>	<p>Nous avons également contribué à la publication de la FfB Foundation Unlocking the biodiversity-climate nexus: a practitioner's guide for financial institutions (Libérer le nexus biodiversité-climat : un guide du praticien pour les institutions financières).</p> <p>Dans le cadre de nos efforts visant à comprendre en quoi des cadres nouveaux et émergents peuvent être utilisés pour renforcer l'intégration de la biodiversité, nous avons mené un projet pilote TNFD sur les secteurs agroalimentaire et automobile en collaboration avec le Groupe AXA. L'ensemble de ces activités nous permet d'approfondir notre compréhension de cette thématique et des leviers que les investisseurs peuvent actuellement actionner.</p>

¹³³ [Actionariat actif et engagement | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation

Sensible au sujet de la déforestation et de la conservation des écosystèmes (p. ex, l'évolution de l'utilisation des sols) depuis plusieurs années, AXA IM suit une politique d'exclusion des investissements liés à la production d'huile de palme depuis 2014. En 2021, AXA IM a décidé d'étendre son action en adoptant une Politique de lutte contre la déforestation et de protection des écosystèmes¹³⁴.

AXA IM considère qu'il convient de ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact critique sur les forêts selon le Carbon Disclosure Project (projet sur la divulgation du carbone) (huile de palme, produits du bois, produits bovins et soja) et qui sont impliquées dans des pratiques controversées, ainsi que celles qui sont impliquées dans des controverses « élevées » ou « graves » en lien avec l'utilisation des sols et la biodiversité¹³⁵. Outre cette exclusion ciblée, AXA IM continue de promouvoir le changement au sein des entreprises impliquées dans les questions de déforestation et de dégradation des écosystèmes par le dialogue¹³⁶.

Par ailleurs, AXA IM valorise la sylviculture et le capital naturel en tant que classe d'actifs, avec une plateforme « Capital naturel & impact », qui finance des projets dédiés à la protection, la restauration et la gestion durable du capital naturel. Gérée par AXA IM Alts depuis 2023, cette plateforme applique un processus de sélection rigoureux de ses actifs et partenaires de gestion forestière, ainsi qu'un suivi minutieux des investissements en regard des objectifs et de l'impact prévus. Outre le capital naturel, la plateforme couvre les investissements à impact environnemental dans le domaine de l'efficacité des ressources et de la résilience au changement climatique, ainsi que les projets ayant un impact social¹³⁷.

Dans d'autres classes d'actifs gérées par AXA IM Core et Prime, AXA IM vise l'amélioration de la gestion des forêts (IFM) et de la biodiversité.

L'amélioration de la gestion des forêts naturelles peut entraîner des niveaux plus élevés de stockage du carbone, tout en maintenant la production de bois sur le long terme. Parmi les techniques d'IFM adoptées par AXA IM, on peut notamment citer :

- L'allongement des cycles de récolte pour permettre aux arbres de grossir avant d'être abattus, ce qui augmente le stock moyen de carbone dans une forêt en exploitation ;
- L'éclaircissement de la végétation et des arbres concurrents pour permettre aux arbres de pousser plus vite et de s'épaissir ;
- La gestion des zones de conservation au sein des forêts pour soutenir les écosystèmes ;
- La conservation des arbres les plus sains et les plus diversifiés de toutes les classes de taille, parallèlement à la coupe des autres arbres ;
- L'identification préalable des espèces à valeur commerciale, afin d'éviter que des arbres non commercialisables ne soient abattus et abandonnés.

Notre approche de la gestion de la biodiversité renforce notre leadership : nous expérimentons de nouveaux types d'entretien des forêts pour une meilleure résilience, nous explorons leur rôle de conservation de la biodiversité et éduquons le grand public sur les nombreux rôles de la forêt. Cela inclut les activités suivantes :

- Trouver le meilleur schéma sylvicole pour une reconstitution et une préservation de la biodiversité à long terme ;

¹³⁴ [AXA IM expands its palm oil policy to protect ecosystems and fight deforestation | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹³⁵ [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

¹³⁶ [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

¹³⁷ [Impact Investing | AXA IM Alts \(axa-im.com\)](#)

- Mesurer la reconstitution et la biodiversité.

► Vision pour 2024

Nous continuerons à progresser dans l'utilisation d'outils permettant de mieux appréhender les impacts et les dépendances de nos investissements eu égard à la biodiversité, en privilégiant la transparence. En 2024, nous avons pour priorité de nous concentrer sur les impacts, même si nous continuerons d'explorer en parallèle les outils relatifs à la dépendance. Nous avons progressivement publié le CBF au niveau des fonds : en 2022, en publiant pour la première fois, la CBF de certains fonds cotés, et, en 2023, en comparant l'évolution de la CBF de ces mêmes fonds cotés en utilisant différentes versions du modèle afin d'illustrer les améliorations méthodologiques en cours de ces outils. En 2024, nous publions désormais la CBF au niveau d'AXA IM pour l'ensemble des actifs cotés hors souverain. Cet exercice nous permettra de continuer à renforcer la sensibilisation interne aux impacts de nos activités d'investissement sur la biodiversité, en identifiant les secteurs clés et les dynamiques sous-jacentes, ainsi qu'aux applications et aux limites des données et outils liés à la biodiversité. L'utilisation de cet outil pour le *reporting* au niveau des fonds a déjà permis de sensibiliser les équipes d'investissement utilisant cet outil et d'établir une compréhension commune de la biodiversité. Comme nous avons également testé l'outil CBF pour l'engagement, cet exercice aidera à définir nos priorités dans ce domaine pour 2024, en nous permettant d'identifier les principaux risques liés à la biodiversité dans nos portefeuilles et d'éclairer la sélection des entreprises avec lesquelles interagir sur les fronts de l'atténuation des risques et des contributions positives.

En sus de ces processus, nous continuerons à contribuer au développement des outils d'IDL en matière de biodiversité, telle que l'expansion de l'actuel outil CBF sur les impacts négatifs afin de couvrir davantage de pressions et d'émetteurs souverains, l'amélioration des indicateurs de dépendance et la mesure de l'impact positif.

Nous nous pencherons également sur l'avancement de la fixation des objectifs dans le cadre de l'engagement FfB d'AXA IM, avec l'aide des prochaines lignes directrices actualisées sur la fixation des objectifs Nature pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels.

AXA IM continuera de mener des discussions constructives sur les thèmes autour de la biodiversité avec le CDP, le Ceres, Global Canopy, le WWF et d'autres experts externes. Nous continuerons à participer activement à des initiatives de pointe comme la FfB Foundation et à d'autres initiatives liées à l'engagement telles que NA100, l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals, FAIRR et le groupe de travail de l'Emerging Markets Investor Alliance (Alliance des investisseurs des marchés émergents) sur les biens de consommation de première nécessité. Ces initiatives, ainsi que nos priorités en matière d'engagement, sont décrites dans le Rapport d'actionariat actif d'AXA IM.

7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité

AXA IM utilise actuellement le CBF, un outil développé par IDL¹³⁸ et I Care & Consult¹³⁹ pour mesurer l'ampleur de l'impact négatif estimé d'une entreprise sur la biodiversité au cours d'une année donnée. Cette empreinte

¹³⁸ [Iceberg Data Lab](#)

¹³⁹ [I Care - Conseil en stratégie et environnement \(i-care-consult.com\)](#)

biodiversité est tirée d'un modèle de calcul des pressions environnementales générées par les produits et services achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. La CBF estime les impacts sur la biodiversité liés à plusieurs pressions, dont l'évolution de l'utilisation des sols, les émissions de GES, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. La ventilation de la CBF par pression environnementale et par périmètre (1, 2 et 3 en amont et en aval) permet d'indiquer d'où peuvent émaner les pressions d'une entreprise, d'un secteur ou d'un portefeuille sur la biodiversité.

AXA IM utilise des indicateurs d'empreinte biodiversité pour contribuer à sensibiliser et à faire connaître les impacts potentiels de nos activités d'investissement sur la biodiversité, ainsi que pour dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle investit à propos des pressions les plus importantes qu'elles exercent sur la biodiversité. La CBF permet de travailler au niveau de l'entreprise, avec une capacité d'agrégation au niveau du secteur, du portefeuille et des actifs sous gestion, soutenant ainsi les processus d'investissement. AXA IM a déjà communiqué la CBF au niveau portefeuille, en œuvrant en premier lieu à introduire l'indicateur, puis à témoigner de son évolution continue.

AXA IM publie désormais la CBF agrégée au niveau entité. En plus de satisfaire les exigences réglementaires, cet exercice a pour objectif de mener une évaluation globale des impacts, y compris une analyse de l'importance relative, dont nous pouvons utiliser les conclusions pour nos activités d'actionnariat actif et d'engagement, afin d'éclairer le renforcement progressif de notre stratégie pour la biodiversité.

De plus amples informations sur la méthodologie CBF et sur la manière dont AXA IM l'utilise sont disponibles dans le guide des méthodologie ESG d'AXA IM : [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

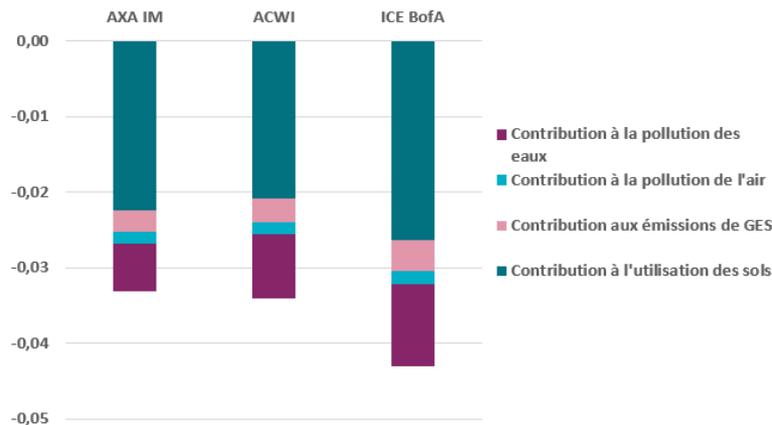
Tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité

Impacts estimés des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : Résultats

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Empreinte biodiversité du portefeuille	Couverture
		[M€]	Empreinte biodiversité des entreprises [km ² .MSA]	[%]
Actifs d'entreprises cotés d'AXA IM Core	2023	199 938	-5 141	78
Indices de référence <i>(moyenne pondérée des deux indices de référence relatifs aux obligations d'entreprise ci-dessous)</i>	2023		-7 068	
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2023		-1 564	94
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2023		-5 504	83

Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2023. N.B. : les superficies et les taux ci-dessus sont pondérés par la valeur d'entreprise et l'encours sous gestion. Ils ne sont pas rebasés.

La CBF absolue des actifs d'entreprise cotés d'AXA IM pour 2023 est de -5 141 km². L'abondance moyenne des espèces (MSA)¹⁴⁰ représente les impacts estimés de nos investissements sur la biodiversité pour l'année découlant des pressions environnementales générées sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur par les entreprises dans lesquelles nous investissons. Autrement dit, les impacts estimés de nos investissements sur la biodiversité pour 2023 seraient théoriquement équivalents à l'artificialisation complète d'environ 5 000 km² d'écosystèmes intacts et non perturbés. En termes d'intensité, la CBF de nos actifs d'entreprises cotés est de -0,03 km².MSA/M€ investi, contre -0,03 km².MSA/M€ investi pour l'indice de référence MSCI ACWI et -0,04 km².MSA/M€ investi pour l'indice de référence ICE BofA.



Empreinte biodiversité des entreprises 2023 par million d'euros investi (km².MSA/M€ investi) : AXA IM vs indices de référence. Source : AXA IM, Iceberg Datalab. N.B. : les superficies ci-dessus ont été rebasées en regard de la couverture.

L'empreinte biodiversité ci-dessus a été calculée pour les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris, soit environ 202 milliards d'euros à fin 2023, avec le modèle CBF d'IDL version 2.14 et un taux de couverture de 78 % de tous les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris. Comme recommandé par le Partnership for Biodiversity Accounting Financials¹⁴¹, l'empreinte biodiversité en valeur absolue et en intensité a été attribuée à la part des investissements d'AXA IM en utilisant la valeur d'entreprise de chaque entreprise multipliée par notre encours sous gestion. Les interprétations doivent donc tenir compte de ces facteurs économiques.

Selon cette évaluation, les impacts négatifs de nos investissements sur la biodiversité sont principalement causés par leur contribution à l'évolution de l'occupation et de l'utilisation des sols, puis par la pollution de l'eau. Ces résultats sont cohérents avec les conclusions de nombreuses études scientifiques et économiques, notamment le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par l'IPBES¹⁴².

Impacts estimés des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : Focus sur les secteurs clés

Sur la base des résultats de cette évaluation, nous avons identifié les secteurs Global Industry Classification Standard (Norme mondiale de classification des industries – GICS)¹⁴³ présentant les impacts potentiels les plus

¹⁴⁰ Le chiffre n'a pas été rebasé en regard de la couverture. L'abondance moyenne des espèces (MSA) exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités et les pressions humaines. Voir également notre guide des méthodologies ESG d'AXA IM : [Nos politiques et rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports)

¹⁴¹ [Norme PBAF version 2022 Biodiversity impact assessment – Footprinting, PBAF, juin 2022.](https://www.pbf.org/2022/06/22/norme-pbaf-version-2022-biodiversity-impact-assessment-footprinting)

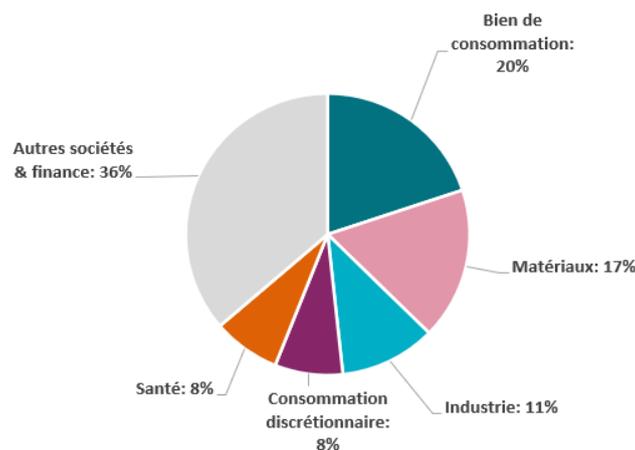
¹⁴² [Résumé du rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'intention des décideurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.](https://www.ipbes.org/fr/rapport-évaluation-mondiale-biodiversité-services-écosystémiques) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019.

¹⁴³ GICS Niveau 1.

élevés sur la biodiversité eu égard aux investissements cotés d'AXA IM concernés. Bien que des recherches aient été menées sur les secteurs à fort impact, cet exercice de calcul de l'empreinte nous a dotés d'une analyse plus personnalisée de notre portefeuille, reflétant les modèles économiques des entreprises dans lesquelles nous investissons, à l'aide de données ascendantes chaque fois que possible.

Bien que les données présentées ci-dessus incluent les valeurs financières, qui représentent le premier secteur contribuant à l'empreinte biodiversité globale d'AXA IM (23 %), cela s'explique par leur poids dans notre encours sous gestion (28 %). Dans ce contexte, nous avons choisi de nous limiter aux secteurs critiques ayant un impact plus direct sur la biodiversité et aux émetteurs qui sont uniquement des entreprises.

Cette approche est conforme aux lignes directrices initiales du TNFD en matière de déclaration à l'intention des établissements financiers, qui à l'heure actuelle n'incluent pas les valeurs financières dans sa liste de secteurs prioritaires¹⁴⁴. AXA IM soutient l'idée selon laquelle les investisseurs devraient d'abord axer leurs efforts visant à enrayer et inverser la perte de biodiversité sur les entreprises qui, par nature, ont un potentiel d'impact de premier ordre sur les écosystèmes. Bien que cela n'exclut pas l'inclusion des valeurs financières dans les efforts futurs, les limites actuelles en matière de méthodologie et de divulgation pour estimer les impacts de leurs financements sur la biodiversité peuvent donner lieu à des conclusions préliminaires qui ne reflètent pas encore suffisamment l'ampleur de l'impact de leurs activités sur la biodiversité, ce qui compromet l'utilisation de ces informations.



Les cinq principaux secteurs d'entreprise d'AXA IM ayant l'impact estimé le plus élevé sur la biodiversité et leurs pressions composées sur la biodiversité. Source : AXA IM, Iceberg Datalab.

Par conséquent, les cinq secteurs d'entreprise les plus importants pour AXA IM du point de vue de l'impact négatif sont les biens de consommation de première nécessité, les matériaux, l'industrie, les biens de consommation cycliques et la santé, qui représentent ensemble 64 % de l'empreinte biodiversité des actifs sous gestion concernés.

¹⁴⁴ Liste sectorielle et cartographie des indicateurs de base des établissements financiers sur l'exposition aux secteurs tirées des lignes directrices sectorielles. Lignes directrices supplémentaires à l'intention des établissements financiers, version 1.0, TNFD, septembre 2023 : [Additional guidance for financial institutions – TNFD](#)



*Empreinte biodiversité des entreprises d'AXA IM : ventilation par principaux secteurs et industries. Source : AXA IM, Iceberg Data Lab.
N.B. : sur le schéma ci-dessus, la taille des secteurs (anneau intérieur) et des industries/sous-industries (anneau extérieur) est proportionnelle à leur contribution à l'empreinte biodiversité totale des actifs sous gestion d'AXA IM concernés.*

Nous avons choisi d'affiner davantage notre analyse sectorielle, en utilisant une vision sectorielle plus granulaire pour identifier les industries et sous-industries¹⁴⁵ qui contribuent le plus à l'empreinte biodiversité de leur secteur. Nous vous présentons nos résultats sur le schéma ci-dessus. En conséquence, nous décrivons et fournissons des exemples illustratifs des pressions sur la biodiversité des industries et sous-industries les plus importantes au sein des secteurs des biens de consommation de première nécessité et des matériaux : alimentation, boissons et tabac, vente au détail et distribution grand public et produits chimiques.

Biens de consommation de première nécessité : focus sur l'alimentation, les boissons et le tabac et la vente au détail et la distribution grand public

Au sein du secteur des biens de consommation de première nécessité, les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac et de la vente au détail et de la distribution grand public, qui couvrent la majeure partie de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire, représentent la part la plus élevée de l'empreinte biodiversité estimée du secteur. Ce constat est cohérent avec de nombreuses études universitaires démontrant que, parmi tous les secteurs économiques, c'est l'industrie agroalimentaire qui contribue le plus à la perte de biodiversité.

L'occupation des sols et la contribution à l'évolution de l'utilisation des sols et à la perte d'habitat naturel sont les principales sources d'impacts et sont principalement liées à la production de matières premières agricoles. Ces impacts sont en majeure partie dus à la consommation de produits d'origine animale, car, par rapport aux produits végétaux, ils nécessitent plus de terres pour le pâturage et la production d'aliments pour animaux. C'est pourquoi des entreprises comme Danone, du fait de l'approvisionnement en lait destiné à la fabrication de produits laitiers, peuvent avoir une empreinte biodiversité importante. D'autres entreprises comme PepsiCo peuvent également exercer des pressions sur la biodiversité, parce qu'elles se procurent des volumes élevés d'ingrédients pour en-cas comme les céréales et les pommes de terre, qui sont cultivés intensivement dans les systèmes agricoles conventionnels. Les entreprises du secteur de la vente au détail comme Walmart peuvent également avoir des impacts indirects importants à travers les produits qu'elles achètent et distribuent. Cet impact reflète le rôle clé que peuvent jouer les entreprises de distribution et de vente au détail en soutenant les chaînes de valeur amont durables ou en transition, ainsi qu'en faisant la promotion de produits durables auprès de leurs clients.

¹⁴⁵ GICS Niveaux 2 et 3

Le secteur agroalimentaire contribue également à la perte de biodiversité par le biais d'autres pressions : en émettant environ 22 % des émissions annuelles mondiales de GES selon le GIEC¹⁴⁶, ce secteur est un contributeur clé au changement climatique anthropique. En outre, le prélèvement d'eau pour l'irrigation contribue à la rareté de l'eau et aux sécheresses, ce qui a un impact supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes. L'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que le recours abusif aux engrais dans ce secteur ont également un impact négatif sur la biodiversité, par le biais de divers mécanismes qui agissent souvent en synergie, notamment l'eutrophisation, l'acidification, l'écotoxicité, etc.

Matériaux : focus sur les produits chimiques

Dans le secteur des matériaux, c'est le portefeuille des produits chimiques qui a les impacts estimés les plus importants, la majorité des pressions sur la biodiversité provenant de l'évolution de l'utilisation des sols, suivie par la pollution de l'eau. Les pressions sur l'utilisation des sols peuvent provenir des activités d'extraction et d'exploitation minière en amont, pour fournir les intrants nécessaires à la fabrication de produits chimiques. Par exemple, pour des entreprises telles qu'Arkema et Evonik, l'évolution de l'utilisation des sols en lien avec l'exploitation minière en amont (Scope 3) découlant des matières premières utilisées pour les additifs, catalyseurs, peintures et revêtements représente une part importante de leur empreinte biodiversité. La pollution de l'eau dans le secteur des produits chimiques provient des dommages potentiels aux écosystèmes aquatiques (écotoxicité de l'eau douce) dus aux risques de rejets environnementaux tout au long du cycle de vie du produit, ainsi qu'aux risques de pollution plastique en aval pour les fabricants de polymères. En outre, toutes les formes de risques de pollution peuvent survenir de la production et de l'utilisation de produits chimiques dangereux, en particulier de substances persistantes telles que le PFAS. Les entreprises comme BASF qui exercent des activités agrochimiques peuvent présenter des risques potentiels de pollution de l'eau plus élevés et avoir un impact global sur la biodiversité, en raison de l'exposition des entreprises à des pesticides qui peuvent être particulièrement nocifs pendant la phase d'utilisation.

Limites

Les indicateurs d'empreinte biodiversité tels que la CBF doivent être interprétés comme représentant des impacts estimés et modélisés sur la biodiversité, en tenant compte de certaines pressions potentielles, mais pas de toutes. Indicateurs indirects des impacts probables des entreprises en portefeuille sur la biodiversité, ils peuvent être utilisés afin de mieux appréhender l'exposition potentielle au risque à un moment donné et de soutenir l'intégration progressive de la biodiversité dans les processus d'investissement. Bien qu'apportant une première compréhension des impacts, le modèle et les limites inhérentes signifient qu'ils doivent progressivement être complétés par divers autres recherches, outils et indicateurs.

Bien que perspicaces, les résultats de l'empreinte biodiversité doivent être interprétés avec prudence, car ils sont calculés à l'aide d'une approche de modélisation reposant sur plusieurs hypothèses à chaque étape du calcul. Toute interprétation doit tenir compte des limites suivantes :

- Le niveau d'intégration des données ascendantes sur les entreprises dans le modèle d'IDL est limité par les informations que publient ces entreprises. Avec l'adoption généralisée de la CSRD et du TNFD, la disponibilité des données des entreprises va s'accroître, ce qui conduira probablement à des estimations plus précises ;
- Certains facteurs ne sont pas encore intégrés dans le modèle actuel d'IDL. En effet, toutes les pressions sur la biodiversité ne sont pas couvertes (p. ex., les espèces exotiques envahissantes et l'évolution de l'exploitation des ressources naturelles), certaines pressions peuvent être en partie calculées pour certains

¹⁴⁶ [Résumé à l'intention des décideurs. Dans : Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC, 2023](#)

secteurs et segments de la chaîne de valeur (p. ex., la pollution plastique). En outre, bien que les impacts soient calculés pour la biodiversité en eau douce et terrestre, ils ne couvrent pas la biodiversité marine ;

- Les effets synergiques ne sont pas pris en compte dans le modèle d'IDL. Dans l'environnement, les pressions interagissent les unes avec les autres, causant souvent des impacts sur les écosystèmes encore plus importants que la somme des pressions individuelles ;
- La MSA ne reflète qu'une dimension de la biodiversité (abondance des espèces), tandis que la science considère qu'au moins 21 variables sont essentielles pour décrire précisément la biodiversité¹⁴⁷. L'indicateur MSA devrait probablement être complété par divers autres indicateurs afin de mieux cerner les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- Les indicateurs économiques peuvent influencer sur les résultats, à savoir la valeur d'entreprise, qui est utilisée pour l'attribution, peut entraîner des distorsions.

En raison des limites susmentionnées, les impacts estimés sur la biodiversité présentés dans le tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité ci-dessus sont probablement sous-estimés. Cela peut également évoluer en raison de l'amélioration des méthodologies relatives aux empreintes. Néanmoins, nous considérons que l'empreinte biodiversité fournit des données et des informations indispensables pour commencer à intégrer la biodiversité dans les processus d'investissement.

Conclusions

La CBF agrégée au niveau entité nous a permis d'avoir un premier aperçu des secteurs et des entreprises les plus importants au sein de notre portefeuille d'actifs cotés, en fournissant des ordres de grandeur, un classement par ordre de mérite et des informations sur la pression sur la biodiversité. Cet exercice et l'utilisation itérative de la CBF et d'autres indicateurs connexes au fil de leur développement peuvent contribuer à éclairer les évaluations nécessaires pour répondre progressivement aux recommandations du TNFD.

Cette évaluation de l'impact sur la biodiversité contribuera à l'acquisition continue de connaissances sur nos dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature. Elle nous aidera à orienter nos activités d'engagement et d'actionnariat actif, notamment en sélectionnant et en priorisant les secteurs et les émetteurs. Nous nous appuierons également sur ces informations pour définir des objectifs dans le cadre de nos engagements Finance for Biodiversity.

À mesure que d'autres indicateurs liés à la nature tels que les dépendances et les impacts positifs gagneront en maturité, en couverture de la chaîne de valeur et en capacité de discrimination au niveau entreprise, nous avons l'intention de les tester afin d'approfondir nos connaissances sur les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la nature.

¹⁴⁷ Variables essentielles de biodiversité : [What are EBVs? – GEO BON](#)

8- Notre processus de gestion des risques ESG

8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité

Approche générale d'identification et d'atténuation des risques de durabilité

Lorsque cela est nécessaire, AXA IM gère les risques de durabilité de ses produits financiers et de ses conseils en investissement en suivant une approche dérivée de l'intégration de critères ESG. Cette approche s'applique à nos processus de recherche et d'investissement et s'appuie notamment sur nos politiques d'exclusion sectorielle et normative et nos méthodologies de notation ESG exclusives, qui sont décrites à la section 1.2.

Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires. Premièrement, les politiques d'exclusions visent à **exclure les actifs exposés aux risques de durabilité les plus graves** identifiés dans le cadre de notre processus décisionnel d'investissement. Deuxièmement, l'utilisation des notations ESG dans le processus de décision d'investissement permet à AXA IM de viser des risques de durabilité moindres. Lorsque cela est pertinent pour les stratégies concernées, cela nous aide également à décider s'il convient de nous concentrer sur les actifs affichant une meilleure performance ESG globale, de viser des risques de durabilité moindres ou de constater les performances ESG actuelles de nos actifs et, si possible, de les améliorer au fil du temps. En complément de ces approches globales, AXA IM a intégré dans ses processus d'investissement des évaluations spécifiques des risques de durabilité pour ces portefeuilles pour lesquels il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG, comme dans certaines classes d'actifs non cotées (c.-à-d. fonds de fonds des marchés privés et fonds de fonds alternatifs).

Ce cadre nous aide à prendre en compte l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise ou d'un actif, ainsi que ses effets significatifs sur la valeur financière (importance relative financière). Il nous aide également à évaluer les impacts externes des activités ou opérations d'un actif sur les facteurs ESG (importance relative ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Des travaux de recherche ESG internes** sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes, les droits humains et la gestion du capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d'entreprise. Ces travaux sont étayés par des analyses de courtiers, des rencontres périodiques avec les entreprises et par des conférences et des manifestations sectorielles auxquelles nous participons. Ils nous aident à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises, des types d'actifs et des pays ;
- **Analyse qualitative interne des enjeux ESG** et de l'**impact** au niveau des entreprises, des actifs et des pays ;
- **Indicateurs clés de performance ESG** : les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG dans l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, s'agissant des classes d'actifs traditionnels, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil *Front Office* pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau de l'émetteur. Ce dispositif met à profit nos relations avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Global Trucost et Beyond Ratings Pour certaines classes d'actifs alternatifs liées au financement direct de projets, comme l'immobilier et les infrastructures, les indicateurs ESG sont recherchés au niveau de l'investissement ou de l'actif sous-jacent, par le biais de questionnaires de due diligence et d'examen annuel en suivant des méthodologies de notation ESG exclusives propres à chaque secteur ;

- **Une stratégie d'actionnariat actif¹⁴⁸** : nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif (engagement et vote) en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises, des principaux acteurs et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients. Notre politique d'engagement est décrite plus en détail ci-dessous.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne peut garantir que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité, et rien ne garantit que le processus d'évaluation permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

Cadre de gestion des risques émergents d'AXA IM

Le cadre de gestion des risques émergents vise à assurer la cohérence du processus d'identification, d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques émergents rencontrés par AXA IM.

Les risques émergents sont des risques susceptibles de survenir à l'avenir, ou qui existent déjà et qui ne cessent d'évoluer. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude, certains d'entre eux pouvant même ne jamais voir le jour. Les risques émergents peuvent être lourds de conséquences s'ils ne sont pas anticipés suffisamment tôt.

Les responsables de la gestion des risques (Chief Risk Officers en anglais) sont chargés de les détecter en amont. La gestion des risques émergents a pour objectif de renforcer le rôle d'anticipation et de surveillance de la gestion des risques.

Le cadre de gestion des risques émergents est conçu pour permettre à AXA IM de mieux comprendre ces risques et d'adapter son activité et ses processus en conséquence. En encourageant une approche axée sur l'anticipation, les fonctions de gestion des risques contribuent également à la stratégie de l'entreprise.

Définition de la notion de risque émergent

Les risques émergents sont des risques susceptibles d'avoir un impact au cours des cinq à dix prochaines années. Ils sont définis comme étant soit des risques nouveaux, soit des risques déjà existants, mais dont une ou plusieurs des composantes de la dynamique actuelle ne sont pas correctement comprises, qu'il s'agisse du danger, de l'exposition et/ou de la vulnérabilité au danger.

Résultats 2023

Le cadre de gestion des risques émergents comprend les éléments suivants :

- **Identification des risques** : les risques sont identifiés par le biais d'entretiens avec les principales parties prenantes d'un grand nombre de services d'AXA IM (dont les plateformes d'investissement, les groupes clients, le service juridique, l'équipe chargée des évolutions réglementaires, l'équipe en charge de

¹⁴⁸ Voir les politiques d'engagement et d'actionnariat actif d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

l'innovation, l'équipe en charge de l'investissement responsable, le service des Ressources humaines, etc.), avec la participation des cadres dirigeants d'AXA IM ;

- **Hierarchisation des risques** : tous les risques sont évalués en fonction de leur gravité et de l'horizon temporel de leur impact. Ils sont ensuite hiérarchisés sur la base de cette évaluation et de tout autre critère de hiérarchisation pertinent ;
- **Mesures d'atténuation** : dans le cadre de cet exercice, les plans d'atténuation existants sont identifiés et de nouveaux plans sont définis le cas échéant.

Les conclusions de cette analyse des risques émergents sont examinées par le Comité mondial de gestion des risques d'AXA IM. Depuis 2022, nous intégrons progressivement l'identification des risques ESG dans notre cadre de gestion des risques émergents. Ainsi, les risques liés aux enjeux ESG, au changement climatique, à la biodiversité et plus largement au déploiement de réglementations axées sur la durabilité, sont inclus dans les principaux risques émergents identifiés pour AXA IM. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une gouvernance interne spécifique faisant intervenir des acteurs spécialisés dans les questions de durabilité.

Principaux risques de durabilité identifiés

Les secteurs et activités exclus dans le cadre des politiques d'exclusion sectorielle et normative d'AXA IM (voir section 1.2 « Politiques d'exclusion ») constituent les principaux risques ESG identifiés. Les principaux thèmes ESG couverts par notre stratégie d'engagement constituent une autre couche d'identification.

L'évaluation quantitative des risques financiers liés à la matérialisation des critères ESG n'étant pas systématique chez AXA IM, le tableau ci-dessous énumère les principaux risques ESG identifiés par l'application de notre cadre IR, sans que ceux-ci soient considérés comme exhaustifs ou définitifs :

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁴⁹
Environnement	Impacts du changement climatique	Impacts potentiels et implications financières résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (voir section 6.5 « Risques physiques »)	Risques systémiques et physiques	Tous	n/a	Non	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Impacts de la perte de biodiversité et de l'effondrement de l'écosystème	Impacts potentiels et conséquences financières résultant de la perte d'actifs et de services écosystémiques (voir section 7.)	Risques systémiques et physiques	Tous	n/a	Non	Non
	Combustibles fossiles	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de transition énergétique entraînant une perte de valeur des activités liées aux combustibles fossiles	Risques de transition	Charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique	Politique relative aux risques climatiques	Oui	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Déforestation	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de protection forestière dans les pays présentant un risque élevé de changement d'utilisation des sols	Risques de transition	Huile de palme et dérivés ; farine de soja, huile et dérivés ; produits bovins ; produits du bois	Politique protection des écosystèmes et déforestation	Oui	Non
	Spéculation sur les matières premières alimentaires	Conséquences économiques potentielles et conséquences financières liées à la volatilité des prix des matières premières	Risque d'atteinte à la réputation	Matières premières alimentaires	Politique relative aux matières premières agricoles	n/a ¹⁵⁰	Non

¹⁴⁹ Outre le changement climatique, pour lequel il existe un modèle financier de valeur exposée au risque, la quantification du risque financier de tout autre critère ESG à l'aune de données prospectives n'est pas encore disponible sur le marché. En ce qui concerne la biodiversité (y compris la déforestation), nous prévoyons de quantifier progressivement les risques financiers à moyen terme. Nous anticipons en effet une importance relative financière importante liée à la perte de biodiversité et à l'effondrement de l'écosystème. Toutefois, nous sommes dans l'attente d'orientations supplémentaires à l'intention des entreprises et des institutions financières afin d'aider le secteur à renforcer les stratégies en faveur de la biodiversité, en particulier le développement de modèles similaires de valeur exposée au risque applicables à ux ressources naturelles et aux services écosystémiques, pour lesquels aucune date n'a été fixée à ce stade. En ce qui concerne les questions sociales et de gouvernance, nous n'envisageons pas de quantifier les risques financiers à l'aide de données prospectives, car notre approche actuelle consistant à fournir des recherches qualitatives et à identifier des controverses graves semble cohérente du point de vue de la gestion des risques financiers. Nous actualiserons chaque année nos plans d'amélioration continue concernant la quantification des risques financiers liés aux critères ESG.

¹⁵⁰ S'agissant des contrats à terme future et des ETF relatifs aux matières premières alimentaires, ces dernières sont exclues au niveau des instruments.

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration in AXA IM engagement policies	Quantification of financial risks
Social	Armes controversées	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des armes interdites et controversées	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Armes controversées	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non
	Santé	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises présentant des controverses en matière de santé et/ou nutritionnelles	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Alimentation et boissons, produits pharmaceutiques	n/a	Oui	Non
		Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans le tabac	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Production de tabac	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non
	Droits humains, y compris le travail et la société	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière de travail, de société et/ou de droits humains (y compris la cybersécurité et la confidentialité des données, le genre et la diversité ethnique)	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous (y compris les entreprises et les pays où des violations graves des droits humains sont observées, ainsi que la production d'armes au phosphore blanc)	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non
Governance	Éthique des affaires et corruption	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière d'éthique des affaires et/ou de corruption	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous	Politique relative aux normes ESG	Oui	Non

Source: AXA IM, 2023.

À l'exception de certaines activités spécifiques telles que la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, les principaux risques de durabilité sont dans l'ensemble identifiés à l'échelle mondiale sans discrimination géographique spécifique. Par ailleurs, dans certains cas, notre recherche quantitative et qualitative ESG fournit des évaluations spécifiques basées sur des critères ou des enjeux matérialisés au niveau de certains périmètres géographiques spécifiques.

8.2 Contrôles internes et audits

Toutes nos politiques ESG et les facteurs d'intégration sont couverts par le cadre de contrôle d'AXA IM, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle assuré par l'entreprise et le second niveau de contrôle assuré par des équipes dédiées.

Niveau standard des contrôles internes

Les directives d'investissement liées aux enjeux ESG comprennent la mise en œuvre de nos politiques d'exclusion, ainsi que des critères d'éligibilité et des règles spécifiques aux fonds qui ont obtenu des labels liés au développement durable. Notre structure interne dédiée à la gestion des risques se compose de plusieurs niveaux, garantissant ainsi le respect des critères tout au long du processus d'investissement.

Le premier niveau de contrôle est constitué du *front office* et de ses fonctions support. Tout d'abord, les équipes d'investissement effectuent des contrôles avant toute transaction. S'agissant des actifs traditionnels et alternatifs, les ICP ESG sont intégrés dans les outils de *front office* de ces équipes d'investissement, ce qui leur permet d'analyser et de suivre régulièrement les positions individuelles et l'ensemble du portefeuille eu égard aux facteurs ESG et aux indicateurs associés tout au long du processus d'investissement. Ces tâches sont supervisées par le Directeur des opérations (Chief Operational Officer – COO en anglais) de chaque unité opérationnelle, qui s'assure que les gérants de fonds liquident tous les investissements dans des sociétés exclues et n'investissent pas dans de telles sociétés en l'absence de nouvelles instructions. Dans le cas par exemple des actifs traditionnels, les objectifs spécifiques des fonds en matière d'investissement responsable sont communiqués lors de forums mensuels de supervision des investissements. Suite à la mise à jour des listes d'interdiction et/ou de l'univers éligible, les gérants de portefeuille se désengagent des émetteurs exclus en tenant compte à la fois de l'intérêt du client et de celui du fonds. Plusieurs équipes assistent les équipes d'investissement dans leurs travaux.

La deuxième couche de notre système est constituée de fonctions de contrôle. Tout d'abord, l'équipe *Investment Guidelines* (IG) (Instructions d'investissement) élabore des « règles » spécifiques basées sur des politiques d'IR de haut niveau, des normes ESG et d'autres engagements spécifiques aux fonds que les équipes d'investissement doivent respecter lors de la sélection des émetteurs au sein de leur univers éligible. L'équipe IG et ses équivalents effectuent ensuite des contrôles indépendants et systématiques de l'adhésion des fonds à ces règles. Deuxièmement, le service Conformité procède à un contrôle ponctuel des activités de l'équipe en charge des directives d'investissement. Il suit également les évolutions réglementaires au quotidien, en étroite collaboration avec les équipes d'investissement, les professionnels de l'investissement et le service Gestion des risques. Ce dernier travaille spécifiquement avec AXA IM Core, en évaluant l'impact probable des risques de durabilité sur le rendement de ses produits et en les classant au niveau de risque approprié (faible, moyen ou élevé). Chez AXA IM Alts, cette évaluation est réalisée par l'équipe de contrôle interne pour l'immobilier et les infrastructures et par les équipes métier pour les autres classes d'actifs alternatives.

Enfin, au troisième niveau de notre pyramide, le service Audit réalise des contrôles périodiques, conformément à un plan d'audit annuel basé sur les risques, lequel est approuvé et encadré par nos organes de gouvernance,

en particulier le Comité d’audit et de gestion des risques d’AXA IM. Les activités présentant un risque élevé et celles que la réglementation exige de contrôler régulièrement font l’objet d’audits plus fréquents que celles présentant un moindre risque, qui sont contrôlées sur un cycle plus long. Attentive aux évolutions réglementaires liées au développement durable, AXA IM a lancé plusieurs groupes de travail chargés de suivre la réglementation de l’investissement responsable, de définir notre position, de lancer des plans d’action et d’adapter notre offre commerciale. En outre, nous partageons nos points de vue avec d’autres acteurs au sein d’organismes du secteur tels que le European Fund and Asset Management Association (l’Association européenne de la gestion des actifs – EFAMA), ainsi qu’avec les régulateurs.



Source : AXA IM, 2023.

Niveau supplémentaire de contrôle interne pour les biens immobiliers en propriété directe

La propriété directe nous permet de collecter directement des données réelles. À titre d’exemple, un grand nombre de données ESG relatives aux biens immobiliers sont collectées et stockées dans une plateforme de gestion des données ESG. Les gestionnaires immobiliers intègrent directement les données dans la plateforme, supervisés par notre équipe de gestion d’actifs. Nous contrôlons les données internes et externes pour assurer la qualité des données. Tout au long du processus de collecte des données, des contrôles automatisés et manuels des données sont effectués au sein de la plateforme, ainsi que par les gestionnaires d’actifs, l’équipe IR et un auditeur externe.

Des alertes automatisées ont été définies dans nos plateformes, afin de signaler toute incohérence dans les données collectées ou les risques potentiels. La mise en place de plusieurs alertes, qui signalent les informations sensibles, constitue une étape obligatoire du processus de collecte des données pour nos gestionnaires immobiliers, qui sont récompensés pour leur capacité à se conformer à notre exigence de collecte de données.

À l’issue du processus de collecte des données, les données qualitatives et quantitatives alimentent automatiquement le formulaire de notation ESG et le formulaire de notation GRESB dans Deepki. Les gestionnaires d’actifs sont tenus de vérifier et de valider les données directement intégrées dans le formulaire.

En cas d'incohérences, ils doivent corriger les données dans les champs de saisie. À l'issue de l'examen, ils sont tenus de valider formellement avoir vérifié les informations.

Au terme de la collecte de données, l'équipe IR effectue un contrôle complémentaire des données, à l'aide d'une extraction Excel de l'ensemble des données déclarées, en réalisant plusieurs tests de cohérence. Si des incohérences sont identifiées, l'équipe IR contacte le gestionnaire d'actifs pour recueillir des explications et des preuves sur les données et vérifier l'exactitude des données. Les données sont également transmises aux équipes du fonds, afin que ces dernières effectuent des contrôles de cohérence supplémentaires en fonction de leur connaissance des actifs. Si un problème est signalé, il est communiqué à l'équipe IR, qui se charge de la coordination avec l'équipe de gestion d'actifs.

Enfin, AXA IM a mandaté PwC en qualité d'auditeur tiers indépendant pour auditer les données collectées, au niveau de l'entité AXA REIM SGP SA, ainsi que pour chaque fonds participant au GRESB ([voir Annexe 6](#)). Le processus et la qualité des données font l'objet d'un audit en regard du cadre international « Missions d'assurance autres que des audits examens limités de l'information financière historique » (ISAE 3000) aux fins du rapport d'assurance limitée. L'audit a lieu d'avril à juin.

8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière

La résilience est le deuxième pilier de la stratégie ESG d'AXA IM Alts. Les impacts du changement climatique représentent un certain nombre de nouveaux risques pour nos investissements. Pour AXA IM Alts, les plus importants sont les risques physiques (tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes) et les risques de transition (tels que l'évolution des réglementations à mesure que les grandes économies s'orientent vers un avenir bas carbone). Néanmoins, ces changements offrent également de nouvelles opportunités de création de valeur. Nous développons rapidement notre capacité à identifier et à agir sur ces risques et opportunités, en améliorant la résilience de nos investissements et en renforçant leur capacité à supporter certains des impacts du changement climatique.

Évaluation des coûts et risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes des actifs réels

Les risques physiques sont ceux qui émergent déjà en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Les coûts potentiels des dommages causés par le changement climatique pourraient représenter jusqu'à 10 % de la valeur actuelle du PIB mondial dans un monde à 1,5 °C, et jusqu'à 23 % dans un monde à 3 °C, ce qui correspond aux engagements actuels des pays¹⁵¹. Le dernier rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5°C¹⁵² montre qu'une telle augmentation de la température au-delà des niveaux historiques entraînerait des conséquences sans précédent pour la nature et les êtres humains.

Notre travail sur les risques physiques est exploratoire et peut être catégorisé en trois parties :

- L'évaluation de l'exposition du portefeuille d'actifs immobiliers aux risques climatiques dans l'ensemble des investissements du Groupe AXA, en utilisant les modèles de gestion du risque d'assurance des catastrophes naturelles ;

¹⁵¹ CRO Forum, 2019.

¹⁵² Voir GIEC (2018), *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf (rapport complet en anglais uniquement).

- Le travail mené par AXA IM Real Assets Australia Ltd, en partenariat avec Deloitte, sur l'évaluation des risques physiques des villes en Australie et en Asie ;
- L'évaluation de l'exposition aux risques physiques des actifs cotés, en utilisant les coûts liés aux événements climatiques extrêmes de Carbon Delta.

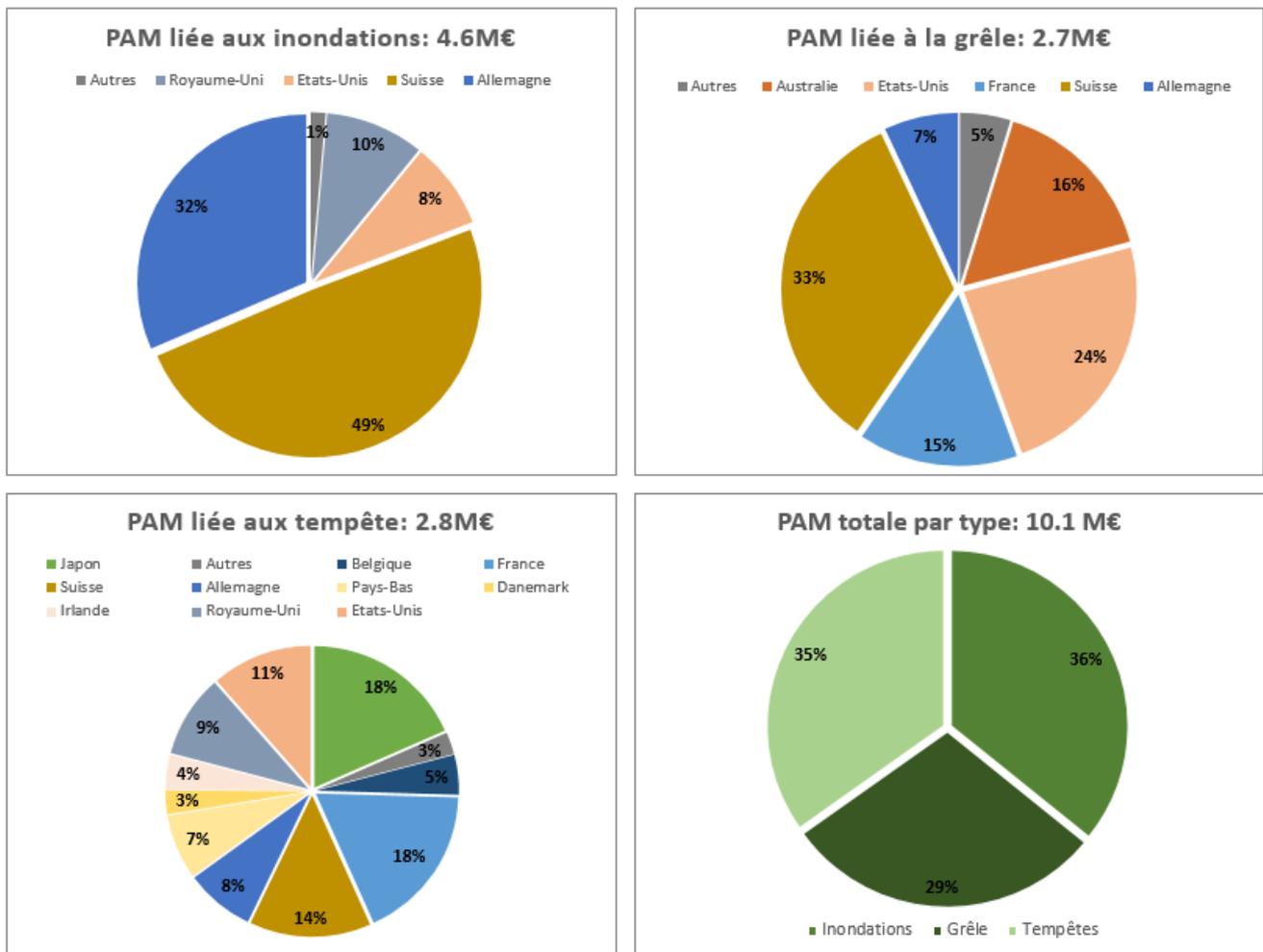
Évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers au travers de l'analyse de la plateforme Clymene

Depuis son premier Rapport climat (2016), AXA IM Ats étudie les effets du changement climatique sur ses avoirs immobiliers. Cette analyse porte sur toute une palette d'investissements immobiliers en propriété directe, totalisant plus de **82 milliards d'euros en 2023**¹⁵³. Nos équipes d'investissement responsable et de gestion des risques ont évalué l'impact financier des inondations, des tempêtes et de la grêle sur ces biens immobiliers dans 20 pays sélectionnés.

Selon une étude utilisant la plateforme d'analyse exclusive « Clymene » d'AXA, les pertes annuelles moyennes (PAM) sont encore faibles par rapport à la valeur foncière globale. L'analyse utilise actuellement des données au niveau des actifs, qui sont fonction de l'emplacement des bâtiments ainsi que de leur taux d'occupation principal. Les chiffres clés présentés ci-dessous exposent les résultats de l'évaluation sur la base de la perte annuelle moyenne pour chaque pays.

AXA possède une exposition mondiale au secteur immobilier, la majeure partie du portefeuille étant située en Europe. L'exposition la plus importante du portefeuille concerne les inondations (36 % de la PAM), suivies par les tempêtes (35 %) et la grêle (29 %). La perte annuelle moyenne totale du portefeuille immobilier 2023 s'élève à **10,1 millions d'euros**. Par ailleurs, la PAM de la Suisse arrive à la première place en termes de risque d'inondation (49 %), suivie par l'Allemagne (32 %) et le Royaume-Uni (10 %). Le Japon, la France et la Suisse représentent 50 % de la perte annuelle moyenne due aux tempêtes. La Suisse, les États-Unis et l'Australie représentent 73 % de la PAM au titre des risques de grêle.

¹⁵³ Représentant les actifs immobiliers gérés par AXA IM Alts sur la base des données disponibles au 31/12/2023.



Répartition des pertes annuelles moyennes par type et par pays et total des AAL par type. Source : AXA IM, 2023.

Intégration de l'évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers dans la décision d'investissement

Grâce à l'utilisation d'outils internes tels que le système de souscription Aegis et la plateforme Clymene, l'équipe d'investissement d'AXA IM Alts est en mesure d'identifier les bâtiments présentant des niveaux de risque physique historique plus élevés, pris en compte par les équipes de gestion d'actifs chargées de fournir des solutions adaptées. Certains projets entrepris en 2020 permettront, une fois leur faisabilité validée, une analyse de scénarios à l'échelle du portefeuille, incluant les modèles de MSCI Carbon Delta et AXA Climate.

Pour un portefeuille immobilier paneuropéen, MSCI Carbon Delta a modélisé la résilience aux risques de transition et aux risques physiques liés au changement climatique, une approche holistique qui a permis à l'équipe d'investissement d'identifier la valeur exposée au risque (VaR) des actifs du fonds ainsi que les immeubles comportant un risque de perte extrême, qui nécessiteront la mise au point d'une stratégie d'adaptation.

Afin de valider nos projets, en 2021, nos équipes d'investissement ont également travaillé avec AXA Climate sur le risque physique à partir des scénarios Trajectoires représentatives de concentration (RCP) 4.5 et 8.5 pour déterminer la notation de risque normalisée d'un portefeuille global représentatif de 90 actifs, en approfondissant 3 actifs pour lesquels un rapport d'adaptation détaillé permettra de guider les équipes de gestion d'actifs. Ces tests pilotes permettent à l'équipe de mieux comprendre le marché des prestataires de

services liés aux risques climatiques et de développer une stratégie pour accroître la résilience de nos actifs immobiliers à l'aide de données historiques et prospectives.

En outre, l'équipe d'investissement responsable épaulé les équipes d'acquisition locales en souscrivant une analyse du risque physique climatique des bâtiments concernés et en intégrant ses résultats dans la phase de due diligence technique. Cette approche permet aux équipes d'acquisition de dialoguer avec leurs partenaires techniques pour renforcer leurs ambitions en matière de climat et inclure une stratégie d'adaptation spécifique pour ces actifs, le cas échéant.

En conclusion, d'après la modélisation des risques réalisée en interne, les impacts financiers des « risques physiques » liés au climat sur les actifs immobiliers sont actuellement limités. Les équipes d'AXA IM Alts continuent de collaborer avec les équipes NatCat du Groupe AXA, afin de mieux comprendre les niveaux de risque physique et de déterminer les efforts d'adaptation appropriés pour limiter les expositions aux événements climatiques.

Évaluation du risque de transition des portefeuilles immobiliers : une approche holistique de la résilience

Enfin, outre les risques physiques liés au changement climatique, nos équipes prennent de plus en plus en compte les risques liés à la transition vers une économie bas carbone, en portant une attention particulière aux risques de liquidité et de réglementation.

La gestion des risques liés à la transition vers une économie bas carbone permet aux institutions financières d'accroître leur résilience, dans le contexte des nouveaux cadres réglementaires mis en place afin d'atténuer les risques financiers ou liés à la performance. Afin d'identifier et d'atténuer les risques liés à la transition, les équipes d'investissement immobilier d'AXA IM Alts se sont appuyées sur différents outils standards du marché, tels que le certificat de performance énergétique (CPE) de l'UE et le modèle CRREM.

Aligné sur la taxonomie de l'UE concernant les activités durables et sur la réglementation Minimum Energy Efficiency Standard (Norme minimale d'efficacité énergétique - *Minimum Energy Efficiency Standard*) au Royaume-Uni, le CPE s'avère utile pour déterminer le parc immobilier sur lequel concentrer les efforts en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire ainsi l'empreinte carbone. Au-delà du caractère obligatoire du CPE lors de la vente ou de l'échange d'un bien, nous sommes convaincus que cette norme réglementaire continuera à être utilisée pour définir les normes minimales de performance énergétique, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Les équipes d'investissement d'AXA IM Alts s'en servent désormais comme guide interne afin de limiter le risque de liquidité liée à la transition de ses immeubles.

Parmi les autres outils permettant d'évaluer la performance énergétique des bâtiments par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, on peut citer le modèle CRREM. Il est important de noter que ce modèle fournit des objectifs d'intensité fondés sur la science pour différents types de bâtiments dans différents pays, ce qui permet pour la première fois de définir des objectifs de performance cohérents – visant un alignement sur les objectifs mondiaux – au niveau des actifs, à la fois en kWh et en émissions de GES. Bien qu'il n'en soit qu'à ses débuts, ce modèle reflète avec plus de précision la réalité complexe de la mise en place d'une feuille de route pertinente vers la neutralité carbone. Il continue d'évoluer à mesure que de nouvelles données, preuves et informations sur le marché émergent.

AXA IM utilise également des trajectoires du CRREM pour mesurer la performance de ses actifs, tel que décrit dans la section dédiée à AXA IM For Progress Monitor (voir [section 3.2](#)).

Annexes

1. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM

AXA IM respecte et adhère à divers principes, normes et codes considérés comme les meilleures pratiques du marché, qui régissent nos politiques et nos pratiques.

Codes/Principes	Date de signature
Principes pour l'investissement responsable (PRI)	2007
Code de gouvernance britannique	2010 ; signataire de la version révisée du Code de bonne conduite britannique en 2020
Code de gouvernance japonais	2014
Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2017

Nous soutenons et participons également à un certain nombre d'initiatives axées sur des sujets liés au développement durable, pour lesquels nous pensons que notre participation aura un impact important. Ces initiatives et groupes sectoriels visent à réfléchir à l'évolution des pratiques, à établir des normes, à aider les entreprises à relever les défis mondiaux et/ou à fournir des solutions. Veuillez trouver dans notre [Rapport d'actionnariat actif 2023](#) la liste des initiatives et des groupes dans lesquels nous sommes impliqués.¹⁵⁴

2. Liste des engagements ESG d'AXA IM

Le présent Rapport de synthèse Article 29 – TCFD et notre Rapport d'actionnariat actif 2023¹⁵⁵ font le point sur les progrès réalisés dans le cadre de nos engagements.

Ces engagements sont pour la plupart portés à la connaissance du public sur le site Internet de l'[Observatoire de la Finance Durable](#), outil de transparence destiné à analyser la transformation des pratiques et des flux financiers des établissements financiers, ainsi qu'à suivre l'avancement des engagements publics en matière de durabilité.

Année	Thème	Engagement	Lien
2018	Climat	En 2018, AXA Investment Managers s'est engagée à intégrer des indicateurs « prospectifs » dans son reporting climatique, concernant le périmètre des fonds éligibles à ce type de rapports.	Rapport Article 29/TCFD d'AXA IM
2020	Climat	AXA Investment Managers s'est engagée en 2020 à éliminer progressivement le charbon, d'ici 2030 dans l'OCDE et 2040 dans le reste du monde.	Politique d'AXA IM relative aux risques climatiques Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Climat	AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique en 2020, tout en s'engageant à rendre compte de ses progrès dans ses rapports annuels.	Nos politiques et rapports AXA IM FR (axa-im.fr)
2020	Climat	En 2020, AXA Investment Managers s'est engagée auprès de l'initiative Net Zero Asset Managers à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.	65 % des actifs totaux d'AXA IM sont gérés en ligne avec l'objectif de

¹⁵⁴ [Actionnariat actif et engagement | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

¹⁵⁵ [Actionnariat actif et engagement | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

		Dans le cadre de cet engagement, AXA Investment Managers gèrera en 2022 65 % du total de ses actifs sous gestion conformément à l'objectif « zéro émission nette », ce qui représente près de 580 MDS€ à la fin 2021.	neutralité carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	AXA Investment Managers a lancé une initiative d'engagement en 2021 avec des émetteurs exposés au charbon dont les opérations sont inférieures à nos seuils d'exclusion	Nos politiques et rapports AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique pour le secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'engagement.	AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a étendu sa politique de risque climatique au secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'exclusion.	AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a développé une approche d'engagement de type « Trois infractions, c'est l'exclusion ». En 2022, cette politique s'applique en particulier aux retardataires en matière de climat.	AXA IM intensifie ses initiatives d'engagement et d'actionariat actif auprès des entreprises afin qu'elles prennent des mesures significatives en matière de durabilité AXA IM FR (axa-im.fr) AXA IM multiplie par deux ses initiatives d'engagement avec les entreprises AXA IM FR (axa-im.fr)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles de titres d'entreprises de 25 % d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à ce que 50 % de ses actifs immobiliers en propriété directe soient en ligne avec la trajectoire du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire de 20 % les émissions opérationnelles « côté propriétaire » de ses actifs immobiliers directs d'ici 2025 par rapport à 2019 (et à atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050).	AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire son empreinte carbone opérationnelle de 26 % d'ici fin 2025.	Rapport Climat d'AXA IM 2021 Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à dialoguer avec les émetteurs de 70% des émissions financées dans les secteurs matériels pour le climat d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Biodiversité	En 2020, AXA Investment Managers a lancé une initiative pour développer un outil permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité Suite à cette initiative, AXA Investment Managers a annoncé courant 2020 un partenariat avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité.	AXA IM, BNP Paribas AM, Sycomore Asset Management et Mirova, un affilié de Natixis IM, lancent un appel commun à développer un outil précurseur de mesure d'impact biodiversité AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Biodiversité	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa stratégie en matière de biodiversité, en élargissant les exclusions de sa Politique de protection des écosystèmes et de déforestation (ancienne Politique relative à l'huile de palme).	AXA IM étend sa politique d'investissement relative à l'huile de palme pour protéger les écosystèmes et lutter contre la déforestation AXA IM FR (axa-im.fr)

2022	Biodiversité	AXA Investment Managers s'engage à investir au moins 500 millions d'euros dans des solutions de capital naturel d'ici fin 2028.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Social	En 2020, AXA Investment Managers a intégré des objectifs de diversité de genre dans sa politique de gouvernance et de vote	AXA IM to expand its gender diversity voting policy for both developed and emerging market economies AXA IM Corporate (axa-im.com)
2015	Durabilité	AXA Investment Managers s'est engagée en 2015 à ce que 75 % de ses actifs immobiliers soient certifiés d'ici 2030 (AUM). Ces certifications incluent, entre autres, BREEAM et DGNB.	AXA IM Alts – Stratégie ESG
2018	Durabilité	En 2018, AXA Investment Managers s'est engagée à ce que plus de 75 % de ses actifs sous gestion soient évalués par son outil de notation ESG interne (actifs immobiliers en propriété directe).	AXA IM Alts – Stratégie ESG
2020	Durabilité	En 2020, AXA Investment Managers a développé un programme caritatif pour sa gamme de fonds à impact	Résultats de l'exercice 2022 AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Durabilité	AXA Investment Managers a renommé sa gamme de fonds durables en 2021.	AXA IM renomme ses fonds ESG les plus ciblés pour simplifier et clarifier son offre durable auprès de ses clients AXA IM FR (axa-im.fr)
2022	Durabilité	En 2022, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de vote, afin d'intégrer davantage les considérations ESG dans nos votes. Ce renforcement a été accentué en 2023, avec l'ajout de critères supplémentaires sur la gouvernance des enjeux ESG, les risques liés à la biodiversité, les pratiques fiscales, les rémunérations et les conflits d'intérêts.	AXA IM dévoile une nouvelle politique de vote pour inciter les entreprises à prendre davantage en compte les aspects environnementaux et sociaux AXA IM FR (axa-im.fr)
2023	Durabilité	Début 2023, AXA IM a lancé « AXA IM for Progress Monitor », qui regroupe un ensemble d'indicateurs existants de manière simple et transparente afin de mieux communiquer et de présenter notre parcours vers les objectifs « zéro émission nette ». Il s'agit de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution importante à notre objectif de zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050.	AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	AXA Investment Managers s'engage à veiller à ce qu'au moins 70 % des collaborateurs participent à au moins une session de formation ou de sensibilisation en matière d'ESG et de durabilité d'ici fin 2023, l'accent étant mis sur le pilier « E ».	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	En 2023, AXA IM s'est engagée à aligner la rémunération des cadres dirigeants sur ses ambitions ESG.	AXA IM aligne la rémunération de ses cadres dirigeants sur ses ambitions ESG AXA IM FR (axa-im.fr)
2024	Durabilité	Début 2024, AXA IM annonce trois principales mises à jour de sa politique de gouvernance d'entreprise et de vote, afin de renforcer encore ses attentes en matière d'ESG : i) les entreprises les plus émettrices faisant activement pression contre les objectifs de l'Accord de Paris seront tenues de rendre des comptes à partir de 2024 ; ii) l'élargissement des effectifs est pris en compte dans le cadre des propositions de rémunération des dirigeants ; iii) les modifications des statuts visant à introduire un format d'AGA uniquement virtuelle feront l'objet d'un vote défavorable.	AXA IM incite les entreprises à rendre compte de leurs activités de lobbying climatiques dans sa politique de vote AXA IM FR (axa-im.fr)

3. Réflexions d'AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l'IR en 2023

Les travaux de recherche, les analyses et les idées d'investissement font partie intégrante des prestations que nous proposons à nos clients. C'est dans cette optique que nous avons créé en juin 2022 l'AXA IM Investment Institute. Cette plateforme de réflexion réunit des experts issus des équipes de recherche, d'investissement et d'investissement responsable en vue d'examiner les tendances à court et long terme qui influent sur le paysage macroéconomique et de l'investissement à l'échelle mondiale, l'objectif étant de produire des analyses qui permettront aux clients de prendre des décisions d'investissement éclairées.

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses et développons des idées novatrices en matière d'ESG sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes et le capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet dédiée à l'Institut d'investissement. Elles nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, mais aussi de mieux cerner l'impact environnemental et social de nos investissements. Les principales conclusions de ces travaux nous permettent également d'orienter nos stratégies d'actionnariat actif et d'exclusion.

ESG (transverses)

[ESG. Le talon d'Achille de la gestion d'actifs ?](#), Hans Stoter, 2 juin 2023

[A tough backdrop allows ESG to show its worth](#), Gilles Moëc, 4 avril 2023

Environnement

[COP28: Limited expectations met with some progress on climate finance](#), Virginie Derue, 19 décembre 2023

[Sustainability challenges facing the chemical industry: What investors need to know](#), Mariana Villanueva, 1^{er} novembre 2023

[COP28: What can investors reasonably expect?](#), Virginie Derue, 19 octobre 2023

[Biofuels and the energy transition: Green sprouts or biowashing?](#), Olivier Eugène, 21 septembre 2023

[Sea Change: do our oceans and coastlines hold the key to combat climate change?](#), AXA Investment Managers, 8 septembre 2023

[Four critical elements for asset managers to meet the biodiversity challenge](#), Chris Iggo, 1^{er} août 2023

[Transport et déplacements durables : comment se lancer dans la course en tant qu'investisseur ?](#), Chris Iggo, 13 juin 2023

[Jour du dépassement](#). Pourquoi les investisseurs doivent se préoccuper de l'épuisement des ressources, Chris Iggo, 5 juin 2023

[Why the US Securities and Exchange Commission climate disclosure rules will matter, and why they may not](#), Jamison Friedland, 24 mai 2023

[Comment la dynamique réglementaire favorise-t-elle les investissements axés sur la biodiversité ?](#), Liudmila Strakodonskaya, 9 mai 2023

[Feeding the world and protecting the planet: A biodiversity and climate challenge for investors](#), Olivier Eugène, 2 mai 2023

[Busting myths for investors tackling biodiversity and deforestation](#), Geoffroy Dufay, 25 avril 2023

[New experts, new perspectives: Macroeconomics, climate and biodiversity](#), Chris Iggo, 18 avril 2023

[Comment bien intégrer la biodiversité dans un portefeuille obligataire ?](#), Bruno Bamberger, Liudmila Strakodonskaya, 17 avril 2023

[Biodiversité. Mieux vaut se focaliser sur les solutions, et pas seulement les problèmes.](#), Tom Atkinson, Ashley Keet, 17 avril 2023

[Biodiversity Q&A: Understanding a powerful new investment theme](#), Mariana Villanueva, 11 avril 2023

[Shifting the natural cost curve: The role of investors in protecting biodiversity](#), Chris Iggo, 11 avril 2023

[Understanding scope 3: How responsible investors can wrestle with the unruliest of emissions](#), Olivier Eugène, 23 février 2023

[Green growth, degrowth or a-growth: What's behind the new models proposed for sustainable economies?](#), Chris Iggo, 1^{er} février 2023

[La mode durable, une tendance en vogue pour les investisseurs responsables](#), Chris Iggo, 6 février 2023

Social

[Why living wages should be considered a driver of human capital value, not a cost](#), Matthieu Firmian, 6 septembre 2023

[Understanding and responding to the human cost of the green energy transition](#), Virginie Derue, 12 juillet 2023

Gouvernance d'entreprise

[Mind the gap: Investors' role in balancing fairness and competitiveness in executive pay](#), Alexandre Prost, 22 novembre 2023

[AGM season 2023: New challenges highlight the achievements of responsible investors](#), AXA Investment Managers, 7 août 2023

Technologie

[Responsible technology: How can companies and investors drive digital inclusion and economic growth?](#), Théo Kotula, 20 janvier 2023

4. Enquêtes sur le secteur

Étude	Classement/Note d'AXA IM	Date	Lien
Rapport d'évaluation PRI	Stratégie et gouvernance politique : 5 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active : 4 ★	Décembre 2023	Évaluation PRI 2023

	<p>Direct – Actions cotées – Fiducies d’investissement – Vote : 4 ★</p> <p>Direct – Obligations – SSA : 4 ★</p> <p>Direct – Obligations – Titres d’entreprises : 4 ★</p> <p>Direct – Obligations – Produits titrisés : 4 ★</p> <p>Direct – Obligations – Dette privée : 4 ★</p> <p>Direct – Immobilier : 4 ★</p> <p>Direct – Infrastructure : 2 ★</p> <p>Indicateurs de confiance : 4 ★</p>		
ShareAction	BBB – 7 ^e sur 77, gain de 4 places par rapport au classement 2020	Février 2023	Rapport ShareAction « Point of No Returns »
	74/100 – 35 ^e sur 69, perte de 3 places par rapport au classement 2023	Janvier 2024	Rapport 2023 ShareAction « Le vote compte »
Rapport H&K Responsible Investment Brand Index (RIBI)	« Avant-gardiste » – Catégorie supérieure	Avril 2024	Rapport H&K RIBI 2024
Influence Map	A	Août 2023	Rapport Asset Managers and Climate Change Finance Map 2023
Classements Climetrics 2023	19 des 90 fonds AXA IM classés ont obtenu la meilleure note de 5 feuilles.	Décembre 2023	Climetrics – CDP
Rapport de Reclaim Finance sur l’action climatique des gestionnaires d’actifs	AXA IM est évaluée à l’aune de différents critères concernant les investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz respectivement, à la fois s’agissant de nos participations dans ces activités et des politiques d’exclusion que nous avons mises en œuvre.	Juin 2023	« Who's managing your future? » – Rapport Reclaim Finance
Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)	<p>En 2023, nous avons soumis à GRESB un montant supérieur à la moyenne (environ 40 milliards d’euros d’actifs sous gestion au total, contre une moyenne de 3,3 milliards de dollars pour notre groupe de pairs), dans 19 fonds, au sein de secteurs diversifiés.</p> <p>Nous avons maintenu notre performance par rapport à l’objectif de notre entreprise, à savoir obtenir le statut « 4 étoiles », et augmenté notre score moyen à 87/100 (+5 points par rapport à 2022, +18 points par rapport à 2020), ce qui reflète à la perfection notre position de leader en matière d’ESG. 11 fonds ont obtenu 5 étoiles, soit la notation de performance la plus élevée, 15 fonds ont augmenté leur score et 10 ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l’année précédente.</p>	Octobre 2023	Score GRESB pour les gestionnaires d’actifs

5. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations du TCFD

Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat¹⁵⁶

Section du décret	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM, Paris.	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Art 1er-III- 1°	Approche ESG générale de l'entité	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Moyens d'information des clients	1.4 Nos communications ESG	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Annexe 7. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Liste des initiatives, codes et principes	Annexe 2. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N.A.
Art 1er-III- 2°	Moyens et ressources internes	2.1 Nos ressources humaines 2.3 Nos moyens techniques	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Renforcement des capacités internes	2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	Oui	Oui	Oui	N.A.
Art 1er-III- 3°	Processus de supervision de la stratégie ESG	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Politique de rémunération	3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	Oui	Oui	Non	<i>Concernant AXA IM Prime : le régime de rémunération différée liée aux critères ESG d'AXA IM ne s'applique pas à AXA IM Prime à ce jour. En cours de développement, l'approche sera validée en 2024 ou 2025.</i>
	Prise en compte des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'administration	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N.A.
Art 1er-III- 4°	Périmètre de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Présentation de la politique de vote	4.3 Vote	Oui	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : bien que des votes aient lieu s'agissant des classes d'actifs alternatives, la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM ne</i>

¹⁵⁶ [Article 29 – Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat \(1\) – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/11/08/ener-cvlt-2019-1147)

						<i>serait pas applicable compte tenu des spécificités de cette classe d'actifs.</i>
	Résultats de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade, voir sous-section « Engagement en 2023 : faits marquants et données »	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N.A.
	Résultats de la stratégie de vote	4.3 Vote	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : voir ci-dessus.</u>
	Décisions d'investissement suite à nos activités d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N.A.
Art 1er-III- 5°	Éligibilité à la Taxonomie de l'UE et alignement	5.1 Part verte des activités, voir sous-section « Part durable des activités suivant la taxonomie de l'UE concernant les activités durables »	<i>En partie</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de divulgation de l'alignement des actifs sur les critères de la Taxonomie de l'UE, en l'absence de méthodologies matures et appropriées pour les actifs alternatifs et autres actifs privés (développement continu de méthodologies appropriées et choix d'un fournisseur de données approprié).</u> <u>Concernant AXA IM Paris : pas de divulgation sur les actifs de crédit alternatifs (même raison que ci-dessus)</u>
	Exposition aux combustibles fossiles	5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N.A.
Art 1er-III- 6°	Stratégie climatique alignée sur l'Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	<i>En partie</i>	<i>En partie</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP : objectif applicable jusqu'en 2050 appliqué aux actifs d'entreprises et souverains cotés et aux actions immobilières en propriété directe et ventilé par classe d'actifs avec des horizons intermédiaires, dont 2030 pour certains objectifs, mais pas d'objectif global pour AXA IM avant 2030.</u> <u>Concernant AXA IM Prime : pas de stratégie climat à long terme à l'égard des fonds de fonds des marchés privés à ce jour (actuellement en cours de définition de sa stratégie d'atténuation du changement climatique à long terme) ; fin 2023, AXA IM Prime a rejoint l'International Climate Initiative (ICI) et certains de ses actifs sont déjà couverts par les objectifs existants d'AXA IM en Nouvelle-Zélande dans d'autres classes d'actifs (pour les fonds de fonds étant des fonds AXA IM comprenant des actions immobilières et/ou des titres souverains et/ou d'entreprises cotés).</u>
	Méthodologies utilisées dans le cadre de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA IM Prime : voir ci-dessus</u>

	Résultats / Avancement des réalisations	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ) 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs, voir la sous-section « Tableau de bord climatique d'AXA IM » (en ce qui concerne les indicateurs climatiques historiques et prospectifs)	Oui	Oui	Non	
	Politiques d'abandon progressif du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	En partie	En partie	En partie	<u>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime</u> : pas d'engagement à l'égard d'un plan de sortie progressive du pétrole et du gaz non conventionnels comme pour le charbon. À ce stade, la stratégie d'AXA IM en matière d'hydrocarbures non conventionnels comprend notre exclusion de la production de sables bitumineux et des oléoducs liés aux sables bitumineux, du pétrole et gaz de schiste dans l'Arctique en vertu de la politique d'AXA IM relatives aux risques climatiques.
	Suivi, changements, fréquence d'évaluation et mise à jour	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ)	Oui	Oui	Non	<u>Concernant AXA IM Prime</u> : voir ci-dessus
Art 1er-III- 7°	Stratégie pour la biodiversité alignée sur les objectifs à long terme	7 Notre stratégie pour la biodiversité	En partie	En partie	En partie	<u>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime</u> : pas de stratégie quantifiée d'atténuation de l'impact sur la biodiversité ni d'objectifs fixés en l'absence de méthodologies et d'orientations techniques suffisamment matures pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale. À ce stade, le plan d'amélioration continue d'AXA IM lié à sa stratégie biodiversité est constitué i) de nos efforts de recherche et d'engagement, ii) de notre exclusion, au travers de la Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation, et iii) de la poursuite des progrès dans la mesure de notre empreinte biodiversité.
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et incidences sur la biodiversité	7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	Oui	Non	Non	<u>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime</u> : pas de divulgation de l'empreinte biodiversité ni d'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité, comme pour

	Divulgence de l'empreinte biodiversité		Oui	Non	Non	les actifs alternatifs et autres actifs privés, en l'absence de méthodologies et d'orientations suffisamment matures et appropriées (approche encore en cours de développement).
Art 1er-III- 8°	Identification, évaluation, hiérarchisation et gestion des risques ESG	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N.A.
	Fréquence de révision du cadre de gestion des risques		Oui	Oui	Oui	N.A.
	Actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG		Oui	Oui	Oui	N.A.
	Évaluation quantitative des impacts financiers liés aux critères ESG	8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »	En partie	En partie	Non	<u>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime</u> : pas de quantification des risques financiers liés à l'ESG outre les risques financiers liés au climat en suivant le modèle MSCI Climate VaR, en attente de méthodologies pertinentes et appropriées (non planifiées à ce stade) ; AXA IM Prime n'utilise pas la VaR Climatique à ce jour (approche encore en développement).
	Indication de l'évolution du choix des méthodologies et des résultats		Oui	Oui	Oui	N.A.

Recommandations du TCFD¹⁵⁷

Sections	Informations recommandées	Sections concernées
Gouvernance Stratégie	Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Identification des risques et des opportunités liés au	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

¹⁵⁷ Publications | Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (fsb-tcfd.org)

	climat à court, moyen et long terme	8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	6 Notre stratégie climatique
	Analyse de scénarios liés au climat (y compris un scénario de 2 °C ou moins)	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
Gestion des risques	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	6 Notre stratégie climatique 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
	Processus de gestion des risques liés au climat	8 Notre processus de gestion des risques ESG
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre général de la gestion des risques	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.2 Contrôles internes et audits 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Publication des émissions de GES des Scope 1 et 2 – et le cas échéant du Scope 3 – et des risques associés	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Conclusions de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong sur la gestion et la divulgation des risques liés au climat par les gestionnaires de fonds¹⁵⁸

Section	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM, Paris.	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Modalités et fréquence de divulgation des informations	S'assurer que les informations divulguées sont proportionnelles au degré de prise en compte des risques liés au climat dans le processus	N.A. (voir le reporting produit sur le Fund Center d'AXA IM)	Oui	Oui	Oui	N.A.

¹⁵⁸ [Circulaire aux sociétés agréées « Management and disclosure of climate-related risks by fund managers » | Securities & Futures Commission of Hong Kong \(sfc.hk\)](#)

	d'investissement et de gestion des risques					
	Communiquer de manière adéquate les informations aux investisseurs du fonds	1.4 Nos communications ESG	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
	Examiner les informations divulguées au moins une fois par an et informer les investisseurs des changements importants	N.A. (voir le <i>reporting</i> produit sur le Fund Center d'AXA IM)	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
Exigences de base sur les informations divulguées relatives à la gouvernance au niveau de l'entité	Structure de gouvernance	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
	Rôles et supervision du Conseil d'administration, y compris son examen du cadre de gestion des risques liés au climat, ainsi que le processus et la fréquence à laquelle ses membres sont informés	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
	Rôles et responsabilités de la direction, y compris son processus d'information et de suivi de l'avancement des efforts de gestion des risques liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
Exigences de base en matière de gestion des investissements et de gestion des risques liées aux informations à divulguer au niveau entité	Mesures prises pour intégrer les risques climatiques pertinents et significatifs dans le processus de gestion des investissements	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
	Processus d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques liés au climat, outils et indicateurs utilisés compris	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>
Renforcement des normes en matière de divulgation d'informations relatives à la	Politique d'engagement au niveau entité, avec de préférence des exemples sur la gestion des risques climatiques significatifs en pratique	4.1 Engagement, collaboration et escalade	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N.A.</i>

gestion des risques au niveau entité ou fonds	Empreintes carbone du portefeuille des émissions relevant des Scope 1 et 2 associées aux investissements sous-jacents des fonds au niveau fonds, y compris la méthodologie de calcul, les hypothèses et limites sous-jacentes et la proportion d'investissements couverts	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs – Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs – Intensité carbone	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<p><u>Concernant AXA IM Prime :</u> AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le reporting par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront au second semestre 2024.</p> <p><u>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP :</u> veuillez également vous référer à leurs Déclarations relatives aux PIN respectives, qui sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR, toutes deux disponibles sur le site internet d'AXA IM : Sustainable Finance AXA IM Corporate (axa-im.com)</p>
---	---	--	------------	------------	---

6. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR

La liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR est disponible sur le Fund Center d'AXA IM : [Fund Center - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire.

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

7. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP¹⁵⁹

Les principales incidences négatives d'AXA IM Paris et d'AXA REIM SGP sont décrites dans leur Déclaration relative aux PIN respective. Elles sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR (voir la section II concernant l'approche d'AXA IM relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et l'Annexe 1 concernant la prise en compte des PIN aux niveaux entité et produit), toutes deux disponibles sur le site internet d'AXA IM : [Sustainable Finance | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁵⁹ Comme décrit dans le rapport Approche SFDR au niveau entité d'AXA IM, AXA IM Prime n'est pas tenue de prendre en compte les principales incidences négatives (PIN) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, car, à la date de son bilan, elle comptait moins de 500 employés en moyenne au cours de l'exercice. AXA IM Prime prend actuellement en compte les PIN des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau entité en vertu de l'article 4 du SFDR. Toutefois, dans la mesure où elle investit dans un large éventail de classes d'actifs privés avec une couverture fiable des indicateurs PIN minimale, elle a décidé de ne pas publier de Déclaration relative aux PIN pour l'année 2023. Néanmoins, AXA IM Prime prévoit de communiquer sur la manière dont les PIN sont prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre d'une Déclaration relative aux PIN à partir de 2025 concernant l'année 2024. Elle envisage par ailleurs une déclaration au niveau produit à partir de 2024.

Avertissement – Avertissement concernant les données et les déclarations prospectives

Le présent rapport et les informations qui y figurent ont été préparés sur la base des données mises à la disposition d'AXA IM à la date du présent rapport. Sauf indication contraire dans le présent rapport, ce dernier et les informations qu'il contient sont uniquement valables à cette date. Le présent rapport fait référence à certains indicateurs extra-financiers, par exemple les scores ESG, les indicateurs clés de performance, les scores de controverses, les indicateurs et indices de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données extra-financières, toutes sujettes à des mesures incertaines résultant de limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. En règle générale, les indicateurs extra-financiers utilisés dans le présent document ne renvoient pas à des définitions normalisées et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En outre, AXA IM se réserve le droit de modifier, d'ajuster et/ou de retraiter les données présentées dans le présent rapport, en tant que de besoin, sans préavis et sans explication.

Les données présentées ou incluses dans le présent rapport peuvent être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans les publications ultérieures d'AXA IM en fonction, entre autres facteurs, de la disponibilité, de l'impartialité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou encore des changements dans les circonstances applicables, y compris les modifications des lois et réglementations en vigueur. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les indicateurs et les données extra-financiers peuvent impliquer des processus de modélisation et des recherches complexes. L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures sensiblement différentes, tandis que la précision de ces techniques peut varier. En outre, la détermination et l'utilisation d'indicateurs et de données extra-financiers, en particulier lors de l'intégration des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée de données pertinentes : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou obtenues auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent se révéler incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de *reporting*. Par ailleurs, la plupart des informations utilisées pour déterminer les indicateurs ou les facteurs extra-financiers se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques extra-financiers futurs des investissements sous-jacents. Malgré l'application d'un rigoureux processus de sélection des fournisseurs de données en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, les processus ESG et autres d'AXA IM, en ce compris l'outil de notation ESG exclusif d'AXA IM, peuvent ne pas nécessairement tenir compte de tous les risques extra-financiers et, partant, l'évaluation par AXA IM de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité peut ne pas être exacte ou des événements imprévus en matière de durabilité pourraient affecter négativement la performance du portefeuille d'investissement. AXA IM peut changer de fournisseur de données à tout moment et à sa propre discrétion, ce qui peut également entraîner des modifications en lien avec les données utilisées pour les mêmes instruments ou investissements dans les futurs rapports. Si les méthodologies de notation extra-financière appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs ou des contreparties pour publier des informations extra-financières, rien ne garantit que ces méthodologies réussissent ou réussiront à capter tous les facteurs extra-financiers. Les données figurant dans le présent rapport ne sont pas auditées.

Les données relatives à certains indicateurs extra-financiers peuvent être limitées, notamment en termes de couverture des classes d'actifs gérées par AXA IM. Elles peuvent en outre porter sur des périodes de *reporting* antérieures à l'année du présent rapport, en raison du manque de disponibilité des données.

Les indicateurs liés au climat ou à la durabilité et les données sous-jacentes sur les émissions font l'objet d'incertitudes en matière de mesure résultant des limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. La disponibilité des données pertinentes est limitée : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou collectées auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre différentes méthodologies de *reporting*. Les sources de données et les méthodologies devraient évoluer et s'améliorer au fil du temps. Cela pourrait avoir un impact significatif sur les objectifs et leur réalisation.

Le présent rapport peut inclure des déclarations relatives à des événements, tendances, plans, attentes ou objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives relatives aux activités, à la situation financière, aux performances opérationnelles, à la performance et à la stratégie futures d'AXA IM en ce qui concerne les objectifs climatiques et autres objectifs énoncés dans le présent document. Les déclarations prospectives ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent contenir les termes « pourrait », « va », « devrait », « continuer », « objectifs », « estimations », « projets », « estime », « a l'intention », « s'attend à », « planifie », « cherche » ou « anticipe » ou des mots ayant une signification similaire. Ces déclarations reposent sur les opinions et hypothèses actuelles de la direction d'AXA IM et, par nature, impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus. Il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Plus précisément, la réalisation effective des objectifs liés au climat et autres domaines énoncés dans le présent rapport peut différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. En outre, de nombreux facteurs ayant un impact sur la réalisation de nos objectifs climatiques peuvent être plus susceptibles de se produire, ou plus prononcés, à la suite d'événements catastrophiques, notamment des événements climatiques et autres catastrophes, des pandémies, des incidents liés au terrorisme ou des actes de guerre.

Les engagements d'AXA IM énoncés dans le présent rapport, notamment les objectifs « zéro émission nette » et le but d'atteindre le zéro émission nette, reflètent les attentes actuelles de la direction d'AXA IM et sont soumis à un certain nombre d'hypothèses, de variables et d'incertitudes, y compris les actions des émetteurs dans lesquels nous investissons, des fournisseurs et d'autres tiers, ainsi

qu'à diverses évolutions politiques, économiques, réglementaires, de la société civile et scientifiques échappant au contrôle d'AXA IM. Rien ne garantit que nos objectifs et le calendrier de toute transition seront atteints en tout ou en partie.

Il peut inclure ou se référer à des informations obtenues auprès de diverses sources tierces ou établies à partir de sources tierces, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, des indices et des indices de référence de tiers. AXA IM n'a pas forcément examiné ces informations et n'approuve ni ne cautionne ces informations en les incluant ou en y faisant référence. En outre, il est possible que ces informations provenant de tiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Par conséquent, AXA IM ne garantit pas l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait(e). En outre, AXA IM n'accepte aucune responsabilité quant à l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations et ne sera pas tenue de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Avertissement concernant les informations légales importantes

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Le présent document est publié uniquement à titre d'information concernant l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Toute mention de produits ou de stratégies est faite à titre purement indicatif. Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement. Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire. Plus précisément, les parts des fonds ne peuvent être offertes, vendues ou livrées aux « U.S. Persons » au sens de la *Regulation S* de l'*U.S. Securities Act of 1933* (loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933). Le traitement fiscal relatif à la détention, la souscription ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Ni MSCI ni toute autre partie impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations MSCI ne fournissent de garanties ou de déclarations, expresses ou implicites, relativement aux données (ou aux résultats découlant de leur utilisation), et ces parties déclinent toute garantie quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier desdites informations. Sans limiter la portée de ce qui précède, MSCI, ses sociétés affiliées ou tout tiers impliqué dans la compilation, le calcul ou la création des données ou lié à ceux-ci ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices), même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages. Aucune autre distribution ou diffusion des données MSCI n'est autorisée sans le consentement écrit exprès de MSCI.

Publié par AXA Investment Managers Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime, trois sociétés de droit français dont le siège social est sis Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société anonyme au capital de 1 421 906 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506, AXA Investment Managers Paris est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 92008 en date du 7 avril 1992. Société anonyme au capital de 1 117 090 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 838 214 et entité réglementée d'AXA Investment Managers – Real Assets (« AXA IM - Real Assets »), AXA REIM SGP est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers agréée par l'AMF sous le n° GP-08000023 en date du 5 mai 2008. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 892 498 817, AXA IM Prime est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-20230023 en date du 21 décembre 2023. Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.

